



Grand-Duché
de Luxembourg
Ministère d'Etat

BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION

1/93



GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG
ip SERVICE INFORMATION ET PRESSE

Visite de Monsieur Théo de Meillon GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG de la République d'Autriche

Le 27 et 28 juillet 1988, Monsieur Théo de Meillon, Président du Conseil de la République d'Autriche, est venu en visite officielle à Luxembourg. A son arrivée à l'aéroport de Luxembourg, Monsieur de Meillon a été reçu par Monsieur Jacques Sauter, Premier Ministre, accompagné de Monsieur Jean-Pierre Thum, Ministre de l'Intérieur, et de Monsieur Jacques Sauter, Ministre de la Santé. Monsieur de Meillon a été reçu par Monsieur Jacques Sauter, Premier Ministre, accompagné de Monsieur Jean-Pierre Thum, Ministre de l'Intérieur, et de Monsieur Jacques Sauter, Ministre de la Santé. Monsieur de Meillon a été reçu par Monsieur Jacques Sauter, Premier Ministre, accompagné de Monsieur Jean-Pierre Thum, Ministre de l'Intérieur, et de Monsieur Jacques Sauter, Ministre de la Santé.



BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION

Anteprache
von Premierminister
Jacques Sauter

Die Staatspräsident
Theodor de Meillon
wurde am 27. Juli 1988 in
Luxemburg von Premierminister
Jacques Sauter, Minister
Jean-Pierre Thum und
Minister Jacques Sauter
empfangen.



Theodor de Meillon, Präsident des Bundesrats der Republik Österreich, hat sich am 27. und 28. Juli 1988 in Luxemburg auf dem Weg zu einer offiziellen Reise nach Belgien aufgehalten. Er wurde von Premierminister Jacques Sauter, Minister Jean-Pierre Thum und Minister Jacques Sauter empfangen. Die Gespräche drehten sich um die Beziehungen zwischen Luxemburg und Österreich, insbesondere im Bereich der Justiz und der Inneren Angelegenheiten. Die Besuche sind ein Zeichen für die gute Zusammenarbeit zwischen den beiden Ländern.

Publication du Service Information et Presse
43, Boulevard Roosevelt — L-2450 Luxembourg

GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

BULLETIN
D'INFORMATION ET DE
DOCUMENTATION

Photos: Photothèque S.I.P.; Jean Picard

Imprimerie Centrale s.a., Luxembourg

Visite officielle à Luxembourg de Monsieur Thomas Klestil, Président Fédéral de la République d'Autriche

Les 18 et 19 janvier 1993, Monsieur Thomas Klestil, Président Fédéral de la République d'Autriche, s'est rendu en visite officielle à Luxembourg. À son arrivée à l'aéroport du Findel, Monsieur Klestil fut accueilli par Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères. Après avoir passé en revue un détachement d'honneur de l'Armée, Monsieur le Président Fédéral s'est rendu d'abord à la Villa Vauban. Un déjeuner fut offert ensuite par le Gouvernement en l'honneur du Président fédéral au Château de Senningen. À cette occasion des discours furent prononcés par Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre luxembourgeois, et par Monsieur Thomas Klestil, Président Fédéral de la République d'Autriche. Nous reproduisons ci-après le texte de ces discours.



Le Président Klestil entouré de MM. Santer et Poos devant la Présidence du Gouvernement

Ansprache von Premierminister Jacques Santer

Herr Bundespräsident,
Exzellenzen,
Meine Damen und Herren,

Nachdem im Jahre 1991, in dem Luxemburg und Österreich den Vorsitz bei den Verhandlungen zwischen der EG und der EFTA über den Europäischen Wirtschaftsraum führten, der österreichische Bundeskanzler, Herr Dr. Franz Vranitzky, zu einem kurzen Arbeitsbesuch in Luxemburg weilte, und ich selbst die Ehre hatte, der



Le Président autrichien et la Présidente de la Chambre des Députés

Republik Österreich einen offiziellen Besuch abzustatten, und im Jahr darauf der österreichische Außenminister Herr Dr. Alois Mock anlässlich der Verleihung des Joseph-Bech-Preises Gast unseres Landes war, freuen wir uns ganz besonders, in diesem Jahr den Bundespräsidenten der Republik Österreich hier in Luxemburg aufs herzlichste willkommen zu heißen.

Wir begrüßen in Ihnen, lieber Herr Klestil, das Staatsoberhaupt eines Landes, zu dem Luxemburg seit jeher sehr enge und freundschaftliche Beziehungen hat. Deshalb ist es umso erstaunlicher, daß Sie, Herr Bundespräsident, erst das zweite österreichische Staatsoberhaupt sind, das nach dem legendären Besuch seiner Kaiserlich-Römisch-Apostolischen Majestät Josefs II. im Jahre 1781, unserem Land einen offiziellen Besuch abstattet. Damals inspizierte Josef II. seine Festung und besuchte seine Untertanen. Heute besuchen Sie, Herr Bundespräsident, Ihre Freunde und visitieren das, was von der Festung noch übriggeblieben ist. Im Namen aller Luxemburger heiße ich Sie sehr herzlich willkommen in Luxemburg.

Herr Bundespräsident,
Meine Damen und Herren,

Wenn die Österreicher und die Luxemburger so gerne zusammenkommen, so

liegt das, ich habe es bereits angedeutet, an den ausgezeichneten Beziehungen, die unsere beiden Länder und Völker seit jeher verbinden.

Obwohl Luxemburg von 1714 bis 1795 unter österreichischer Fremdherrschaft stand, so ist diese Zeit doch als das „Goldene Zeitalter“ in die Geschichte unseres Landes eingegangen, war sie doch eine Periode des Wiederaufbaus und des friedlichen Zusammenlebens. Die verschiedenen Herrscher, allen voran Kaiserin Maria Theresia, waren stets darum bemüht, der damaligen Bevölkerung von Luxemburg großen Wohlstand zu garantieren und den Menschen, trotz Fremdherrschaft, einen angenehmen Lebensstandard zu ermöglichen.

Natürlich hat auch die österreichische Kultur, und das nicht nur im 18. Jahrhundert, die luxemburgische Kultur nachhaltig beeinflußt.

Der kulturelle Einfluß Österreichs auf unser luxemburgisches Kulturleben ist heute so groß, daß wir Luxemburger schon seit Jahren unseren eigenen „Wiener Ball“ haben.

Daß jedoch nicht nur Österreich in Luxemburg kulturell präsent ist, sondern auch die Luxemburger Kultur in die Alpenrepublik exportiert wird, unterstreichen zahlreiche Ausstellungen luxemburgischer Künstler in verschiedenen österreichischen Städten.

Auch der Fortbestand dieser ausgezeichneten interkulturellen Beziehungen zwischen unseren beiden Ländern scheint für die nächsten Jahre, ja ich möchte sagen Jahrzehnte gesichert :

- immer mehr Luxemburger entdecken das Ferienland Österreich ;
- die Zahl der jungen Luxemburger, die in Österreich studieren, nimmt jedes Jahr zu und folglich
- auch die Zahl der Studentenmütter, die von ihren Söhnen und Töchtern lernen, wie man denn nun Apfelstrudel und Kaiserschmarren *richtig* zubereitet.

Um nun vom Kulinarischen zum Politischen überzuleiten – was ja angesichts der Tatsache, daß ich als *Politiker* eine *Tischrede* halte, kein Stillbruch sein dürfte – möchte ich unterstreichen, daß auch die politischen und wirtschaftlichen Beziehungen zwischen Österreich und Luxemburg hervorragend sind.

In den zahlreichen multilateralen Organisationen, in denen unsere beiden Länder Mitglieder sind, haben die österreichischen und luxemburgischen Vertreter stets freundschaftlich und einander anregend und unterstützend zusammengearbeitet. Deshalb freuen wir Luxemburger uns auf den Tag, an dem Österreich der Europäischen Gemeinschaft, der wir Luxemburger seit nunmehr über vierzig Jahren angehören, beitreten wird.

Anläßlich seines offiziellen Besuches hier in Luxemburg im Juli 1975 unterstrich der damalige Bundespräsident



Le Président Klestil reçoit Madame Lydie Wurth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg et Monsieur Pierre Frieden, Premier Echevin

Ihres Landes, Herr Rudolf Kirchscläger, in seiner Tischrede Österreichs Interesse am europäischen Einigungsprozeß mit folgenden Worten :

„Auf Grund der europäischen Gesinnung seiner Bevölkerung und im wohlverstandenen eigenen Interesse weiß Österreich den Wert der Fortsetzung der europäischen Integration voll zu schätzen.

Es hat den Wunsch, an den europäischen Einigungsbestrebungen mitzuwirken.“

Österreich hat mittlerweile den entscheidenden Schritt getan und seinen

Antrag auf Mitgliedschaft in der Europäischen Gemeinschaft gestellt, eine Mitgliedschaft, die wir Luxemburger, wie gesagt, sehr begrüßen würden.

Durch die Mitgliedschaft Österreichs in der Europäischen Gemeinschaft werden unsere beiden Länder noch enger zusammenarbeiten können und auch müssen, was für unsere bilateralen politischen, wirtschaftlichen und kulturellen Beziehungen nur von großem Vorteil sein kann.

Wir Luxemburger freuen uns auf jeden Fall über, dieser Ausdruck sei erlaubt, „Österreichs Rückkehr nach Europa“, denn das Europa von morgen, ist – für uns Luxemburger – ohne die Alpenrepublik Österreich nicht denkbar.

Herr Bundespräsident,
Meine Damen und Herren,

Von Jean Monnet, diesem großen Europäer, stammt der Satz : „Nous ne coalisons pas des États, nous unissons des hommes“. – „Wir wollen nicht Länder verschmelzen, sondern Menschen vereinen.“

Wir Luxemburger würden es sehr begrüßen, wenn sich auch Österreich unter diesen Vorzeichen unserer einmaligen Gemeinschaft anschließen könnte.

In diesem Sinne bitte ich Sie mit mir das Glas zu erheben auf das Wohl Österreichs und des österreichischen Volkes, auf Ihr persönliches Wohlergehen, Herr Bundespräsident, sowie auf den Fortbestand der Verbundenheit zwischen den Bürgern unserer Länder !



L'échange de cadeaux au Château de Colmar-Berg

Ansprache des Herrn Bundespräsidenten Thomas Klestil

Herr Premierminister !
Frau Parlamentspräsident !
Herr Außenminister !
meine Damen und Herren Minister !
Exzellenzen !
meine Damen und Herren !

Zunächst möchte ich mich für die Einladung und für die freundschaftlichen Worte des Willkommens herzlich bedanken. Es freut mich besonders, dem Großherzogtum Luxemburg, mit dem uns Österreicher viele Gemeinsamkeiten verbinden, so bald nach meinem Amtsantritt einen Besuch abstaten zu können.

Sie haben, Herr Premierminister, die Beziehungen zwischen unseren Ländern als ausgezeichnet qualifiziert, und ich kann mich dieser Einschätzung mit voller Überzeugung anschließen. Sie haben aber auch darauf hingewiesen, daß mein Besuch in der Geschichte unserer Beziehungen erst der dritte eines österreichischen Staatsoberhauptes in Luxemburg ist. Ich weiß daher dieses Zusammentreffen auch ganz außerordentlich zu schätzen, denn mit der Freundschaft zwischen Staaten ist es ja so wie mit der Freundschaft zwischen Menschen: sie muß gepflegt werden, um sie lebendig zu erhalten.

Trotz aller technischer Kommunikationsmittel sind es doch vor allem die persönlichen Begegnungen und Gespräche, die in den internationalen Beziehungen durch nichts zu ersetzen sind. Als ein bezeichnendes Beispiel für die besondere Qualität unserer Beziehungen möchte ich die bereits 1970 beschlossene Gleichstellung der Luxemburger Studenten mit den österreichischen erwähnen. Damit wurde schon damals etwas vorweggenommen, was von Österreich gegenüber anderen EG-Ländern erst mit dem von uns angestrebten Beitritt zur Europäischen Gemeinschaft realisiert werden wird.

Mein heutiger Besuch findet nur wenige Wochen nach einem politischen Ereignis ersten Ranges statt, nämlich dem Europäischen Rat in Edinburgh, bei dem die Europäische Gemeinschaft bewiesen hat, daß sie willens und imstande ist, Probleme im Geiste der Solidarität zu lösen. Sie hat damit in einer schwierigen Phase der europäischen Integration eine beachtliche Handlungsfähigkeit gezeigt und das Vertrauen in den europäischen Integrationsprozeß gestärkt. Mit der Einigung über die rasche Aufnahme



Cour de Justice des C.E.: Le Président Klestil entouré de MM. Ole Due et John Murray

von Beitrittsverhandlungen mit Österreich, Schweden und Finnland hat die Europäische Gemeinschaft ein weiteres politisches Signal gesetzt, daß sie sich als eine offene Gemeinschaft versteht.

An dieser Stelle möchte ich Ihrer Regierung für das Verständnis danken, das sie der österreichischen Integrationspolitik stets entgegenbrachte, und vor allem auch dafür, daß sie in Edinburgh der raschen Aufnahme offizieller Beitrittsverhandlungen zugestimmt hat. Wir sehen diesen Verhandlungen mit Zuversicht entgegen und hoffen, daß sie zügig geführt und ohne Verzögerungen abgeschlossen werden können. Wir hoffen auch, daß der Vertrag über den Europäischen Wirtschaftsraum innerhalb der nächsten Wochen

adaptiert werden und daß er bis spätestens 1. Juli 1993 in Kraft treten kann.

Österreich hat seine Entscheidung, die Mitgliedschaft in der Europäischen Gemeinschaft zu beantragen, zu einem Zeitpunkt getroffen, als die Entwicklung in Zentral- und Osteuropa noch keineswegs abzusehen war. Bereits damals hat die österreichische Bundesregierung ein klares Bekenntnis zu den Zielen der Europäischen Gemeinschaft abgelegt und in den darauf folgenden Aide-Mémoires auch in eindeutiger Weise den Willen bekundet, an der Gemeinsamen Außen- und Sicherheitspolitik aktiv und solidarisch teilzunehmen.

Wir haben schon bisher nicht nur von Solidarität gesprochen, sondern – wie



Devant le Fort Thüngen, le Président autrichien écoute les explications de M. Roland Pinnel, Directeur du Syndicat d'Initiatives de la Ville de Luxembourg

etwa im Golfkonflikt und in der Tragödie im ehemaligen Jugoslawien – auch Solidarität geübt. Wir haben also den Worten konkrete Taten folgen lassen. Wir teilen auch die Auffassung, daß Europa Strukturen braucht, die verlässlichen Schutz gegen Aggressoren und Rechtsbrecher bieten. Wir sind uns bewußt, daß ein glaubwürdiges und funktionierendes europäisches Sicherheitssystem auf Solidarität und Lastenteilung aufbauen muß.

Die Europäer haben über viele Jahrhunderte – und leider oft vergeblich – nach effektiven Konzepten für die Friedenserhaltung gesucht. Worauf es letztlich ankommt, ist nicht eine vermeintliche Sicherheit, sondern eine wirkliche Sicherheit! Das Streben nach Frieden und Sicherheit stand daher schon am Anfang des europäischen Einigungswerkes. Es liegt auch dem Unionsvertrag und seinen Zielsetzungen zugrunde. Wir glauben daher, daß der Weg, den die Mitgliedstaaten der Europäischen Gemeinschaft nunmehr mit dem Vertrag über die Europäische Union eingeschlagen haben, der richtige ist.

In einer Zeit bedrohlicher politischer Instabilität und des Wiederaufflammens eines übersteigerten Nationalismus muß der europäische Integrationsprozeß mit aller Entschiedenheit fortgeführt und auch in Richtung Zentral- und Osteuropa weiter ausgebaut werden. Die Ereignisse im ehemaligen Jugoslawien und ihre Beispielsfolgen müssen zu einem Umdenken und einer Neubesinnung in ganz Europa führen.

Die Lage im ehemaligen Jugoslawien erfüllt mich mit einem Gefühl zunehmender Besorgnis über die Ohnmacht Europas angesichts der Art und Weise, wie dort alle grundlegenden menschlichen Werte mit Füßen getreten und täglich neue Verbrechen gegen die Menschlichkeit begangen werden. Wir haben nicht nur eine zutiefst moralische Verpflichtung, den unzähligen Opfern der Aggression zur Hilfe zu kommen, wir sind es auch uns selbst schuldig, dem Blutvergießen mit allen zu Gebote stehenden Mitteln ein Ende zu setzen. Denn die Fortdauer und die Ausweitung des brutalen Krieges am Balkan bedroht ganz Europa und unterminiert zusehends die europäischen Institutionen. Lernen wir also aus den Fehlern der Geschichte und verhindern wir mit aller Kraft, daß sie sich wiederholen.

Ich sage das, obwohl ich mir bewußt bin, daß man uns Österreichern vorwerfen kann, hart in der Rede aber auf Grund unserer geschichtlichen und geographischen Gegebenheiten zurückhaltend in der konkreten Konsequenz zu sein.



Au cours de la conférence de presse au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg

Aber bitte verstehen Sie unsere besondere Emotion angesichts der Tatsache, daß wir nun seit vielen Monaten Tag für Tag aus nächster Nähe ein für europäische Nachkriegs-Geschichte einmaliges Maß an Leid, Gewalt und Zerstörung miterleben müssen.

Im neuen Europa darf es auch für Fremdenhaß und Extremismus jeder Art keinen Platz mehr geben. Wir müssen daher die gemeinsamen europäischen Werte der Humanität und der Solidarität, der Menschenrechte und der gegenseitigen Achtung und Toleranz mit allem Nachdruck verteidigen. Nur wenn diese Werte in den Köpfen und Herzen der Menschen lebendig sind, wird ein friedliches Zusammenleben in Europa möglich sein.

Lassen Sie mich mit der Hoffnung schließen, daß es uns gemeinsam gelingen möge, den Weg zu einem friedlicheren und geeinteren Europa weiterzugehen. In diesem Sinne möchte ich mein Glas auf das Wohl der königlichen Hoheiten, auf Ihr Wohl, Herr Premierminister, und das der Luxemburgischen Regierung und des Luxemburger Volkes sowie auf die Freundschaft zwischen dem Großherzogtum Luxemburg und der Republik Österreich erheben.

Dans le courant de l'après-midi, Monsieur le Président Fédéral Thomas Klestil a reçu successivement en audience à la Villa Vauban Madame Erna Hennicot-Schoepges, Présidente de la Chambre des Députés, Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre et Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères ainsi que Madame Lydie

Wurth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg et Monsieur Pierre Frieden, Premier Échevin.

En début de soirée, le Président Fédéral s'est rendu à Colmar-Berg. À son arrivée au Château de Berg, Monsieur Klestil fut accueilli par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse. Après l'échange des cadeaux, un dîner fut offert en l'honneur du Président Fédéral Monsieur Thomas Klestil. Nous reproduisons ci-après le toast prononcé à cette occasion par Son Altesse Royale le Grand-Duc.

Herr Bundespräsident,

Es ist für die Großherzogin und für mich eine große Freude, Sie Herr Klestil, in Luxemburg willkommen zu heißen. Wir wünschen Ihnen, daß Sie sich bei uns in Berg wohl fühlen.

Wir freuen uns alle in diesem Land um so mehr über Ihren Besuch als wir in Ihnen einen weltgewandten Vertreter ihres Volkes als Gesprächspartner gefunden haben.

Mit Österreich verbindet uns eine lange und bedeutungsvolle Geschichte. Auch heute noch sind unsere bilateralen Beziehungen auf allen Feldern als ausgezeichnet zu bewerten. Insbesondere schätzen wir es, daß die Universitäten und Hochschulen Österreichs so vielen Luxemburger Studenten erlauben eine solide Ausbildung zu genießen.

Ich bin überzeugt, daß gerade durch Ihren Besuch heute und morgen bei uns, die Grundlagen zu einer noch engeren Zusammenarbeit zwischen unseren Regierungen gelegt werden. In

Österreich sehen wir einen Partner um gemeinsam auf ein geeintes, freies und tolerantes Europa hin zu arbeiten.

Ich erhebe mein Glas auf Ihr persönliches Wohl, auf die Republik Österreich und seine Bürger, auf unsere gemeinsame Zukunft im geeinten Europa.

Le lendemain, le programme de la visite prévoyait d'abord une conférence de presse de Monsieur Thomas Klestil au Centre de conférences du Kirchberg. Sous la conduite de Monsieur Roland Pinnel, Directeur du Syndicat d'Initiatives de la Ville de Luxembourg, le Président Fédéral a visité ensuite le Fort Thüngen ainsi que la vieille ville. En fin de matinée, Monsieur Klestil a visité la Cour de Justice des Communautés Européennes. Au nouveau bâtiment Thomas More, il fut accueilli par Monsieur Ole Due, Président de la Cour de Justice des C.E. Après un dîner offert en l'honneur du Président Fédéral de la République d'Autriche par le Président de la Cour de Justice, l'hôte autrichien s'est rendu à l'aéroport d'où il est reparti à Vienne.

M. Poos en Egypte

Le Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires Étrangères, M. Jacques F. Poos a effectué du 4 au 7 janvier 1993 une visite officielle en République arabe d'Égypte, sur invitation de son homologue égyptien, Mr. Amr Moussa.

M. Poos fut reçu en audience chez le Président de la République, M. Hosni Moubarak. Une entrevue avec le Secrétaire Général de la Ligue Arabe et ancien Ministre des Affaires Étrangères, M. Esmat Abdel Meguid a également eu lieu.

Par ailleurs, M. Poos a eu des entretiens avec son homologue aux Affaires Étrangères ; avec le Ministre de l'Économie, M. Yousry Moustafa ; avec M. Fouad Sultan, Ministre du Tourisme et de l'Aviation Civile, et avec le Ministre d'État de la Coopération Internationale, le Dr. Makramallah.

Au cours de ses entretiens, des questions internationales, telles que la situation au Moyen-Orient et la guerre dans l'ex-Yougoslavie, ainsi que la situation des relations bilatérales ont été évoquées.

M. le Ministre était accompagné en Égypte par une délégation commerciale.

Reconnaissance des Républiques tchèque et slovaque

Le 1^{er} janvier 1993, le Grand-Duché de Luxembourg a reconnu la République tchèque et la République slovaque comme les deux États successeurs de la République fédérative tchèque et slovaque. A cette occasion, il leur a envoyé ses meilleurs vœux de succès dans la mise en place de nouvelles structures étatiques.

Souhaitant par ailleurs l'intégration pleine et entière de ces deux nouveaux États dans la Communauté internationale, le Grand-Duché de Luxembourg a établi, dès le 1^{er} janvier 1993, des

relations diplomatiques avec la République tchèque et avec la République slovaque.

Les deux États sont successeurs aux traités qui liaient le Grand-Duché de Luxembourg avec l'ancienne République fédérative tchèque et slovaque.

Vœux de Nouvel An à la presse

À l'occasion du Nouvel An, Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'État a donné le 4 janvier 1993 une réception en l'honneur de la Presse à la Maison de Cassal.

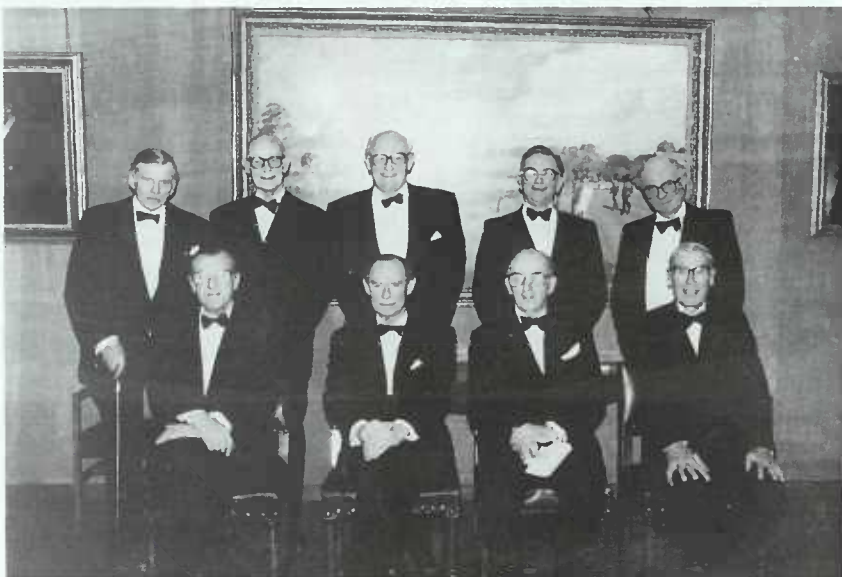


« Conveniat » de S.A.R. le Grand-Duc

Récemment Son Altesse Royale le Grand-Duc s'est rendu au « Conveniat » de ses camarades qui ont absolvé avec lui le cours de formation d'officier au O.C.T.U.

La liste des participants comprenait notamment :

H.R.H. Prince John of Luxembourg, Grand-Duc de Luxembourg ;
Mr. T.J.A. Kingan ;
The Hon. J.V. Knatchbull, The Rt. Hon. The Lord Brabourne ;
Sir W.A. Lewthwaite Bt ;
Rev. Canon M.S. Mac Donald ;
Mr. J.C. Pollock ;
Mr. J.L. Pring ;
Mr. J.N. Ross
The Viscount Boyle,
Cpt. The Hon. The Earl of Shannon.



Audiences à l'occasion du Nouvel An

A l'occasion du Nouvel An, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont reçu en audience les Chefs de mission diplomatique résidant à Luxembourg, le Président et les membres du Bureau de la Chambre des Députés, le Président, le Vice-Président et les Membres du Gouvernement, le Président et les Vice-Présidents du Conseil d'Etat, le Président de la Cour Supérieure de Justice, le Procureur Général d'Etat, le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, Monseigneur l'Archevêque de Luxembourg, le Président du Conseil Economique et Social, les Commandants de l'Armée, de la Gendarmerie et le Directeur de la Police ainsi que les Membres de la Maison de Leurs Altesses Royales.

Leurs Altesses Royales le Grand-Duc Héritier, la Grande-Duchesse Héritière et le Prince Guillaume assistaient à ces audiences.

Nomination

Le Conseil de Gouvernement a proposé début janvier 1993 à S.A.R. le Grand-Duc la nomination de M. Jean Faltz, actuellement Consul général à San Francisco, en qualité d'Ambassadeur du Luxembourg à Madrid.

M. Faltz sera remplacé à San Francisco par M. Pierre Gramegna en qualité de

Consul général et de Directeur du Board of Economic Development.

Convention concernant le programme européen STRATEGICS

STRATEGICS est un programme de formation et d'aide qui s'adresse aux producteurs audiovisuels des 7 petits pays de la Communauté Européenne (Belgique, Danemark, Grèce, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal). STRATEGICS a été développé et est géré à partir du Luxembourg par la

société « Consultants et Services » et bénéficie du soutien du

* Programme MEDIA 95 de la Communauté Européenne par le biais du compartiment SCALE (Small Countries improve their Audiovisual Level in Europe)

et du

* Gouvernement luxembourgeois, plus spécialement du Service des Médias et de l'Audiovisuel du Ministère d'Etat.

La signature de la Convention a eu lieu le 11 janvier 1993 à la Maison de Casal à Luxembourg.



M. Santer lors de la signature de la Convention

Réunion sur l'ex-Yougoslavie

M. Georges Wohlfart, Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères a participé le 13 janvier 1993 à Paris à la réunion extraordinaire des Ministres des Douze consacrée à la question de l'ex-Yougoslavie qui s'est tenue en marge de la cérémonie de signature du Traité des armements chimiques. À cette occasion, les Douze ont entendu un rapport de Lord Owen sur l'état des négociations relatives à un règlement politique de la crise en Bosnie-Herzégovine qui se sont poursuivies ces jours-ci à Genève. Les Douze ont demandé que les Serbes bosniaques acceptent dans les six jours les propositions concernant le cadre constitutionnel pour ce pays.

S'agissant du succès de cette négociation, M. Wohlfart a estimé qu'il existe une lueur d'espoir aussi minime soit-elle. Les Douze devraient pourtant se préparer à toute éventualité et en cas d'échec des négociations prendre des mesures additionnelles portant sur le renforcement de la zone d'interdiction de survol de la Bosnie-Herzégovine, la mise sur pied d'un tribunal criminel international et l'isolement complet de la Serbie.

Décès de Monsieur Vic Abens, ancien député

Le 14 janvier 1993 est décédé dans une clinique à Liège, Monsieur Vic Abens, ancien député, membre du Parlement européen et bourgmestre de Vianden, à l'âge de 80 ans.

Monsieur Vic Abens est né le 16 octobre 1912 à Vianden. Il a travaillé dans une étude d'avocat pendant 13 ans. Pendant la Deuxième Guerre, il a pris une part active à la Résistance luxembourgeoise. Arrêté par la Gestapo, il a fait deux ans de camps de concentration. Après la guerre, Monsieur Abens a été bourgmestre de Vianden de 1946 jusqu'en 1981.

Elu sur la liste du Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois, Monsieur Abens était membre de la Chambre des Députés du 16 novembre 1945 au 5 janvier 1981, de 1960 à 1979 il était membre du Conseil de l'Europe, de 1965 à 1979 membre de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale et de 1979 à 1989 membre du Parlement Européen.

Monsieur Abens était président-fondateur des « Amis du Château de Vianden ».



M. Vic Abens

Lors de la séance de la Chambre des Députés du 18 janvier 1993, Madame Erna Hennicot-Schoepges, Présidente de la Chambre des Députés, a rendu hommage à la mémoire de Monsieur Vic Abens.

M. Poos rencontre une délégation arabe

Le Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires Étrangères, M. Jacques F. Poos a reçu le 14 janvier 1993 une délégation d'Ambassadeurs de la Ligue Arabe pour le traditionnel échange de vues sur des questions d'intérêt commun. La délégation comprenait des représentants de l'Algérie, de Syrie, de Jordanie, ainsi que de l'OLP.

Ont été évoqués le processus de paix au Proche-Orient, le sort des 415



M. Poos et les membres de la délégation arabe

Palestiniens expulsés par Israël, l'Irak, le boycott arabe et les relations euro-arabes.

En particulier, la situation des Palestiniens expulsés et sa possible répercussion sur le futur déroulement du processus de paix a été au centre des discussions.

Les deux parties ont estimé qu'Israël devra trouver une solution dans les meilleurs délais, en accord avec les stipulations de la résolution 799 du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

L'entrevue s'est déroulée dans une atmosphère empreinte d'une grande franchise et tous les interlocuteurs se sont montrés satisfaits du déroulement des entretiens.

Convention avec l'Indonésie

Le 14 janvier 1993 fut signée au Ministère des Affaires Étrangères une Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République d'Indonésie tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune. Ledit Acte fut signé pour le Luxembourg par Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Affaires Étrangères, du Commerce Extérieur et de la Coopération et pour l'Indonésie par son Excellence Monsieur T.M. Zahirsjah, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire.

La Convention entrera en vigueur pour les deux Parties Contractantes à la dernière des dates où les Gouvernements respectifs se seront notifiés par écrit que les formalités constitutionnelles exigées dans leurs États respectifs ont été accomplies.

M.E. Braun (DFB) à Luxembourg

Le 14 janvier 1993, Monsieur Egidius Braun, nouveau président de la Fédération allemande de Football (DFB) a séjourné à Luxembourg, où il fut reçu par son homologue luxembourgeois, Monsieur Norbert Konter, président de la FLF et par Monsieur le Premier Ministre Jacques Santer.



Monsieur E. Braun

Télégrammes de remerciements et de félicitations

— Mr George Bush
President of the United States of
America
The White House
Washington

At the moment you lay down the heavy responsibilities of your office I would like to assure you of the feelings of my highest esteem and personal friendship.

During your Presidency the bonds of cooperation between our two countries have been strengthened and reinforced.

The Grand Duchess and the people of Luxembourg join me in expressing to you our sincerest wishes for you and your family's happiness.

Jean, Grand Duke of Luxembourg

— Mr. B. Clinton
President of the United States of
America
The White House
Washington

At the moment that the American people put the destiny of the United States into your hands, I would like to convey to you my most heartfelt congratulations together with the warmest wishes of the people of my country for the success of your important mission as well as for the continued prosperity of the United States of America.

The bonds of friendship between our two nations developed constantly since the American Army liberated Luxembourg from foreign invaders twice in this century. I am convinced that under your presidency these bonds will go on strengthening. In this respect my compatriots consider as a good omen the recent economic cooperation inaugurated under your leadership between the State of Arkansas and my country. I express the firm hope that the United States and Europe continue together to serve with determination progress, justice and peace in the world.

Jean, Grand Duke of Luxembourg

Inondations : Aides financières de l'État

Monsieur Fernand Boden, Ministre de la Famille, a tenu les 18 et 28 janvier 1993 des conférences de presse qui avaient pour objet : les modes d'intervention de l'État en matière des dégâts causés par les récentes inondations.



M. Fernand Boden lors de la conférence de presse du 28 janvier 1993

Secours Sociaux accordés à la suite des inondations de la mi-janvier 1993

La crue de la Sûre du 11 au 14 janvier 1993 avec un apport allant jusqu'à 190 m³ par seconde est considérée comme un phénomène tout à fait exceptionnel. Cette crue centennale (selon les experts) a eu des effets catastrophiques. Il faut remonter à l'année 1918 pour mesurer des niveaux d'eau comparables le long de la Sûre.

Les hauteurs exceptionnelles des eaux provoquaient des inondations qui affectaient surtout les agglomérations situées sur les rives de la Sûre, de l'Alzette et de la Wark. Partout les dégâts sont très élevés. Ont été touchés des particuliers, des associations, des exploitations familiales, des entreprises industrielles tout comme des installations communales et étatiques. La situation a été particulièrement dramatique au village d'Ingeldorf, dont 50 maisons sur 232 ont dû être évacuées.

Il y a lieu de relever la qualité des secours d'urgence organisés par les services d'intervention tout comme la générosité spontanée d'associations, d'entreprises ou de particuliers qui ont proposé leur aide aux familles sinistrées. L'engagement des innombrables intervenants bénévoles mérite tout particulièrement notre reconnaissance.

Sur proposition du Ministre de la Famille et de la Solidarité, le Conseil de Gouvernement lors de sa séance du vendredi 15 janvier 1993 a décidé d'accorder une aide financière aux familles sinistrées.

Tout comme lors d'initiatives analogues précédentes (secours suite aux tempêtes début 1990), le Gouverne-

ment oriente cette action selon le principe prioritaire de la solidarité sociale.

L'initiative d'aide constitue une action de solidarité vis-à-vis de familles dont la situation économique risque d'être ébranlée. Les secours accordés sont destinés surtout au rééquipement des sinistrés.

Le montant des secours sera déterminé en fonction

- de l'ampleur des dégâts,
- de la situation financière des ménages touchés,
- du nombre de personnes à charge.

Pour l'évaluation des dommages on exclut les dégâts mineurs ou résultant de la perte d'objets luxueux et de loisir ainsi que les dommages assurés. Les secours ne pourront être liquidés que sur déclaration et contre présentation de pièces et de factures à l'appui.

Les secours organisés par le Ministère de la Famille et de la Solidarité s'adressent prioritairement

- aux ménages privés et
- aux associations ou fondations poursuivant des objectifs culturels, sportifs et sociaux.

Les exploitants d'entreprises agricoles ou commerciales et les titulaires de professions libérales ne peuvent bénéficier de secours au niveau professionnel que dans les conditions suivantes :

- a) l'exploitation est de type familial
- b) soit les dommages subis mettent en péril la solvabilité de l'exploitation, soit l'entreprise produit régulièrement un bénéfice non imposable.

Dans ce contexte il y a lieu de rappeler que le remplacement et la réparation de biens immobiliers et mobiliers à usage professionnel peuvent être mis en déduction lors de la déclaration d'impôts. D'autres mesures sont envisagées : interruption ou réduction du paiement des avances, déduction fiscale lors du renouvellement de stocks, amortissements accélérés... Les demandes respectives sont à introduire auprès de l'Administration des Contributions qui traitera les dossiers respectifs en priorité et avec bienveillance. Par ailleurs, le Ministère du Travail appliquera les mesures du chômage partiel afin de compenser les pertes résultant de l'arrêt du travail (Administration de l'Emploi).

Jacques Santer in Bern und Zürich

Der luxemburgische Premierminister Jacques Santer stattete am 21. Januar 1993 in Bern einen offiziellen Arbeitsbesuch ab und führte mit einer Delegation des Bundesrates unter Leitung von Bundespräsident Adolf Ogi politische Gespräche. Auf der Tagesordnung standen die Themen europäische Integration, europäische Sicherheitsarchitektur sowie die Entwicklungen in Osteuropa und Jugoslawien. Bei dieser Gelegenheit wurde auch das kürzlich in Luxemburg ausgehandelte Doppelbesteuerungsabkommen unterzeichnet. Bisher bestand zwischen den beiden Ländern kein solches Abkommen.

Am späten Nachmittag reiste Herr Santer dann nach Zürich weiter, wo er auf Einladung des Rektors und der Gesellschaft der ehemaligen Studenten der ETH die renommierte GEP-Vorlesung an der Eidgenössischen Technischen Hochschule hielt.

*„Mit Kleinen tut man kleine Taten;
Mit Großen wird der Kleine groß.“ (Goethe: Faust)*

Zur Rolle und Aufgabe der kleinen Länder in der EG

**Vortrag von Premierminister Dr. Jacques SANTER
anlässlich der GEP-Vorlesung an der ETH Zürich am 21. Januar 1993 in Zürich**

Magnifizenz,
Herr Präsident,
liebe Freunde aus Luxemburg und aus
der Schweiz,
meine sehr verehrten Damen und Herren,

Erlauben Sie mir, bevor ich mit meinem Vortrag beginne, mich beim Rektor der Eidgenössischen Technischen Hochschule, Herrn Professor Dr. Hans von Gunten, und beim Vorsitzenden der Vereinigung ehemaliger Studierenden an der ETH Zürich, Herrn Dr. Jürg Lindecker, sehr herzlich für die freundliche Einladung nach Zürich zu bedanken. Ich betrachte Ihre Einladung zu dieser renommierten Vortragsveranstaltung als eine große Ehre und freue mich ganz besonders darüber, daß dank Ihrer Initiative und der Bemü-

hungen von Herrn Reinhard Hummel, dem ich von hier aus ebenfalls herzlich danken möchte, nun auch der Name eines Luxemburgers auf der äußerst bemerkenswerten Liste der GEP-Referenten verzeichnet ist. Als Premierminister eines kleinen Landes, des bislang kleinsten Landes in der Europäischen Gemeinschaft, habe ich nicht immer die Gelegenheit, vor einem so hochkarätigen Auditorium wie diesem zu sprechen, und es ist mir deshalb eine Ehre und eine Freude zugleich, heute hier über die Rolle und Aufgabe der kleineren Länder in der EG referieren zu dürfen, ein Thema, das, so glaube ich jedenfalls zu wissen, nicht oder noch nicht zu den abgedroschenen europapolitischen Redesujets gehört, und dem es, da stimmen Sie sicher mit mir ein, angesichts der jüngsten Ent-

wicklungen (um nicht zu sagen : Entscheidungen) in verschiedenen europäischen Ländern (nein, ich nenne sie nicht beim Namen !) an Aktualität und Brisanz ja eigentlich nicht fehlen dürfte.

Meine Damen und Herren,

„So wie Begräbnisse nur dazu da sind, um die Lebenden zu versammeln, so dienen Geburtstage lediglich dazu, um über die Gegenwart zu sprechen“, schreibt der ehemalige Berater des französischen Staatspräsidenten François Mitterrand und jetzige Präsident der Europäischen Entwicklungsbank, Jacques Attali, in seinem neuesten Buch 1492. In diesem, nebenbei bemerkt, äußerst lesenswerten Buch schildert Attali nicht nur die politi-

schen, wirtschaftlichen und sozialen Verhältnisse und Begebenheiten im Europa des ausgehenden 15. Jahrhunderts, sondern er beschreibt auch, wie der Titel richtig vermuten läßt, die Entdeckung der Neuen Welt durch den genuesischen Seefahrer Christoph Columbus, deren 500. Wiederkehr wir im letzten Jahr gefeiert haben.

Die 500-Jahr-Feier der Entdeckung Amerikas steht vorerst am Ende einer, angesichts der doch recht kurzen Zeitspanne von vier Jahren, eindruckserweckenden Liste von Jahrhundert- und Jubiläumsfeiern, die seit 1989 begangen wurden.

1989 war nicht nur ein Jubeljahr für die Deutschen. In Frankreich feierte man das Bicentennarium der Französischen Revolution, sprich zweihundert Jahre „liberté, égalité, fraternité“, in Luxemburg feierten wir den 150. Jahrestag unserer nationalen Unabhängigkeit. Man braucht also nicht Linguist zu sein, um zu verstehen, weshalb das Jahr 1989 in jeder Hinsicht als „Revolutionsjahr“ in die Geschichte eingehen wird.

1990 folgten zahlreiche Unabhängigkeitsfeiern. Sie unterschieden sich von den bisher erwähnten Feiern unter anderem dadurch, daß nicht das erste Jahrhundert, nicht einmal das erste Jahrzehnt der nationalen Unabhängigkeit gefeiert wurde, sondern der erste Tag. Die Namen Estland, Lettland und Litauen stehen für die Signatur eines Phänomens, das nach dem Zusammenbruch des Kommunismus' marxistisch-leninistischer Prägung Ausmaße angenommen hat, wie sie selbst die weitsichtigsten Politiker, die bestinformiertesten Diplomaten oder gar die Koryphäen der Politik- und Staatswissenschaften nicht vorhersehen konnten.

Im Jahr darauf feierte man hier in der Schweiz das 700jährige Bestehen der Eidgenossenschaft. In einem Artikel, den der an dieser Hochschule lehrende Wirtschaftshistoriker Professor Jean-François Bergier ein Jahr nach der Jubiläumsfeier in der Neuen Zürcher Zeitung veröffentlichte, heißt es, die 700-Jahr-Feier der Eidgenossenschaft sei „weitgehend rückwärts ausgerichtet“ gewesen, doch in den auf die Geschichte zurückblickenden patriotischen Diskursen sei auch Bezug auf die Entscheidung genommen worden, die die Schweizer „demnächst“ zu treffen hätten. Heute, sechs Wochen nach der von Bergier angesprochenen Entscheidung, wissen wir, daß die Retrospektive der Perspektive vorerst einmal das Nachsehen gegeben hat, sie auf den ehrenvollen zweiten Platz verdrängt hat. Wahrscheinlich haben sich viele Eidgenossen gesagt, daß, um mit dem

Münchener Volkshumoristen Karl Valentin zu sprechen, „die Zukunft früher auch besser war“.

Sicher. Wir befinden uns in einem Zeitalter epochaler Umwälzungen. Bis zum Jahr 2000 wird sich die Welt grundlegend verändern. Alle Bereiche – Politik, Wirtschaft, Wissenschaft und Kultur – sind von dieser bevorstehenden Metamorphose betroffen. Zum einen werden technologische Entwicklungen (Microchip und Gentechnik seien hier als Paradigmen genannt) unser Leben revolutionieren, zum anderen wird die weltpolitische Landschaft durch die Abdankung der Supermacht UdSSR entscheidend verändert. Doch keiner von uns weiß so recht, wo es langgehen wird. Fazit: Angst macht sich breit, Zukunftsangst. Und schenkt man den Aussagen des amerikanischen Wirtschaftswissenschaftlers Alvin Toffler Glauben, so wird „das Schicksal der Menschheit (...) im nächsten Jahrtausend von einer Runde von Gewinnern und Verlierern bestimmt“ werden.

Natürlich drängt sich einem dann sofort die Frage auf, wer denn nun die Gewinner und wer die Verlierer in der kommenden Weltordnung sein werden. Und auch andere Fragen drängen sich uns auf, z.B.:

- Was sind die Trends, die das auslaufende Jahrhundert prägen werden?
- Wie sieht die Zukunft unserer nationalen Wirtschaften aus? Wie die Zukunft der Weltwirtschaft?
- Oder. Auf welchen Wertewandel haben sich Politik und Kultur einzustellen?

Überall, nicht nur in den Chefetagen der großen Konzerne und in den Medien, redet man von einer sich anbahnenden Weltwirtschaftskrise und von Rezession. Drohende Arbeitslosigkeit, erschreckende Ausmaße annehmende Ausländerfeindlichkeit, Sittenverfall, steigende Kriminalität, Drogenkonsum, Aids sind mittlerweile weit mehr als interessante Themen für sensationshungrige Journalisten und Fernsehreporter; sie sind bittere Realität, sie gehören zum Alltag.

Vor diesem Hintergrund, vor dem Hintergrund von Rezession und Depression, haben wir eine ungewisse Zukunft zu gestalten. Es ist demnach verständlich, daß wir eine gewisse Angst vor dem Ungewissen haben. Doch diese Angst darf uns nicht so weit bringen, daß wir lethargisch werden, die Hände in den Schoß legen und den Problemen unserer Zeit mit einem gleichgültigen „ich kann ja doch nichts ändern“ begegnen. Die zur Zeit herrschende depressive Stimmung darf uns nicht zu Indolenz verleiten. Dadurch daß wir, wie Strauße, die Köpfe in den Sand stecken, werden wir die Pro-

bleme nicht verringern und auch nicht lösen. Wir müssen uns den Herausforderungen unserer Zeit stellen, sie annehmen und versuchen, sie zu meistern. Wir sollten nicht so tun, als hätte es diese und ähnliche Probleme nicht schon früher einmal gegeben und endlich begreifen, daß Heulen und Zähneknirschen noch nie jemanden weitergebracht hat. Nur wer wagt, wird auch gewinnen.

Die Dekaden vor einer Jahrhundert- bzw. Jahrtausendwende, das lehrt uns die Geschichte, waren noch nie die vertrauensinflößendsten und blühendsten Perioden einer Epoche.

Schon vor tausend Jahren lebten die Menschen in der Angst, mit dem zu Ende gehenden Millennium würde auch die Welt untergehen. Endzeitstimmung prägte auch die Wende vom 19. zum 20. Jahrhundert. Die mannigfaltigen, zentrifugalen Tendenzen der als Fin de Siècle in die Weltgeschichte eingegangenen Periode ließen unsere Urgroßväter an den bevorstehenden Untergang des Abendlandes (um es einmal mit den Worten des Geschichtsphilosophen Oswald Spengler zu sagen) glauben.

Zwei Beispiele, eins aus dem Bereich der Wirtschaft und eins aus der Geschichte der österreichischen Monarchie, verdeutlichen, wie es überhaupt zu der latent krisenhaften Zeitstimmung, die gegen Ende des letzten Jahrhunderts herrschte, kommen konnte.

- Das Jahr 1873 stand im Zeichen einer akuten Finanz- und Wirtschaftskrise, deren übliche Begleiterscheinungen, Börsensturz und Bankenkrach, überall auf der Welt Menschen an den Rand des Ruins brachten. Dieser Wirtschaftskrise schloß sich eine wirtschaftliche Depression an, die bis 1879 andauerte. Von 1879 bis 1882 war eine leichte Besserung zu verzeichnen, die aber bald in eine zweite Depression, die bis 1886 anhielt, mündete. Einer Belebung der Wirtschaft zwischen 1886 und 1892 folgte wiederum eine schwere Krise bis 1895, ehe dann eine Hochkonjunkturphase begann, die etwa bis zum Beginn des Ersten Weltkrieges anhielt.

- Zu Beginn und am Ende der neunziger Jahre standen zwei Ereignisse, die man als persönliche Schicksalsschläge des österreichischen Kaisers Franz Josephs I. hätten ansehen und interpretieren können, die aber von weiten Kreisen der Bevölkerung als Sturmzeichen gewertet wurden. 1889 beging Kronprinz Rudolf gemeinsam mit der Baroness Vétsera Selbstmord, 1898 wurde die Kaiserin Elisabeth von einem italienischen Anarchisten ermordet.

Schlechte wirtschaftliche Perspektiven sowie politische Instabilität und soziale Unruhen führten also dazu, daß die Menschen gegen Ende des letzten Jahrhunderts das Vertrauen in die Zukunft verloren. Karl Lamprecht, der erste Historiker, der sich mit dem ausgehenden 19. Jahrhundert ausführlich auseinandersetzte, bezeichnet das Fin de Siècle deshalb mit Recht als „Periode der Reizsamkeit“.

Eine solche Periode der Reizsamkeit durchleben wir auch jetzt.

Als im November 1989 die Berliner Mauer fiel, herrschte in Deutschland und ganz Westeuropa eine wahre Euphorie.

Die Europäische Gemeinschaft war damals auf dem besten Weg, ihr bis dato größtes Unterfangen in die Wirklichkeit umzusetzen, d.h. den mit einer Kaufkraft bzw. einem Marktvolumen von sechs Billionen US-Dollar größten Binnenmarkt der Welt zu schaffen, der durch den Beitritt der EFTA-Länder zum Europäischen Wirtschaftsraum (EWR) noch vergrößert werden soll. Allein die Aussicht auf die Verwirklichung dieses Mega-Binnenmarktes hatte so große Wachstumskräfte freigesetzt, daß etwa seit Mitte der achtziger Jahre die europäische Wirtschaft schneller arbeitete als die amerikanische.

Zu der florierenden westeuropäischen Wirtschaft stießen – durch die friedliche Revolution im Osten Europas – „nun noch die ungesättigten, potentiell riesigen Märkte Ostdeutschlands, Osteuropas und der Sowjetunion“ (Konrad Seitz) hinzu. Europa, so schien es, war dabei, wieder „das Herz der Weltwirtschaft zu werden – ihr bevölkerungsstärkster und kreativster Raum“ (Jacques Attali).

Heute ist diese Stimmung der Euphorie in eine euroskeptische Stimmung umgeschlagen. Im Moment durchlebt die Europäische Gemeinschaft, ähnlich wie vor etwa zehn Jahren, wieder ein Tief. Damals war die EG eine Gemeinschaft der Nahrungsmittelberge, der bürokratischen Blockierung und der Haushaltungerechtigkeit, eine Gemeinschaft der vergeblichen Versuche, zu einer übermäßig detaillierten Harmonisierung zu gelangen. Heute liegen die Ursachen woanders. Die Gründe für den zur Zeit herrschenden Europessimismus sind :

- Die Rückkehr Westeuropas zu den anämischen Wachstumsraten vom Anfang der achtziger Jahre und zu seinem schon fast „traditionellen“ Handelsbilanzdefizit mit den USA sowie
- die Einsicht, daß die mittel- und osteuropäischen Länder und die

Nachfolgestaaten der Sowjetunion für den Westen des Kontinents „noch auf Jahre hinaus Bürde sein werden, bevor sie Chance werden können“, wie Konrad Seitz im Vorwort zur fünften Auflage seines Buches „Die japanisch-amerikanische Herausforderung“ schreibt.

Weitere Gründe für die zur Zeit überall deutlich erkennbare Eurosclerose sind :

- das vorläufige Nein der Dänen zu den Maastrichter Verträgen und die dadurch bedingte Retizienz bei der parlamentarischen Abstimmung über eben diese Verträge im Vereinigten Königreich,
- das auch nicht unbedingt überzeugende Ja der „grande nation“ zum gleichen Vertragswerk und
- das negative Votum der Schweizer in Sachen EWR-Beitritt vor gut sechs Wochen.

Eine der Ursachen, wenn nicht sogar die Hauptursache für diese ablehnende Haltung gegenüber den Maastrichter Verträgen bzw. gegenüber dem EWR ist mit Sicherheit das latente Informationsdefizit über Europa, für das ja vor allem wir Politiker verantwortlich gemacht werden, und das, zusammen mit einer völlig unbegründeten Angst vor dem furor teutonicus und der Non-possimus-Politik der Zwölf in der Jugoslawienkrise, wiederum dazu beiträgt, daß überall in Europa der Euro-Frust grassiert und die EG sich seit der Verabschiedung der Maastrichter Verträge im Dezember 1991 wieder in einer allen Fortschritt lähmenden Schwächeperiode befindet.

Natürlich können einen die eben erwähnten Tatsachen pessimistisch stimmen. Doch als Politiker sind wir ja professionelle Optimisten und dürfen uns von den negativen Erscheinungen in der Alltagspolitik nicht allzu sehr beeindrucken lassen, zumal es ja auch einige gute Gründe gibt, „eurooptimistisch“ zu sein.

Die Verwirklichung des EG-Binnenmarktes zum geplanten Zeitpunkt und die Ratifizierung der Maastrichter Verträge in zehn von den insgesamt zwölf nationalen Parlamenten zeigen, daß ein gemeinsames Europa keineswegs, wie einige behaupten, eine ferne Realität ist.

Welche Rolle die kleineren Länder in diesem gemeinsamen Europa spielen werden, das möchte ich Ihnen nun, im Hauptteil meines Vortrags, erläutern.

Meine Damen und Herren,

Spätestens durch die beim Europäischen Rat in Edinburgh beschlossene Aufnahme der Beitrittsverhandlungen

mit Österreich, Schweden und Finnland, die alle drei ihre Kandidatur für die Mitgliedschaft in der EG gestellt haben, ist auch die Kleinstaatenfrage, d.h. die Frage nach der zukünftigen Rolle der kleineren Länder in der Zwölfergemeinschaft, wieder zu einem aktuellen Diskussionsthema geworden, denn : Die meisten der vor der EG-Tür stehenden und auf Einlaß wartenden Anwärter (neben den drei bereits genannten Ländern Österreich, Schweden, und Finnland haben auch Norwegen, Malta, Zypern und die Schweiz ihren Beitrittsantrag bereits bei der EG-Kommission in Brüssel eingereicht) sind – nach EG-Maßstab – kleinere Länder.

Dies stößt nicht überall auf große Begeisterung, im Gegenteil.

So plädierte z. B. der frühere britische EG-Kommissar Lord Thomson of Monifieth anläßlich einer Tagung des European Communities Committee in London dafür, „that full membership of the Community for small States such as Malta and Cyprus should not be encouraged, but that there should be a separate kind of relationship for mini-states.“ Denn, so Lord Thomson weiter : „We have one mini-state at present, Luxembourg, and I think one is quite enough.“

Daß man sich in Malta und Zypern und auch anderswo angesichts solcher Äußerungen Sorgen darüber macht, allein wegen seiner geographischen Größe außen vor bleiben zu müssen und nicht EG-Mitglied werden zu können, ist mehr als verständlich. In Luxemburg schüttelt man bei solch blaublütigem Schwachsinn lediglich den Kopf, da wir wissen, daß nicht die geographische Größe das Grundrecht für eine Mitgliedschaft in der EG ist, sondern daß, um es mit den Worten des früheren luxemburgischen Ministerpräsidenten und Gründervaters der EGKS Joseph Bech zu sagen, „ein Land, ob klein oder groß, nur dann ein Anrecht auf einen Platz in der Gemeinschaft der europäischen Völker hat, wenn es bereit ist, im Rahmen seiner Möglichkeiten, die gleichen Verpflichtungen und Aufgaben gegenüber der Gemeinschaft und all ihren Mitgliedstaaten zu übernehmen.“

Die Diskussionen über die geplante Erweiterung der EG sind jedoch nicht die einzige Ursache für das wachsende Interesse der Öffentlichkeit an der Kleinstaatenproblematik. Ein weiterer Grund ist mit Sicherheit die unterschiedliche Reaktion der Bürger bzw. der Parlamentarier in den kleineren EG-Mitgliedstaaten bei der Abstimmung über die Maastrichter Verträge.

Das „Nein“ der Dänen zu den Maastrichter Verträgen und seine mögli-

chen Folgen für das europäische Einigungswerk, das gerade durch diese Verträge entscheidende Impulse erhalten und neu angekurbelt werden sollte, hat in der Europäischen Gemeinschaft – und das insbesondere bei den sogenannten „Großen“ (vor allem in Deutschland und in Frankreich) – für einige Aufregung gesorgt. Obwohl es sich bei der knappen Mehrheit von 46 000 Stimmen, die die Maastricht-Gegner in Dänemark auf ihr Konto verbuchen konnten, nicht um eine klare Absage bzw. nicht um ein deutliches „Nein“ der Dänen an die Wirtschafts- und Währungsunion und an die Politische Union handelt, so hat das Resultat der Abstimmung doch ein politisches Erdbeben in der Zwölfergemeinschaft ausgelöst.

Das „Nein“ der Dänen hatte das Gelingen des erst fünf Monate zuvor eingeleiteten Projektes „Europäische Union“ stark gefährdet. Ein „Nein“ der Iren, die ebenfalls zu den Kleinen in der EG zählen und wenige Wochen nach den Dänen an die Urnen gingen, hätte das Unternehmen definitiv scheitern lassen können, und vorerst einmal das Aus für die Europäische Union bedeutet. Mit anderen Worten: Wäre das irische Votum ebenfalls negativ ausgefallen, so hätte die Reaktion zweier kleiner EG-Mitgliedstaaten das europäische Einigungswerk um Jahre, wenn nicht sogar um Jahrzehnte zurückgeworfen. Es ist, Gott sei Dank, anders gekommen: die Iren haben per Referendum „Ja“ gesagt zu den Maastrichter Verträgen, und ihrem Beispiel, dem Beispiel der kleinen Iren, folgten drei Monate später die Franzosen, die sich ebenfalls per Referendum für die Maastrichter Verträge aussprachen.

Das erste Land, in dem die Maastrichter Verträge nicht per Volksentscheid, sondern direkt von den Mitgliedern des Parlaments ratifiziert wurden, ist ebenfalls ein kleines Land, das kleinste Land in der Europäischen Gemeinschaft überhaupt, nämlich Luxemburg. Am 2. Juli haben die luxemburgischen Parlamentarier, die sogenannten Députés, mit einer überwältigenden Mehrheit – von sechzig Abgeordneten stimmten 51 mit Ja – den Verträgen von Maastricht zugestimmt.

Der Chefredakteur vom *LUXEMBURGER WORT*, der größten luxemburgischen Tageszeitung, schrieb am Tag nach der Abstimmung in seinem Leitartikel u. a.:

„Die erste Ratifizierung des Vertrages durch das Parlament eines EG-Mitgliedslandes könnte Signalwirkung auf die übrigen Partner haben. Es ist nicht zum ersten Mal, daß dieses kleine Land große europäische Schritte getan und den Großen ein Beispiel an euro-

päischem Willen, institutioneller Beweglichkeit und politischem Pragmatismus gegeben hat.“

Zwei kleine Länder, Irland und Luxemburg, haben den Weg vorgezeichnet, den anschließend sieben weitere EG-Mitgliedstaaten eingeschlagen haben, nämlich den Weg in Richtung Europäische Union. Durch ihre positive Einstellung zum europäischen Einigungswerk haben die Iren und die Luxemburger unterstrichen, daß auch die kleinen Länder manchmal eine Lokomotiv-Funktion beim europäischen Einigungsprozeß haben können, und daß nicht unbedingt immer die Deutschen und die Franzosen die Rolle des Zugpferdes in der Zwölfergemeinschaft übernehmen müssen.

Kommentarlos hierzu folgendes Goethe-Zitat:

„Wißt Ihr, wie auch der Kleine was ist? Er mache das Kleine recht; der Große begehrt, just so das Große tun.“

Wer aber ist nun der Kleine, wer der Große? Oder, konkreter ausgedrückt: Nach welchen Kriterien werden souveräne Nationalstaaten der Kategorie „Kleinstaat“ bzw. „Großmacht“ zugeordnet?

Nun, ob eine Sache groß oder klein ist, hängt ja meistens von der jeweiligen Warte des Beobachters ab. Schaut man von der Straße zum Empire State Building hoch ist es „big“; sieht man es aber aus etwa tausend Meter Höhe aus der Luke einer Lufthansa- oder besser Swissair-Maschine, ist es „tiny“. Tiny, niedlich-klein ist auch Luxemburg, z. B. aus der Sicht der Amerikaner, die, wenn man Ihnen sagt, man sei „Luxemburger“, meist so reagieren: „Oh, Luxembourg, very nice, capital-city of Liechtenstein!“ Wir „kleinen“ Luxemburger fühlen uns ob solcher Äußerungen aber keineswegs in unserem Nationalstolz oder auch sonstwie verletzt, da wir wissen, daß auch Belgien, die Niederlande, die Schweiz und sogar Österreich – aus Luxemburger Sicht alles schon recht große Länder – für die Amerikaner „small countries“ sind.

Beschränken wir uns bei dem Versuch, zu definieren, was denn nun ein kleines Land ist, auf den durch die Themenstellung vorgegebenen geographischen Rahmen der Europäischen Gemeinschaft, so können wir uns die Aufgabe leicht machen und brauchen uns nur an die bisherige Einteilung der EG in vier große, ein mittelgroßes (Spanien) und sieben kleine Länder zu halten, wobei sich das Epitheton „klein“ nicht unbedingt auf das Ausmaß des Staatsterritoriums bezieht, denn zu den kleinen Ländern in der EG gehören neben Luxemburg und Belgien u. a. auch Portugal und Griechenland.

Gegründet wurde die Europäische Gemeinschaft von drei großen und drei kleinen Ländern. Obwohl die Initiative zur Gründung einer Europäischen Gemeinschaft für Kohle und Stahl von einem großen Land, nämlich Frankreich, ausging, unterstützen die drei kleinen Benelux-Staaten das Vorhaben tatkräftig, da sie, genau wie Jean Monnet, die Notwendigkeit erkannt hatten, „die Gesamtheit der französisch-deutschen Kohle- und Stahlproduktion einer gemeinsamen Hohen Behörde zu unterstellen, in einer Organisation, die den anderen europäischen Ländern zum Beitritt offensteht.“ Luxemburg, Belgien und die Niederlande hatten keine Probleme damit, wichtige nationale Kompetenzen im Bereich der Kohle- und Stahlwirtschaft aufzugeben und in supranationale Souveränitätsrechte umzuwandeln, denn sie wußten, daß „die Zusammenlegung der Kohle- und Stahlproduktion (...) sofort die Schaffung gemeinsamer Grundlagen für die wirtschaftliche Entwicklung sichern (...) und die Bestimmung jener Gebiete ändern (würde), die lange Zeit der Herstellung von Waffen gewidmet waren, deren sicherste Opfer sie gewesen sind.“ (Jean Monnet)

Deshalb waren sie auch sofort bereit, der EGKS beizutreten. Allerdings wollte keiner der drei sich von den Großen über den Tisch ziehen bzw. unter den Teppich kehren lassen, so daß sie während der Beitrittsverhandlungen besonders darauf achteten, daß jedem Mitgliedsland dieser neuen Wirtschaftsgemeinschaft die gleichen Rechte eingeräumt würden und keines der drei großen Länder seinen kleinen Partnerstaaten irgendeine Entscheidung aufzwingen könnte.

Bei der Ausarbeitung des Vertrages zur Gründung der EGKS haben die Vertreter der kleinen Länder gute Arbeit geleistet, denn das von ihnen mit erdachte Punktesystem, das der ehemalige belgische Premierminister Leo Tindemans mit Recht als „un système de pondération ingénieux“ bezeichnet hat, hat sich in der inzwischen auf zwölf Mitglieder angewachsenen Gemeinschaft bis heute bewährt.

Für die Vertreter der kleinen Länder waren bei der Gründung der EGKS vor allem zwei Sachen wichtig:

- erstens: Jeder Mitgliedstaat der EGKS sollte, unabhängig von seiner territorialen Größe und seinem Bruttosozialprodukt, als Vollmitglied mit den gleichen Rechten und Pflichten wie alle anderen Mitglieder angesehen und behandelt werden, und
- zweitens: In den Ministerratssitzungen sollten die Vertreter der kleinen Länder das gleiche Mitspra-

che- und Stimmrecht wie ihre Kollegen aus den großen Mitgliedstaaten haben.

Es waren also gerade die kleinen Länder, so Luxemburgs Außenminister Jacques Poos, „qui ont voulu la création du système institutionnel existant, qui a fait et continuera à faire ses preuves“, denn, so Poos weiter: „Ils (= les petits pays) ont vu dans ce cadre et vis-à-vis des partenaires plus puissants, le garant et la sauvegarde institutionnelle des intérêts nationaux légitimes au sein même du premier exercice en commun de leurs souverainetés.“

Zu den Gründerstaaten der EGKS gehört auch Luxemburg, der bis heute kleinste Mitgliedstaat der Europäischen Gemeinschaft. Am Paradigma dieses Kleinstaates im Herzen Europas, des einzigen EG-Mitgliedstaates ohne direkten Zugang zum Meer und damit zu den freien Verkehrsstraßen der Welt, soll nun gezeigt werden, welche Rolle die kleinen Länder in der EG spielen und welche Aufgaben ihnen beim europäischen Einigungsprozeß zukommen.

Meine Damen und Herren,

Luxemburg ist – auch wenn dieser Hinweis auf die Dauer zur ermüdenden Wiederholung wird – (mit seinen 2.586 Quadratkilometern Fläche und seinen knapp 400.000 Einwohnern) das kleinste Mitgliedsland in der Europäischen Gemeinschaft. Es ist aber, gemessen an den gängigen Kriterien des Wohlstands (sprich: ein weit über dem EG-Durchschnitt liegendes Pro-Kopf-Einkommen, eine niedrige Inflationsrate und folglich eine hohe Preisstabilität) und seiner gesamtwirtschaftlichen Situation, die besser kaum sein könnte, zugleich auch eines der wohlhabendsten Länder in der Zwölferegemeinschaft.

Was allerdings viele Leute – vor allem im Ausland – nicht wissen, ist, daß Luxemburg in den siebziger und achtziger Jahren schwere Zeiten durchgemacht hat und nur knapp einer Wirtschaftskatastrophe entgangen ist, die, wenn sie Wirklichkeit geworden wäre, einen souveränen Staat in seinen Grundfesten erschüttert hätte.

Wohlstand und Reichtum sind also erst seit einigen Jahren eine Selbstverständlichkeit für die Luxemburger, und ich gebrauche bewußt diesen Ausdruck, gerade wegen seines negativen Beigeschmacks, denn zu viele, vor allem junge, Leute in Luxemburg sehen den Reichtum des Landes, ihren Reichtum als eine Selbstverständlichkeit, als ein „droit acquis à tout jamais“ an, doch spätestens seit der Niederschrift der attischen Tragödien wissen wir, daß

Übermut zu leichtsinnigem Handeln verleitet, daß Hybris bestraft wird. Doch das nur nebenbei.

In früheren Zeiten waren Reichtum und Wohlstand keine Selbstverständlichkeit in meinem Land. Im Gegenteil: bis zur Mitte des 19. Jahrhunderts war Luxemburg ein äußerst armes Agrarland, mit kargem Boden und ganz schlechten Verkehrswegen, ein Land ohne nennenswerte Industrie und ohne Handelsverbindungen zum Ausland, ein Land, das regelmäßig heimgesucht wurde von Hungersnöten und Pestilenzen. Viele Luxemburger wanderten damals aus und versuchten ihr Glück in der sogenannten „neuen Welt“, also in Nordamerika.

Erst gegen Ende des 19. Jahrhunderts, nachdem ein Franzose ein nicht einmal stark metallhaltiges Eisenerz bei uns entdeckt und der Engländer Sidney Thomas ein Verfahren zur Stahlerzeugung aufgrund von phosphorhaltigem Eisenerz entwickelt hatten, erblühte in Luxemburg und auch in den Nachbarregionen Saarland und Lothringen, der europäischen Region also, die heute unter dem Oberbegriff Saar-Lor-Lux bekannt ist, ein Industriezweig, der später die Grundlage für die Wirtschaft des Landes bzw. der Großregion bilden sollte, nämlich die Eisen- und Stahlproduktion, die noch Anfang der sechziger Jahre fast ein Drittel des luxemburgischen Bruttosozialprodukts erzielte. Zum Vergleich: Heute beläuft sich dieser Anteil nur noch auf acht Prozent.

Die natürlichen Reichtümer der Großregion Saar-Lor-Lux, ihre seit zwei Jahrhunderten industriegebundenen Einwohner, ihre reichen Kohle- und ihre flächenmäßig weitgreifenden Erzlagerstätten in Form der luxemburgisch-lothringischen Minette hätten alle Chancen für eine gesunde und ausgewogene Industrialisierung geboten. Kriege aber und ständig wechselnde nationale Zugehörigkeiten verhinderten eine kontinuierliche Entwicklung. War das Gebiet bis nach dem zweiten Weltkrieg trotz seiner Randlage wenigstens als Rohstofflieferant für die Waffenschmieden Europas interessant, so ist die dem Niedergang geweihte Kohle- und Stahlindustrie heute zu einer zusätzlichen Belastung geworden.

Wie Sie alle wissen, ist die europäische Eisen- und Stahlindustrie als Folge der ersten Ölkrise im Jahr 1973 in eine tiefe Strukturkrise geraten. Die drei Wirtschaftsräume Luxemburg, Saarland und Lothringen wurden vom Einbruch der Montanindustrie besonders schwer getroffen. Die Folgen davon sind auch heute noch nicht alle behoben. Die Stahlkrise ist immer noch die

Hauptursache für die Arbeitslosigkeit in der Großregion. Heute steht die Stahlindustrie weltweit vor neuen Herausforderungen. Die Schaffung zusätzlicher Arbeitsplätze in der Großregion können wir aber von diesem Wirtschaftszweig in nächster Zukunft nicht erwarten.

Auch in Luxemburg hat die Stahlkrise der siebziger Jahre ihren Tribut gefordert: die Stahlindustrie hat zwei Drittel ihrer Belegschaft verloren. Für die luxemburgische Wirtschaft, die übermäßig stark nur auf diesen Industriezweig konzentriert war (man spricht deshalb von einem „monolithischen Wirtschaftsgefüge“), war dies ein unerwartet harter Schlag. Drakonische Umstrukturierungsmaßnahmen mußten in die Wege geleitet werden, und das ganze Land mußte Opfer bringen, um das einstige Kleinod der nationalen Wirtschaft, soweit dies zu dem Zeitpunkt überhaupt möglich war, zu retten. Zur Begrenzung des gesamtwirtschaftlichen Schadens für Luxemburg trug mit Sicherheit die Kleinräumigkeit und vor allem die politische Autonomie unseres Landes bei, denn sie erlaubten es den Verantwortlichen, in dieser Krisensituation schnell zu reagieren und gezielt wirksame Lösungen für die bestehenden Probleme zu finden.

Fazit: Obwohl der souveräne Kleinstaat Luxemburg damals mit den gleichen Problemen wie das von der Bundesregierung in Bonn abhängige Bundesland Saarland und die zu diesem Zeitpunkt schon von Paris vernachlässigte Region Lothringen konfrontiert war, kontrastiert seine Wirtschaftslage heute stark mit derjenigen dieser beiden Regionen. Während Lothringen und das Saarland sogar zu den wirtschaftlichen Problemregionen der Europäischen Gemeinschaft gezählt werden, die mit Hilfe des Sozial- und Regionalfonds der EG ihre Strukturprobleme zu überwinden versuchen, ist es Luxemburg gelungen, eine ähnliche Krisenentwicklung zu vermeiden. In dem Maße, in dem die Stahlindustrie in Luxemburg zurückging, entwickelte sich der kleinste Mitgliedstaat der Europäischen Gemeinschaft zu einem angesehenen Banken- und Finanzzentrum und zu einem der bedeutendsten Medienplätze in Europa.

Die Eisen- und Stahlindustrie hat nicht nur die luxemburgische Wirtschaft über Jahrzehnte geprägt, sie ist, wenn man so will, auch „mitverantwortlich“ für die aktuelle Wirtschaftsstruktur unseres Landes, die das immer noch vorläufige Ergebnis äußerst tiefgreifender Veränderungen des einst monolithischen Wirtschaftsgefüges Luxemburg ist.

Meine Damen und Herren,

Wie jede Nationalökonomie eines Kleinstaates ist auch die luxemburgische Wirtschaft auf das Ausland als Absatzmarkt angewiesen. Das gilt sowohl für die Industrie als auch für den Dienstleistungssektor.

Die Enge des Territoriums bzw. die Enge des nationalen Wirtschaftsraumes, die Kargheit seiner Bodenschätze, seine mono-industrielle Struktur sowie seine zentrale Lage und die durch all diese Faktoren bedingte Abhängigkeit von einer arbeitsteiligen internationalen Wirtschaft haben das Land immer wieder gezwungen, wirtschaftspolitisch den Anschluß an einen oder mehrere Nachbarstaaten zu suchen.

Alle Erfahrung – vor allem die kleiner Staaten – lehrt, daß ein Land um so lebensfähiger ist, je besser es sich den ihm auferlegten Gegebenheiten anzupassen vermag und je flexibler es auf die Änderungen seiner Umwelt reagieren kann.

Die Erfahrung hat uns Luxemburger gelehrt, daß ein kleines Land, um zu überleben, importieren und exportieren können muß, daß es also Zugang zu Versorgungsquellen und Absatzmöglichkeiten benötigt. Deshalb ist die luxemburgische Wirtschaft auch nie der Versuchung des Protektionismus erlegen. Wir Luxemburger hatten keine andere Wahl, als die Anbindung an größere Wirtschaftsgebilde zu suchen und uns mit ausländischen Handelspartnern zusammenzuschließen.

Das Hauptcharakteristikum der luxemburgischen Außen- und auch Wirtschaftspolitik ist demnach auch die schon traditionelle Öffnung zum Ausland, die auch heute noch die unabdingliche Voraussetzung für das nackte Überleben unseres Landes bildet. Wie eminent wichtig für die Existenz unseres Landes diese Öffnung nach außen ist, wird anhand folgender Zahlen deutlich :

- 90 % unseres Bruttosozialproduktes werden exportiert,
- 85 % des Inlandsverbrauchs werden importiert.

Da die Öffnung nach außen seit jeher den „entscheidenden Grundpfeiler luxemburgischer Außenpolitik“ (Fons Theis) bildet, können wir Luxemburger auf eine langjährige und reiche Erfahrung in Sachen internationale wirtschaftliche und politische Zusammenarbeit zurückblicken. Luxemburg ist das einzige Land in Europa, wenn nicht sogar in der Welt, das während über 150 Jahren ohne Unterbrechung Mitglied einer bilateralen oder multilateralen Verbindung ist.

Seit der Mitte des letzten Jahrhunderts haben wir Luxemburger konsequent immer wieder, und das mit Erfolg, versucht, die Enge unseres Binnenmarktes durch Zoll-, Wirtschafts- oder Währungsunionen mit unseren Nachbarstaaten zu überwinden.

Zuerst war es die – uns eher aufgezwungene – Mitgliedschaft im deutschen Zollverein, die unsere kleine Wirtschaft, unsere Micro-Nationalökonomie (um es etwas gelehrter auszudrücken) von der für das Weiterbestehen unseres Landes fatalen Asphyxie bewahrt hat.

Vorerst nur für einen Zeitraum von vier Jahren vorgesehen und vertraglich auch so festgehalten, dauerte Luxemburgs Mitgliedschaft im Deutschen Zollverein schlußendlich siebenund-siebzig Jahre, und nicht einmal nach der Gründung des Dritten Reiches und nach Luxemburgs Neutralitätserklärung dachte jemand bei uns daran, aus dieser Zollunion auszutreten, denn, so der luxemburgische Politologe Fons Theis : „Eine (Auf)Lösung der progressiv gewachsenen wirtschaftlichen Bindungen hätte nämlich eine schwere wirtschaftliche und finanzielle Krise nach sich gezogen.“

Nicht nur die damalige luxemburgische Bevölkerung stand der Mitgliedschaft im deutschen Zollverein negativ gegenüber. Es gab auch Deutsche, die kein Verständnis für die Eigenart und die Belange eines Kleinstaates hatten, der zum Überleben auf die Einbindung in größere Wirtschaftsgefüge angewiesen ist, wie der folgende, übrigens völlig unangebrachte und die Situation komplett verkennende Kommentar des deutschen Historikers Treitschke zur luxemburgischen Mitgliedschaft im Zollverein verdeutlicht : „Also mästete sich fortan an Deutschlands mächtigem Stamme die ekelhafte Schmarotzerpflanze der Nation luxembourgeoise, ein Blendlingsvolk ohne Vaterland und damit ohne Ehre.“

Mein Kommentar zu Herrn Treitschkes Kommentar, ein leicht abgewandeltes Hegel-Zitat : „Die Geschichte lehrt uns nur eines : es gibt Menschen, die niemals aus ihr lernen werden.“

Tatsache ist, daß sowohl Luxemburg als auch Deutschland wirtschaftliche Vorteile aus dieser Zollunion gezogen haben. Um diese Aussage zu belegen, weise ich zum einen darauf hin, daß auch von deutscher Seite niemals eine Kündigung der Mitgliedschaft im Zollverein erwogen wurde, und führe zum anderen das sogenannte „Schampus-Beispiel“ an.

Genau wie Luxemburg, das, obschon es als unabhängiger Staat dem nord-deutschen Staatenbund nicht beigetre-

ten war, bis 1918 Vollmitglied des Deutschen Zollvereins war, war auch Frankreich Mitglied dieser Zollunion. Die Franzosen sahen in der Mitgliedschaft im Deutschen Zollverein die Möglichkeit zu einer groß angelegten Strategie. Champagner-Produzenten aus Reims und Epernay errichteten Kellereien in Luxemburg-Stadt, in unmittelbarer Nähe des Hauptbahnhofs. Der Grundwein, aus der Champagne importiert, wurde – im Verschnitt mit den auch kalkhaltigen Luxemburger Weinen – zur „cuvée“ vermisch, zur Zweitgärung, zur Champagnisierung gebracht. Mit der Abfüllung in Flaschen entstand dann ein zollrechtlich anerkanntes luxemburgisches Produkt, jedoch mit großer französischer Champagnermarke ausgestattet, das zollfrei nach Deutschland eingeführt werden konnte. Verdient haben alle drei bei diesem Procedere : Frankreich, das seinen Champagner zollfrei nach Deutschland exportieren konnte, Deutschland, dessen Bürger nun für weniger Geld echten französischen Champagner erhielten, und Luxemburg, das steuerzahlende Sektellereien mit Arbeitsplätzen und hohen Umsätzen betreiben konnte.

Nach dem Ersten Weltkrieg schloß Luxemburg sich wirtschaftlich seinem Nachbarland Belgien, zu dem es seit jeher gute Beziehungen hatte, an. Die 1921 gegründete belgisch-luxemburgische Wirtschafts- und Währungsunion – eine Art europäische WWU in nuce – ist mit Sicherheit auch heute noch eine der wichtigsten Grundlagen der luxemburgischen Wirtschaft.

Es folgten nach dem Zweiten Weltkrieg, die Mitgliedschaft in der Zoll- und später auch Wirtschaftsunion Benelux, in der Montanunion bzw. der Europäischen Gemeinschaft für Kohle und Stahl und schließlich, ab 1957, die Mitgliedschaft in der EWG, der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft.

Luxemburgs Beitritt zur EGKS im Jahre 1952 war von eminenter Bedeutung für unsere Wirtschaft. Die EGKS öffnete der luxemburgischen Eisen- und Stahlindustrie die wichtigsten europäischen Märkte.

Aus den gleichen wirtschaftspolitischen Überlegungen, die Luxemburg bewogen haben, 1951 der EGKS beizutreten, wurde unser Land sechs Jahre später auch Mitglied, ja sogar Gründungsmitglied der beiden anderen Europäischen Gemeinschaften, nämlich der EWG, der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft, und der Europäischen Atomgemeinschaft Euratom.

Die Mitgliedschaft in der EWG hat Luxemburg ohne jeden Zweifel den wirtschaftlichen Aufschwung beschert.

Und so ist es kein Zufall, daß die Luxemburger in ihrer überwiegenden Mehrheit bis heute der europäischen Idee fest verbunden sind.

Was die EG-Mitgliedschaft heute für die luxemburgische Wirtschaft bedeutet, geht aus folgenden Zahlen hervor :

- 90 % der luxemburgischen Einfuhren stammen aus EG-Mitgliedstaaten ;
- 75 % der luxemburgischen Exporte gehen in die Länder der EG.

Luxemburgs Außenhandel konzentriert sich also fast ausschließlich auf die Europäische Gemeinschaft. Deshalb hätte eine Nicht-Teilnahme an den verschiedenen europäischen Integrationsbestrebungen bzw. eine Nicht-Mitgliedschaft in der EG zur progressiven Paralyse der luxemburgischen Wirtschaft und folglich, um im Metaphernbereich der Medizin zu bleiben, zum „delirium clemens“, zum Exitus des Luxemburger Staates geführt.

Meine Damen und Herren,

In einem Aufsatz über die Hauptmerkmale der luxemburgischen Außen- und Wirtschaftspolitik schreibt der bereits erwähnte Politologe Theis :

„Historisch besteht eine enge Verketzung zwischen dem Zollverein, der Belgisch-Luxemburgischen Wirtschaftsunion, Benelux und der Europäischen Gemeinschaft, die zum Teil auf den gleichen Grundsätzen beruhen, zum Teil aber auch eine auf der Erfahrung der Vergangenheit gründende Fortentwicklung darstellen. Luxemburg, als einziger Staat in den vier Gemeinschaften vertreten, wurde damit – ungewollt – zum Bindeglied im Rahmen der europäischen Kooperation.“

„Die Weide ist ein *kleiner* Baum ; aber sie dient dazu, die anderen Bäume zu binden“, heißt es in einem dänischen Sprichwort. Als Gründungsmitglied der verschiedenen Europäischen Gemeinschaften hat Luxemburg seinen Teil dazu beigetragen, daß aus einem eher losen Zusammenschluß mehrerer europäischer Länder eine Gemeinschaft wurde, die dabei ist, zu einer wirtschaftlichen, kulturellen und hoffentlich auch politischen Einheit zusammenzuwachsen.

Seit das Rotationsprinzip besteht, hat Luxemburg insgesamt acht Mal den EG-Ratspräsidenten gestellt und blickt demnach auf eine langjährige EG-Erfahrung zurück.

Für jedes Mitgliedsland der Europäischen Gemeinschaft, besonders aber für kleinere Staaten wie Luxemburg, ist der EG-Ratsvorsitz eine große Herausforderung und zugleich auch ein schwieriger Test. Manchmal hört man

deshalb Stimmen, die das bestehende Rotationsprinzip – und unterschwellig auch das Gleichheitsprinzip – in Frage stellen. In bin der Meinung, daß Leute, die so denken, unrecht haben : das Rotationsprinzip hat mit Sicherheit viele Vorteile und deswegen auch seine Existenzberechtigung. Der Ratsvorsitz motiviert die einzelnen Länder in ihrem europäischen Engagement, fördert die Identifizierung mit der EG und verstärkt das Verständnis für die Probleme der Partnerstaaten. Und was das in diesem Zusammenhang immer angeführte „Quadratkilometer-Argument“ angeht (sprich : Flächeninhalt des Landes ist gleich Leistungsvermögen während des EG-Vorsitzes), so glaube ich, daß gerade Luxemburg in der Vergangenheit bewiesen hat, daß die Qualität eines EG-Ratsvorsitzes nicht unbedingt im direkten Verhältnis zur Anzahl der Beamten oder zur Größe des Staatsterritoriums steht.

Daß Luxemburg den sehr großen politischen und verwaltungstechnischen Anforderungen, die eine EG-Ratspräsidentschaft nun einmal mit sich bringt, durchaus gewachsen ist, unterstreichen nicht nur die lobenden Worte der EG-Staats- und Regierungschefs, sondern vor allem die außergewöhnlichen Resultate, die wir Luxemburger jedes Mal nach einem EG-Ratsvorsitz aufzuweisen hatten.

Unter luxemburgischem Vorsitz wurden 1985 beispielsweise die Verhandlungen über die während der sechs Monate unserer Ratspräsidentschaft definitiv ausgearbeitete Einheitliche Europäische Akte, mit der die Gemeinschaft ein weitreichendes Programm zur Vollendung des Binnenmarktes bis Ende 1992 in Gang gesetzt hat, abgeschlossen.

Auch der nach langen und intensiven Verhandlungen vereinbarte Vertrag über die Wirtschafts- und Währungsunion, eines der Kernstücke des in Maastricht verabschiedeten Reformpakets, wurde zu einem maßgeblichen Teil während unserer letzten Ratspräsidentschaft im ersten Halbjahr 1991 ausgearbeitet. Die Niederländer haben während ihres EG-Vorsitzes lediglich die Umänderungen vorgenommen, die noch notwendig waren, damit alle zwölf Mitgliedstaaten dem in Maastricht vorgelegten Vertragsentwurf vorbehaltlos zustimmen konnten.

Der Vertrag über die Politische Union basiert ebenfalls auf einer Luxemburger Vorlage, nämlich dem von uns am 16. Juni 1991 vorgelegten „Reference-Paper“ zur Europäischen Union, das wiederum eine erweiterte Fassung des Mitte April 1991 von uns vorgelegten „Non-Papers“ und des sogenannten

„Kompromißes von Dresden“ über die institutionellen Strukturen der Europäischen Union ist.

Lediglich die Tatsache, daß der beim EG-Gipfel in Rom (Dezember 1990) festgelegte Zeitplan für die beiden Regierungskonferenzen vorsah, daß in Luxemburg noch keine Entscheidung in puncto Politische Union und WWU fallen sollte, ist der Grund dafür, daß die „Maastrichter Verträge“ nach der Provinzhauptstadt Limburgs und nicht nach der Landeshauptstadt Luxemburgs benannt wurden. Doch als überzeugte Europäer können wir damit gut leben.

Luxemburgs nunmehr fast vierzigjährige Gemeinschaftserfahrung und seine acht EG-Ratspräsidentschaften sind natürlich ein enorm großer Vorteil, wenn man als Kleinstaat die Verwirklichung des EG-Binnenmarktes und das europäische Einigungswerk positiv beeinflussen möchte.

Doch nicht nur die Tatsache, daß Luxemburg seit der ersten Stunde in EG-Europa präsent ist, verschafft unserem Land einige Vorteile bei der Mitgestaltung am europäischen Einigungsprozeß. Es gibt noch einige andere Argumente, die man anführen könnte, um zu verdeutlichen, weshalb gerade so ein kleines Land wie Luxemburg es manchmal leichter hat als beispielsweise Frankreich, England oder das nun noch größer gewordene Deutschland, wenn es darum geht, dem europäischen Einigungswerk neue Impulse zu geben.

Luxemburg ist, Sie wissen es nun, ein Kleinstaat. Und, wie der deutsche Journalist, Publizist und Historiker Sebastian Haffner in seinem Buch *Von Bismarck zu Hitler* richtig bemerkt hat, leben Kleinstaaten und Großmächte nach unterschiedlichen außenpolitischen Grundregeln : „Der Kleinstaat sucht Anlehnung oder Neutralität. Er wird nie versuchen, durch eigene Machtpolitik sein Los zu verbessern.“

Aus eben diesen Gründen kommt es auch den großen Ländern niemals in den Sinn, einem kleinen Nachbarland Hegemonialpolitik zu unterstellen oder gar Rivalitätsgefühle gegen ein solches Land zu hegen. Deshalb können es sich Kleinstaaten am ehesten erlauben, innovatorische Ideen in Bezug auf die Verwirklichung des EG-Binnenmarktes zu verbreiten und, quasi als eine Art Katalysator, den europäischen Einigungsprozeß voranzutreiben.

Auch haben kleinere Länder generell mit viel weniger bürokratischem Aufwand zu kämpfen als etwa ein Land von der Größe Deutschlands oder Frankreichs. Sie sind daher sehr oft viel

flexibler als große Länder, und das kann in manchen Fällen von unschätzbarem Nutzen sein.

Meine Damen und Herren,

In den vergangenen Jahren und Jahrzehnten hat Luxemburg gute und wichtige Arbeit bei der Entstehung und dem Aufbau der Europäischen Gemeinschaft geleistet, und sich stets darum bemüht, seinen bescheidenen Teil zum friedlichen Neben- und Miteinander seiner Nachbarländer beizutragen.

Wenn Luxemburg auch kein gleichwertiger Partner ist, so ist es doch ein gleichberechtigter Partner. Denn, so Staatspräsident François Mitterrand anlässlich seines Staatsbesuches in Luxemburg vor einem Jahr: „Le droit de chacun est le même. Nous travaillons à dignité égale. C'est cela qui est remarquable.“

Die Aufgabe, die Luxemburg, das sich seiner Verantwortung als ehrlicher Vermittler, als „*médiateur et bâtisseur*“ (Henri Rieben) auf der internationalen politischen Bühne voll bewußt ist, heute bei der Um- bzw. Neugestaltung des europäischen Kontinents zufällt, besteht vor allem darin, in die Vielfalt der gegensätzlichen Standpunkte innerhalb dieser Gemeinschaft von verschiedenen Völkern und Nationen eine einheitliche Dimension zu bringen, denn, so der Schweizer Publizist Carl Hilty: „Ein kleiner Staat muß heute eine *moralische* Macht sein, wenn er das Recht zum Fortbestand besitzen will.“

Was aber heißt das nun konkret, eine moralische Macht sein? Wer Moral im Niederreutherschen Sinne als „einen steten Angriff auf das Recht des Stärkeren“ versteht, kommt der Sache schon recht nah, wengleich die Hauptaufgabe einer moralischen Macht nicht das Angreifen bzw. Anprangern der Rechte und Vorgehensweisen anderer, sprich politischer, wirtschaftlicher oder gar militärischer Mächte sein sollte, sondern vielmehr die Erinnerung von Alternativen zu dem immer noch zu sehr vom Urwaldgesetz bestimmten internationalen politischen Alltag.

Eine moralische Macht hat also zuerst einmal die Funktion, auf Mißstände aufmerksam zu machen, von denen vor allem die politisch Schwächeren betroffen sind, und Lösungsvorschläge anzubieten. Sie hat darüber hinaus aber auch noch die Aufgabe, all jenen, die sich mit ihr nur irgendwie identifizieren können, ein Vorbild, eine Art Leitfigur im politischen und wirtschaftlichen „struggle for life or even survival“ zu sein.

Für Luxemburg bedeutet das, zugleich Vorbild und Sprachrohr für all die kleinen Staaten zu sein, die in den nächsten Jahren Mitglied der Europäischen Gemeinschaft werden wollen.

Luxemburg wird dabei vornehmlich die Rolle eines politischen Seelenarztes spielen müssen, denn die meisten der kleinen Länder, die an einer EG-Mitgliedschaft interessiert sind, leiden an einem Angstphänomen, das man als „Supranationalitätsphobie“ bezeichnen könnte, und dessen Symptome die drei folgenden sind:

- Angst vor dem Verlust der Souveränität,
- Angst vor dem Verlust der nationalen Identität und
- Angst vor dem Verzicht auf Neutralität.

Die kleinen EG-Anwärter können sich von diesen Psychosen dadurch befreien, daß sie aus den Erfahrungen lernen, die Luxemburg in über vierzig Jahren EG-Zugehörigkeit gemacht hat.

„Geteilte Freude ist doppelte Freude“, sagt man, und ähnlich verhält es sich mit der Souveränität. „Was fange ich mit Souveränität an, wenn ich sie alleine und isoliert ausüben muß?“, fragte mich Charles Haughey, der frühere Taoiseach der Republik Irland, einmal und hatte dabei wohl Jean Monnets Sinnspruch „trouver son avantage dans l'avantage commun“ im Hinterkopf.

Als Goethe in der „Zweiten klassischen Walpurgisnacht“ seines monumentalen Faust die Verse schrieb: „Mit Kleinen tut man kleine Taten; / Mit Großen wird der Kleine groß“, dachte er mit Sicherheit nicht an die Wahrung bzw. Aufgabe von Souveränitätsrechten, doch seine Verse resümieren so ausgezeichnet Luxemburgs Einstellung zum Thema „Souveränität“, daß eigentlich niemand, der etwas Prägnantes zur Rolle der Kleinstaaten in der EG sagen möchte, an diesem Goethe-Zitat vorbeikommt.

Mit Goethes *Faust* einen Aspekt der luxemburgischen Außenpolitik erläutern – ich glaube, das ist ein Novum in der internationalen Politologie!

Ein kleines Land hat de facto weniger Souveränität als ein großes. Ein kleines Land kann auch niemals Entscheidungen von einer so bedeutenden politischen Tragweite nehmen wie ein großes Land, schon gar nicht auf internationaler Ebene. Der Handlungsraum kleiner Länder auf der Weltbühne der internationalen Politik ist extrem begrenzt. Durch ihre Mitgliedschaft in großen internationalen Organisationen nehmen die kleinen Länder aber an wichtigen Entscheidungsprozessen teil und haben deshalb

auf internationaler Ebene auch ein Mitspracherecht, das sie ohne dieses Eingebundensein in einem größeren multilateralen Staatenverbund nicht hätten.

Aufgrund seiner langjährigen Mitgliedschaft in diversen internationalen Vereinigungen und Organisationen ist Luxemburg im Laufe der Jahre zu einem international anerkannten und geschätzten Partner geworden. Wäre Luxemburg aus Angst, verschiedene Souveränitätsrechte aufgeben zu müssen bzw. zu verlieren, Organisationen wie der UNO, der NATO, der EG oder der OECD, um nur diese zu nennen, ferngeblieben, so würden wir heute weder wirtschaftlich noch politisch eine Rolle spielen. Als Vollmitglied dieser Organisationen sind wir aber komplett in das internationale wirtschaftliche, außen- und sicherheitspolitische sowie kulturelle Umfeld integriert. „Für Luxemburg“, so Fons Theis, „hat die verfassungsrechtlich verankerte Abtretung von Souveränitätsrechten an eine übernationale Organisation – so paradox dies auch klingen mag – erst die Absicherung dieser Rechte (...) voll gewährleistet.“

Als völlig neuartige und unkonventionelle Methode zur Sicherung des Friedens in Europa erwies sich die Gründung der EGKS, die eine Jahrhunderte alte Feindschaft zwischen Deutschland und Frankreich definitiv beenden sollte – eine Feindschaft, deren offene Austragung übrigens stets sehr negative Konsequenzen für Luxemburg und seine Bevölkerung hatte –, als effiziente Garantie für die territoriale Integrität, die nationale Souveränität und die nationale Identität, als eine Garantie, die der – von fremden Mächten aufgezwungene oder später freiwillig angenommene – Status der Neutralität, der bei den kriegerischen Auseinandersetzungen zwischen unseren beiden großen Nachbarn Deutschland und Frankreich immer wieder verletzt wurde, unserem Land nie verlichen hat.

Nicht Souveränität und nicht Neutralität heißen also die Werte, an denen man auch in Zukunft festhalten sollte. Subsidiarität und Supranationalität sind die Werte, an die man fortan glauben soll.

Supranationalität ist natürlich ein Prinzip, das nur im Rahmen des gegenseitigen Respektes zwischen Mitgliedstaaten und Gemeinschaft wirken kann. Die Prinzipien der Bundes- oder Gemeinschaftstreue und der Subsidiarität sind begleitende und begrenzende Elemente des Leitbildes Supranationalität. Supranationalität kann so nicht bedeuten, daß die Gemeinschaft die Kompetenzen der Mitgliedstaaten

ohne Respekt vor nationalen Traditionen aufsaugt. Die Übertragung von Zuständigkeiten ist dabei nicht gleichzusetzen mit dem Verlust von Zuständigkeiten.

Supranationalität bedeutet auch einen wirksamen Schutz kleinerer Mitgliedstaaten. Durch die Rechtsgemeinschaft und die Organe der EG wird das ökonomische und politische Gewicht größerer Mitgliedstaaten zwar nicht vollständig aufgehoben, aber in eine akzeptable Form eingebettet.

Supranationalität bedeutet jedoch nicht, daß ein Organ wie die EG-Kommission zu einer omnipotenten Mammutbürokratie wird, die für alle zuständig ist, noch letztlich, daß die EG zu einem „gouvernement des juges“, zu einer Regierung der Richter wird. In der Europäischen Union ist vielmehr eine verbesserte Mischung von eher supranationalen und eher intergouvernementalen Organen anzustreben.

Seine Kraft gewinnt das Prinzip der Supranationalität durch eine flexible Anwendung, d.h. indem seine zentrale Dynamik immer wieder neu definiert und fortgeschrieben wird. Dieses Prinzip ist, so wie ich es verstehe, ein wesentliches Prinzip, mit dem wir eine einmalige Gemeinschaft auf-, und so hoffe ich, auch ausbauen können. Es ist keine Zauberformel für einen Weg ins gemeinschaftliche Paradies, aber auch keine Todesglocke für die Staaten der Europäischen Gemeinschaft. Es ist ein Prinzip, das es immer wieder neu zu schützen und zu gestalten gilt. Alle gegenwärtigen und alle zukünftigen Mitgliedstaaten der EG sollten sich im wohlverstandenen eigenen Interesse diesem Prinzip verschreiben.

Supranationalität wird so auch zu einem tragfähigen Konstruktionsmerkmal für Gesamteuropa. Unsere Erfahrungen in der Gemeinschaft verdeutli-

chen den historischen Beitrag dieser Idee zur Überwindung der traditionellen europäischen Konflikte. Supranationalität ist damit der Baustein eines neuartigen europäischen Friedenssystems, das nicht mehr auf einer instabilen Gleichgewichtspolitik beruht, sondern durch die Integration aller Europäer erfolgt.

Als Bürger eines kleinen Landes haben wir Luxemburger erkannt, daß, um mit Peter Glotz, dem nach Ralf Dahrendorf „wortgewandtesten sozialdemokratischen Intellektuellen“ in Deutschland, zu sprechen, „der Nationalstaat am Ende des 20. Jahrhunderts ökonomisch, ökologisch, militärisch und kulturell überholt ist“, und wir uns sowohl nach unten zu den „Stämmen“ und zur regionalen Autonomie als auch nach oben zu „supranationalen Strukturen“ hin orientieren müssen. Für Luxemburg bedeutet dies, daß seine Entwicklung nicht primär national sein darf, sondern daß sie in den umfassenderen Prozeß der europäischen Integration eingebracht werden muß.

Meine Damen und Herren,

Luxemburg, das erst seit etwas mehr als hundertfünfzig Jahren ein unabhängiger, souveräner Staat ist, blickt auf eine bewegte Vergangenheit zurück. Diese Vergangenheit ist national und europäisch zugleich. Europäisch wird auch die Zukunft unseres Landes sein, denn wir Luxemburger wollen Europa und sind deshalb auch wie General Baden-Powells Pfadfinder „immer bereit“, das europäische Einigungswerk, das auf Grundprinzipien beruht, die in der Geschichte des Abendlandes ohne Vorbild sind, tatkräftig zu unterstützen.

Es liegt im vitalen Interesse Luxemburgs, daß in Europa und in der Welt Frieden, demokratische Verhältnisse, wirtschaftlicher Wohlstand und soziale

Gerechtigkeit gewährleistet sind. Die Europäische Gemeinschaft ist ein wesentlicher Handlungsrahmen, in dem und durch den der kleinste Mitgliedstaat der Zwölferegemeinschaft an der Lösung dieser globalen Herausforderungen mitwirken kann. Alle Luxemburger Regierungen sahen deshalb in einer aktiven Europapolitik die einmalige Chance für unser Land, im Tagesgeschäft der internationalen Politik wirksam und nach außen hin sichtbar mitzumischen und unseren eigenen, wenn auch bescheidenen Beitrag zur Verwirklichung einer außergewöhnlichen politischen Vision, nämlich der Vision eines Europa vom Atlantik bis zum Ural, leisten zu können.

Mit dieser Vision eines neuen Europa vor Augen wird auch die jetzige luxemburgische Regierung sich weiterhin mit aller Kraft einsetzen

- für ein Europa, das Ausdruck wirtschaftlicher Freiheit ist, ohne die politische Freiheit nicht lange anhalten würde,
- für ein Europa, das auf der freiwilligen Zusammenarbeit unabhängiger Staaten beruht,
- für ein Europa, das zentrale Lenkung und folglich auch die damit verbundene Bürokratie ablehnt; wir wollen kein napoleonisches Europa!
- für ein Europa, das nicht Zuflucht im Protektionismus sucht, sondern für die übrige Welt offenbleibt, denn der für die Verwirklichung des europäischen Einigungswerkes bei weitem wichtigste Begriff ist nicht Subsidiarität und auch nicht Supranationalität, sondern : SOLIDARITÄT.

Meine Damen und Herren, ich danke Ihnen sehr für Ihre Geduld, für Ihr Interesse und für Ihr aufmerksames Zuhören.

« Grande Vitesse et Équilibre du Territoire Européen »

(Intervention de Monsieur Robert GOEBBELS, Ministre des Transports du
Grand-Duché de Luxembourg)

Celui qui, après deux jours de débats sur un sujet aussi passionnant et riche que l'implantation en Europe de la grande vitesse ferroviaire, doit prendre la parole devant cette assemblée experte et avertie, s'expose évidemment au risque d'un exercice paraphrastique et verbeux, fourré de redites. Il a pourtant aussi de son côté l'avantage de la synthèse des opinions exprimées auparavant.

J'espère pouvoir éviter le premier piège au profit d'une présentation ramassée du dossier sous l'angle de vue des intérêts de mon pays et de notre Grande Région Saar-Lor-Lux.

Avant de me plier à cet exercice permettez-moi cependant de vous dire combien j'ai apprécié l'initiative de ce colloque prise par l'Association des Villes Européennes TGV avec à sa tête son président, Monsieur le Ministre André Billardon. Je me félicite particulièrement du choix d'une ville lorraine pour la tenue de cette rencontre à un moment où — j'ai failli dire, enfin — le Gouvernement français s'est décidé, à notre grande satisfaction, à réaliser le TGV-Est. Le TGV-Est, ce lien de communication essentiel dans les relations de transport qui, demain, devront relier notre Grande Région transfrontalière aux autres parties d'une Europe unie et élargie vers les Alpes et vers l'Est.

Je me propose d'axer mon propos autour des trois questions-clés suivantes :

- la grande vitesse comme contribution aux transports européens et à la construction communautaire,
- la grande vitesse, partie intégrante d'un concept régional des transports,
- la grande vitesse et les intérêts de notre Région.

Les pères fondateurs de l'Europe n'ont pas par hasard identifié la politique des transports au même titre que la politique agricole commune comme l'un des domaines d'action prioritaires du Traité de Rome.

Les nouvelles dimensions de l'intégration communautaire engendrées sous l'effet du Grand Marché Unique en place depuis le début de l'année posent de nouveaux défis. Dorénavant la libre circulation des personnes, des biens et des services sera garantie au sein d'un ensemble de 340 millions d'habitants où les échanges économiques, sociaux, culturels, touristiques s'intensifieront sous l'effet d'une division de plus en plus spécifique de l'activité et de l'accroissement des courants d'échanges qui en résultera. Il s'agira de maîtriser l'expansion fulgurante du trafic international que nous en attendons, tout comme il s'agira de pourvoir à une saine répartition intermodale de ce trafic.

En effet, jusque récemment les infrastructures en place ou nouvellement créées ont permis d'évacuer un trafic en constante progression. Or, les signes précurseurs d'une saturation généralisée sont là depuis quelques années. Bouchons monstres sur les routes des vacances et dans la périphérie des conurbations pour le trafic routier, augmentation inquiétante des durées de rotation pour les avions au-dessus des grands aéroports européens, inadéquation de nombreux axes ferroviaires et pertes de temps aux frontières à cause de l'incompatibilité des infrastructures et du matériel de traction n'en sont que quelques illustrations.

Le prodigieux essor qu'ont connu notamment les transports routiers et aériens en sera freiné. La nouvelle donne d'un réseau des transports aux limites de ses capacités peut par contre contribuer à une revalorisation du rail qui dispose toujours de réserves de capacité non encore utilisées. Et, je crois que les succès technologiques et commerciaux remportés par le TGV en France et par ses cousins un peu partout ailleurs en Europe tout comme l'engagement politique et financier de la Commission de Bruxelles dans ce dossier montrent parmi d'autres exemples que les responsables du chemin de fer ont compris les signes du temps et misé juste quant aux choix des nouveaux créneaux du marché des trans-

ports qui s'ouvrent à eux. Je persiste pour ma part à croire que l'évolution que je viens d'esquisser conduira à une vraie renaissance du chemin de fer comme mode de transport à part entière à côté de l'aviation et de la route.

Donner à la grande vitesse ferroviaire une dimension européenne comporte cependant aussi de nouvelles responsabilités tant pour la Communauté que pour les compagnies nationales qui l'exploiteront. En effet, il ne suffit pas de simplement juxtaposer des systèmes nationaux plus ou moins heureusement interconnectés. Ce serait renoncer à tirer pleinement profit des atouts du TGV et à en accepter les conséquences insatisfaisantes telle la mise à profit défailante du potentiel transfrontalier, un manque d'interopérabilité technique, une desserte déséquilibrée du territoire.

En plus, il ne faut pas sousévaluer l'engagement financier substantiel que demande cette dimension européenne du dossier de la part de la Communauté. C'est dire combien devra être solide l'élan de solidarité des États membres tant dans la mise à disposition des fonds budgétaires communs requis que dans la reconnaissance des maillons faibles du réseau, la définition des priorités de réalisation des projets ainsi que l'impérieuse nécessité d'harmoniser la conception technique du matériel et les conditions de son exploitation.

Le TGV ne saura pleinement jouer son rôle d'irrigation tant des Régions qu'il traverse que de la périphérie des villes qu'il dessert qu'à condition d'être intégré dans un concept régional des transports où la voiture particulière ne doit pas forcément être le seul moyen de transport pour atteindre une des fameuses gares -bis du TGV, projetées en rase campagne.

Les transports publics sont en effet pour l'économie et la démographie d'une Région ce que les vaisseaux sanguins sont pour le corps humain. De

tout temps les villes se sont le mieux développées aux carrefours des grands axes de communication. Or, aujourd'hui le trafic individuel risque de les asphyxier et d'y rendre la vie impossible.

Je plaide par conséquent en faveur d'une organisation des transports publics par rail et par route qui permet de porter les avantages du TGV jusque dans les derniers recoins des régions intéressées grâce à des relations et des horaires adaptés au schéma de desserte de la gare principale – gare urbaine ou gare -bis – par le TGV. C'est seulement au prix de cet effort que le TGV saura avoir son effet d'irrigation pour toute la Région. C'est par ailleurs la garantie que les précieux gains de temps obtenus pendant le parcours en TGV ne se dissipent pas bêtement dans des bouchons routiers rencontrés entre la gare ferroviaire et la destination effective du voyageur.

* * *

J'en viens à ma troisième réflexion qui concerne les intérêts de notre Grande Région quant à son raccordement à la grande vitesse.

Fort de la solidarité régionale qui caractérise la coopération transfrontalière dans l'espace Saar-Lor-Lux, j'ai toujours compris le rôle du Grand-Duché de Luxembourg dans les enceintes internationales non seulement comme défenseur de nos intérêts nationaux mais également comme porte-parole des aspirations de la Grande Région.

La position adoptée par le Gouvernement luxembourgeois en relation avec le raccordement de la Région au réseau européen de la grande vitesse ferroviaire me paraît éloquente à cet égard.

Plutôt que d'attendre passivement que les décisions en matière de tracé et de consistance des projets de la grande vitesse soient prises à Paris, Bonn ou Bruxelles, nous avons dès 1985 pris le devant et essayé de replacer notre Région de façon adéquate sur la carte du TGV européen.

Je suppose que les exposés d'hier après-midi et notamment l'intervention de mon collaborateur M. Paul Schmit ainsi que la table ronde de ce matin sur le TGV-Est vous ont permis de revivre l'évolution de ce dossier. En effet, au début des années '80 nous étions confrontés aux tristes présages d'un risque manifeste d'enclavement de notre Région par rapport au TGV. Mais nous avons réussi à passer par maints initiatives, actes de good-will, négociations et conciliabules bilatéraux et européens à des décisions et

accords formels qui garantissent aujourd'hui un rattachement approprié du Luxembourg, de la Lorraine et de la Sarre au TGV-Est et au TGV-Nord.

Si les efforts d'hier et d'aujourd'hui ont été couronnés de succès, c'est grâce à la solidarité Saar-Lor-Lux qui a marqué nos démarches communes et individuelles, mais c'est également grâce à la compréhension dont ont fait preuve les Gouvernements de Paris, de Bonn et de Bruxelles tout comme la Commission des Communautés Européennes à l'égard de nos doléances et aspirations.

Enfin, la disposition du Gouvernement luxembourgeois de contribuer au financement des parties du réseau qui intéressent directement notre pays n'est peut être pas non plus tout à fait étrangère au caractère positif des récentes décisions politiques. En rappelant ici cet effort financier non négligeable du Gouvernement luxembourgeois, je souhaite simplement que nos partenaires de la Grande Région comprennent cet engagement comme illustration concrète et tangible de notre volonté sincère de jouer à fond la solidarité transfrontalière au sein de la Région. Cette solidarité me semble le meilleur garant non seulement pour disposer de communications de transport optimales, mais aussi et surtout pour réussir le redéploiement industriel de la Région et pour garantir son épanouissement économique, social et culturel dans l'Europe de demain.

M. Kooijmans à Luxembourg

Le 25 janvier 1993, le nouveau Ministre des Affaires Étrangères des Pays-Bas, S.E. Monsieur Pieter Kooijmans, s'est rendu à Luxembourg pour une visite de travail. Il s'agit de sa première visite bilatérale à l'étranger dans ses



M. Poos et son homologue hollandais M. Kooijmans

nouvelles fonctions. À cette occasion, il a pu s'entretenir de façon prolongée avec le Ministre des Affaires Étrangères Jacques F. Poos.

Conçues comme un premier contact entre les deux Ministres, les consultations n'en ont pas moins porté sur des dossiers substantiels relatifs à l'actualité communautaire et internationale ainsi que sur les relations bilatérales.

M. Pierre J. Mehu nommé directeur du Centre d'Information des Nations Unies à Bruxelles

Le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, a nommé M. Pierre J. Mehu, Directeur du Centre d'information des Nations Unies à Bruxelles. Il prend ses fonctions le 1^{er} février 1993 et remplace M. Salah Cherif qui part à la retraite. Le Centre d'information de Bruxelles est également chargé des activités d'informations aux Pays-Bas, au Luxembourg et auprès de la Communauté européenne.

En juillet 1990, M. Mehu avait été nommé Directeur du Service de l'information à l'Office des Nations Unies à Genève.

Du 22 au 24 janvier 1993: VAKANZ '93

Du 22 au 24 janvier 1993 la Société des Foires Internationales de Luxembourg a organisé au Parc des Expositions à Luxembourg-Kirchberg le 2^e Salon du Tourisme – VAKANZ '93.

La première Foire du Tourisme « VAKANZ '92 » organisée en janvier 1992 par LUX-TOURS S.à r.l. au Centre d'Expositions et de Conférences des Foires Internationales de Luxembourg a connu d'emblée un grand succès.

Le nombre de 13 000 visiteurs ainsi que le degré élevé de satisfaction des quelques 70 exposants ont démontré que cette manifestation a répondu au besoin d'information d'une population disposée à voyager.

Face à cette grande affluence de visiteurs et à l'intérêt d'un nombre croissant des professionnels du voyage et de destinations de vacances l'organisation des futures manifestations a été confiée à la Société des Foires Internationales

de Luxembourg S. A. qui s'est assuré la collaboration de LUX-TOURS, le plus important groupement luxembourgeois de tours operators par route, et de notre compagnie aérienne nationale LUXAIR.

À ce 2e Salon du Tourisme « VAKANZ '93 » plus de 120 exposants originaires de 21 pays ont présenté leurs destinations et leurs services aux 4 millions de consommateurs de l'EUROREGION SARRE / LORRAINE / RHÉNANIE-PALATINAT / LUXEMBOURG-BELGE / GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Lors de la conférence de presse sur l'expo « Vakanz '93 »



Année européenne des personnes âgées et de la solidarité entre les générations

Au cours d'une conférence de presse qui s'est tenue le 25 janvier 1993 au Bâtiment Jean Monnet à Luxembourg-Kirchberg, Monsieur Fernand Boden, Ministre de la Famille et de la Solidarité et Madame Agnès Parent, Division Sécurité sociale et Actions dans le Domaine social à la Commission des Communautés européennes à Bruxelles, ont présenté les activités qui seront développées au cours de l'Année européenne des personnes âgées et de la solidarité entre les générations tant au niveau communautaire qu'au niveau national ainsi que les résultats d'un sondage Eurobaromètre.

Nous reproduisons ci-après le discours du Ministre Fernand Boden, fait à cette occasion :

Die Entscheidung des Ministerrats der EG, das Jahr 1993 zum Europäischen Jahr der Älteren Menschen und der Solidarität zwischen den Generationen zu proklamieren, habe ich nicht nur in meiner Eigenschaft als Familienminister begrüßt, sondern betrachte die Verwirklichung der sozialen Dimension eines wirtschaftlich geeinten Europas auch als persönliches Anliegen. Mein Dank gilt daher den Vertretern der Europäischen Gemeinschaft für Unterstützung, sei es durch Subsidien, durch Beratung oder durch die Bereitstellung von Mitteln zur Öffentlichkeitsarbeit : Dank an Mme Quintin, Agnès Parent, Mr. André und Mr.

Fons Theis. Ebenfalls danke ich allen, die sich beruflich, ehrenamtlich oder einfach aus Interesse an der Verwirklichung der nationalen Aktivitäten beteiligen (Dank an die drei Vizepräsidenten Mr. Bollendorff, Mme Schwall-Lacroix und Mr. Wohlfart).

Was erwarten wir von diesem Jahr ?

In Brüssel, wo am 20. und 21. Januar 1993 das „Europäische Jahr der älteren Menschen und der Solidargemeinschaft zwischen den Generationen“ offiziell eröffnet wurde, wurden in den Festreden verschiedene Wünsche und Forderungen ausgesprochen. Es ist ein Appell, den älteren Menschen Beachtung zu schenken, ihre Benachteiligung aufzuheben, Diskriminierung zu vermeiden, Vorurteile abzubauen, gegebenenfalls Hilfe und Pflege bereitzustellen. Es darf aber nicht nur beim Appell bleiben. Konkrete, greifbare Ergebnisse müssen aus diesem Jahr hervorgehen, wenn wir der Forderung nach einer „Solidargemeinschaft der Generationen“ gerecht werden wollen. Die Herausforderung liegt in einem generellen Umdenken einer Neuschaffung oder Umgestaltung unseres Altersbildes.

Vor allem ist die Verbesserung der Lebensqualität unserer älteren Mitbürger ein Anliegen, das vom Ministerrat der EG offiziell formuliert wurde.

Auch unsere Regierung hat dieses Ziel in den letzten Jahren als so wichtig erachtet, daß sie das dafür vorgesehene Budget substantiell erhöht hat. Lebensqualität bedeutet aber nicht allein materielle Sicherheit, sondern auch Integration, Mitbeteiligung und Zukunftsperspektiven. Wir dürfen unsere alten Menschen nicht ausgrenzen, sondern ihnen Möglichkeiten bereitstellen, ihre Erfahrungen und Potentiale auszunutzen und sie auch der jüngeren Generation weiterzugeben.

„Al ? Jo. Mä nach ëmmer aktiv.“ Al ? Jo. Mä nach ëmmer dobäi.“ Al ? Jo. Mä nach ëmmer op Zack.“

So die luxemburgische Version der drei gemeinsamen Slogans für das Europäische Jahr. Sind sie heute schon Realität ? Sind unsere Alten noch immer dabei, noch immer aktiv ? Wie sieht die Luxemburger Altenbevölkerung aus ?

- Fast ein Fünftel der Population Luxemburgs (19,1%) ist über 60 Jahre alt.
- Der Altenanteil hat sich gegenüber 1880 mehr als verdoppelt, 2020 wird er sich verdreifacht haben.
- Auf 1 Person im Rentenalter fallen heute noch 3 Personen im Erwerbsalter, 2020 werden es nur noch 2 sein.

- Die allgemeine Lebenserwartung hat sich gegenüber 1950 um etwa um 10 Jahre erhöht ;
- Frauen werden im Durchschnitt 78,5, Männer 72,3 Jahre alt. Hier liegt Luxemburg noch knapp unter dem Europadurchschnitt (STATEC 1991)

Sind die gewonnenen Jahre aber auch wert, gelebt zu werden ?

Diese Frage kann nur auf der Grundlage einer Analyse der Lebensqualität beantwortet werden. Aus dem Vergleich der Daten einer repräsentativen Umfrage von Eurobarometer in den Mitgliedsländern kann man feststellen, daß die Einstellung der Luxemburger Bevölkerung zum Alter positiver ist als die der meisten anderen Europabürger. Mehr als die Hälfte sieht das Mehr an Lebensspanne als Gewinn an. 40 % der Alten berichten von häufigen Kontakten mit jungen Menschen und meinen, die Jugend benehme sich hilfsbereit gegenüber den Alten. Ein großer Teil von ihnen kann etwas mit seiner Freizeit anfangen, ohne sie jedoch vollkommen zu verplanen, ein Viertel ist vollkommen ausgebucht und sogar unter Zeitdruck. 80 % haben häufige familiäre Kontakte, ein Drittel sogar täglich. Trotzdem werden an die Familie keine allzu großen Erwartungen gestellt. „Mehr als 50 % befürworten die Abdeckung des Pflegerisikos durch ein allgemeines Versicherungssystem.

Finanziell geht es den Luxemburger Alten im Durchschnitt besser als den meisten. 80 % sind mit ihrer Rente zufrieden. Leider gibt es aber noch immer 10 %, die mit ihr nicht auskommen.

Trotz der vergleichsweise privilegierten Situation sind zwei Drittel der Befragten der Meinung, auf politischem Gebiet werde zu wenig für die Alten getan.

Ich möchte dagegen halten, daß wir noch nie so viel im Interesse der alten Menschen getan haben, wie gerade heute. Wir müssen aber auch zugeben, daß wohl in allen europäischen Ländern auf die Zeichen der Zeit in den Siebziger und Achtzigerjahren – Überalterung der Bevölkerung, Verkleinerung der Familien, höhere Scheidungsraten, Berufstätigkeit der Frauen, Mangel an Nachwuchs in sozialen und pflegerischen Berufen – zu spät reagiert wurde. So mußte erst einmal der Nachholbedarf gedeckt werden: Es existierten weder angemessene noch vernetzte Strukturen in der ambulanten Altenhilfe, noch gab es ausreichend Plätze in Alten- und Pflegeheimen. Die Wohnqualität in den meisten Institutionen entsprach in keinster Weise den Ansprüchen einer modernen Altenge-



Lors de la conférence de presse du 25 janvier 1993

neration – nicht der von heute und gar nicht erst der von morgen.

Aufgrund dieser Erkenntnisse wurde das „programme national pour personnes âgées“ entwickelt, das im vergangenen Sommer in Form einer Broschüre der Öffentlichkeit vorgestellt wurde.

Wir sind stolz auf dieses Programm, da es alle sozialen Forderungen einer fortschrittlichen Altenhilfepolitik erfüllt. Wir versuchen durch die geplanten und zum Teil schon verwirklichten Maßnahmen ein Höchstmaß an Sicherheit, Autonomie und Lebensqualität zu garantieren. Der alte Mensch soll durch die Bereitstellung von Hilfen selbst entscheiden können, ob er zu Hause, in seinen vier Wänden bleiben will, oder in eine Institution umzieht. Er kann von allen Diensten, die mittlerweile landesweit und eng vernetzt sind, profitieren. Er erhält Unterstützung im Haushalt, technische Hilfen, ambulante paramedizinische Betreuung und Pflege, kann an das Notrufsystem Téléalarme angeschlossen werden und erhält bei Bedarf Essen auf Rädern.

In 20 Altentagesstätten können heute schon etwa 400 ältere Personen in allen Gegenden des Landes – zum Teil auch Demente – betreut werden.

Die Preise der Angebote im Bereich des „maintien à domicile“ werden in der Regel nach sozialer Bedürftigkeit gestaffelt; die Dienstleistungen sind dadurch jedem, der sie braucht, zugänglich.

Auf dem Gebiet des Wohnungsbaus sollen mit innovativen Maßnahmen neue Akzente gesetzt werden. So entstehen Wohnungen, die den heutigen Kriterien für altengerechtes Wohnen genügen, mit modernster technischer

Ausstattung, die Sicherheit und Komfort garantiert.

Am einschneidendsten sind die **Reformen auf dem Gebiet der Institutionen.** Alle Altenheime bekommen eine **geriatrische Infrastruktur** und funktionieren als integrierte Zentren. So ist es möglich, einen Heimbewohner, auch wenn er im Laufe der Zeit psychisch oder physisch abhängig wird, weiter in seiner gewohnten Umgebung zu belassen.

Die bestehenden Altenheime werden renoviert und ausgebaut, so daß sie auch den verwöhnten **Ansprüchen einer Altengeneration von morgen** genügen. Mindestgröße der neuschaffenen Wohneinheiten ist 35 qm, eine Naßzelle mit ebenerdiger Dusche und einer Kochnische gehören zur Standardausstattung.

Aber nicht nur die Infrastrukturen haben sich geändert und verbessert, sondern die **gesamte Philosophie der Betreuung:** Lag das Konzept von gestern hauptsächlich im „Versorgen“, wird heute der Hauptakzent auf **Wahrung der Autonomie und Selbstbestimmung** gelegt.

Die nationalen Aktivitäten im europäischen Jahr:

Was dies betrifft, brauche ich nicht lange zu referieren, da die wichtigen Richtlinien und eine detaillierte Beschreibung der Aktivitäten schon bei der Generalversammlung im November 1992 gegeben wurden. Ich will jedoch darauf hinweisen, daß sich 9 Diskussionsgruppen konstituiert haben und sich einmal im Monat treffen. Wir erhoffen uns von diesen **Arbeitsgruppen** – sie bestehen aus Vertretern verschiedenster Alters- Berufsgruppen Anregungen und Impulse für unsere Altenpolitik, sei es im Bereich des Volontariats, der Altenbildung, der

Prävention oder des Wohnens. Die Arbeitsergebnisse werden in einem Schlußbericht veröffentlicht werden.

Die Projektgruppen – 6 haben sich inzwischen konstituiert – werden gemeinsam versuchen, dem Europäischen Jahr Glanz und Aufmerksamkeit der Öffentlichkeit zu verschaffen, aber auch – oder vor allem das Bindeglied zwischen alt und jung sein. Ein kurzer Blick in den vorläufigen Veranstaltungskalender zeigt, daß hier ein attraktives Programm geboten wird, das von der gehobenen kulturellen Veranstaltung, vom Kabarett bis zum gemeinsamen Tanzen, Turnen, Schwimmen und Kochen reicht.

Ich freue mich, persönlich bei möglichst vielen dieser Ereignisse anwesend zu sein sei es beim großen Seniorenball „Mi-Carême“ beim Symposium „Al gin, al sin“ oder beim Sportfest der Altenheime. Ich möchte Sie bei dieser Gelegenheit auch um Ihre Solidarität bitten: Geben Sie dem Europäischen Jahr der älteren Menschen und der

Solidargemeinschaft zwischen den Generationen Unterstützung in den Medien.

Combattre la prolifération des missiles balistiques

Le Gouvernement du Luxembourg, ensemble avec les partenaires du M.T.C.R. (abréviation anglaise pour le régime de contrôle de la technologie des missiles), a renforcé ses efforts pour combattre la prolifération des missiles balistiques. Le Luxembourg et tous les partenaires du M.T.C.R. ont adopté des directives (« guidelines ») révisées afin d'étendre le champ d'application du régime aux missiles capables de transporter des armes chimiques et biologiques tout autant que des armes nucléaires. L'adoption de ces directives et leur mise en œuvre confirme et renforce le M.T.C.R. et sera un important facteur pour contre-

carrer la prolifération de systèmes de missiles.

Le Gouvernement du Luxembourg et ses partenaires saluent l'augmentation du nombre de pays qui se sont publiquement engagés à respecter les directives du M.T.C.R. et lancent un appel à tous les Etats de montrer un esprit de responsabilité analogue dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationale.

Jacques Santer in Darmstadt

Aus Anlaß seines 40jährigen Bestehens veranstaltete der Telex-Verlag Jaeger + Waldmann am 26. Januar 1993 eine Akademische Sitzung in der Orangerie in Darmstadt.

Als Festredner wurde Premierminister Jacques Santer eingeladen. Herr Santer hielt einen Vortrag zum Thema „Maastricht und Edinburgh – zwei Meilensteine auf dem Weg zur Europäischen Union“.

Déclaration sur la politique étrangère

par M. Jacques F. Poos, Ministre des Affaires Étrangères,
du Commerce Extérieur et de la Coopération,
à la Chambre des Députés, le 28 janvier 1993

1992 – l'année du grand paradoxe européen

1992 fut l'année du « grand paradoxe européen ».

D'une part l'année 1992 entrera sans doute dans les livres d'histoire comme une année des plus fructueuses de la construction européenne.

Le Traité sur l'Union Européenne a été signé à Maastricht le 17 février 1992. Il marque à la fois la percée de l'Europe politique et la concrétisation d'une grande ambition européenne qui aura en même temps une immense portée politique, la monnaie unique.

Parallèlement, le projet du grand marché intérieur qui avait remis la construction européenne sur les rails après la longue crise de la première moitié des années quatre vingt, a été mis en œuvre. Un espace intérieur dans lequel les personnes, les biens, les services, les capitaux circulent librement est une conquête majeure. La mission a donc été en grande partie accomplie.

Et pourtant l'année 1992 – c'est là le paradoxe – est devenue l'année de l'euro-scepticisme.

Les raisons sont multiples :

- L'effondrement du système communautaire et la disparition d'une menace réelle ou potentielle.
- Les difficultés économiques et surtout la montée du chômage. Pour les opinions publiques la construction européenne telle que conçue depuis ses débuts était d'abord synonyme de croissance et de prospérité économiques : ce sont les fameux miracles économiques : allemand, mais surtout italien, français et plus récemment espagnol et portugais. À cet égard l'effet mobilisateur du marché unique a été symptomatique.

Mais c'est au moment de l'achèvement du marché intérieur et de la concrétisation de l'Union économique et monétaire que l'Europe est entrée dans une phase de dépression économique et d'instabilité monétaire. La détérioration de la situation de l'emploi est par

conséquent une donnée essentielle du pessimisme ambiant.

- La crise de la politique qui à des degrés divers affecte tous nos pays faisant apparaître un clivage entre la « classe politique » et les citoyens. Cette « crise de légitimité » se retrouve tout à fait au niveau de la perception de la Communauté : machine diplomatico-bureaucratique fonctionnant au secret et loin des citoyens et de leurs préoccupations essentielles. Il y a une bonne portion de démagogie dans cela. Il ne faut pas négliger non plus la percée en force des revendications catégorielles et égoïstes au grand dam de la solidarité et de la cohésion nationale et internationale.

Mais il faut vouer à ce sentiment très répandu une attention permanente : À cet égard le débat sur la subsidiarité, la transparence et la proximité a certes été utile. Mais aucun texte, aucune formule ou procédure n'apporteront à priori une solution magique. Réinventer la vie sociale et

particulier la vie politique doit aller de pair avec une redéfinition du projet européen.

- La recrudescence du nationalisme dans l'Europe de l'après-guerre froide : Cette quête d'appartenance est également présente dans nos sociétés quelque peu désarçonnées par les changements rapides sur tous les plans. Nous devons y faire face compte tenu de la montée des extrémismes particulièrement dangereux.

Tous ces facteurs contribuent à la méfiance et à la désaffection grandissantes.

J'aimerais ajouter deux autres explications qui me paraissent particulièrement importantes et qui mettent en relief l'exigence de la construction de l'Europe politique.

1. La crise yougoslave et l'impuissance de l'Europe, réelle ou seulement perçue, face au premier conflit européen de l'après-guerre. Cette relative impuissance était déjà apparue au grand jour lors de la guerre du Golfe. Elle prend une tournure plus dramatique dans le cas yougoslave à travers lequel les aspects les plus noirs et les plus dangereux de l'histoire européenne ont fait irruption dans l'actualité.
2. Une interrogation sur les finalités de la construction européenne : nous avons vécu depuis quarante ans la construction de l'Europe comme un processus continu qui était à la fois fondé sur la méthode gradualiste de Jean Monnet et sur la vision d'un fédéralisme aux contours imprécis.

Ne soyons pas dupes : le grand rêve fédéraliste n'est plus guère d'actualité. Mais en même temps l'absence de rêve a créé un vide dangereux. Quel est l'effet mobilisateur de ce qui était une aventure, mais qui est devenu largement une affaire de gestion quotidienne : qu'il s'agisse de prix agricoles, de normes techniques ou de règles en matière de concurrence ?

Le plus grand danger qui guette aujourd'hui la construction européenne est le défaut de vision sur ses finalités. Notre Communauté perd son charme, sa capacité mobilisatrice. Cela est d'autant plus dangereux que la fin des idéologies n'a pas créé l'ordre nouveau de la nouvelle ère rationnelle. Nous vivons au contraire une époque où l'égoïsme catégoriel, les passions et la haine ainsi que le fanatisme religieux sous toutes ses formes, allant jusqu'aux pires fondamentalismes, s'expriment avec vigueur par le monde.



Priorité à l'Europe politique

Le débat sur l'unification de l'Europe doit pour cette raison s'enrichir d'une vision sur les finalités de cette Europe autant que sur ses institutions ou ses moyens d'action.

Faire de l'Europe un nouveau projet politique capable de susciter de nouveau une adhésion renforcée des opinions doit être notre ambition. En cela la réflexion sur le projet européen est largement identique à celui que nous devons mener sur notre propre projet politique pour l'avenir. Les approches des débuts qu'il s'agisse du gradualisme fondé sur ce que Schuman appelait les « solidarités de fait » ou du fédéralisme donnant la priorité aux aspects institutionnels, gardent une certaine actualité dans la mesure où, en effet, elles sont largement complémentaires.

L'Europe politique devient à cet égard une urgence absolue car nous nous trouvons à une période charnière de l'histoire. Il faut refaire de l'Europe un acteur de l'histoire au nom de valeurs et d'un certain modèle de société fondé sur le respect de l'individu et de ses droits politiques et sociaux.

C'est de volonté et de sentiment dont l'Europe a aujourd'hui besoin. Fondamentalement les problèmes actuels de l'Europe exigent moins de grandes révisions institutionnelles qu'une présence et une volonté politique plus clairement exprimées.

La crédibilité de Maastricht se joue en partie entre Genève et Sarajevo. Elle se joue aussi sur notre capacité de répondre à un souci majeur des Européens, l'emploi. N'oublions pas que la promotion d'un niveau d'emploi et de protection sociale élevé est inscrite dans le Traité dès 1951 comme une des mis-

sions de la Communauté. Il s'agit là d'un aspect essentiel d'un modèle de société qui rejette l'exclusion. L'ancien Chancelier Helmut Schmidt vient de rappeler il y a quelques jours dans un entretien publié par « le Monde », qu'une société qui satisfasse un haut niveau d'emploi, de justice sociale et de sécurité reste un objectif majeur.

Le référendum danois et le résultat serré du référendum français s'expliquent en grande partie par la résurgence du syndrome du doute sur les finalités européennes.

À peine le Traité de Maastricht signé, il devenait dès lors impérieux de mettre un terme à ces incertitudes qui, si elles avaient perduré, auraient mis en cause les fondements mêmes de la Communauté.

Les deux Conseils européens tenus sous présidence britannique, celui de Birmingham et celui d'Edimbourg constituaient la juste parade à ces défis. Ce fut le Sommet d'Edimbourg qui, grâce à l'autorité et l'engagement du Premier Ministre britannique avait su mettre un terme aux attermolements et aux hésitations. Depuis lors la voie est clairement tracée et la Communauté pourra reprendre son chemin avec une nouvelle sérénité. Désormais il devrait être possible de compléter sans trop de délai les procédures de ratification dans les deux États membres dans lesquels cette procédure était en souffrance.

L'élargissement à un certain nombre d'États européens sera un autre défi auquel il faudra donner une réponse rapide. C'est dans la semaine qui vient que le processus va s'engager et il faudra veiller à ce que les choses procèdent avec promptitude.

Le Conseil européen d'Edimbourg a également redéfini les bases d'un nouveau système financier qui devrait permettre le développement de la Communauté conformément à ses objectifs.

Dans ce contexte, je salue la décision prise à Edimbourg d'établir un plan d'action pour la Communauté et ses États membres afin de promouvoir la croissance et combattre le chômage. Alors que nous nous trouvons dans une conjoncture mondiale extrêmement difficile, il semble impérieux que la Communauté et les États membres qui la composent mettent en œuvre leurs moyens de manière conjointe pour relancer la croissance défaillante. Il aurait été suicidaire de finasser sur le principe de la subsidiarité tout en perdant de vue la crise économique et le chômage.

En 1992, les trois pays du Benelux ont à plusieurs reprises pris des initiatives communes sur le plan communautaire

comme sur le plan international. Le memorandum des trois pays sur l'élargissement tout comme celui sur la transparence et la subsidiarité ont influencé largement les conclusions des Conseils européens de Lisbonne et de Birmingham.

De même, avons-nous lancé une coopération avec les pays de Visegrad ainsi qu'avec les pays baltes afin d'encourager, à travers l'expérience du Benelux, l'intégration régionale.

Lors de la réunion ministérielle du 2 décembre, des orientations relatives à la coordination en matière de politique étrangère ont été adoptées. Il s'agit en fait de donner au Benelux une vocation plus politique en permettant ainsi aux trois pays d'accroître leur influence au sein de la future Union européenne comme sur le plan international.

La décision siège

Je ne voudrais pas manquer l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui de souligner l'importance pour le Luxembourg d'une autre décision d'Edimbourg : celle prise en matière de siège des institutions européennes.

L'implantation provisoire dans notre capitale d'un certain nombre d'institutions et de services communautaires devient définitive.

C'est la première fois dans son histoire que la Communauté prend une telle décision définitive sur la base de l'art. 216 du Traité. Elle consacre Luxembourg comme l'une des capitales européennes.

Désormais les fonctionnaires qui travaillent dans les institutions et services communautaires sont installés à demeure à Luxembourg. Finies les incertitudes que nous avons connues à une certaine époque et qui avaient même eu des épilques judiciaires. Je veux saisir cette occasion pour saluer à cette tribune l'importance de l'apport de ces fonctionnaires à la vie sociale et culturelle à Luxembourg. Nous leur sommes redevables d'une partie certaine de l'image et du rayonnement de notre capitale.

Mais ceci nous impose également des devoirs, e.a. celui d'assurer les conditions d'accueil pour que les fonctionnaires et leurs familles puissent se sentir chez eux. Le Gouvernement s'emploiera comme par le passé à créer l'environnement nécessaire à cette fin. La rapide expansion de l'École Européenne sera une de nos priorités.

La décision d'Edimbourg n'abolit pas la décision du 8 avril 1965. En rendant définitives certaines de ses dispositions, elle laisse intactes les perspec-

tives d'avenir quant à d'autres décisions de siège à venir. Je voudrais ici affirmer clairement que le gouvernement luxembourgeois n'a pas renoncé à ses droits découlant de la décision du 8 avril 1965.

Les tentations nationalistes

L'année 1992 a été l'occasion pour tout un chacun de mesurer l'ampleur formidable des défis de l'après-guerre froide.

Il est vrai qu'après la chute du mur de Berlin, nous avons tous quelque peu cédé à l'euphorie : la libération de la moitié de l'Europe du joug totalitaire justifiait notre joie, sinon notre optimisme. Une certaine sobriété s'impose aujourd'hui. Les institutions qui ont été les garantes de la stabilité connaissent, qui pourrait le nier, quelques difficultés à surmonter leur désarroi face à des situations conflictuelles qui, pour n'en être pas moins réelles, demeuraient occultées depuis 1945.

L'écroulement de l'empire soviétique a provoqué, d'un côté un extraordinaire épanouissement de la vie démocratique, d'un autre côté un regain des particularismes, des nationalismes et des politiques aussi détestables que la « purification ethnique ».

Le fait est qu'aux droits d'un peuple, d'une minorité ethnique, nationale ou religieuse répondent presque toujours les revendications opposées d'un autre peuple, d'une autre minorité.

Quant au principe du droit à l'intégrité territoriale, s'il est en Europe respecté là où il confirme les délimitations territoriales de Yalta, il souffre indiscutablement de l'effondrement d'ensembles politiques dont les frontières intérieures sont appelées à se cristalliser dans l'ordre international.

Il eut d'ailleurs été étonnant que l'émergence de dix-huit nouveaux États en Europe ne soit pas l'occasion de brusques montées des tensions, voire de conflits militaires.

Face à ce diagnostic, il convient de nous interroger sur les instruments dont dispose la communauté internationale pour apaiser ces tensions et mettre un terme à ces conflits.

Les instruments de prévention et de règlement des conflits

Il existe à l'évidence une institution dont la vocation même était de se saisir des problèmes nouvellement apparus sur notre continent. La CSCE, Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe, constituée, depuis l'adoption de la Charte de Paris en 1990, le cadre politique pan-européen par

excellence, après avoir été celui de l'affrontement de bloc à bloc.

À l'occasion du déclenchement de la crise yougoslave en 1991, la CSCE a hélas fait la démonstration que l'adoption de principes, aussi généreux fussent-ils, ne saurait pallier l'absence de mécanismes permettant la mise en œuvre de ces mêmes principes. À cet égard, l'année 1992 aura été l'occasion, lors des réunions ministérielles de Prague et de Stockholm et, surtout, lors du Sommet de Helsinki, de doter l'organisation des instruments indispensables à la réalisation de ses ambitions.

Dans le domaine de la sécurité militaire, le Sommet a mis en place un Forum de Sécurité dans lequel les négociations sur le désarmement conventionnel, les cieux ouverts et les mesures de confiance seront conduites en parallèle. De plus, a-t-il envisagé l'adoption d'un code de conduite liant les cinquante-deux États participants en matière de sécurité. La Communauté des Douze a d'ores et déjà soumis une proposition relative à ce code dans le cadre du Forum de Sécurité.

Il reste qu'à Helsinki, les Chefs d'État et de Gouvernement des 52 ont estimé que le principal objectif de la CSCE devait être la prévention des conflits et le règlement pacifique des différends.

Ainsi ont-ils décidé de la création d'un poste de Haut-Commissaire aux minorités nationales dont la tâche principale devra être d'identifier les tensions potentielles entre groupes de populations et de faire des propositions en vue d'éviter l'émergence de conflits. De même la CSCE peut-elle depuis Helsinki s'engager dans des activités de maintien de la paix, le cas échéant en mobilisant des institutions existantes disposant de moyens suffisants, telle que l'Alliance atlantique, l'UEO ou la Communauté européenne.

La CSCE a envoyé des missions de diplomatie préventive dans l'ex-Yougoslavie, en particulier au Kosovo, au Sandjak, en Voïvodine et en Macédoine et a organisé de concert avec la CEE, la surveillance du respect de l'embargo sur la Serbie/Montenegro dans les pays riverains de ces deux républiques. Des missions à caractère plus politique se sont rendues et restent actives dans les républiques de l'ex-Union soviétique dont l'éclatement a multiplié les différends liés aux minorités. Cela est le cas pour la Géorgie, l'Estonie, la Transnistrie et le Haut-Karabakh. Pour ce qui concerne cette enclave, et dès lors que la Conférence de Minsk sous l'égide de la CSCE se sera réunie, les conditions seront remplies pour l'envoi d'une mission d'observation de cessez-le-feu entre forces arméniennes et forces azéries.

Ce déploiement impressionnant d'activités ne saurait cependant dissimuler la relative impuissance de la CSCE à peser sur les parties à un conflit, ne fut-ce que du fait de la règle du consensus qui continue, à quelques exceptions près, à présider à la prise de décision dans ce forum.

Si la CSCE veut réaliser les objectifs qu'elle s'est fixés, elle devra, un jour ou l'autre, et de préférence dans un avenir proche, se résigner à se départir de la règle du consensus et se doter d'une capacité coercitive. En l'absence d'une telle décision, les Nations Unies continueront à être à travers le Conseil de Sécurité le seul instrument de droit international disposant des moyens effectifs pour mettre fin à une situation menaçant la sécurité internationale.

Dans la période d'incertitudes que nous traversons, l'Alliance Atlantique et l'Union de l'Europe Occidentale apportent de par leur seule existence une contribution déterminante à la sécurité et la stabilité en Europe. Toutefois, leur rôle est appelé à changer et à se développer encore dans les années à venir.

Je voudrais d'abord rappeler l'évidence : l'Alliance n'a pas perdu sa raison d'être du seul fait de la fin de la guerre froide. Le récent accord START II signé entre Américains et Russes à Moscou nous rappelle opportunément que, même réduit en 1999, l'arsenal nucléaire de ces deux seuls pays reste important. En outre, devons-nous constater que des efforts supplémentaires en matière de non-prolifération des armes de destruction massive demeurent indispensables. L'exemple de l'Irak est à cet égard éloquent. En tout état de cause, il ne saurait être renoncé à la garantie de sécurité que l'OTAN apporte à ses membres. Il ne faut pas pour autant limiter le rôle de l'Alliance à cette fonction. Avec le Conseil de Coopération de l'Atlantique Nord un forum a été créé dans le cadre duquel les Ministres des Affaires Étrangères, les Ministres de la Défense et les experts des États membres de l'Alliance peuvent rencontrer ceux de l'ancien Pacte de Varsovie, créant ainsi des liens de confiance. Notons aussi que le Conseil de l'Atlantique Nord a accepté à Oslo, le 4 juin 1992, le principe d'une contribution de l'OTAN à des opérations de maintien de la paix sous l'égide de la CSCE ou de l'ONU. La possibilité d'actions conjointes avec des pays d'Europe centrale et orientale a également été mise à l'étude.

À côté de son action dans l'ex-Yougoslavie – respect de l'embargo par le déploiement de navires dans l'Adriatique – l'UEO a pu, en 1992, consacrer par la Déclaration de Petersberg les

principes contenus dans le Traité de Maastricht à savoir la double fonction de l'organisation comme composante de défense de l'Union Européenne et comme pilier européen de l'Alliance. Souhaitant renforcer son rôle opérationnel, elle se propose de développer son action dans les domaines de l'action humanitaire, du contrôle des armements ainsi que du maintien et du rétablissement de la paix.

En 1992, le Conseil de l'Europe a développé à son tour, son rôle de structure d'accueil et de coopération pour les jeunes démocraties d'Europe centrale et orientale : à côté de la Bulgarie, devenue le 27ème membre du Conseil, 10 nouvelles demandes d'adhésion sont actuellement sous examen. La nécessaire réforme du mécanisme de contrôle de la Convention Européenne des Droits de l'Homme a été initiée. Actuellement nous participons activement à la préparation du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement en octobre prochain à Vienne, qui aura notamment pour objectif de définir le rôle futur du Conseil de l'Europe et ses relations avec les autres organisations européennes.

Le pôle communautaire

Quant à la Communauté européenne, elle a déployé une activité de politique étrangère intense que les critiques entendues ici et là ne sauraient occulter. Il est vrai que face aux problèmes que connaît l'Europe, l'opinion publique attend plus de la Communauté que de n'importe quelle autre institution et ce en particulier dans le contexte de Maastricht.

Rappelons tout d'abord que le traité de l'Union n'est pas encore en vigueur et que une fois que cela sera le cas, le cheminement vers une politique de sécurité et de défense commune sera progressif. Soulignons aussi que, une politique de défense commune aurait-elle déjà existé, l'approche des Douze au conflit yougoslave n'en aurait probablement pas été fondamentalement différente.

Quelles que soient les turbulences internes connues par la Communauté en 1992, cette dernière reste un pôle de référence pour l'ensemble de l'Europe.

Je n'ai pas besoin de rappeler ici le souhait, combien de fois réitéré, des pays d'Europe centrale d'adhérer, le moment venu, à cette Communauté garante à la fois de prospérité économique et de stabilité politique. La Communauté a engagé un dialogue politique régulier à haut niveau avec la plupart des nouvelles démocraties européennes, et complète ainsi l'effort substantiel de coopération d'assistance

économique qu'elle a engagé en faveur de ces pays.

À titre d'exemple de la capacité communautaire de peser sur la solution de différends potentiels entre certains de ces pays, l'on relèvera l'action déterminante des Douze pour amener la Hongrie et la Slovaquie à soumettre leurs disputes sur le barrage de Gabčicovo et le détournement des eaux du Danube à la Cour Internationale de Justice à La Haye.

Quant à l'ex-Union soviétique, j'ai pu faire allusion aux problèmes qui existaient au Nagorno-Karabakh, en Géorgie, en Tadjikistan ou en Transnistrie. Malgré cela et fort heureusement le processus de réformes entamé par le Président Eltsine se poursuit, même s'il connaît des à-coups dus à un Parlement encore représentatif de l'ancienne pensée et à l'immensité de la tâche qu'il reste à accomplir. Il faut saluer l'esprit éminemment constructif qui a caractérisé la politique étrangère russe en 1992 et le rôle extrêmement positif de la Russie au Conseil de Sécurité des Nations Unies. Il reste certes des problèmes à régler, comme celui du retrait de toutes les troupes étrangères dans les pays baltes, mais je pense que nous devons marquer notre confiance que cette perspective se réalise dans des délais rapprochés.

Le drame yougoslave

Je suis revenu plusieurs fois dans mon propos sur la situation dans l'ex-Yougoslavie. La communauté internationale a fait preuve d'un engagement sans précédent pour mettre fin aux conflits qui secouent cette région. En particulier, la Communauté européenne a mis en œuvre ses moyens propres, comme l'envoi de moniteurs en Croatie, en Bosnie-Herzégovine et dans les pays voisins de la Serbie, ainsi que l'assistance humanitaire. Je tiens à rappeler également que la négociation se poursuit sous la double égide des Nations Unies et de la Communauté à Genève. Enfin, dix Etats Membres sont présents sur le terrain à travers la FORPRONU.

Je comprends fort bien la frustration face à la continuation de l'agression serbe et à la poursuite de l'inqualifiable politique de purification ethnique dont certaines des modalités comme le viol systématique de femmes musulmanes provoquent la plus profonde répulsion.

Pour sa part, le Luxembourg s'est toujours prononcé pour la fermeté vis-à-vis des tenants de telles politiques tout en prônant à côté des pressions, la voie de la négociation. Tous ces peuples devront vivre ensemble dans une même région. Mais si les parties serbes,

qu'elles soient de Belgrade, Knin ou Banja Luka s'obstinent dans leur mépris des décisions de la communauté internationale, il conviendra de prendre de nouvelles mesures afin d'isoler totalement la Serbie et de l'exclure du concert des nations.

Il reviendra au Conseil de Sécurité de déterminer les actions de nature militaire qui s'imposent pour mettre fin à l'agression serbe, si les négociations sous l'égide des co-présidents Vance et Owen venaient à échouer. J'en resterai là, tant il est vrai que les moyens modestes de notre pays ne nous permettent pas de prendre des initiatives en ce domaine. Le Luxembourg saura néanmoins faire entendre sa voix dans les organisations européennes, transatlantiques et universelles dans lesquelles il est représenté.

Une dégradation sérieuse de la situation est intervenue à la suite de l'attaque menée par les forces croates dans la Krajina du sud, donc dans des zones placées sous le contrôle de l'ONU. Nous déplorons la mort de deux soldats français au cours des combats qui ont eu lieu. Le Conseil de Sécurité a condamné ces attaques, a demandé la cessation immédiate des hostilités et le retour aux positions antérieures. Le Secrétaire Général a été invité à prendre toutes les mesures requises pour assurer la sécurité du personnel de la FORPRONU.

Dans cette tragédie, notre action ne se limite pas à faire valoir nos points de vue mais comporte aussi un engagement direct.

Nous participons tout d'abord avec des moyens proportionnellement importants à l'effort d'assistance humanitaire pour les réfugiés en Croatie et en Bosnie-Herzégovine, que ce soit à travers les agences des Nations Unies, la Communauté européenne ou les programmes d'aide bilatéraux. Enfin, il convient de mentionner l'effort de notre pays en matière d'accueil de réfugiés bosniaques dont 1 700 sont aujourd'hui à Luxembourg et dont la présence constitue une charge sociale non négligeable. De nombreux pays européens sont loin de cet effort d'accueil. Je continuerai à plaider en faveur d'une plus juste répartition de la charge, notamment dans le cadre communautaire. Les actions entreprises par le gouvernement, pour la seule ex-Yougoslavie, auront eu en 1992 un coût financier de 252 mio de francs. C'est dire si, aussi de ce point de vue là, la crise dans cette région a un impact direct sur nos concitoyens.

Enfin et surtout voudrais-je mettre en évidence notre participation à la Force de protection des Nations Unies qui a

été envoyée en Croatie. Le Gouvernement vient de décider le principe de l'envoi d'un troisième contingent d'environ quarante hommes. Je puis assurer la Chambre que nous continuerons à tout entreprendre pour que la sécurité de nos soldats ne soit pas diminuée.

Le Gouvernement luxembourgeois suit de très près la situation dans la région, en contact étroit avec le gouvernement belge et l'ONU. Il est entendu qu'au cas où une aggravation de la situation serait à constater dans le secteur où est stationné le bataillon belgo-luxembourgeois, les plans d'évacuation, d'ores et déjà élaborés, seraient immédiatement mis en œuvre.

En participant ainsi, pour la première fois, à une opération de maintien de la paix de l'ONU, le Luxembourg a ouvert un nouveau chapitre dans l'histoire de son Armée. En effet, et malgré nos moyens modestes, cette contribution à la cause de la paix montre notre capacité de remplir de façon accrue notre rôle en tant qu'Etat membre de l'ONU. Elle offre à nos Forces Armées une raison additionnelle très motivante, et elle leur apporte par ailleurs une expérience internationale non négligeable.

Le climat d'incertitude qui règne aujourd'hui du fait des démonstrations de force de tenants de politiques ultranationalistes et chauvines et la situation économique globale suscitent hélas, une résurgence de l'intolérance sous toutes ses formes sur l'ensemble du continent. Cette montée du fanatisme, de l'extrémisme met, elle-aussi, en péril l'ordre européen. Pour sa part, le gouvernement s'engagera pour que ce type de phénomène soit rencontré avec fermeté à l'échelle européenne ainsi que chez nous.

Les foyers de tension

La situation préoccupante en Europe ne doit pas occulter la situation de détresse dans certains pays du Tiers Monde. Je tiens à cet égard à saluer l'initiative prise par les écoles luxembourgeoises de susciter une campagne de sensibilisation au drame somalien dans notre population. L'envoi par le Président Bush de forces américaines en Somalie sous l'égide politique des Nations Unies permettra d'alléger quelque peu les souffrances infligées par les chefs de clan au peuple somalien. Il faut mentionner ici également que le gouvernement participe financièrement à l'envoi d'un bataillon belge qui coopère à l'effort des Nations Unies en matière de distribution de l'aide d'urgence.

Le fait que l'opération actuellement en cours se fait sous commandement américain, illustre les difficultés des Nations Unies à prendre en charge l'ensemble des situations dans les foyers de tension sur notre planète. Rappelons que les Nations Unies ont envoyé des contingents de maintien de la paix extrêmement importants en Yougoslavie mais aussi au Cambodge où la situation se détériore à nouveau du fait de la mauvaise volonté des Khmers Rouges à appliquer le plan de paix. D'autres opérations ont lieu en Angola, au Mozambique, au Salvador, sans oublier le Liban, Chypre ou l'Irak.

A propos de la situation en Irak, il faut regretter que deux ans après la fin de la guerre du Golfe Saddam Hussein ne soit toujours pas encore disposé à appliquer les résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité, notamment les dispositions relatives au cessez-le-feu. L'opération lancée par les États-Unis, le Royaume-Uni et la France, le 13 janvier et par les États-Unis le 17 janvier de cette année, est parfaitement légitime et justifiée.

Il faut espérer maintenant que le régime irakien cessera sa tactique de provocation et de test de la détermination de la communauté internationale et de la nouvelle administration américaine.

Enfin, il me paraît opportun de dire quelques mots au sujet du processus de paix au Proche-Orient. Tout au long de l'année 1992 l'espoir que les différents protagonistes de ce conflit viendront à s'entendre sur une base de négociation commune a été entretenu par une bonne volonté relative des parties arabes et du nouveau gouvernement israélien. Il est regrettable que la récente expulsion de 415 Palestiniens de Cisjordanie et de Gaza ait remis cet acquis en cause. J'ai pu récemment, à l'occasion de discussions avec différentes parties arabes, mesurer combien une telle opération comportait de risques pour le processus entamé. Il convient que chacun, les parties elles-mêmes mais aussi la nouvelle administration américaine et la Communauté européenne, prennent ses responsabilités pour que les négociations puissent être reprises le 20 février prochain. Israël, aussi, doit se plier aux résolutions du Conseil de Sécurité.

La politique d'asile

Pour autant qu'il s'agisse de réfugiés politiques proprement dits, le Luxembourg est tenu par ses engagements internationaux. Il s'agit plus particulièrement de la Convention relative au statut des réfugiés, signée à Genève le 28 juillet 1951 et du Protocole fait à New York, le 31 janvier 1967.

La politique nationale, en la matière, a toujours été — et reste — empreinte d'un esprit de solidarité et d'ouverture, ce qui a permis à notre pays qui est moins exposé que d'autres aux grands mouvements migratoires, de s'associer de sa propre initiative à des programmes d'accueil tels que ceux conçus, il y a des années déjà, au profit des réfugiés de Tchécoslovaquie, du Chili et du Vietnam ou plus récemment, d'Albanie.

S'agissant de la procédure administrative nationale, il me paraît utile de souligner de nouveau que chaque décision de refus est susceptible de recours au Conseil d'Etat, Comité du Contentieux.

En second lieu, un élément nouveau consiste en l'institution d'une commission consultative pour les réfugiés. C'est un organe présidé par un magistrat de l'ordre judiciaire, garant de l'indépendance de la commission, et comptant parmi ses membres le correspondant du Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés. Située entre l'instance d'instruction du dossier et celle de décision, la commission consultative pour les réfugiés — qui a commencé ses travaux ce mois-ci — a pour mission d'examiner les dossiers individuels des demandeurs d'asile politique et de donner son avis quant à l'octroi du statut en conformité de la Convention de Genève et du Protocole de New-York.

Un troisième point qu'il m'importe de mettre en relief concerne le processus de négociation en cours parmi les « Douze » : sous la direction de Ministres chargés de l'Immigration et de la Justice, un groupe de hauts fonctionnaires est occupé à harmoniser les dispositions nationales en matière de droit d'asile : l'objectif est d'assurer aux demandeurs d'asile politique un traitement rigoureusement identique dans chacun des pays de la Communauté Européenne. Ces travaux progressent bien, mieux qu'on n'avait osé croire. On pourra avoir terminé d'ici une année, ce qui nous permettra de couler en forme de loi le droit d'asile matériel.

Deux mots pour clôturer ce chapitre, sur l'afflux de réfugiés de l'ex-Yougoslavie. J'ai eu l'occasion, ces derniers mois, d'expliquer le dispositif d'accueil mis en pratique par le Gouvernement. Le statut spécial et temporaire a valeur d'exemple, le Haut Commissariat pour les Réfugiés n'a pas manqué de nous signifier son appréciation.

Le GATT

La situation économique internationale reste incertaine. La prolongation

excessive des négociations dans le cadre du GATT renforce encore ces incertitudes.

Depuis septembre 86, les négociations connues sous le nom d'Uruguay Round visent non seulement à renégocier les domaines traditionnels du GATT (tarifs et obstacles non-tarifaires), mais aussi à subordonner aux règles et disciplines du GATT un certain nombre de nouveaux secteurs de nos économies tel les services, la propriété intellectuelle et les investissements et d'intégrer les textiles et l'agriculture.

Après l'échec de la Conférence dite « finale » de Bruxelles (décembre 1990), un mandat a été confié à M. Arthur Dunkel, Directeur général du GATT, pour tenter de sortir de cette impasse.

Une nouvelle étape a été franchie par la présentation du document « de compromis » présenté fin décembre 91 par le Directeur général du GATT. Ce document a été jugé inacceptable par le Conseil Affaires Générales réuni le 23 décembre 91, tout particulièrement à cause des proportions relatives à l'agriculture.

Après de longues tractations bilatérales qui ont duré pendant toute l'année 1992, la Commission et les Etats-Unis sont finalement parvenus à un accord sur le volet agricole.

Selon la Commission, cet accord est, en principe, compatible avec la réforme de la PAC. Certains des pays membres ont exprimé des réserves plus ou moins fortes à l'égard de cet accord allant jusqu'à menacer d'y opposer un veto.

Cependant la concertation parmi les douzes montre qu'un accord global reste envisageable à brève échéance. Une guerre commerciale entre la Communauté et les Etats-Unis suite aux problèmes existant dans le secteur des oléagineux a pu être évitée.

Une conclusion de l'Uruguay Round aurait un effet bénéfique sur le climat économique plutôt morose, mais elle nécessite de la part des autres grandes puissances commerciales des concessions, par exemple dans le secteur des services, en matière de mesures de protection non tarifaires ou de réduction des « pics » tarifaires. Tout doit désormais être entrepris pour parvenir à ce paquet global et équilibré. Il est dans l'intérêt de la Communauté et de notre pays que cet accord voie rapidement le jour, pour ainsi donner un signal clair aux opérateurs économiques.

La prospection commerciale et industrielle

L'environnement économique international ne manquera pas d'influer sur les résultats constatés dans le cadre de la promotion du commerce extérieur et de la politique de diversification économique.

Si l'économie luxembourgeoise a réalisé en 1992 des performances supérieures à la moyenne communautaire en ce qui concerne les indicateurs majeurs tels que l'inflation et le chômage, il n'en reste pas moins que les conséquences du ralentissement de l'économie mondiale se font désormais sentir. Les experts de l'OCDE et du FMI annoncent d'ailleurs une accentuation des tendances récessives à l'échelle mondiale pour cette année.

Pour la plupart des entreprises luxembourgeoises, le marché intérieur est déjà, depuis de nombreuses années, devenu réalité quotidienne. Une récente étude du STATEC a montré que parmi les Douze c'est le Luxembourg qui connaît la part du commerce intra-CE la plus élevée. En 1991, quelque 82 % de nos exportations étaient destinées vers les marchés des autres pays communautaires.

L'ouverture de notre économie reste également inégalée puisque plus des deux tiers de tous les opérateurs économiques résidents réalisent des transactions directes avec l'étranger.

Il n'en reste pas moins qu'il convient de sensibiliser et de soutenir encore davantage les petites et moyennes entreprises notamment du secteur artisanal pour leur permettre de saisir les opportunités offertes par la réalisation du marché unique. Ce sera une de nos priorités dans le cadre de la promotion de nos échanges.

Le Gouvernement a d'ores et déjà, en collaboration avec les Chambres professionnelles, lancé des initiatives pour encourager en ce sens des PME. Nos missions diplomatiques et notre réseau consulaire sont impliqués dans cette campagne de sensibilisation. Il s'agit évidemment de consacrer une attention particulière à la Grande Région, Sarre-Lor-Lux, au sein de laquelle notre pays doit jouer pleinement son rôle.

La pleine réalisation de l'espace économique européen, qui a été retardée suite au referendum en Suisse, devrait procurer de nouvelles opportunités aux entreprises exportatrices luxembourgeoises. En 1991, les pays de l'AELE absorbaient 6 % des exportations luxembourgeoises.

Les exportations vers les pays de l'Europe centrale et orientale n'ont pas

vraiment repris. Cela tient essentiellement aux problèmes que connaissent ces pays dans le cadre de la restructuration de leurs économies et surtout sur le plan financier.

Nous avons néanmoins essayé, sous différentes formes et notamment dans le cadre de l'Office du Ducroire et du crédit budgétaire affecté à la coopération avec ces pays, de soutenir les entreprises luxembourgeoises afin qu'elles y maintiennent des parts de marché ou marquent leur présence. Des délégations économiques ont d'ailleurs été associées aux visites officielles dans plusieurs pays d'Europe centrale et orientale. D'autres missions économiques sont prévues en 1993.

S'il existe une région économique au monde qui se caractérise encore par des taux de croissance exceptionnellement élevés, il s'agit des pays de l'Asie. Pour les entreprises luxembourgeoises pratiquant la grande exportation, et elles sont de plus en plus nombreuses, cette région constituera un pôle de croissance qu'il ne faudra en aucun cas ignorer. L'économie luxembourgeoise ne doit pas être absente d'une des régions les plus dynamiques du monde.

À titre d'exemple, je citerai les missions de promotion économique menées par M. le Secrétaire d'État au Japon en 1991 et en Chine en 1992. Des résultats positifs immédiats ont été obtenus lors de ces missions. Une nouvelle mission de promotion économique en direction des pays de l'Asie du Sud-Est est prévue en 1993. Un nombre croissant d'entreprises, parmi lesquelles des PME, s'y associent dorénavant.

La récession et la baisse du dollar ont affecté le volume de nos exportations vers les États-Unis. La reprise qui s'y dessine devrait améliorer les perspectives sur le marché américain.

J'aimerais dans ce contexte évoquer les récentes turbulences monétaires qui se sont soldées par une série de dévaluations. Il est sûrement difficile à ce stade d'en mesurer l'impact sur nos exportations et notre position compétitive. Il sera probablement assez limité dans la mesure où, outre le prix, d'autres facteurs comme la qualité, le service après-vente et le degré d'innovation par exemple sont autant de caractéristiques qui déterminent la compétitivité d'un produit. Une économie ouverte comme celle du Luxembourg, fortement importatrice, bénéficiant d'une monnaie forte, est le meilleur garant pour la stabilité des prix.

Aussi me faut-il nuancer le déficit enregistré en 1992 au niveau de la balance commerciale. Celui-ci se trouve accentué par la baisse des

exportations de produits sidérurgiques qui continuent à jouer un rôle important dans nos échanges. Toutefois, les succès enregistrés dans le cadre de la politique de diversification économique menée au cours des vingt dernières années ont profondément modifié la structure des exportations de marchandises ; en 1973, les exportations de métaux ferreux ont représenté près des deux tiers des exportations totales. En 1991, la situation est inversée : les produits autres que les métaux couvrent près des deux tiers des exportations de marchandises.

En dépit de cette mutation, le solde de la balance commerciale reste négatif. Il est compensé fort heureusement par l'essor fulgurant du secteur des services, qui permet de dégager un surplus considérable dans la balance des paiements.

Notre politique de diversification industrielle et de promotion des investissements est poursuivie activement.

Dans ce cadre je tiens à remercier tout particulièrement S.A.R. le Grand-Duc Héritier qui dans sa qualité de Président du Board of Economic Development (B.E.D.) fait preuve d'un engagement exemplaire pour promouvoir notre pays à l'étranger. Nos Ambassadeurs et notre réseau consulaire jouent également un rôle important dans le cadre de l'activité de prospection. Je tiens de même à leur rendre hommage.

En 1992 dix entreprises industrielles étrangères ont décidé de s'implanter ou d'élargir leurs activités dans notre pays. Elles comportent des investissements globaux de 3 370 millions de francs et la création de 360 emplois nouveaux. Sur les dix projets quatre sont réalisés par des entreprises nouvellement créées. Les six autres concernent des fabrications nouvelles lancées par des entreprises existantes. Ces projets du type « auto-allumage » représentent le gros des activités nouvelles décidées dans un climat international peu propice à la prise de décision d'investissements nouveaux.

L'adoption dans les prochaines semaines de la nouvelle loi-cadre d'expansion économique qui a été adaptée selon exigences de la Commission des C.E. en matière d'aides d'État, constituera un instrument efficace pour la poursuite de notre politique.

La coopération au développement

L'année 1992 a été une mauvaise année pour beaucoup de pays en développement.

De l'Amérique latine, de certains pays du sud-ouest asiatique et surtout du continent noir, affligé par les pires

maux de l'humanité, nous parvenons des appels à la rescousse. La Somalie, violemment touchée par une famine causée plutôt par les luttes claniques pour le pouvoir que par la sécheresse, est à la dérive. Le Luxembourg est intervenu avec les moyens qui sont à sa taille : 56 millions de francs luxembourgeois ont été mis en œuvre par l'intermédiaire des organisations internationales et les organisations non gouvernementales luxembourgeoises. Toute l'Afrique australe a été touchée par une sécheresse terrible et le Luxembourg est intervenu à plusieurs reprises en faveur de certains pays de cette région.

Toutes proportions gardées, nos contributions restent modestes. Mais le Luxembourg doit assumer sa part de responsabilité. Une augmentation continue du budget de la coopération au développement et des actions humanitaires est nécessaire et le gouvernement a pris ses dispositions en la matière.

C'est dans ce contexte que je voudrais confirmer à cette occasion l'importance que le Gouvernement attache à la politique de coopération avec les pays en développement. Au cours des années passées, le gouvernement s'est doté d'un ensemble d'instruments qui ont fait leurs preuves. Aujourd'hui ces outils nécessitent une série d'adaptations que le Gouvernement envisage de vous soumettre encore cette année. Avec le concours fructueux de la Chambre, nous espérons perfectionner les textes législatifs actuels en regroupant l'ensemble des lois dans une « loi sur la coopération au développement ».

Le Gouvernement envisage également d'améliorer le système de coopération avec les organisations non gouvernementales luxembourgeoises, de même que le statut de l'agent de la coopération et du coopérant. Les textes législatifs seront complétés par des stipulations en matière de coopération bilatérale.

En 1985 encore le budget était doté de quelques centaines de millions de francs seulement. En quelques années, le Ministère des Affaires Étrangères a pu mettre sur pied une politique cohérente et complète en matière de coopération avec les pays cible, avec des instruments efficaces pour la gestion d'une aide publique au développement en croissance considérable d'année en année.

En matière budgétaire le Gouvernement a poursuivi les efforts initiés il y a quelques années et un échéancier a été établi pour atteindre le but de 0,35 % pour ce qui est du rapport de l'APD et du PNB en 1995. En chiffres absolus la

coopération au développement luxembourgeoise aura à sa disposition un budget de 1,8 milliards de francs en 1995. Cela reste insuffisant et il faudra alors franchir d'autres étapes.

Nouveaux défis

Mesdames et Messieurs les Députés,

Vous aurez certainement fait la même constatation :

Le contexte politique et économique est devenu plus difficile.

Face aux nouvelles menaces, il importe d'être vigilant. Rien n'est jamais acquis définitivement. Pour défendre nos droits et parer aux attaques, une responsabilité particulière et un rôle accru reviendra à notre politique étrangère. Les responsables politiques bien sûr, mais nos diplomates et collaborateurs qualifiés et chevronnés également, devront être particulièrement à la hauteur de la tâche.

Le Luxembourg a su tirer profit de sa situation d'État souverain au sein d'une Communauté intégrée où il peut jouer un rôle certain.

Nous sommes déterminés à garder et à défendre cette position. Si de temps à autre des voix s'élèvent même au sein d'institutions communautaires pour s'interroger sur la position des petits États dans une Communauté élargie, je dois dire ici clairement que pour nous il ne saurait être question d'accepter une quelconque diminution de notre statut actuel.

Depuis son appartenance aux différentes organisations européennes, le Luxembourg a démontré qu'il est capable d'assumer les responsabilités inhérentes à cette qualité. Durant les différentes phases de l'intégration euro-

péenne il a joué un rôle, peut-être parfois disproportionné par rapport à sa taille, mais à la mesure de son engagement et de ses convictions.

L'égalité en droit entre États membres est un des éléments constitutifs de notre système constitutionnel communautaire. C'est une des richesses de notre système que de permettre à des États de taille et d'importance plus modeste d'être pleinement associés aux responsabilités communes et de donner à intervalles réguliers la pleine mesure de ses engagements.

Je n'ai pas besoin de souligner devant vous l'utilité du rôle des petits États, qui précisément parce qu'ils sont modestes peuvent assumer un rôle auquel des États membres plus grands, du fait du poids de leurs intérêts, ne peuvent que difficilement faire face. Ce serait une grave erreur de vouloir modifier un système qui a bien fonctionné et qui, reposant sur l'égalité dans la diversité a permis à la Communauté d'avoir un tissu de relations internes empreint de confiance et respectueux du statut d'un chacun.

Dans les négociations à venir, le Gouvernement est déterminé à jouer le rôle qui est le sien et à défendre ses positions traditionnelles à la hauteur de ses convictions.

Conclusioun

An dem Joer dat vrun ons läit, musse mer, jidwereen op senger Platz, probéieren d'Leieren ze zéien aus dem europapolitéschen Paradox 1992.

Di grouss an immens Fortschrëtter, di mat Maastricht an de Wee geleet si gin, mussen définitif a Kraaft trieden.

Parallel dozou musse mer versichen, d'Vedrësslechkeet vu ville Leit mat Europa ze iwerkommen.

D'europäesch Konstruktioon darf keng Saach méi bleiwen eleng vun den Diplomaten a vun de Politiker.

D'Sommet'en vun Birmingham a besonnesch vun Edinburgh hun d'Wei-che gesat um Wee fir de Leit d'Europa-politik méi kloer ze maachen a fir di europäesch Decisiounen méi no bei hinnen ze huelen. D'Leit musse wesen, woufir d'Europäesch Unioun néideg a gud ass, wat se hinnen an hire Kanner bréngt, nämlech virun allem Fridden a Sëcherheet.

Europa muss nees ons Bierger a besonnesch ons Jugend mobiliséieren. Dofir musse mir ons Zieler genau ofstiechen.

Wat fir eng Gesellschaft wëlle mir zu 12 an der zukünftiger Unioun ?

Ech jidwerfalls kann a wëll mer nët virstellen dat en Europa vun wirtschaftlësch-strategien an Egoismen eleng kënnt di nei Visioun ubidden, di Jong an Aal nees géif beegeschteren.

Eng nei Visioun fir Europa kann nëmmen op déi politesch Zesammenarbecht opgebaut gin : Et geet drëm d'Grondwerter wéi Respekt vum Mensch, Responsabilitéit, Solidaritéit an Generositéit no vir ze kéiren.

Dat heescht och dass mer iwert d'Grenzen vun Europa ewech, deenen Länner a Leit d'Hand reechen an hellefen, deenen et schlecht geet an déi et nët eleng packen gläichberechticht Partner fir Europa ze gin.

Letzebuerg kann a soll ouni Komplexer, verstänneg an wéi schons esou oft als éierlëchen Vermëttler, weider seng politesch Roll an Europa an och an der Welt spillen.

Écologie et Économie

Conférence de M. Robert Goebbels à l'assemblée annuelle de l'Association Luxembourgeoise des Ingénieurs le 30 janvier 1993

Je sais gré à l'Association Luxembourgeoise des Ingénieurs de m'offrir cette tribune afin de vous entretenir d'une problématique des plus brûlantes : les rapports entre l'écologie et l'économie.

Les propos que j'entends partager avec vous ne constituent bien sûr pas une prise de position officielle du Gouvernement, mais sont le fruit de mes lectures et de mes réflexions.

Tout homme politique est nécessairement un homme d'action. Mais toute action politique n'a de sens qu'en s'inscrivant dans le cadre d'une réflexion globale sur notre société et son devenir. Réflexion signifie regard critique sur les événements, les modes de pensée et l'idéologie dominante de notre époque.

L'écologie est en passe de remplir

cette dernière fonction. Elle s'impose à tous les partis politiques comme l'économie s'est imposée à ceux-ci avant elle.

Malheureusement le débat politique, tout comme le débat public se limite trop souvent à une réaction plus ou moins embarrassée des uns ou une attitude plus irrationnelle que rationnelle des autres.

Etant donné, comme le souligne Claude Allègre, que « dénoncer est plus aisé et plus populaire qu'expliquer des propositions et contribuer à les faire accepter », les gouvernants de tout bord sont partout sur la défensive et les partis politiques traditionnels sont en passe de perdre le peu de lustre qui leur restait.

Il s'y ajoute, comme le dit Robert Kandel dans son excellent « Le devenir des climats », que « les médias, par nature portés au spectaculaire » ne retiennent par exemple « des travaux sur la couche d'ozone ou sur l'effet de serre ce qui est le plus affectivement chargé : la menace universelle et nue. Une idéologie nouvelle gagne les consciences ; elle est fondée sur la rationalisation de vieux cauchemars dont les religions ont depuis longtemps éprouvé la puissance d'envoûtement et de terreur : on dénonce l'irréparable corruption de la nature par la faute de l'homme, on annonce, pour demain la fin du monde. »

Ou comme le dit Dominique Lecourt : « A force d'entendre commenter des scénarios catastrophiques qui prennent figure de destin, on en viendrait presque à oublier que la question reste ouverte et qu'il s'agit d'abord d'une question de science. »

En rappelant ce genre de vérités l'on se fait tout de suite taxer de « démagogue et d'irresponsable » par certains écologistes très critiques envers notre société, mais ne supportant aucune critique, aucune réflexion ne cadrant pas avec leurs propres positions, élevées au niveau de dogmes.

Personnellement je crois à la nécessité « d'économiser la terre », pour reprendre le titre d'un beau livre de Claude Allègre.

Ou pour parler avec Edgar Morin, à la nécessité « de réguler, contrôler, révolutionner le devenir », afin que les hommes deviennent « les copilotes de la biosphère ».

Mais comme le dit un chercheur du CNRS cité dans une enquête du journal « Le Monde » sur « l'environnement entre science et politique » : « La notion de préservation souvent mise en avant est fallacieuse : les écosystèmes sont en constante évolution. Il s'agit pour nous de gérer l'avenir aux mieux ; pas de préserver. »

D'ailleurs ce débat est souvent faussé par la confusion permanente entre écologie et environnement.

Alain Ruellan, directeur du programme interdisciplinaire sur l'environnement au CNRS souligne que « l'écologie, en tant que discipline, est l'étude des écosystèmes, des milieux

où vivent et se reproduisent les êtres vivants. La recherche en environnement est plus large. Elle intègre la notion de ressource, tente de définir comment les interventions de l'homme doivent être gérées pour qu'elles n'hypothèquent pas le futur. »

Marcel Jollivet, du même CNRS y ajoute : « Par définition, les problèmes d'environnement sont du domaine de la conjecture. Les conséquences néfastes de nombreux phénomènes incontestables (effet de serre, trou d'ozone, perte de la biodiversité) ne sont pas clairement définies et démontrées. Par ailleurs, toute action a forcément des aspects positifs et négatifs. C'est là qu'intervient le rôle fondamental du politique, qui est d'arbitrer. »

Mais que peuvent faire ces pauvres hommes politiques face aux conjectures, aux hypothèses, suppositions ou soupçons des scientifiques, coincés entre la démagogie intéressée des verts et les exigences économiques et sociales d'une société frileuse, souvent égoïste et donc peu portée aux sacrifices et au partage ?

Nous sommes dans la situation où l'on exige des hommes politiques de « prendre des décisions dures dans un contexte de connaissances friables » (Allègre).

Ce même auteur note que « la tendance actuelle est de réagir à tout, de considérer chaque danger comme l'alarme d'une catastrophe écologique, voire planétaire irréparable ».

Cette propension de certains milieux écologistes, de certains politiques et de certains médias à évoquer des dangers infinis à tout propos et à ne pas hiérarchiser les vrais problèmes en ajoute à la confusion du débat et ne conduit pas à la définition d'une nécessaire politique plus respectueuse de l'environnement et ayant à cœur une gestion plus intelligente des ressources naturelles et de la biosphère.

L'Académie Nationale des Sciences des États-Unis, dans son rapport intitulé « Une planète — un avenir » fait à cet égard le constat lucide suivant :

« Au moment où l'espèce humaine s'apprête à entrer dans le XXI^e siècle, les conversations et les médias font très souvent allusion à notre « fragile planète en danger ». Cette expression est sans doute excessive. La Terre a cinq milliards d'années et depuis la nuit des temps, elle supporte les bombardements des météorites, les brusques modifications de ses champs magnétiques, la dérive violente des plaques tectoniques ainsi que l'avancée et le retrait des énormes montagnes de glace qui en ont refaçonné la surface. La vie aussi a fait preuve de ténacité : depuis l'émer-

gence des premières formes de vie, il y a plus de 3,5 milliards d'années, différentes espèces vivantes sont apparues puis ont disparu, mais la vie a perduré, sans interruption. En fait, quoi que nous fassions, nous êtres humains, il est peu probable que nous supprimions ces puissantes forces physiques et chimiques qui sont le moteur du système Terre.

Bien que nous ne puissions désorganiser complètement le système Terre, nous lui portons incontestablement atteinte en consommant de l'énergie et en provoquant des pollutions au cours de notre quête de nourriture, d'abris et d'une foule d'autres produits nécessaires pour subvenir aux besoins d'une population mondiale croissante. »

Il est symptomatique que ce problème crucial entre tous de la pression démographique sur les ressources et les écosystèmes de la planète est généralement escamoté dans le débat public.

Dans sa critique de la « surenchère écologique » Roger Cans soutient qu'« ozone et Amazone sont les deux mamelles de la fièvre verte. Elles permettent de se soucier de l'environnement sans avoir à bouger le petit doigt. La mode de l'environnement global laisse croire au brave citoyen qu'on aide la planète rien que d'y penser. »

En citant ce genre de critiques à contrecourant de l'idéologie dominante je ne cherche nullement — comme on m'a déjà accusé — à nier les problèmes relatifs à la diminution de l'ozone ou de la destruction des forêts tropicales, des dépôts acides ou de la concentration accrue des gaz à effet de serre.

Mais comme le souligne Frank Press, président de l'Académie nationale des sciences des États-Unis, « les données et analyses concernant un certain nombre de ces transformations inquiétantes sont fragmentaires, les connaissances scientifiques incomplètes et les implications à long terme inconnues. »

S'y ajoute que beaucoup d'images utilisées par les croisés verts et repris dans les gros titres d'une presse toujours à l'affût d'un certain sensationnalisme sont totalement fausses.

Il en est ainsi de la couche d'ozone et du trop célèbre trou d'ozone.

Comme le fait remarquer Claude Allègre : « La « couche » d'ozone n'a rien d'une sphère d'épaisseur et de teneur uniformes. Sa forme, son épaisseur, ses teneurs varient dans l'espace et dans le temps. »

Le fameux « trou d'ozone » n'en est pas un non plus, mais sert d'image pour une diminution de la couche d'ozone

mesurée depuis les années 60 au-dessus de l'Antarctique, essentiellement en automne, pour se recomposer rapidement par la suite.

Suite aux travaux de Rowlands et Molina sur les effets potentiels de certains composés chlorés industriels, et notamment les fameux C.F.C., sur la composition de l'atmosphère, les États industriels se sont engagés par la Convention de Montréal de réduire, voire d'éliminer les C.F.C. à terme.

Cette sage décision, car découlant du « principe de précaution », qui impose à l'humanité de prendre des mesures conservatoires en cas de doute sérieuse sur les effets potentiellement nocifs d'une activité humaine, n'interdit toutefois pas de se poser des questions critiques.

Dans ce contexte il est intéressant de noter que les prévisions établies en 1980 sur une augmentation des rayonnements ultra-violet de 3 à 36 % sur dix ans suite à la diminution de la « couche » d'ozone ne se sont pas vérifiées. Au contraire, des mesures effectuées dans huit stations climatiques aux États-Unis et dans celles du Pr. Reiter du Fraunhofer Institut en Bavière ont montré qu'au cours des dix dernières années le rayonnement UV a diminué de 7 % !

Une autre idée fautive est celle de la forêt tropicale et notamment de la forêt amazonienne comme « poumon de la terre ».

Outre le fait que le poumon humain absorbe l'oxygène et expire du gaz carbonique il faut voir que les arbres comme toutes les plantes produisent de l'oxygène lors de la photosynthèse, mais en consomment également par respiration et notamment lors de leur décomposition.

Ainsi une forêt jeune dégage un excédent d'oxygène, alors qu'une forêt arrivée à maturité dégage autant de gaz carbonique par la putréfaction qu'elle n'en absorbe pour la photosynthèse.

En fait c'est l'océan qui joue le rôle essentiel dans la régulation de la teneur en oxygène de l'air. Et si l'on veut garder l'image d'un « poumon de la planète », il faut assigner ce rôle primordial de producteur d'oxygène aux algues et au plancton dans les océans !

Je tiens à souligner que les forêts tropicales, même si elles n'ont pas cette fonction de fabrique d'oxygène que certains mouvements verts veulent faire accréditer, méritent néanmoins d'être préservées au maximum, ne serait-ce que pour protéger la biodiversité et les ressources génétiques de la planète.

S'il est vrai qu'il y a eu au cours de ce siècle une destruction massive des

forêts dites « vierges » sous les tropiques, il n'en est pas moins vrai que dans les zones tempérées d'Europe et même au Canada les forêts gérées et exploitées progressent. En France en un siècle, la forêt est passée de 8 à 14 millions d'hectares et la forêt suédoise a pratiquement doublé. Dans notre pays la surface boisée a augmenté d'environ 10 % depuis la fin de la dernière guerre.

Le problème principal, qui agite actuellement les esprits et qui est relié à ceux que je viens d'évoquer est celui de l'effet de serre et du changement climatique.

Ces dernières années l'on brandissait de plus en plus la menace d'un réchauffement global entraînant une montée des mers. Dans les années 70, lorsque parurent les premières spéculations sur une fonte des calottes glaciaires aux pôles, l'on estimait que le niveau des océans pourrait augmenter de 70 à 100 mètres au prochain siècle !

Puis l'on s'est aperçu que les glaciers de l'Antarctique, de l'Arctique et du Groenland ont une température au-dessous de zéro de plusieurs dizaines de degrés, et que ce ne seront pas, comme le fait remarquer Haroun Tazieff, « les 3 à 6 degrés annoncés par les hérauts du catastrophisme de cette fin de millénaire qui feront jamais fondre un seul centimètre cube d'une glace à -20° jusqu'à -60° Celsius. »

Les plus récentes simulations effectuées sur les ordinateurs les plus performants, les fameux « Crai-2s », ont prédit en 1992 qu'au cours des cent ans à venir la température moyenne de la terre augmenterait de 2,6, ce qui entraînerait une élévation du niveau des mers de 17 centimètres, consécutive non plus à une fonte des glaces, mais due à la dilatation de l'eau des mers.

Alors que les perspectives d'un nouveau déluge aux dimensions bibliques font toujours les gros titres des « Spiegel » et autres vendeurs d'épouvante, les travaux de la deuxième conférence internationale sur les modèles climatiques qui s'est tenue à la fin de l'été 1992 à Hambourg sont presque passés inaperçus.

L'hebdomadaire « Die Zeit » du 25 septembre 1992 y a consacré un petit article d'une colonne sous le titre significatif : « Auf und Ab der Prognosen ».

Selon les travaux de cette conférence une augmentation de la température moyenne du globe conduirait à un accroissement de la vapeur d'eau dans l'atmosphère et donc finalement à plus de précipitations, notamment aux pôles en y augmentant les dépôts de neige et en retirant de ce fait de l'eau du circuit climatique.

Mais donnons la parole à l'auteur de l'article cité, Hans Schuh :

« In ihren stark vereinfachten Modellrechnungen verliehen die Klimatologen der thermischen Ausdehnung des Wassers früher ein zu großes Gewicht, der Ozean wurde nur als « flache Pfütze » berücksichtigt. Ähnlich grob wurde die Eisdynamik an den Polen behandelt. Bereits vor drei Jahren hatte Heinz Miller vom Alfred-Wegener-Institut für Polarforschung in Bremerhaven aufgrund verbesserter Rechnungen darauf hingewiesen, daß in den nächsten hundert Jahren eher mit einem stagnierenden Meeresspiegel zu rechnen sei. Doch dies paßte nicht in die Alarmstimmung. »

« Daß man ihm inzwischen eher recht gibt, ist für Miller kein Triumph. Er findet es nur « unverantwortlich », auf wissenschaftlich äußerst wackliger Basis Katastrophenstimmung zu erzeugen. Auch heute noch, betont er, seien die Daten mit großer Unsicherheit behaftet. „Wir können bisher nur sagen, daß in der Eisbilanz der Pole nichts Dramatisches passiert.“ »

« Die Klimapropheten müssen sich vorhalten lassen, daß sie mit ihren vorcilligen Prognosen die Glaubwürdigkeit der Wissenschaft untergraben und damit jenen Politikern Argumente liefern, die nicht handeln wollen. Aber welcher Wissenschaftler gibt schon gerne zu, daß er nichts Genaueres weiß — zumal, wenn Katastrophenstimmung die Forschungsbudgets erhöht. »

À la décharge des scientifiques il faut dire que ces derniers ont été beaucoup plus circonspects que certains médias et surtout certains activistes verts dont l'unique fonds de commerce est justement le catastrophisme.

Le rapport déjà cité de l'Académie nationale des sciences des États-Unis, qui estime « très probable » un réchauffement moyen de la surface du globe et une augmentation moyenne des précipitations à l'échelle globale, et qui estime « probable » une augmentation du niveau moyen de la mer à l'échelle du globe, a l'honnêteté intellectuelle de relever que toutes les prévisions concernant le changement climatique sont basées sur seulement cinq modèles, et que le « système climatique est si complexe et si vaste que l'on a du mal à imaginer comment déchiffrer les interactions et les équilibres entre ses multiples composantes. »

Aucun ordinateur n'est capable d'effectuer tous les calculs nécessaires pour simuler la complexité de l'atmosphère.

Les meilleurs modèles actuels travaillent avec des grilles tridimensionnelles dont l'espacement est de 480 km, soit

5° de latitude. Ce type de résolution spatiale signifie par exemple que dans une analyse à l'échelle régionale le Japon n'est pas considéré !

Le moins qu'on puisse dire dans ces conditions est que l'interaction entre atmosphère, océans, continents, activités volcaniques et tout le système terre est mal connue et que l'influence de l'activité de l'homme sur les climats, tout en n'étant certes pas négligeable, est probablement exagérée par certains prophètes verts.

Toute l'agitation actuelle autour de la « catastrophe écologique » annoncée via « réchauffement global » se base sur l'augmentation effective de ce qu'il faut bien appeler quelques gaz mineurs dans l'atmosphère, qui, rappelons-le, est essentiellement constituée d'azote (79 %), d'oxygène (20 %) et d'argon (1 %). Ces gaz mineurs comme le méthane ou le gaz carbonique augmentent continuellement depuis qu'on mesure régulièrement leur concentration dans l'atmosphère, c.à d. depuis 1957, où la concentration du gaz carbonique était de 0,318 parties par million par unité de volume pour atteindre aujourd'hui 350 parties par million.

Il est indéniable qu'une partie de l'accroissement de la teneur en gaz carbonique de l'atmosphère est à attribuer aux activités humaines, tout en ne constituant toujours que 0,035 % de l'atmosphère.

Mais comme le relève l'Académie des Sciences des Etats-Unis, « les plantes terrestres absorbent chaque année plus de 100 milliards de tonnes de carbone et en rejettent environ autant dans l'atmosphère à travers la décomposition et la mort végétale. Cet échange cyclique correspond à 20 fois la quantité de carbone libérée dans l'atmosphère par la consommation des combustibles fossiles. » Au moins la moitié de ce carbone est d'ailleurs absorbée par les océans.

Robert Kandel, quant à lui, fait remarquer :

« Doit-on nécessairement considérer comme un mal en soi l'augmentation du CO₂ ? Le gaz carbonique n'a rien de nocif en lui-même : il est la matière première de la croissance des plantes et améliore le rendement de leur consommation d'eau. Quant à nous humains, nous supportons couramment des concentrations bien supérieures à 1 000 ppm à l'intérieur de nos salles de réunion. »

De toute façon notre planète a connu au cours des millénaires des teneurs en gaz carbonique jusqu'à dix fois plus élevées qu'aujourd'hui, et cela sans influence humaine.

La plupart des scientifiques estiment maintenant que les fortes variations de température, y compris les glaciations, dépendent essentiellement de causes astronomiques comme les variations cycliques de l'axe de rotation de la terre et l'excentricité de son orbite de révolution autour du soleil, tout comme les tâches solaires ou encore les activités volcaniques jouent un rôle certain dans les changements de température et de climats.

Comment expliquer par exemple le « petit âge glaciaire » qui affecta l'Europe au 17^e siècle, donc bien avant l'âge industriel ?

Si l'on peut effectivement démontrer qu'entre 1850 et 1945 la température moyenne à la surface du globe a connu un accroissement, irrégulier il est vrai, d'environ 0,5° C, que l'on pourrait donc relier à une industrialisation croissante, les années 1950 à 1960 ont de nouveau apporté une légère baisse de la température moyenne. Depuis l'on assiste effectivement à une tendance au réchauffement, sans que personne ne puisse en expliquer réellement le comment et le pourquoi.

Tant que la communauté scientifique internationale se perd en conjectures, il est difficile à l'humanité et aux gouvernants de réagir.

Bien sûr, dans le doute l'on s'abstient. Et le « principe de précaution » déjà évoqué doit nous inciter à minimiser autant que faire se peut ces activités humaines risquant d'avoir une incidence négative sur notre environnement.

Comme le dit Frank Press : « Des décisions politiques difficiles devront donc être prises sur la base d'appréciations qui oscillent entre des risques à long terme encore mal perçus et d'éventuelles conséquences économiques et autres qui pourraient être plus immédiates. »

A cet égard les principaux Gouvernements ont déjà réagi, notamment pour interdire progressivement les C.F.C., (Convention de Montréal) et pour réduire les gaz à effet de serre, notamment pour limiter les émissions de CO₂, comme le prévoit la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques du 9 mai 1992.

Mais en même temps les Gouvernements ne peuvent pas faire n'importe quoi, comme le revendiquent certains milieux verts, aux yeux desquels « les devoirs de protection de la nature prennent le pas sur les devoirs envers les hommes » (Gilles Lipovetsky).

Pour Robert Kandel « l'idolâtrie de la nature, cultivée par ces mouvements, a souvent les accents d'une véritable

mystique, dont les aboutissements pratiques et politiques ne sont pas sans danger. »

Claude Allègre ponctue : « Le rêve des écologistes militants d'en revenir aux temps où l'homme ne troublait pas la nature, où il pouvait s'y glisser sans la modifier, doit être abandonné. L'homme est là. Quoi qu'on fasse, il perturbe la planète. »

Et de continuer : « S'il faut modifier la logique de l'homme (...) c'est en faisant de la démarche du progrès humain un processus cyclique où l'on se préoccupe des besoins, mais aussi des nuisances, et où l'on réalise que la Terre n'a ni ressources infinies ni pouvoirs purificateurs sans limites. »

En d'autres mots il faut organiser une meilleure prise en compte de l'écologie par l'économie, mais en même temps les impératifs écologiques ne doivent pas nous faire oublier que l'homme a également des besoins économiques, qu'il sera difficile, voire impossible de limiter, en tout cas pas en démocratie !

Au risque de me répéter je maintiens que le premier problème de l'humanité est l'explosion démographique.

Comme le dit Paul Couteau « la croissance exponentielle des humains ne pourra se prolonger longtemps sans cataclysme si nous n'organisons pas un effet régulateur de croissance qui n'existe plus depuis le contrôle des épidémies et des famines. »

Nous sommes actuellement plus de 5 milliards de femmes et d'hommes sur terre, dont plus de la moitié n'a pas encore atteint l'âge de procréer. Nous n'échapperons donc pas à une population mondiale de 8 milliards dans les 30 ans à venir.

Ces 8 milliards d'êtres humains aspireront non seulement à la couverture de leurs besoins élémentaires, mais voudront également leur part de ce que nous, les repus, appelons dédaigneusement « la société de consommation ». Il n'y a que de doux rêveurs pour soutenir que la meilleure condition humaine est celle du « bon sauvage ».

De cette explosion démographique découlera une pression encore plus grande sur les écosystèmes. L'eau, les déchets, l'énergie, la consommation des sols, l'organisation de l'agriculture et des échanges indispensables à cette vie économique dont reste tributaire toute vie humaine, risquent de devenir ingérables si des mesures énergiques ne sont pas prises pour endiguer ce déferlement humain sur la planète. A cet égard l'attitude irresponsable de certaines églises est tout simplement tragique.

Outre la lutte contre la surpopulation et donc la propagation généralisée des méthodes de planning familial, des actions énergiques sont nécessaires pour s'occuper des vrais problèmes écologiques qui sont la nécessité :

- d'améliorer la qualité de l'air ;
- de préserver les eaux, notamment souterraines ;
- de mieux gérer les sols et de lutter contre l'usage abusif de pesticides et d'engrais ;
- de prévenir sinon recycler ou du moins éliminer les déchets sans dangers pour l'environnement.

Dans tous ces domaines, des progrès sont à signaler, comme par exemple l'amélioration de la qualité de nombreux cours d'eau dans notre pays, ou encore la réapparition dans le Rhin d'espèces de poissons disparues depuis des décennies. Mais comme « *le catastrophisme se vend incomparablement mieux que son contraire* » (Tazieff) les bonnes nouvelles sont souvent ignorées, voire sciemment escamotées.

Dans une récente interview parue dans l'hebdomadaire « Die Zeit » le professeur Wilfried Gunkel, directeur de la « Biologische Anstalt Helgoland » a relevé que la mer du Nord est moins malade que l'on dit généralement : « *Erst kürzlich haben mir einige Kollegen gesagt, ich hätte zwar in der Sache recht, aber politisch wäre es falsch, dies öffentlich zu sagen. Das schade dem Umweltgedanken.* »

Une telle attitude se rencontre également dans notre pays.

Si les activités de certaines organisations comme « Natura », « Natur- a Vullenschutz », « Mouvement Ecologique » ou d'autres ont grandement contribué à une nécessaire prise de conscience écologique de nos concitoyens, les agissements de certains activistes politiques professionnels manipulant à l'occasion tel « comité d'action » ou telle « initiative populaire » s'apparentent au matraquage idéologique.

Toute installation humaine devient source de danger, ou du moins de nuisances.

Les industries, c'est le diable. Une nouvelle voie de communication est exclue, à moins qu'elle ne passe chez le voisin lointain. Un dépôt pharmaceutique dans le voisinage devient un Seveso en puissance. Une ligne de haute tension provoque un urticaire émotionnel.

Je n'ose presque pas évoquer la nécessité, pour toute société organisée, de disposer, une fois toutes les possibilités de prévention ou de recyclage de

déchets de toutes sortes épuisées, d'une usine d'incinération ou de déchets contrôlés.

J'exagère peut-être, mais à peine.

Tout un chacun connaît les déboires du Gouvernement avec l'aménagement inévitable d'une nouvelle décharge industrielle.

Le seul vrai problème constitué par une telle décharge est d'éviter que la nappe phréatique ne soit contaminée à partir de certains métaux lourds qu'on retrouve notamment dans des boues industrielles. C'est la raison pour laquelle il était nécessaire de trouver un terrain avec un sous-sol pratiquement étanche, près d'une voie de communication et aussi loin que possible des habitations humaines. Non pas parce qu'une telle déponie constitue une source de danger relevante pour les humains, mais essentiellement pour ne pas trop heurter le réflexe nimbyen (not in my backyard).

Comme aucune commune du pays n'était volontaire, le Gouvernement a dû imposer un choix objectivement défendable : Haebicht-Nord, près de Capellen.

Tandis que les politiques de toutes les couleurs décrètent la grève de la démocratie dans la commune de Mamer, une initiative populaire hisse le drapeau des corsaires pour revendiquer « Pas de déponie industrielle dans le canton de Capellen ».

Ce qui sousentend, ailleurs oui, mais non pas à Capellen !

Les élus d'une autre commune viennent de se prononcer à l'unanimité contre l'installation d'une déponie pour matières inertes - Bauschutt -, sur le terrain... d'une commune voisine ! Et ainsi de suite.

Dans une troisième commune une industrie voulut s'installer pour y fabriquer des adhésifs utilisés par exemple pour les couches pour bébés. Comme pour pratiquement tout procédé industriel la chimie n'est pas absente. Lors de la procédure commoda le Ministère de l'Environnement et le Ministère du Travail imposent aux industriels en question des mesures de précaution draconiennes et une sévère limitation des émissions. Les industriels acceptent les surcoûts qui découlent de ces autorisations des deux Ministères.

Mais voilà, deux députés verts alertent la population en mélangeant habilement problèmes réels et risques le plus souvent imaginaires.

Le bourgmestre, soutenu par un conseil communal pour une fois unanime, refuse d'accorder un permis de construire.

Un conseiller communal, dentiste de son état, déclare à l'occasion que les seules émissions tolérables sont des émissions nulles.

Je ne sais pas s'il a conséquemment fermé son cabinet médical, car les amalgames sont contestés par d'autres, et les radiographies ne sont pas exemptes d'émissions radioactives !

Le refus de tout risque nous mènera à une société totalement bloquée.

Je peux encore comprendre les motifs de ceux qui s'opposent à la réalisation de la route du Nord, hier à travers le « Baumbusch », aujourd'hui à travers le « Grewald ».

Mais quand la Chambre des Députés se prononce à une majorité de trois quarts pour la réalisation de cet axe essentiel pour relier le Nord du pays au Centre et surtout au système autoroutier international partant de la capitale, cette route doit nécessairement passer par la ceinture verte de celle-ci. Et l'on ne peut pas décréter que le « Grewald » soit l'ensemble forestier le plus cohérent du pays, quand il est actuellement parcouru par 5 routes nationales !

Je comprends moins les motifs de ceux qui essaient de monter la population contre les lignes de haute tension en invoquant de prétendus effets néfastes pour la santé humaine et animale. Tout au contraire, 18 rapports publiés récemment montrent que ces lignes à haute tension nécessaires pour le confort de nous tous n'ont aucun effet pathologique sur les humains ou les animaux.

Mais le problème principal est que beaucoup de gens se retirent frileusement dans leur coquille - le cocooning - parce qu'on leur fait peur avec des problèmes qui le plus souvent les dépassent.

Vient alors l'heure des experts. Or les experts ont généralement ceci en commun qu'ils ne prennent que rarement des positions bien tranchées, bien arrêtées. Il y a toujours du « d'un côté ceci, d'un autre côté cela » et si l'expert prend position, c'est généralement avec une grande marge de sécurité et en précisant que toutes les conditions doivent rester égales par ailleurs.

L'avis d'un expert est d'autant mieux reçu qu'il est critique dans son expertise.

L'expert qui reconforte est par contre suspect, car probablement à la solde de quelqu'un : l'industrie, le Gouvernement !

La « Bundesärztekammer » vient de charger deux éminents toxicologues, Christian Schlatter (Zürich) et Helmut

Grein (München) d'une étude sur l'impact des usines d'incinération d'ordures modernes sur la santé des populations voisines à ces installations. Selon « Die Zeit » du 4 décembre 1992 l'étude conclut : « *daß moderne Müllverbrennungsanlagen dank aufwendiger Rauchgasreinigung keine nennenswerte Umweltbelastung darstellen und daß die Emissionen für die Gesundheit der Bürger aus medizinisch-toxikologischer Sicht irrelevant sind. Behauptungen, in der Umgebung von MVAs komme es besonders häufig zu schweren Erkrankungen wie Krebs oder Fehlbildungen bei Säuglingen, ließen sich wissenschaftlich nicht bestätigen.* »

Dies widerspricht der Ansicht vieler ökologisch engagierter Ärzte, die gegen Müllverbrennungsanlagen kämpfen. »

Ces médecins « engagés » ont réussi à bloquer l'étude en question, en prétendant qu'elle était trop favorable à l'industrie.

Ce qui rend ce genre de débats si difficile est que la toxicité exacte d'un élément chimique est difficile à établir. Tout ce que l'on sait avec certitude est que l'excès est toujours toxique.

Il s'agit donc de réduire au strict minimum toutes sortes d'émissions, même si leur nocivité pour l'homme, les bêtes ou les plantes n'est pas évidente.

Mais quand toutes les précautions humainement possibles sont prises, il faut également accepter que le dernier risque ne peut pas être écarté.

Il en est ainsi de la nouvelle aciérie électrique projetée par ARBED à Schifflange.

Celle-ci aura un effet globalement et largement positif, puisqu'elle permettra, selon l'expert commissionné par le Ministère de l'Environnement, de réduire d'une façon importante les émissions de poussières et de métaux lourds et de diminuer les émissions de SO₂ de 5000 tonnes et ceux de NO_x de 3000 tonnes par an : « *Immerhin geht das luxemburgische Emissionskataster für das Jahr 1995 für ganz Luxemburg von 12.000 Tonnen Schwefeldioxidemissionen und 23.000 Tonnen Stickoxidemissionen aus. Es wären für dieses Stichjahr also rechnerisch Minderungen um 42 % für SO₂ und 13 % für NO_x möglich. »*

En sus le bilan énergétique d'une aciérie électrique est très avantageux, puisque pour la même production d'acier il ne faut que le tiers de l'énergie nécessaire à la production d'un même tonnage en filière classique.

Tout serait donc parfait s'il n'y avait pas d'émissions de dioxines.

Or les dioxines ont mauvaise presse depuis l'accident de Seveso, et cela malgré le fait que tous les accidents industriels avec émission sévère de dioxine n'ont conduit à aucun décès, même pas à Seveso, où toutes les réactions cutanées y provoquées ont pu être guéries sans séquelles pour les victimes.

L'académie des sciences de la France a d'ailleurs constaté officiellement en 1985 que « *la toxicité de la dioxine n'a conduit à aucun accident grave chez l'homme.* »

Néanmoins le sujet reste tabou. L'expert du Ministère de l'Environnement, le Dipl.-Ing. Olaf Bandt, constate d'ailleurs : « *Eine einheitliche Bewertung der Dioxine in der Umwelt existiert bisher nicht.* »

Dans le jargon inimitable et intraduisible des experts allemands, M. Bandt note sur les risques en relation avec la dioxine ce qui suit :

« 1 Milligramm/Kubikmeter kontinuierlicher, inhalativer Aufnahme während 70 Jahren von 2,3,7,8 TCDD (la dioxine réputée la plus toxique) führt zu einem zusätzlichen Risiko, an Krebs zu sterben, von 1,4 : 1. Daraus folgt, daß ein zusätzliches Risiko von 1 : 105 an Krebs zu sterben mit einer inhalativen Belastung von 7,1 Milligramm/Kubikmeter (während 70 Jahren) verbunden ist. »

Etant donné que l'ARBED entend limiter les émissions de dioxine à 1 nanogramme par mètre cube, c.à.d. à un millionième de gramme, le risque pour les populations concernées semble acceptable.

La levée de boucliers de certains milieux contre des émissions de dioxine néglige le fait que notre population vit depuis toujours, avec ce genre de substances chimiques, qui sont également émis par des feux de cheminée, les barbecues de nos « Grillfester » et par les installations sidérurgiques existantes.

Seulement personne n'a eu l'idée jusqu'à présent de mesurer ces émissions.

Sans vouloir nier des risques possibles dans ce domaine ou dans d'autres, je me permets simplement de rappeler que l'espérance de vie moyenne s'est élevée dans notre pays de 46,3 années pour les hommes et de 49,4 années pour les femmes au début de ce siècle, en passant par 63,4 années pour les hommes et 68,2 années pour les femmes au début des années cinquante à 70,6 années pour les hommes et 77,9 années pour les femmes maintenant !

En relevant cette simple vérité je ne plaide nullement pour du laxisme en

matière de santé publique ou de protection de l'environnement.

Nous devons imposer des normes strictes à toutes les activités humaines. Cela conduira à des restructurations douloureuses. Mais nous devons aider les entreprises concernées dans l'intérêt bien compris des emplois et de notre économie.

Les partis politiques et tous ceux qui ont à cœur la protection de l'environnement se doivent également de tenir un langage de vérité.

Le principe du pollueur-payeur sonne bien, mais ne tient pas compte du fait que, finalement, c'est toujours le consommateur qui paie.

Les éco-taxes sont nécessaires, si nous voulons éviter d'être submergés par des montagnes de déchets.

Mais arrivera-t-on à responsabiliser le consommateur dans son comportement, si le surcoût des emballages non-recyclables lui est remboursé via l'adaptation automatique provoquée par l'augmentation de l'indice des prix ?

Des sacrifices seront donc nécessaires, des sacrifices pour tous, pas uniquement pour les autres !

Mais pour pouvoir réparer les dégâts du passé, pour minimiser les impacts négatifs des activités humaines, il nous faudra également de la croissance économique, même si d'évidence cela ne peut pas être une croissance à tout prix.

Car sans emplois, sans un niveau de vie permettant les agréments de la vie, des notions sympathiques comme le bonheur national brut n'ont aucun sens.

Selon Alfred Sauvy : « *La croissance n'a pas engendré la satisfaction, mais l'économie n'a rien à voir avec le bonheur, notion philosophique que personne ne peut définir.* »

A moins de croire le poète Léo Ferré, pour qui « *le bonheur, c'est du chagrin qui se repose.* »

Redonnons plutôt la parole à Alfred Sauvy dans sa dénonciation de la « croissance zéro » : « *Peut-on imaginer que l'ensemble des nations décident d'arrêter la marche du progrès technique, reconnue désormais marche funèbre ? Même dans l'hypothèse d'une humanité suffisamment terrorisée, la solution serait pour elle un suicide, puisque, précisément, seule l'innovation est susceptible de combattre les conséquences de ses propres excès.* »

Pour l'humanité il n'y a pas de retour possible vers un « âge d'or », qui, de toute façon, n'a jamais existé.

« Depuis la fin de la dernière glaciation, de nombreuses espèces ont essayé de tirer profit de la nouvelle donne climatique qui s'est installée ; parmi elles, l'espèce humaine, qui a inventé l'agriculture et s'est mise à couper les forêts, irriguer les déserts, provoquant des déséquilibres spécifiques » rappelle Robert Kandel : « L'illusion serait de croire que l'équilibre aurait soudain été rompu ; en réalité, même avant l'invention de l'agriculture, il ne régnait déjà aucun équilibre. Tout change dans ce monde, et le changement n'est pas un

mal en soi. Ce qui s'impose donc, c'est une idée d'équilibre dynamique qui puisse tenir compte des évolutions différentes qui affectent notre planète dans l'atmosphère, l'océan, les glaces, la biosphère, l'activité humaine. »

Ecologie et Economie sont donc condamnées à s'entendre.

Pour y arriver, il faudra une attitude rationnelle et responsable de tous. Les écologistes devront cesser de sanctifier la « Nature », et tenir compte égale-

ment des besoins des hommes, qui sont là. Les économistes doivent devenir plus « économes » avec les ressources de la terre, réorienter la nécessaire croissance économique vers un développement soutenable et durable, veiller au partage équitable entre pays développés et pays moins développés.

Pour arriver à cette société responsable, je compte beaucoup sur les ingénieurs qui sont à la fois des scientifiques et des bâtisseurs, des hommes de réflexion et des hommes d'action.

Treaty between the Grand Duchy of Luxembourg and the United States of America for Coordination of each Country's respective social security programs

Last February 12, 1992, Minister Jacques Poos, on behalf of the Grand Duchy of Luxembourg, and the Hon. Edward M. Rowell, as United States Ambassador to Luxembourg on behalf of the United States, signed an Agreement on Social Security¹ (the 'Agreement'). This Agreement will come before the United States Congress in early 1993 for ratification and will achieve certain mutual benefits for both countries' citizens. Following is a brief summary of the salient points of this agreement and its impact on Luxembourgish living and working in the United States, and on U.S. citizens living and working in Luxembourg.

The Agreement provides for a coordination between the United States' and Luxembourg's respective social security systems so as to eliminate dual social security coverage and taxation, and to help prevent a loss of benefit protection that could occur when workers divide their careers between the two countries.

Social security coverage in both countries encompasses old-age, survivors', and disability insurance programs. The Agreement provides for the combining of credits earned by a worker under the two systems of coverage for benefit eligibility purposes. Generally, a worker's coverage will be maintained under the system of the country where the work is performed, and he or she is exempted from compulsory coverage under the system of the other country. However, special rules apply for employees temporarily transferred for five years or less by their employer to work in the other country. In that situation, the employee would be relieved from paying contributions in the country to which he has been temporarily transferred. This five year period

will begin to accrue before the effective date of the Agreement.

Self-employed persons will only be covered under the laws of the country in which he or she is a resident. Different rules apply to government employees and to persons employed in international air or sea transportation.

Provisions Applicable to the U.S.

More specifically, if a worker has accrued credit for at least six quarters of coverage under the U.S. program but not enough credits to qualify for retirement, survivors', or disability benefit, the coverage credits from both the U.S. and Luxembourg can be "totalized", or combined, to permit qualification for partial U.S. benefits.² Since periods of coverage under the Luxembourg Social Security System are calculated by the month, the U.S. would credit one quarter of coverage for every three months of Luxembourg coverage in a calendar year.

Provisions Applicable to Luxembourg

Luxembourg provides old-age, survivors' and disability benefits through a comprehensive two tiered program. The first rate provides a flat-rate benefit, proportional to the worker's length of coverage, whereas the second tier pays benefits based upon the total earnings covered. If a worker has at least one year of Luxembourg coverage, the Agreement provides that U.S. quarters of coverage can be added to Luxembourg months of coverage in order to determine if the worker meets the applicable benefit program. If a worker reaches eligibility based upon combined U.S. and Luxembourg credits, Luxembourg would compute a

theoretical benefit amount as if the periods of U.S. coverage had been completed under Luxembourg law. The theoretical amount would be prorated by multiplying it by the ratio of periods of coverage credited under Luxembourg law to the total periods credited by both countries.

The Agreement will provide an exemption from U.S. social security provisions which disallow the payment of benefits to nonresident aliens. In other words, while benefits may not be payable to certain nonresident aliens who do not satisfy U.S. residency requirements, citizens or residents of Luxembourg will not be subject to this non-payment provision. Lastly, the Agreement also ensures that U.S. residents irrespective of nationality, will qualify for coverage, as will their family members and survivors who would be covered under the Luxembourg social security programs.

1 House Document 102-362, 102nd Congress (1992).

2 The actual computation of U.S. totalization benefits is outside the scope of this article.

Prix pour l'emploi des femmes

Monsieur Jean-Claude Juncker, Ministre du Travail, a tenu une conférence de presse le 1^{er} février 1993 au sujet de l'attribution des prix à accorder en 1993 aux entreprises ayant pris des mesures novatrices dans l'intérêt de l'emploi des femmes.

En effet depuis des années le nombre des travailleurs occupés au Grand-Duché de Luxembourg ne cesse d'augmenter.

Par conséquent il devient nécessaire d'accroître l'accessibilité au marché du travail du dernier « réservoir de main-d'œuvre indigène » en favorisant l'emploi des femmes.

En outre, une résolution du 21 mai 1991 du Conseil des Communautés Européennes a invité les États membres à mettre en œuvre les actions prévues dans la communication de la Commission concernant un troisième programme d'action communautaire à moyen terme pour l'égalité des chances entre hommes et femmes afin de réaliser les objectifs suivants :

- accroître la participation des femmes au marché de l'emploi tant par une meilleure application aux femmes des législations et pratiques nationales que par le développement de mesures spécifiques pour l'égalité des chances entre femmes et hommes et par la promotion de l'entreprenariat féminin et des initiatives locales d'emploi ;
- améliorer la qualité de l'emploi des femmes par la valorisation de leur potentiel, notamment par le renforcement des actions en faveur de l'éducation, la formation professionnelle, une meilleure gestion des ressources humaines et la mise en œuvre d'actions positives dans les entreprises ;



M. Jean-Claude Juncker et ses collaborateurs

- réduire les obstacles à l'accès et à la participation des femmes à l'emploi, y compris par des mesures destinées à faciliter la conciliation entre les responsabilités familiales et professionnelles des femmes et des hommes.

Pour éliminer les inégalités de fait dont les femmes font l'objet dans la vie professionnelle et afin de promouvoir la mixité dans l'emploi dans le plein respect des compétences des partenaires sociaux, il importe enfin :

- d'éliminer ou de compenser les effets préjudiciables qui, pour les femmes qui travaillent, qui cherchent

un emploi ou qui briguent la réinsertion dans la vie professionnelle, résultent d'attitudes, de comportements et de structures fondées sur l'idée d'une répartition traditionnelle des rôles entre les hommes et les femmes dans la société ;

- d'encourager la participation des femmes aux différentes activités dans les secteurs de la vie professionnelle où elles sont actuellement sous-représentées, en particulier dans les secteurs d'avenir, et aux niveaux supérieurs de responsabilités, pour obtenir une meilleure utilisation de toutes les ressources humaines.

Intervention de Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Affaires Étrangères au Débat Public du Conseil Affaires Générales (Bruxelles, le 1er février 1993)

Monsieur le Président,

Au moment où vous assumez pour la première fois la Présidence de notre Conseil, il me tient à cœur de vous adresser mes vœux les plus chaleureux de succès dans votre délicate mission. M'adressant à travers le Président Delors à la nouvelle Commission où siègent désormais certains de nos anciens collègues, je souhaite que Conseil et Commission puissent travailler dans l'harmonie afin de répondre solidairement aux nombreux défis auxquels nous sommes confrontés en ce début d'année.

Le constat

Je partage le jugement de ceux qui estiment que les circonstances politiques, économiques et sociales qui pèsent aujourd'hui sur les travaux de la communauté, sont particulièrement difficiles.

Au cours de l'année passée, nous avons connu simultanément la récession économique, le retard de la ratification du Traité de Maastricht, les incertitudes quant à l'avenir du processus d'intégration européenne, la tourmente de crises monétaires. Peut-être remise sur

les rails au Conseil Européen d'Edimbourg, notre Communauté ne s'est pas réellement débarrassée de sa crise de confiance.

Nos citoyens discernent mal les finalités de l'Europe. Nous avons assisté à une collision entre une vision par trop technocratique de l'intégration européenne et les sursauts de nos peuples qui sont au premier chef intéressés par les conséquences sur la vie quotidienne de ce qu'on leur propose.

Il nous faut donc, à l'orée de 1993, revoir la méthode engagée pour faire

l'Europe. Au moment où d'aucuns songent à relancer le débat institutionnel, illustré par le fétichisme des procédures, force est de constater qu'engagée sur cette voie, l'Europe est devenue une école de passivité.

L'Europe a besoin d'un projet politique capable de susciter de nouveau l'adhésion des opinions. Ce nouveau projet se construira d'abord autour de l'Europe politique : Il faut refaire de l'Europe un acteur de l'histoire au nom des valeurs humanitaires et sociales qui nous distinguent d'autres civilisations.

Ensuite il faudra mobiliser les nations, leurs institutions et notamment nos parlements où s'expriment nos grands courants de pensée. Ce n'est qu'à travers une Communauté délibérative, que l'Europe de demain s'imposera à mesure qu'elle définira ses tâches historiques.

Je doute fort, Monsieur le Président, que l'ouverture de nos travaux au grand public puisse beaucoup contribuer à ce résultat. Une certaine confidentialité de nos débats est nécessaire au rapprochement de nos points de vues. Elle ne permet pas de discussions publiques.

Nous ne sommes pas une assemblée délibérative. Nous sommes le Conseil des Ministres qui, dans l'architecture institutionnelle, très originaire qui est la nôtre, occupe une place tout à fait particulière.

Redoutant que les vrais débats glissent progressivement ailleurs, comme au Conseil de Sécurité des Nations Unies où les 5 grands délibèrent à huis clos, en l'absence des dix autres membres la délégation luxembourgeoise adoptera une position très restrictive pour ce qui est de la répétition de ce type d'expérience.

Les priorités

Compte tenu de ce qui précède, les actions prioritaires que je vais esquisser au regard du programme de la Présidence danoise, se veulent toutes une réponse aux attentes de nos citoyens, pour regagner leur confiance et leur redonner espoir.

- Le marché unique, socle sur lequel nous bâtissons l'avenir, ne saurait se suffire à lui-même. Il nous faut de manière urgente relancer l'activité économique et partant l'emploi. Une Union synonyme de chômage et de régression dans les acquis sociaux n'a pas d'avenir. L'initiative de croissance décidée à Edimbourg doit rapidement prendre corps. Une action concertée entre responsables européens et gouvernements nationaux doit relancer nos économies.

Pour réussir il nous faut aussi investir dans les personnes, notamment à travers des programmes de formation susceptibles de favoriser la mobilité dérivant des adaptations incontournables de nos industries et de nos outils de production. Seules des entreprises fortes et compétitives à l'échelle européenne sont génératrices d'emploi et de prospérité.

Un encadrement adéquat, fondé sur des infrastructures et réseaux interconnectés dans le domaine des transports routiers, ferroviaires à grande vitesse et aériens, fournira cette plus value essentielle aux performances futures de nos entreprises.

Simultanément, ce renouvellement des infrastructures améliorera la protection de notre environnement, source de préoccupations constantes de nos opinions publiques face à la dégradation lancinante de leur milieu de vie.

Sur le plan externe

- Aujourd'hui même, nous procédons à l'ouverture des négociations d'élargissement à l'Autriche, à la Suède et à la Finlande. Je souhaite que ces négociations puissent être conduites dans les mois à venir avec diligence. Les trois pays candidats fourniront sans nul doute un souffle nouveau à notre entreprise, s'agissant de pays qui nous sont déjà proches et réputés par leur dynamisme.

- Le maintien de l'ouverture des marchés et le développement du libre échange mondial demeure au cœur de nos priorités extérieures. Le protectionnisme, le cloisonnement des marchés, sont sources de régression. Il faut dès lors conclure dans les plus proches délais la négociation commerciale de l'Uruguay Round. Les récentes mesures américaines dans le domaine de l'acier apparaissent comme un mauvais présage dans ce contexte. Puisse la nouvelle administration du Président Clinton s'inspirer dès maintenant de la lettre et de l'esprit de la déclaration transatlantique signée voici deux ans à Paris.

- Il nous faut porter au cours de ce premier semestre une attention soutenue aux pays d'Europe Centrale et Orientale. Le mieux que nous puissions faire pour ces pays n'est pas de leur promettre à échéance fixe une adhésion qui, certes, est inévitable et promise, mais pour laquelle, ils ne sont pas encore prêts. Bien au contraire, à travers l'initiative de croissance à l'échelle européenne, nous donnons simultanément de nouvelles chances aux pays de l'Europe Centrale. L'Est a besoin de la stabilité de l'Ouest. Notre succès est aussi le leur.

- De tous les défis, et je conclurais par là, auxquels nous avons à faire face, la guerre dans l'ex-Yougoslavie est sans nul doute le plus difficile à relever. Le drame qui se déroule aux portes de la Communauté, le manque de résultats de nos innombrables efforts diplomatiques entrepris depuis deux ans, minent considérablement la crédibilité de l'Europe. Cependant, je pense que nous n'avons pas d'alternative, sinon de poursuivre ces efforts. Nous devons continuer notre pression tant il est vrai qu'il paraît de plus en plus aventureux d'envisager une solution politique par le recours à la seule force militaire.

Au-delà de ce drame quotidien, nous devrions tirer la leçon, qui s'impose encore une fois à tous, grands ou petits États membres : en l'absence d'une véritable politique extérieure et de sécurité commune dotée des moyens de ses ambitions, l'Europe risque d'être perçue comme un nain politique et qui à terme ne saurait même plus prétendre demeurer un géant économique.

La mise en œuvre du Traité de Maastricht ne saurait plus attendre.

Ce n'est qu'à ce prix que nous pourrions contribuer pleinement à la création d'un monde plus stable, plus démocratique et plus prospère.

Jacques Santer in Bremen

Am 1. und 2. Februar 1993 weilte Premierminister Jacques Santer zu einem Arbeitsbesuch in Bremen, wo er u.a. mit dem Präsidenten des Bremer Senats, Herrn Oberbürgermeister Klaus Wedemeier, und mit dem luxemburgischen Honorarkonsul Dr. Joachim Theye, der u.a. juristischer Berater von Leo Kirch ist, zu Arbeitsgesprächen zusammentraf.

Herr Santer nutzte seinen Aufenthalt in der Hansestadt Bremen, um vor den Mitgliedern des Bremer Senats und der Carl-Schulz-Gesellschaft einen Vortrag zu halten. Hier eine Zusammenfassung der wichtigsten Punkte von Herrn Santer's Referat zum Thema „Nach dem Beschluß kam der Verdruß – Die Leiden des Maastrichter Unionsvertrages“ :

Die Vollendung des europäischen Binnenmarktes ist Realität, und auf der Grundlage der Maastrichter Verträge werden weitere bedeutsame Schritte zu einem vereinten Europa folgen. Das

1985 gesteckte Ziel, das Binnenmarktprogramm innert nur sieben Jahren zu erreichen, war ausgesprochen ehrgeizig, so daß wir am 1.1.1993 mit einigen Schönheitsfehlern starten. Aber auch wenn der Abbau von Grenzhindernissen und Handelsschranken nicht vollkommen ist, ändern sich die Rahmenbedingungen wirtschaftlichen Handelns durch den Ausbau wirtschaftlicher Integration und die vermehrte Freizügigkeit von Kapital und Arbeitskräften zum Teil erheblich. Nicht die größten, sondern die kreativsten und dynamischsten Betriebe werden im EG-Binnenmarkt das Rennen machen. Größe allein genügt nicht, die Vitalität der mittelständischen Unternehmen bildet das Rückgrat der europäischen Wirtschaft.

Bezüglich der politischen Union hat die EG mit den Maastrichter Verträgen die Möglichkeit geschaffen, sich von einer Nur-Wirtschaftsgemeinschaft in eine Auch-politische-Gemeinschaft weiterzuentwickeln. Der Vertrag sieht eine verstärkte Zusammenarbeit der Regierungen in der Außen- und Sicherheitspolitik, in der Verteidigungspolitik sowie im Kampf gegen das internationale Verbrechen vor. Auch wenn der Vertragstext vorsichtig formuliert ist, durchbricht er doch zum ersten Mal schriftlich das Tabu einer „gemeinsamen Verteidigung“. Im Rahmen der Westeuropäischen Union (WEU), die nicht eine geschlossene Gesellschaft bilden darf, sondern für jeden beitragswilligen Interessenten aus der EG offen sein muß, kann Europa eine Verteidigungsrolle entwickeln, welche die amerikanische Präsenz nicht aufs Spiel setzt, sondern ergänzt.

Der Vertrag zur Wirtschafts- und Währungsunion sieht die Schaffung einer von Staat und Regierung unabhängigen Europäischen Zentralbank vor. Deren Statut ist Teil eines völkerrechtlich verbindlichen Vertrags und kann durch einzelne nationale Parlamente nicht mehr geändert werden. Der WWU-Vertrag verlangt von jedem einzelnen Mitgliedstaat die Erfüllung der folgenden Konvergenzkriterien: strikte Preisstabilität, unbedingte Haushaltsdisziplin, Konvergenz der langfristigen Zinssätze und stabile Position im europäischen Wechselkurssystem. Es ist ein bisher einmaliger Vorgang, daß sich souveräne Staaten zu einer dauerhaften Begrenzung ihrer öffentlichen Schulden verpflichten und bereit sind, bei Verletzung der Haushaltsdisziplin Strafen und sogar Geldbußen zu akzeptieren. Der praktische Wert dieser Wirtschafts- und Währungsunion liegt für den einzelnen Bürger im Wegfall der Wechselkurse, in gesteigerter Wettbewerbsfähigkeit und Kaufkraft

durch eine stabile und international kompetitive Währung sowie dank starker einheitlicher Währung im niedrigen Kreditzins.

‘The International System after the Collapse of the East-West Order’

Le 1^{er} février 1993 a eu lieu à l'Hémicycle européen à Luxembourg-Kirchberg la séance d'ouverture du colloque



Lors de la séance d'ouverture du colloque

Haute distinction pour M. Mestat

Le 4 février 1993, Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'État, a remis les insignes d'Officier dans l'Ordre grand-ducal de la Cou-

ronne de Chêne à Monsieur Maurice Mestat, Directeur au Parlement Européen.



M. Santer remet la médaille à M. Mestat

Sir Leon Brittan chez M. J.F. Poos



MM. Poos et Brittan

Sir Leon Brittan, Vice-Président de la Commission des Communautés Européennes, a rencontré M. J.F. Poos, Ministre des Affaires Étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération, le 8 février 1993 à l'Hôtel Saint Maximin. Les entretiens ont porté plus particulièrement sur la politique commerciale extérieure de la Communauté ainsi que sur l'Uruguay Round.

Retenons que le même jour, Sir Leon Brittan a donné une conférence en langue anglaise dans le cadre de la « Sir Winston Churchill Memorial Lecture 1993 », dont le sujet fut : « The European Community and the Wider World ». Cette conférence a eu lieu en présence de S.A.R. le Grand-Duc dans la salle des fêtes de la Fondation Pescatore.

A la Saint-Valentin des fleurs pour les membres du Gouvernement

A l'occasion de la Saint-Valentin, la Fédération horticole professionnelle luxembourgeoise a remis le 9 février 1993 des fleurs aux membres du Gouvernement.



Luxembourg Fund to combat drug trafficking

All proceeds confiscated in affairs concerning drug trafficking or related

money laundering will be handed over to a newly established Fund.

The purpose of the Fund is to use the seized money in order to finance projects in drug producing countries of programs to prevent use and combat trafficking in consumption countries.

A recent court ruling suggesting a repayment of drug profits will be reconsidered by the Supreme Court on request of the public prosecutor's office. Luxembourg has been among the first countries to ratify the U.N. Vienna Convention allowing for confiscation of drug money either directly or after laundering irrespective of the ownership.

Joint Communiqué by the Luxembourg Departments of Justice and the Treasury

Lutte contre le SIDA

Le 9 février 1993, Monsieur Johny Lahure, Ministre de la Santé, a donné une conférence à l'occasion de la visite à Luxembourg du Dr Michael Merson, Directeur du programme mondial de lutte contre le SIDA de l'OMS.



Le ministre de la Santé M. Johny Lahure avec à sa droite le Dr Michael Merson

Le Ministre de la Défense de Lettonie en visite à Luxembourg

Le 10 février 1993, le Ministre des Affaires Étrangères et de la Force Publique, Monsieur Jacques F. Poos a eu un entretien avec Monsieur Talvas Jundzis, Ministre de la Défense de Lettonie.



M. Poos s'entretient avec M. Jundzis et ses collaborateurs

Lors de cet échange de vues, les Ministres ont évoqué e.a. l'architecture de la sécurité sur le continent européen et

plus particulièrement le stationnement de troupes russes dans les États baltes.

Extension du réseau de gaz naturel vers l'Ouest du pays / Raccordement Bertrange

L'antenne « ouest » de gaz naturel vers Steinfort a été réalisée conjointement avec d'autres travaux d'infrastructure au cours des dernières années.

Les premiers travaux sur cette antenne ont été entrepris dès 1988, et les travaux de génie civil étaient successive-

ment entrepris sur cette antenne de concert avec Cegedel, l'Administration des P et T et les Communes intéressées.

Parallèlement à ces travaux sur l'antenne « ouest », la pose de la conduite DN 400 de Pontpierre à Tossenberf fut



M. Bodry procède à la mise en service officielle du réseau de Bertrange

réalisée par Soteg en vue de l'alimentation de l'antenne « Ouest » ; cette canalisation constitue par ailleurs un premier tronçon de l'antenne « Nord » qui traversera le pays jusqu'à la frontière belgo-luxembourgeoise près de Bastogne, et dont la mise en service est programmée pour le 1. 10. 1993.

Le 11 février 1993, il fut procédé à la mise en service officielle du réseau de Bertrange.

La mise en service de cet ouvrage constitue — pour les consommateurs de cette Commune — une possibilité de diversification de l'approvisionnement, et le recours accru des consommateurs au gaz naturel contribuera à l'assainissement et à la sauvegarde ultérieure de l'environnement.

M. Fischbach à Budapest

Le ministre luxembourgeois de la Justice M. Marc Fischbach, a assisté les 14 et 15 février 1993 à la Conférence de Budapest portant sur la lutte contre les migrations non contrôlées. Lors de cette conférence qui a fait suite à une première réunion ministérielle tenue les 30 et 31 octobre 1991, les ministres furent appelés à examiner quels moyens pourront être mis en œuvre afin de combattre plus efficacement le phénomène des migrations clandestines et l'activité des passeurs d'immigrants irréguliers.

1^{ère} réunion du Comité pour les Affaires Européennes

Le Comité pour les Affaires Européennes s'est réuni pour la première fois au Ministère des Affaires Étrangères le 16 février 1993.

A cet échange de vues sur les grands dossiers européens ont assisté M. le Premier Ministre et MM. les Ministres des Affaires Étrangères, des Finances et du Travail, de l'Économie, et Madame le Ministre de l'Agriculture, ainsi qu'une dizaine de représentants des forces vives de la nation.

Les points suivants ont figuré à l'ordre du jour :

1. le programme de la Présidence danoise
2. l'élargissement de la Communauté Européenne
3. les négociations du GATT.

Campagne « Coca, Cocaïne et développement »

Le Ministère de l'Éducation Nationale et le Ministère de la Jeunesse, en collaboration avec l'a.s.b.l. Frères des Hommes, ont organisé une campagne autour du sujet « Coca, cocaïne et développement ».

Cette campagne a abordé le problème de la production de drogues dans les pays en voie de développement, en prenant pour exemple la Bolivie et la production de coca en vue de la fabrication de cocaïne, consommée surtout dans les pays d'Amérique du Nord et d'Europe.

Les objectifs de cette campagne étaient de faire comprendre aux jeunes et au grand public les causes économiques et sociales de la culture de drogues dans les pays défavorisés, d'analyser les mécanismes du trafic international de la drogue et les projets de développe-



Lors de l'ouverture de l'exposition à Hollenfels

ment de cultures alternatives mis sur pied.

L'ouverture de l'exposition « Coca, cocaïne et développement » a eu lieu le

17 février 1993 à Hollenfels, en présence de Madame Mady Delvaux-Stehres, Secrétaire d'État à la Jeunesse.

Réunion des services nationaux de Jeunesse du Benelux

Le 16 février 1993 se sont rencontrés les responsables des services nationaux de Jeunesse des trois pays du BENELUX

La réunion s'est déroulée au Ministère de la Jeunesse en présence de Madame Mady Delvaux-Stehres, Secrétaire d'État à la Jeunesse.

Les délégués des trois pays se sont mis d'accord d'intensifier leur collaboration notamment dans les domaines de l'information des jeunes, de la formation d'animateurs, de la Carte Jeune et des échanges de Jeunes.

En ce qui concerne les actions visant les pays de l'Europe centrale et orientale il est envisagé d'organiser ensemble des stages de formation.

Les trois pays se concerteront régulièrement, au moins deux fois par an sur les questions de jeunesse au niveau du BENELUX, de la Communauté Européenne et du Conseil de l'Europe. La prochaine réunion du groupe jeunesse du BENELUX aura lieu en octobre à Anvers.

Visite en Croatie

Une délégation de la Commission de la Force publique de la Chambre des Députés s'est rendue auprès de l'unité luxembourgeoise de la FORPRONU

en Croatie (Baranja) du 16 au 18 février 1993.

La délégation, conduite par M. René Hengel, Président de la Commission de la Force publique, s'est composée de M. Willy Bourg, M. Mars di Bartolomeo, M. Josy Simon et M. Alphonse Theis, membres de la Commission.

Elle fut accompagnée par M. Georges Wohlfart, Secrétaire d'Etat à la Force publique et M. le Colonel Armand Bruck, Commandant de l'Armée.

La délégation a rencontré à Zagreb le Général Nambiar, Commandant en chef des Forces de Protection de l'ONU et s'est rendue par la suite à Beli Manastir et Batina pour s'entretenir avec les membres du contingent luxembourgeois.

**Discours de Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre,
Ministre du Trésor, à l'occasion de la présentation
du Rapport 1992 de la Banque Nationale de Belgique,
le 18 février 1993 à Luxembourg**

La Préparation de l'Union Européenne

Monsieur le Gouverneur, Messieurs les membres du Comité de Direction, Excellences, Mesdames, Messieurs,

Au Luxembourg les débats monétaires sont plus influencés par l'événementiel et le médiatique, donc les aspects conjoncturels, que par la recherche et l'analyse structurelle.

Il s'ensuit une perception aussi tronquée de la réalité que celle du phénomène de l'iceberg, dont la partie apparente renseigne finalement peu sur sa dimension véritable et sa capacité d'interaction sur l'homme qui l'approche.

La Banque Nationale de Belgique, — qui est la banque centrale de l'Union économique belgo-luxembourgeoise et de l'association monétaire greffée sur cette union — dont l'action journalière continue en dehors de nos frontières détermine les agissements des décideurs et opérateurs économiques luxembourgeois, nous offre chaque année pour la présentation de son rapport l'occasion d'une rencontre appréciée.

Cette année-ci nous avons encore lieu de nous féliciter de la politique monétaire poursuivie par la Banque, qui au sein de l'Union dit souvent tout haut ce que nous pensons tout bas.

Le dernier rapport annuel est un nouvel exemple de lucidité et de clairovoyance. Cela vaut pour l'analyse monétaire qui s'inscrit de façon grandissante dans un contexte international et européen — ou faut-il dire européen et international ? Cela vaut aussi pour l'analyse économique qui souligne tout le bénéfice que l'on peut tirer d'une banque indépendante.

Qu'il me soit permis de faire remarquer à ce sujet que si la banque centrale de l'UEBL avait des observations à émettre sur l'évolution de la situation économique dans le plus petit pays de l'Union, ces observations fussent-elles critiques, elles ne devraient pas être comprises chez nous comme une ingérence externe, mais faites dans l'intérêt de l'UEBL et de sa balance des paiements.

Faites aussi dans l'optique d'une préparation optimale de la Belgique et du

Luxembourg au devenir européen, pour lequel des examens de passage individuels sont prévus par le tracé de Maastricht.

Faites finalement en pleine conscience de la course engagée devant l'histoire, entre d'un côté l'approfondissement nécessaire de l'intégration européenne et de l'autre côté les forces centrifuges qui menacent non seulement nos États, non seulement la construction européenne et la prospérité que celle-ci a apporté à nos populations, mais qui risquent la contagion par les vieux démons pour nous soutirer le bien le plus précieux, à savoir la paix.

Mon propos n'est pas le commerce de la peur. Je considère même que le plein épanouissement des régions traditionnelles en Europe se réalisera de façon naturelle dans une Union européenne plus avancée. Le Luxembourg n'a pas peur de cette évolution naturelle fondée sur les relations économiques dans un ensemble homogène et garanti.

Non, ce qu'il faut redouter c'est l'impatience de certains qui voient dans l'évolution naturelle de nos espaces non pas un moyen d'améliorer et d'assurer le bien-être de nos populations à l'avenir, mais une fin en soi fondée sur l'observation sélective du passé. Cette véritable récupération de la pensée régionale démocratique et culturelle, fondée sur l'économie et dirigée vers l'avenir, par des forces exclusivement motivées par des périodes choisies de l'histoire, pour qui le voisin n'est pas une opportunité d'échanger des biens et des idées pour l'avantage mutuel, mais un adversaire ou un ennemi dont on stigmatise les différences et qu'il faut subjuguier pour améliorer son bien-être de façon exclusive, ce détournement d'une idée positive vers un objectif dangereux, on peut l'observer partout en Europe.

Cette évolution est inquiétante, suboptimale économiquement, dangereuse pour la paix d'autant qu'en période de difficultés économiques les avantages à long terme de notre système économique et politique sont moins nettement perçus.

Voilà pourquoi il est doublement important que les difficultés conjonc-

turelles inhérentes à notre système soient gérées de façon à ne pas déboucher sur des difficultés structurelles, ce qui est d'autant plus malaisé que des erreurs graves dans la répartition des charges sont de nature à affecter le consensus politique et social.

Plus que jamais il s'agit de privilégier la confiance en confirmant les objectifs agréés sur lesquels il faut maintenir le cap.

Je ne pense pas avoir dévié du cap de mon discours par ces quelques réflexions de nature plus générale. La préparation à l'Union européenne comprend l'évolution de nos sociétés. Je partage également l'analyse du lien substantiel entre l'Union politique et l'Union économique et monétaire vers laquelle je vais me tourner maintenant.

Le 28 janvier 1993 le Président de la Deutsche Bundesbank, Monsieur Schlesinger, a déclaré devant l'Institut Royal des Relations Internationales à Bruxelles : « The giving up of national monetary sovereignty — as is associated with the transition to monetary union — demands that the citizens of the European countries have confidence in the future process of European integration both economically and politically. People, above all in the hard currency countries, must be convinced that forthcoming changes will not mean their having to give up something, but rather gaining something in addition. »

Je crois pouvoir affirmer que les Luxembourgeois partagent largement cette façon de voir, et que pour eux le Traité de Maastricht correspond également à ces aspirations. Une politique de monnaie forte est en effet dans notre intérêt au vu de l'ouverture de notre économie et de sa structure, au vu également de l'exiguité de notre territoire et de l'avantage pour sa population de disposer d'une monnaie à pouvoir d'achat international élevé et largement acceptée.

Les récents événements sur la scène monétaire européenne et internationale ne correspondent pas à l'objectif recherché. Des monnaies représentant presque la moitié du PIB de la Com-

munauté ont effectué des dévaluations. De plusieurs parts on entend le reproche de dévaluation compétitive qui dénote le retour à la pensée nationale et d'une politique « beggar thy neighbour », incompatible avec la pensée communautaire. Le glissement vers des attitudes nationalistes est précédé par l'étape de la collaboration intergouvernementale que certains prônent ouvertement pour se détourner de procédures communautaires. Tout est remis en cause tant dans le Système Monétaire Européen que dans le Traité de Maastricht.

Je ne suis pas en mesure de m'associer à cette pensée puisqu'elle n'a de sens profond que dans la remise en cause radicale de l'acquis communautaire et de la voie tracée vers l'Union. Cette voie tracée est celle de l'intégration, mais surtout celle de l'intégration fondée sur la croissance économique. Voilà pourquoi, je ne pense pas que la réponse à la tourmente doive être la précipitation vers les objectifs de Maastricht, mais je ne pense pas non plus que ces objectifs puissent être atteints en l'absence de croissance permettant la diminution du niveau actuel du chômage. La priorité de l'engagement sera donc le rétablissement de conditions propices à la croissance économique garantissant la création d'emplois ; ces emplois devant en plus être des emplois stables, ce qui ne peut être le cas s'ils ont comme seul fondement des mesures protectionnistes.

La situation du franc belge pendant la tourmente des derniers mois a confirmé son ancrage parmi le noyau dur des monnaies fortes du Système Monétaire Européen à ce jour. Nous avons même pu lire qu'à l'aune du taux de change effectif le franc s'est apprécié de 30 % en moyenne au cours des dix dernières années. C'est évidemment pour nous une raison de féliciter les responsables de la monnaie belge et luxembourgeoise, surtout depuis l'annonce officielle d'une politique de monnaie forte.

Il faut dire que dans le monde médiatisé dans lequel nous vivons, les fondamentaux économiques constituent certes toujours la base de l'appréciation d'une monnaie, mais l'annonce officielle de la politique suivie, ainsi que la solidité du consensus national concernant cette politique sont des éléments non moins déterminants pour la crédibilité de cette politique. De ce dernier point de vue on ne peut pas constater la moindre faille dans l'ensemble UEBL. Toujours est-il qu'il faudra précieusement préserver de mêler la politique monétaire au débat politique journalier ou à d'autres considérations d'ordre constitutionnel.

S'il est vrai que nous nous rappelons avec plaisir l'appréciation de la monnaie commune au cours des dix dernières années, les récents réalignements nous ont également rappelé que la valeur de notre monnaie exprimée par rapport à son taux pivot en écus se situe encore aujourd'hui à quelques 2 % en dessous de sa valeur en écus au début du Système Monétaire Européen. En effet le 13 mars 1979 le cours central de l'écu était fixé à 39,4582 francs, alors que depuis le 1er février de cette année-ci il s'inscrit à 40,2802 francs, après qu'il ait atteint une valeur maximale de 44,9704 francs.

Gardons-nous donc de la mémoire longue des marchés ainsi que de leur frilosité. Avec Monsieur le Gouverneur nous sommes fiers que le Luxembourg ait contribué pour une partie aussi élevée d'abord au rétablissement de la balance des paiements de l'UEBL et ensuite au maintien d'un surplus grandissant. C'est un bien précieux résultant du regain de confiance tant des résidents de nos pays que des étrangers dans les monnaies de l'UEBL. Le reflux de capitaux qui avaient fui l'UEBL et l'utilisation croissante de nouveaux instruments financiers originaires de l'UEBL par l'étranger se fait dans un environnement de liberté totale des mouvements de capitaux et d'une accélération du volume d'opérations transfrontalières, tant à l'intérieur de la Communauté qu'entre les centres financiers à l'intérieur et ceux situés à l'extérieur de la Communauté.

Ce qui nous avantage aujourd'hui peut nous désavantager demain si la gestion économique dérape ou si le consensus rompt. À ce sujet il me tient à cœur de mettre en garde contre des propositions qui de façon claire et nette ont été rejetées pendant les négociations de Maastricht et qui succombaient à l'illusion d'encadrer fiscalement le capital aux frontières de la Communauté.

Sous-estimer les capacités migratoires de l'épargne est fallacieux.

Rouvrir la discussion sur Maastricht sous chaque nouvelle présidence communautaire est déstabilisant.

Méconnaître la structure de la balance des paiements de l'UEBL et notamment son aspect « balance des capitaux » est mettre en jeu la stabilité de la monnaie.

Or, la priorité doit être accordée au rétablissement de la confiance et de la crédibilité de la marche vers l'UEM. Voilà pourquoi la maxime doit être « Maastricht », rien que Maastricht, mais tout Maastricht ».

L'apport du monde politique doit être de souligner sa contribution principale

à l'élaboration du Traité de Maastricht et qui est surtout cristallisée dans le protocole sur le passage à la troisième phase de l'UEM ajouté par les chefs d'États et de Gouvernements à Maastricht même. Ce protocole non seulement affirme que la signature des nouvelles dispositions du Traité relatif à l'UEM confèrent à la marche de la Communauté vers la troisième phase de l'UEM un caractère irréversible. Il fixe également les dates d'entrée vers cette troisième phase et souligne la volonté que la Communauté entre rapidement dans cette troisième phase.

Cela ne veut pas dire que la décision d'entrer dans cette troisième phase soit une décision de pure politique. Non, je partage l'opinion de ceux qui disent qu'en cette matière également il ne faudra pas dévier de l'accord afin de le rendre crédible. Je serai encore amené à citer Monsieur Schlesinger dans un article du 31 décembre 1992 qui dit : « Die Maastricht-Kriterien dürfen nicht aufgeweicht, sie müssen – in der Praxis – eher gehärtet werden. Die nächsten Jahre dürfen nicht Jahre der Kompromisse, sie müssen Jahre der Überzeugung werden. Es muß klar werden, daß es bei der Europäischen Währung nicht um die Dominanz Deutschlands geht – Deutschland wird in einem Europäischen Zentralbankrat nur eine Stimme haben –, sondern lediglich um die Dominanz zutreffender ökonomischer Ideen. »

C'est sur un socle de stabilité que l'on pourra crédiblement et durablement ancrer l'idée d'une monnaie commune.

Voilà pourquoi je me méfie tant de ceux qui souhaitent renvoyer la troisième phase aux prochaines générations que de ceux qui souhaitent pouvoir se dérober à l'appréciation de leur performance économique en accélérant les décisions finales dans un contexte de tourmente.

Le Traité de Maastricht a également prévu le nombre de pays requis pour pouvoir accéder à la troisième phase. Il a prévu un certain nombre de préparatifs à prendre et il faut s'avouer que les quelques années qui nous restent ne seront pas trop généreusement mesurées pour mener à bien l'ample travail de préparation restant à faire. Chaque pays doit assumer sa propre responsabilité dans ce travail de préparation tant de nature économique que de nature institutionnelle.

Suivant cette logique je m'abstiendrai de prendre position sur d'autres pays et je me limiterai à quelques observations concernant le Luxembourg sous un double point de vue tant des critères économiques et financiers à observer

que du point de vue de la préparation institutionnelle.

En ce qui concerne tout d'abord les *cinq critères de convergence* prévus par le Traité de Maastricht, mon vœu serait que le Luxembourg puisse être compté parmi les pays de référence pour tout un chacun de ces critères.

1) Le premier critère est celui du taux d'inflation qui ne doit pas dépasser de plus de 1,5 % celui des trois États membres les plus performants en matière d'indice des prix à la consommation.

Je suis obligé de reconnaître qu'en cette matière le Luxembourg ne compte plus parmi les pays de référence et que pour le mois de janvier sa performance se situe même exactement 1,5 % au dessus de la moyenne des trois États membres les plus performants en matière d'inflation. J'ajoute cependant immédiatement l'explication que pour une grande partie les augmentations de prix résultent d'obligations communautaires en matière de fiscalité indirecte qui ne devraient pas avoir d'effet répétitif. Par ailleurs les mécanismes de consultation sociale ont été mis en œuvre afin de garder sous surveillance étroite l'évolution de nos paramètres de compétitivité, et nous sommes particulièrement conscients de la nécessité de maîtriser l'évolution de nos coûts internes afin de garantir le plein fonctionnement des mécanismes de négociations salariales auxquels nous sommes traditionnellement attachés.

2) Le deuxième critère a trait aux finances publiques, notamment aux déficits excessifs. De ce point de vue le Luxembourg compte toujours parmi les pays affichant un déficit inférieur à 3 % du PIB. Il faut toutefois ajouter que les recettes budgétaires se sont ressenties des phénomènes conjoncturels qui se sont ajoutés aux conséquences budgétaires de l'importante réforme fiscale, qui a, elle, certainement contribué à atténuer le net ralentissement de la demande externe et le glissement vers la récession.

Toujours est-il que le Luxembourg a laissé jouer en partie les stabilisateurs automatiques sans que pour autant sa situation foncièrement saine se dégrade à un point considéré comme allumant le voyant rouge communautaire du déficit excessif.

Il est peut-être intéressant de noter qu'en ce qui concerne la notion de déficit retenue, elle s'éloigne considérablement de nos présentations

usuelles. Il faut prendre en compte le besoin net de financement ce qui veut dire que la diminution de la réserve budgétaire et les avoirs des fonds d'investissement sont mis en équivalence avec un déficit, et que les emprunts ne sont pas comptés dans les recettes.

Malgré cette présentation qui gonfle le déficit par rapport à la présentation nationale, le Luxembourg reste parmi les pays de référence pour ce qui concerne l'état de ses finances publiques.

3) Le troisième critère a également trait aux finances publiques sous l'aspect « stock » par opposition à l'aspect « flux » du critère précédent. L'aspect « stock » concerne l'endettement où le Luxembourg occupe une position enviable avec un endettement de 1,5 % du PIB. Comme il faut cependant ajouter à l'endettement de l'État central les administrations communales, cet endettement dépassera les 2 %, ce qui reste toutefois considérablement éloigné du seuil de 60 %.

4) Le quatrième critère a trait au mécanisme de change du Système Monétaire Européen dans lequel aucune monnaie ne doit avoir connu des tensions graves pendant au moins les deux années précédant l'examen d'entrée en phase 3, et notamment un État ne doit pas avoir dévalué le taux central bilatéral de sa monnaie par rapport à la monnaie d'un autre État membre pendant la même période, du moins pas de sa propre initiative.

Je crois pouvoir affirmer que le Luxembourg n'a pas l'intention de prendre une telle initiative, et qu'en ce qui concerne l'absence de tensions graves nous faisons pleine confiance à la Banque Nationale de Belgique.

5) Le dernier critère prend en considération le taux d'intérêt nominal moyen à long terme qui ne doit pas excéder de plus de 2 % celui des trois États membres les plus performants en matière d'inflation. Ces taux d'intérêt sont calculés sur la base d'obligations d'État à long terme.

À l'observation, ce point aurait pu constituer un talon d'Achille du Luxembourg dans la mesure où l'État s'est abstenu de se présenter sur les marchés des capitaux pendant un certain nombre d'années et que les marchés secondaires sont totalement illiquides.

Afin de pouvoir garantir une appréciation autonome du Luxembourg à ce sujet une réflexion est actuellement en

cours, dont l'objectif n'est pas seulement de consolider la place financière par la constitution d'un marché plus liquide en titres publics, mais également de fournir des taux de référence correspondant à l'article 4 du protocole sur les critères de convergence visés au Traité de Maastricht.

Ce dernier critère rejoint déjà en partie également la *partie institutionnelle* de notre préparation.

Comme deuxième élément de cette préparation institutionnelle, il faudrait mentionner l'institution d'un Conseil supérieur des finances qui devrait regrouper toutes les autorités relevant du concept de Gouvernement général, c'est-à-dire les administrations centrales, les autorités locales et les fonds de sécurité sociale, à l'exclusion des opérations commerciales.

En troisième lieu, nous sommes forts aise de la bonne collaboration entre la Banque Nationale de Belgique et l'IML afin de mettre ce dernier en mesure de répondre entièrement aux dispositions qui sont prévues à son sujet dans le Traité de Maastricht, et ce de façon préparatoire avant même la première date fatidique d'entrée dans la troisième phase de l'UEM, le 1er janvier 1997.

En conclusion je me permettrai de rappeler le fil rouge de mon exposé qui est celui de ramener le calme en démontrant étape par étape les résultats de la préparation et de l'accomplissement de tous les éléments d'un traité dense et soigneusement préparé pendant des années de discussion et de négociation avant même l'ouverture des conférences intergouvernementales. Les difficultés conjoncturelles réelles ne doivent pas nous dévier de cet objectif majeur que nous nous sommes fixé.

Je pars du principe que ce traité sera mis en œuvre. Voilà pourquoi notre pays ne manquera pas d'apporter sa contribution dans la préparation à faire par chacun de nos membres sous sa responsabilité propre afin de garantir un passage crédible vers l'UEM sur la base des appréciations qui sont prévues dans le Traité.

En approuvant ce Traité notre Parlement a donné la mission au Gouvernement de le mettre en œuvre. C'est à quoi nous avons commencé à nous attacher, convaincus que nous ne sommes qu'une masse critique d'autres pays de la Communauté seront en mesure tant économiquement que politiquement de nous accompagner sur cette voie.

Signature de la convention pour la constitution d'un laboratoire franco-luxembourgeois de recherche biomédicale

Le 18 février 1993 a été signé en présence de Monsieur le Ministre de la Santé Johnny Lahure, Monsieur l'Ambassadeur de France Gérard Julienne, Monsieur Paul Lenert, premier conseiller de gouvernement recherche et développement et Monsieur Jean-François Stuyck-Taillandier, directeur de la Mission des Relations Internationales du CNRS la convention constitutive du laboratoire franco-luxembourgeois de recherche biomédicale.

Ce laboratoire est constitué par un partenariat entre le Centre National de Recherche Scientifique (CNRS) France, le Centre de Recherche Public de la Santé (CRP-Santé) et la Fondation Recherche Cancer et Sang. Il s'agit de la première fois que le CNRS cofinance un tel laboratoire en dehors de la France. Il sera dirigé par Madame Nelly Kieffer, de nationalité luxembourgeoise, docteur ès sciences de l'Université Paris VII et directeur de recherche au CNRS.

Les chercheurs du laboratoire, provisoirement installés à la Fondation « Recherche Cancer et Sang » à Leudelange, déménageront dans les locaux du nouveau bâtiment des Sciences du Centre universitaire, dès que celui-ci pourra les accueillir.

Le programme scientifique, que le Dr Kieffer et son équipe développent dans le laboratoire franco-luxembourgeois, est centré sur une famille de récepteurs membranaires, les intégrines, qui jouent un rôle clé dans les interactions cellulaires, notamment au cours de l'hémostase et de la thrombose, de l'inflammation, des réactions immunitaires, ainsi que dans la dissémination métastatique des cellules tumorales. Les projets de recherche s'articulent autour de trois axes : une étude fondamentale sur la structure/fonction des intégrines beta-3 par une approche de biologie moléculaire, un projet de recherche appliquée en collaboration avec l'industrie pharmaceutique, et un projet en collaboration avec le service d'onco-hématologie du Centre Hospitalier de Luxembourg. Parmi les chercheurs du laboratoire franco-luxembourgeois, il faut mentionner la venue du Dr Stephen Demezcuk (USA), qui a travaillé à l'Université de Genève et au Karolinska Institute de Stockholm, avant de rejoindre le laboratoire franco-luxembourgeois à Luxembourg.

Après des mots de bienvenue du Professeur Pierre Seck, président du Centre universitaire, où il soulignait qu'il était particulièrement fier de pouvoir accueillir ce laboratoire franco-luxembourgeois dans les locaux du nouveau bâtiment du Centre universitaire, Monsieur le docteur Arsène Betz, président du CRP-Santé et Monsieur le Professeur Mario Dicato, président de la Fondation de Recherche Cancer et Sang ont tous les deux relevé l'importance que revêtait cette collaboration pour la recherche biomédicale au Luxembourg.

Monsieur Jean-François Stuyck-Taillandier, a notamment souligné que la création du laboratoire franco-luxembourgeois constitue un élément significatif de la politique scientifique européenne.

La convention a été signée par Monsieur le Dr Arsène Betz, le professeur Mario Dicato et Monsieur Jean-François Stuyck-Taillandier.

Nous reproduisons ci-après le texte du discours prononcé par Monsieur le Ministre de la Santé à l'occasion de la signature de la convention constitutive du laboratoire franco-luxembourgeois de recherche bio-médicale :

Votre Excellence,
Messieurs les Présidents,
Messieurs les Directeurs,
Mesdames et Messieurs,

C'est avec un plaisir particulier et un sentiment de profonde satisfaction que je me trouve parmi vous en ma qualité de ministre de tutelle du Centre de Recherche Public de la Santé pour assister à la signature de la convention en vue de la constitution du Laboratoire franco-luxembourgeois de recherche bio-médicale.

Permettez-moi d'abord de saluer tout particulièrement nos invités français d'aujourd'hui et de les remercier d'avoir bien voulu se déplacer pour la signature de cette convention.

Je me permets de profiter de l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui pour rappeler et souligner que le gouvernement luxembourgeois a fait ces dernières années de gros efforts pour promouvoir et développer la recherche au

Luxembourg et ce plus particulièrement en mettant en oeuvre une loi cadre prévoyant notamment la création des centres de recherche publics rattachés auprès d'une administration publique.

Or, une des conditions de réussite dans le domaine de la recherche est sans conteste la coopération scientifique au niveau international, et ce d'autant plus pour un petit pays comme le Luxembourg. C'est pour cette raison que je considère que la création du laboratoire franco-luxembourgeois de recherche bio-médicale – réalisant une coopération entre le Centre National de Recherche Scientifique, la Fondation « Recherche Cancer et Sang » et le CRP-Santé – constitue un événement d'importance scientifique considérable pour la recherche bio-médicale dans notre pays.

Je pense que pour les signataires luxembourgeois, c'est une grande chance d'avoir comme partenaire le CNRS, un organisme qui possède une renommée mondiale en matière de recherche scientifique et dont j'espère profiteront nos centres pour développer grâce à cette collaboration une dynamique propre.

C'est pourquoi j'aimerais remercier à cet égard les responsables du CNRS d'avoir pris l'initiative d'une telle entreprise et d'avoir accepté que l'implantation du laboratoire se fasse dans notre pays.

Mais cette initiative du CNRS me paraît aussi devoir être considérée comme un témoignage de l'estime et de la confiance dont jouissent notre CRP-Santé et le RCMS auprès de ses responsables.

Et je crois que cette confiance repose pour une part importante sur la personne de Madame Nelly Kieffer, de nationalité luxembourgeoise et directeur de recherche au CNRS, et dont en quelque sorte je salue le retour au bercail. Elle dirigera certainement avec une grande compétence ce laboratoire et je lui souhaite ainsi qu'à toute son équipe beaucoup de succès dans son projet « intégrines ».

Ce projet est à mes yeux très intéressant vu qu'il comporte une partie de

recherche fondamentale et une partie d'application clinique, dont l'exécution est garantie par la participation du Professeur Mario Dicato, oncologue au Centre hospitalier de Luxembourg et président de la Fondation « Recherche Cancer et Sang », partenaire du nouveau laboratoire.

Profitant de l'occasion, j'aimerais également souligner ici son grand mérite — en tant qu'initiateur de cette Fondation —, pour la recherche bio-médicale au Luxembourg.

Je remercie également Monsieur le Professeur Pierre Seck, président du

Centre universitaire, d'avoir oeuvré pour que le gouvernement luxembourgeois mette des locaux du nouveau Centre universitaire à la disposition du laboratoire franco-luxembourgeois. Dans ce cadre merveilleux toutes les conditions devraient être réunies pour que se développe une synergie entre d'un côté le Centre universitaire, sa recherche et son enseignement, et le nouveau laboratoire.

Finalement, je voudrais vous dire qu'en tant que ministre de tutelle, je suis particulièrement fier que le CRP-Santé soit un des partenaires du laboratoire franco-luxembourgeois et je tiens à

remercier le docteur Arsène Betz, président du CRP-Santé, et son conseil d'administration d'avoir contribué avec tant de mérite à la bonne réalisation de ce projet. Il a été lui-même un des partenaires précurseurs de la recherche bio-médicale à Luxembourg et ses réalisations sont d'autant plus à mettre en évidence qu'il ne disposait pas à l'époque de tous ces moyens dont peuvent profiter aujourd'hui nos chercheurs.

Encore une fois félicitations à tous et tous mes vœux de réussite pour le laboratoire franco-luxembourgeois de recherche bio-médicale.

Le Ministre des Affaires Étrangères de Norvège à Luxembourg

Le 19 février 1993, le Ministre des Affaires Étrangères de Norvège, S.E. Monsieur Thorvald Stoltenberg, s'est rendu à Luxembourg pour rencontrer le Ministre des Affaires Étrangères, Monsieur Jacques F. Poos.

La dernière visite de travail de M. Stoltenberg à Luxembourg remonte au 3 janvier 1991.

Les entretiens ont porté principalement sur les relations entre la Norvège



MM. Poos et Stoltenberg

et la Communauté Européenne et notamment sur les perspectives d'adhésion de la Norvège à la CE.

Inauguration du bâtiment Thomas More

Le 19 février 1993, Monsieur Robert Goebbels, Ministre des Travaux Publics a procédé, conjointement avec Monsieur Olé Due, Président de la Cour de Justice des Communautés Européennes, à l'inauguration officielle du bâtiment Thomas More (deuxième annexe du Palais de la Cour de Justice des Communautés Européennes) à Luxembourg-Kirchberg.

À cette occasion, M. Goebbels a fait le discours suivant :

Monsieur le Président et
Messieurs les Membres de la Cour de Justice,
Mesdames,
Messieurs,

À l'occasion de l'inauguration officielle du bâtiment Thomas More, le Gouvernement luxembourgeois voudrait s'associer pleinement à la solennité de ce jour et honorer cet événement qui fait partie des nombreuses cérémonies qui émaillent la vie de la Cour de Justice à Luxembourg tout comme elles encadrent son développement.

Au fil des ans, le Palais de Justice des Communautés Européennes s'est profilé comme le symbole d'une haute juridiction et comme l'insigne d'une autorité proprement européenne.

Le développement de la Cour de Justice et l'éclosion des nombreuses activités qui caractérisent le siège communautaire de Luxembourg ont su

préparer la vocation particulière de notre capitale en anticipant une décision devenue réalité depuis le récent Sommet d'Edimbourg.

Pour le Gouvernement de mon pays cette vocation a d'ailleurs toujours été indissociable de la Cour de Justice, et je saisis bien volontiers l'occasion pour rendre hommage à cette Institution au moment où elle ajuste son infrastructure à l'envergure croissante de ses activités.

Cet événement est d'autant plus important que le nouvel immeuble que nous inaugurons aujourd'hui constitue un maillon supplémentaire dans l'infrastructure conçue et réalisée à l'intention des institutions européennes implantées à Luxembourg.

Il se situe dans le cadre de la politique du siège que le Gouvernement grand-ducal n'a cessé de mener avec détermination au cours des années écoulées.

Il souligne en même temps notre volonté d'améliorer les conditions de travail et de séjour des fonctionnaires européens résidant à Luxembourg.

Dans ce contexte j'aimerais signaler que le Conseil de Gouvernement a arrêté ce matin le projet de loi relatif à la restructuration et à l'extension de l'École européenne de Luxembourg-Kirchberg.

La récente décision des représentants des Gouvernements des États Membres relative à la fixation des sièges des institutions et de certains organismes et services des communautés européennes constitue non seulement pour le Luxembourg un grand honneur, mais permet au Gouvernement Grand-Ducal de s'orienter dans l'implantation des différents sièges installés dans notre capitale vers des solutions définitives.

Il est évident que cette décision permettra aux pays hôtes de prendre des

options à long terme et de faire coïncider les intérêts nationaux avec ceux de la communauté.

Tel est certainement le cas de votre institution dont le développement futur pourra être placé dans une stratégie tournée vers sa finalité.

Aussi est-il envisagé de placer les extensions futures du complexe immobilier de la Cour dans un contexte et une vision urbanistique à long terme pouvant être réalisé en différentes phases selon les besoins de la Cour.

De cette façon les bâtiments de votre siège pourront tendre à former, élément par élément, « une cité judiciaire monumentale sur le pourtour de notre capitale » comme s'est exprimé le Premier Ministre dans son allocution à l'occasion du quarantième anniversaire de la Cour de Justice.

Mais n'anticipons pas !

Le bâtiment Thomas More qui fait l'objet de notre présence ici constitue la troisième étape des extensions de la Cour.

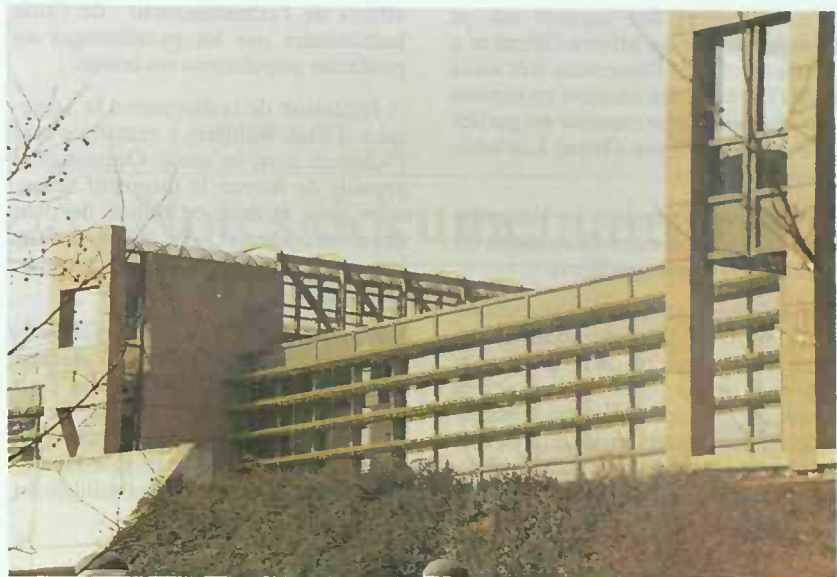
Vous comprendrez, Mesdames, Messieurs, que je voudrais remercier tous ceux qui, à un titre quelconque, ont collaboré à la réalisation de cette oeuvre qui complétera l'infrastructure existante et contribuera à en accélérer l'urbanisation du plateau de Kirchberg.

Cette urbanisation, entamée il y a une trentaine d'années, me tient tout particulièrement à coeur, de sorte que j'appuie et j'encourage les efforts du comité-directeur du Fonds d'Urbanisation et d'Aménagement du Plateau de Kirchberg visant à réhabiliter le plateau pour lui permettre d'aborder dans les meilleures conditions le prochain millénaire.

L'étude afférente conçue et présentée par une équipe pluridisciplinaire se propose de préparer le plateau de Kirchberg à devenir un quartier à part entière de la Ville de Luxembourg, un quartier aussi vivant que le plateau Bourbon qui, jadis, avait le caractère champêtre que lui ont connu nos prédécesseurs.

Resserrer les échanges entre la sphère publique et la sphère privée, telle est, avec l'amélioration de la qualité de la vie, une des préoccupations essentielles de l'oeuvre en cours, qui vise à donner au plateau du Kirchberg des dimensions à l'échelle humaine où la vie continuera aussi après la fermeture des bureaux.

Les premiers éléments concrets de cette nouvelle conception commencent à devenir visibles et orienteront le plateau vers une finalité qui, aux yeux



La nouvelle annexe (Thomas More) de la Cour de Justice des Communautés Européennes

de ses auteurs, sera celle de la ville traditionnelle européenne.

J'espère que tous ceux, qui aujourd'hui ou demain, sont appelés à vivre ou à travailler dans ce nouveau quartier s'y sentiront à l'aise et lui donneront ce supplément d'âme dont il a besoin.

Renforcement de nos liens avec l'Amérique Centrale

M. Jacques F. Poos, Ministre des Affaires Étrangères, a dirigé la délégation du Luxembourg qui a participé à la IX^e réunion ministérielle de San José sur le dialogue politique et la coopération économique entre les Douze et les pays d'Amérique Centrale.

En marge de la réunion de San José IX qui s'est tenue à San Salvador du 21 au 23 février 1993 a eu lieu la signature d'un nouvel accord de coopération entre la Communauté Européenne et les pays d'Amérique Centrale.

Au cours d'une visite bilatérale, M. Poos a signé un accord de coopération entre le Luxembourg et le Salvador. Cet accord porte sur des projets de coopération relatifs à l'approvisionnement en eau potable et le domaine de la santé, dans la province de Chalatenango.

Au retour de la réunion de San Salvador, le Ministre des Affaires Étrangères s'est rendu en visite officielle au Nicaragua.

Les entretiens qu'il a eu avec des membres du Gouvernement de Managua ont porté essentiellement sur la situa-

tion politique du pays et sur la coopération avec le Luxembourg. M. Poos fut reçu par Mme Violetta Chamorro, Présidente de la République du Nicaragua et a eu des entretiens avec M. Leal, Ministre des Affaires Étrangères et M. Lacayo, Ministre de la Présidence.

Un accord de coopération bilatéral avec le Nicaragua relatif au renforcement des infrastructures dans le secteur de l'éducation (pour un montant de 35 mio Flux) et un accord de coopération relatif à une aide alimentaire fut signé au cours de cette visite.

Au Nicaragua comme au Salvador, le Ministre a rencontré également des membres de l'opposition politique.

Au programme a figuré également la visite de projets de coopération au développement luxembourgeois.

Réunion du Conseil de l'Atlantique Nord à Bruxelles

Le Secrétaire d'État Georges Wohlfart a participé le 26 février 1993 à la réunion des Ministres de l'OTAN qui s'est tenue à Bruxelles et qui a permis un premier contact du Secrétaire d'État Warren Christopher avec ses collègues des Seize.

Warren Christopher a exposé les grandes orientations de la nouvelle administration américaine en matière de politique étrangère et a réitéré l'engagement de son pays pour la sécurité européenne et la solidité du lien transatlantique au sein de l'Alliance.

Il a également fait rapport sur sa récente tournée au Moyen-Orient et a demandé et reçu l'assurance des alliés de l'OTAN que ces derniers mettraient tout en œuvre pour ramener les parties au Proche et Moyen-Orient à la table des négociations.

À l'évidence la situation en Yougoslavie a été au centre des discussions du Conseil de l'Atlantique Nord.

Tous les alliés ont salué la disponibilité de la nouvelle administration américaine à s'engager pleinement dans la mise en œuvre d'un règlement du conflit sur le territoire de l'ex-Yougoslavie en particulier en Bosnie-Herzégovine. Ils ont également salué la décision américaine de participer aux

efforts de l'acheminement de l'aide humanitaire par les parachutages au profit des populations enclavées.

À l'occasion de la discussion le Secrétaire d'État Wohlfart a remarqué que l'Alliance était la seule Organisation capable de fournir le dispositif nécessaire pour la mise en œuvre du plan des co-présidents Owen et Vance, dans la mesure du possible de concert avec l'UEO.

Il a également observé que le renouvellement et la modification du mandat de la FORPRONU en Croatie était une condition pour un engagement plus important des Nations-Unies et de l'Alliance Atlantique en Bosnie-Herzégovine. Il a marqué la disponibilité du

Luxembourg à poursuivre son engagement dans ce pays pour le cas où une solution satisfaisante, en particulier du point de vue de la sécurité du continent serait trouvée d'ici le 31 mars, date jusqu'à laquelle le mandat de la FORPRONU a été provisoirement prorogée par le Conseil de Sécurité.

Mission économique

En Sa qualité de Président du Board of Economic Development, Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier s'est rendu en mission économique en Thaïlande et à Singapour du 28 février au 7 mars 1993.

La politique de diversification et de développement

Notes documentaires

Le développement économique d'un pays dépend de sa capacité à diversifier son économie. Cette diversification est essentielle pour réduire la dépendance vis-à-vis d'un seul secteur et pour créer de nouvelles sources de croissance. Les pays en développement ont souvent une économie basée sur l'agriculture ou l'industrie extractive, ce qui les rend vulnérables aux fluctuations des prix mondiaux. Pour atteindre un développement durable, il est nécessaire de promouvoir l'investissement dans les secteurs à haute valeur ajoutée, tels que les services, la technologie et l'industrie manufacturière. Cela implique de créer un environnement propice aux affaires, d'améliorer l'éducation et la formation de la main-d'œuvre, et d'attirer des investissements étrangers directs. Les politiques de diversification doivent être adaptées aux spécificités de chaque pays et soutenues par des réformes structurelles. L'objectif est de construire une économie résiliente et capable de générer des emplois de qualité pour sa population.

La diversification économique est un processus complexe qui nécessite une planification soignée. Les gouvernements jouent un rôle crucial dans la mise en œuvre de politiques efficaces. Cela peut inclure la création de zones économiques spéciales, l'octroi de subventions à l'investissement, et la mise en place de programmes de formation professionnelle. De plus, il est important de renforcer les institutions juridiques et financières pour protéger les droits de propriété et assurer le bon fonctionnement des marchés. Les entreprises ont également un rôle à jouer dans la diversification, en innovant et en cherchant de nouvelles opportunités de croissance. Le dialogue entre le secteur public et le secteur privé est essentiel pour identifier les défis et trouver des solutions. Enfin, la diversification doit être accompagnée d'une amélioration continue des infrastructures et des services publics, ce qui contribue à attirer davantage d'investissements et à stimuler la croissance économique.

En conclusion, la politique de diversification et de développement est une priorité absolue pour les pays en développement. Elle nécessite une approche holistique qui prend en compte les aspects économiques, sociaux et institutionnels. En favorisant l'investissement, l'innovation et la formation de la main-d'œuvre, les gouvernements peuvent créer un environnement propice à la croissance durable. Les entreprises doivent saisir ces opportunités et travailler en collaboration avec les autorités publiques. Ensemble, ils peuvent construire une économie plus résiliente et prospère, capable de relever les défis du monde moderne et d'améliorer le bien-être de leurs citoyens.

La politique de diversification et de développement économique

La diversification et le développement économiques, surtout de l'appareil de production, continuent à figurer parmi les objectifs prioritaires du Ministère de l'Économie.

Cette mission n'a fait que gagner en importance au cours de l'année sous revue, sur la toile de fond des difficultés accrues de la sidérurgie dans laquelle une érosion supplémentaire en termes de capacités et surtout d'emplois doit être envisagée.

En outre, vers la fin de l'année, un accroissement impressionnant du recours au chômage partiel a mis à jour les difficultés rencontrées par de nombreuses entreprises, difficultés qui dans bien des cas risquent de dépasser le caractère conjoncturel et d'exiger des adaptations structurelles avec perte de substance industrielle et d'emplois.

C'est dire qu'une politique active et volontariste de diversification et de développement économique continue à être poursuivie. Quatre sujets méritent une attention particulière sous ce rapport :

- la promotion du site industriel luxembourgeois et la prospection d'activités nouvelles ;
- l'application des mécanismes de la loi-cadre d'expansion économique et des instruments de la SNCI ;
- l'aménagement de zones d'activités économiques ;
- la nouvelle loi-cadre de développement économique.

Promotion et prospection d'activités industrielles nouvelles

Tout au long de l'année, la promotion du Luxembourg comme pays favorable à l'initiative économique et la prospection d'entreprises nouvelles ont continué par les différents canaux utilisés à cette fin :

- Bureaux du Board of Economic Development aux États-Unis (New York et San Francisco) et au Japon ;
- Missions de promotion économique ;
- Contacts avec des investisseurs potentiels au Luxembourg et auprès des entreprises concernées.

Les bureaux de développement économique ont poursuivi activement leur

mission de promotion par une recherche ciblée d'entreprises susceptibles de réaliser des projets en Europe.

Une mission de promotion économique a été effectuée sous la conduite de S.A.R. le Grand-Duc Héritier et du Ministre de l'Économie aux États-Unis, plus particulièrement dans la région Centre Nord et sur la Côte Est.

En dehors des missions ponctuelles effectuées dans le cadre de projets précis, les fonctionnaires du Ministère de l'Économie ont participé à une mission de promotion en Italie du Nord.

Les résultats en 1992

Au cours de l'année 1992, des décisions d'investissement pour 10 activités nouvelles, essentiellement dans le domaine industriel, ont été prises (voir tableau).

Ces projets comporteront des investissements de 3 370 millions de francs et créeront quelque 362 emplois additionnels.

Dans 4 cas, il s'agit de la création de nouvelles sociétés (COFRALUX, FABELGYM, INDUSTRY SERVICES INTERNATIONAL, WINCAP).

Six projets sont réalisés par des sociétés existantes, mais leur taille, en valeur absolue ou relative, est telle qu'ils équivalent en fait à la création d'entreprises nouvelles. Tous ces projets sont d'ailleurs réalisés dans des bâtiments nouvellement construits sur des réserves de terrain disponibles ou sur de nouveaux sites.

À une exception près, ces unités nouvelles ont toutes été générées par des entreprises dont la création est postérieure à 1975.

On est donc en présence d'un phénomène qu'on peut qualifier d'autoallumage, c'est-à-dire de création d'entités nouvelles avec gammes de productions distinctes par des entreprises relativement jeunes qui se signalent par leur dynamisme et leur capacité d'innover.

Ces initiatives constituent un complément utile et nécessaire aux implantations d'entreprises étrangères dans notre pays.

La décision de mise en place d'une installation de fabrication de miroirs par LUXGUARD II à Dudelange est à considérer comme un point d'orgue du développement récent de ce groupe industriel dans notre pays qui investira entre 1991 et 1995 quelque 8 124 MLUF dans ses trois sites luxembourgeois à Bascharage, Dudelange et Biver/Grevenmacher. Grâce à ce groupe industriel, notre pays est devenu en une dizaine d'années un producteur intégré de produits de verre pour un large spectre d'applications allant du bâtiment à l'automobile.

En même temps, le groupe LUXGUARD a avancé avec 1 100 postes de travail parmi les principaux employeurs industriels du pays.

La réalisation concrète du projet FULFLEX à Kehlen doit être tenue en suspens, les autorités communales ayant refusé de délivrer le permis de construire, bien que l'autorisation d'exploitation sur la base de la loi du 9 mai 1990 relative aux établissements dangereux insalubres et incommodes ait été délivrée.

L'implantation de l'entreprise WINCAP à Wiltz marque un renversement de tendance dans cette localité qui a été touchée par la fermeture d'une entreprise et par le transfert partiel d'une autre.

À signaler enfin la décision du groupe GOODYEAR d'engager un investissement d'extension des capacités de production de pneus pour camions sur le site de Colmar-Berg ainsi que celle de Du Pont de Nemours de convertir son usine TYVEK à l'utilisation d'un solvant n'ayant pas d'effet négatif sur la couche d'ozone. Cette conversion exigera la construction d'une deuxième usine de façon à pouvoir arrêter les installations actuelles en 1995.

Les résultats de la politique de diversification économique à long terme ressortent du tableau ci-dessous.

Le nombre global des entreprises nouvelles créées entre 1975 et 1992 a progressé en 1992 de 5 pour atteindre 11 unités.

L'évolution de l'emploi a été le suivant au cours des dernières années :

	Personnes occupées	Augmentation	
		en nombre	en %
31. 12. 1989	6.402	537	9,2
31. 12. 1990	7.196	794	12,4
31. 12. 1991	8.366	1.170	14,0
31. 12. 1992	9.042	676	8,1

Les résultats de l'année 1992 dépassent encore une fois la moyenne de quelque 500 emplois créés annuellement depuis 1975 par des entreprises nouvelles.

Perspectives

Certains phénomènes ont exercé un effet négatif sur les résultats de la politique de diversification industrielle.

Un accroissement de la concurrence internationale est indéniable, en présence de la réduction globale des projets industriels qui sont proposés par les entreprises.

Cette situation risque encore d'empirer dans le contexte d'une conjoncture internationale défavorable, caractérisée notamment par des excédents de capacités.

Cet état de choses est illustré par le fait que trois projets d'origine allemande ne sont pas matérialisés. Dans un cas, les conditions favorables proposées à l'investisseur dans les nouveaux pays allemands l'ont emporté.

Il faut hélas constater également que l'attitude des populations et des élus locaux à l'égard de l'implantation d'activités économiques nouvelles est de plus en plus réservée ; l'intérêt de la création d'emplois et de ressources

semble être de plus en plus masqué par des craintes souvent surfaîtes de gênes ou de nuisances susceptibles d'accompagner des activités économiques.

Par ailleurs, l'approche plus contraignante de la Commission des CE en matière d'aide des États demande une réorientation des instruments de la politique de développement économique.

(Source : Extrait du rapport d'activité 1992, présenté par Monsieur Robert Goebbels, Ministre de l'Économie, à la Chambre des Députés en février 1993.)

Politique de diversification industrielle Activités nouvelles décidées en 1992

Raison sociale - localisation	Production ou activité	Investissement (MF)	Emplois à créer
1. BETONS FEIDT S.A. Mertert	Prédalles en béton	182	65
2. CATALYST RECOVERY S.A. Rodange	Présulfuration de catalyseurs	92	10
3. CHEMOLUX S.à.r.l. Foetz	Produits de nettoyage	500	50
4. COFRALUX S.A. Differdange	Centre d'oxycoupage	27	21
5. FABELGYM S.A. Troisvierges	Equipements sportifs	21	6
6. FULFLEX S.A. Kehlen	Feuilles en caoutchouc naturel	280	10
7. INDUSTRY SERVICES INTERNATIONAL S.à.r.l. Esch-sur-Alzette	Services industriels	18	40
8. LUXGUARD II S.A. Dudelange	Miroirs et verre trempé	1.315	80
9. MONDO LUXEMBOURG S.A. Foetz	Ballons et revêtements de sol composites	500	65
10. WINCAP S.A. Wiltz	Produits en matière plastique	435	15
TOTAL:		3.370	362

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Les zones d'activités économiques

Groupe de travail interministériel « Zones d'activités économiques (ZAE) »

Dans le souci d'adopter une gestion plus rationnelle du sol, de lutter contre la prolifération des petites zones communales et d'accorder un respect plus grand aux directives du programme directeur de l'aménagement du territoire, le Ministre de l'Aménagement du Territoire a proposé :

- de limiter la création de ZAE communales à un strict minimum ;

- de surveiller étroitement toute nouvelle création de ZAE ;
- d'examiner au cas par cas les demandes de création ou d'extension de ZAE déjà existantes ;
- d'appliquer le principe de substitution (reclassement) à chaque fois que la création d'une ZAE supplémentaire s'avère inévitable (en présence d'un projet d'intérêt national par exemple).

C'est dans cette optique et afin d'aboutir à un consensus entre les différents

ministères concernés, que le ministre a proposé au Conseil de Gouvernement d'instaurer un groupe de travail interministériel « ZAE ».

Dans sa séance du 10 avril 1992, le Conseil de Gouvernement a institué un groupe de travail ad hoc. Ce groupe se compose :

- d'un représentant du Ministère de l'Économie ;
- d'un représentant du Ministère des Classes Moyennes ;

- d'un représentant du Ministère de l'Aménagement du Territoire ;
- d'un représentant du Ministère de l'Intérieur ;
- d'un représentant du Ministère de l'Environnement ;
- d'un représentant du Ministère de l'Agriculture.

Il a pour mission de s'occuper systématiquement des zones d'activités économiques et de se concentrer notamment sur les activités suivantes :

- faire le bilan et tirer les conclusions nécessaires de l'inventaire-étude du bureau TR-Engineering ;
- décider des pistes à suivre en matière de collecte de données sur les ZAE ;
- s'intéresser aux cycles de vie des ZAE et à leur degré d'activité ;
- étudier la possibilité de créer des zones d'activités régionales tout en réduisant parallèlement le nombre de zones d'activités communales, ainsi que les effets de la nouvelle loi-cadre économique et de la réforme des finances communales.

La composition du groupe de travail a été finalisée au cours des mois d'été 1992. Trois réunions de travail ont eu lieu en 1992.

La première réunion s'est déroulée en présence de M. le Ministre de l'Aménagement du Territoire. Dans son exposé introductif, le ministre a souligné l'importance qu'il accorde à la problématique des zones d'activités économiques. Il a insisté sur la nécessité de fixer une ligne de conduite pour traiter de façon plus rationnelle les multiples demandes visant à faire autoriser des zones d'activités économiques (industrielles, horticoles, artisanales, commerciales ...).

Les membres du groupe de travail ont pris la décision de ne pas confier les travaux d'actualisation de l'inventaire à un bureau d'études. La décision a également été prise de revoir partiellement le questionnaire utilisé par le bureau d'études TR-Engineering.

Une deuxième réunion a été consacrée à une analyse détaillée et à une révision partielle du questionnaire TR-Engineering.

La décision a été prise d'organiser des enquêtes dans les communes dans le but d'identifier avec précision les surfaces industrielles disponibles. Les membres du groupe de travail se sont mis d'accord sur le principe qu'il faudra, à côté des aspects purement quantitatifs, accorder une attention plus grande aux aspects d'ordre qualitatifs (statut de propriété des parcelles, degré d'aménagement des terrains ...).

Le groupe de travail a proposé que les travaux d'enquête seront effectués par des représentants des ministères directement concernés par le dossier, en l'occurrence le Ministère de l'Economie, le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de l'Aménagement du Territoire. Il est prévu de compléter cette équipe d'enquêteurs par des représentants de la Chambre de Commerce et de la Chambre des Métiers.

Lors d'une troisième réunion, la version définitive du nouveau questionnaire a été arrêtée. Un nouveau programme informatique nécessaire pour la saisie et l'exploitation des résultats a également fait l'objet d'une présentation.

La réunion s'est tenue en présence des futurs enquêteurs. Les membres du groupe de travail ont décidé que le travail d'enquête se limitera aux seules zones d'activités communales, les zones nationales et régionales étant suffisamment couvertes par le Ministère de l'Economie. Au total, 75 communes et 225 zones d'activités économiques restent donc à couvrir, alors qu'il est évident que la descente dans les communes mérite d'importants travaux préparatoires : ainsi p.ex. chaque commune se fera ainsi envoyer préalablement une copie du questionnaire qui sera utilisé lors de l'enquête.

Le projet de création d'une zone d'activités économiques à caractère régional dans le canton de Remich

En 1992, les Ministres de l'Economie et de l'Aménagement du Territoire se sont mis d'accord sur le principe de limiter la création de petites zones d'activités économiques. D'ailleurs, plutôt que de procéder à la création de ZAE communales, la création ciblée de ZAE à caractère régional doit être envisagée, ceci notamment dans les régions du pays où les besoins sont les plus prononcés et les plus urgents, en l'occurrence dans les cantons de Clerveaux et de Remich.

En rapport avec la situation spécifique de la région Est en général et du canton de Remich en particulier, on peut constater :

- que la création de la ZAE régionale « Potaschbiert » a été une réussite ;
- que le taux d'occupation de cette zone est sur le point d'atteindre sa limite ;
- que le canton de Remich est pour le moment dépourvu d'une ZAE à caractère national ou régional ;
- que la construction future de l'autoroute de la Sarre augmentera sans doute l'attractivité des environs ;

- que de nombreuses entreprises s'intéressent dès lors au secteur en question ;
- que le tracé de la future liaison avec la Sarre est désormais arrêté à partir du point de jonction à Schengen jusqu'à Mondorf, ce qui fait que la région peut dès à présent être prise en considération pour des projets de planification régionale.

Le Ministère de l'Aménagement du Territoire propose comme site potentiel de la future ZAE régionale un territoire situé au sud-ouest du secteur Ellange-Gare. La zone projetée s'intègre dans le réseau routier existant et permettra plus tard une liaison facile avec l'autoroute de la Sarre. Elle ne mettra pas en question l'intégrité de l'environnement naturel.

En ce qui concerne le ravitaillement énergétique, les services compétents en la matière ont signalé :

- qu'il existe une ligne de moyenne tension électrique dans le secteur et qu'un éventuel raccordement de la future ZAE à une ligne de haute tension située à 1,5 km au nord ne posera guère de problème ;
- qu'il existe un projet de conduite de gaz reliant les localités de Roeser et Mondorf ;
- qu'en matière d'évacuation des eaux, plusieurs solutions sont à envisager mais qu'il faudra de toute façon prévoir la création d'une nouvelle installation ;
- que la construction d'une nouvelle station d'épuration à Mondorf et un raccordement vers Ellange-Gare paraît réalisable et qu'il existe des puits et un réservoir d'eau à proximité.

Le projet serait à réaliser par étapes. Environ 18 ha pourraient être aménagés lors d'une première phase, entre 7 et 8 ha lors d'une deuxième phase et, éventuellement, 9 à 10 ha lors d'une troisième et dernière phase. L'ensemble de la ZAE régionale pourrait donc, un jour, couvrir une surface de quelque 35 ha.

Le 3 décembre 1992, les Ministres de l'Aménagement du Territoire et de l'Economie ont organisé une réunion d'information qui s'adressait aux conseils communaux des dix communes du canton de Remich. L'objet de cette rencontre était de présenter le projet aux responsables communaux et de les inviter à créer un syndicat intercommunal ayant pour objet la création, l'aménagement, la promotion et l'exploitation d'une zone d'activités éco-

nomiques régionale dans le canton de Remich. Le Commissaire de district à Grevenmacher vient de demander aux bourgmestres des communes concernées de bien vouloir soumettre le dossier pour une décision de principe aux délibérations des conseils communaux.

Le projet de création d'une zone industrielle à caractère national « Haebicht »

A la suite des études préliminaires faites en matière de création d'une décharge pour déchets industriels, le

Gouvernement a pris la décision de retenir à cette fin le lieu-dit « Haebicht » situé sur le territoire de la commune de Mamer. D'une façon plus précise, une partie de ce lieu-dit — une aire de quelque 18 ha — fait l'objet de la décision du Conseil du 11 septembre 1992 de faire élaborer un plan d'aménagement partiel (PAP) « zone industrielle à caractère national Haebicht ». Cette décision, fondée sur les articles 11, 12, 16, 17 et 18 de la loi du 20 mars 1974 concernant l'aménagement général du territoire, a été publiée au Mémorial A-no 69 du 22 septembre 1992.

Suite à cette décision, les propriétaires et ayants droit ont été informés que, provisoirement, « tout morcellement des terrains, toute construction ainsi que tous travaux généralement quelconques sont interdits » sur les parcelles visées par la décision, du moins pour autant que ces morcellements ou travaux seraient contraires à la réalisation de l'objet du PAP.

(Source : Extrait du rapport d'activité 1992, présenté par Monsieur Alex Bodry, Ministre de l'Aménagement du Territoire, à la Chambre des Députés, en février 1993.)

COMPTES NATIONAUX

Les prélèvements obligatoires et les comptes nationaux

Une comparaison internationale

Article rédigé par Paul Baden

La question qui revient périodiquement à l'ordre du jour et dont dépendra, en très grande partie, le résultat des efforts déployés en vue d'attirer les capitaux et le know how étrangers indispensables à la préservation voire la consolidation de notre compétitivité économique, et, au bout du compte, de l'emploi, est celle du prélèvement obligatoire global, à savoir les impôts et les cotisations sociales effectives.

Dans les comparaisons internationales, et prenons à témoin la dernière publication de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), on a tendance à mesurer l'impact des prélèvements obligatoires, et plus particulièrement la pression fiscale, à l'aune du produit intérieur brut (PIB), c'est-à-dire par référence à la richesse créée en cours d'année par les agents économiques opérant sur le territoire économique national.

Voici d'ailleurs, sous forme d'un tableau comparatif pour l'année 1990, les résultats d'une telle confrontation pour les pays européens membres de l'OCDE.

Prélèvements obligatoires en 1990

Source: OCDE¹ et STATEC

(% du PIB)

Pays de l'OCDE Europe	Prélèvement global	Pression fiscale ²	Prélèvement social
1. Suède	56.9	41.2 (2)	15.7
2. Luxembourg	48.8	35.3 (3)	13.5
3. Danemark	48.6	47.2 (1)	1.4
4. Norvège	46.3	34.2 (5)	12.1
5. Pays-Bas	45.2	28.4 (10)	16.8
6. Belgique	44.9	29.3 (9)	15.6
7. France	43.7	24.4 (15)	19.3
8. Autriche	41.6	27.9 (11)	13.7
9. Italie	39.1	26.3 (12)	12.8
10. Finlande	38.0	35.2 (4)	2.8
11. Allemagne ²	37.7	23.8 (16)	13.9
12. Irlande	37.2	31.7 (6)	5.5
13. Royaume-Uni	36.7	30.3 (8)	6.4
14. Grèce	36.5	26.1 (13)	10.4
15. Portugal	34.6	25.1 (14)	9.5
16. Espagne	34.4	22.2 (17)	12.2
17. Islande	32.6	31.6 (7)	1.0
18. Suisse	31.7	21.3 (18)	10.4
Moyenne non pondérée:			
OCDE Europe	40.8	30.1	10.7
Communauté européenne	40.6	29.2	11.4

¹ « Statistiques des recettes publiques des pays de l'OCDE », OCDE, Paris 1992.

² Les données pour l'Allemagne comprennent pour le second semestre de l'année les données pour les nouveaux « Länder ».

³ Entre parenthèses, rang de placement.

Il appert du tableau ci-contre, qu'au « palmarès » des prélèvements obligatoires globaux, le Luxembourg détient dans le concert des 18 pays européens membres de l'OCDE, après la Suède, la deuxième place – peu enviable il est vrai – et est suivi de près par le Danemark et la Norvège. Tous ces pays accusent une ponction des pouvoirs publics dépassant les 46 % du PIB, alors que la moyenne non pondérée de tous les pays en lice est de l'ordre de 40 %.

Il en va presque de même pour ce qui est de la pression fiscale proprement dite, où, avec 35,3 % du PIB, le Grand-Duché n'est dépassé que par le Danemark (47,2 %) et la Suède (41,2 %). Ici il convient toutefois de préciser que l'impact fiscal extraordinaire observé dans le cas du Danemark est en somme le corollaire d'une pression sociale réduite (1,4 %), les prestations sociales étant en très grande partie à charge du budget de l'État danois.

Au vu de ces chiffres le lecteur tant soit peu averti peut se demander si le Luxembourg se trouve effectivement en si mauvaise position au niveau des prélèvements obligatoires et plus particulièrement à celui de la pression fiscale. Ou encore : Le choix du terme de référence, à savoir le PIB tel qu'il est défini dans les systèmes internationaux de comptabilité nationale, est-il vraiment judicieux ? Ici nous nous heurtons en effet à un problème d'ordre méthodologique.

Les systèmes harmonisés de comptabilité nationale actuellement en vigueur datent de la fin des années soixante et reposent, en partie du moins, sur des compromis entre concepts théoriques et moyens statistiques disponibles. Les conventions adoptées, en son temps, n'ont évidemment pas de validité universelle et peuvent, à une autre époque et pour certains pays, rendre une image incomplète voire même déformée de la réalité économique (Voir Bulletin du STATEC No 6-7/1991 : « La version nationale des comptes nationaux : Une révision »).

Dans le cas du Luxembourg il s'est révélé que l'une des conventions retenues dans le « Système européen de comptes économiques intégrés » (SEC) ne permettait pas de rendre compte adéquatement des particularités du système bancaire luxembourgeois, et ceci précisément à partir du moment où la place financière du Luxembourg se trouvait en pleine expansion grâce aux services fournis à des commettants étrangers. Or, le système européen de comptabilité nationale part de l'idée que la production des banques a essentiellement un

caractère de « production intermédiaire » consommée exclusivement par les agents économiques opérant sur le territoire national et que partant elle n'intervient pas dans la détermination du niveau du PIB. Une telle théorie n'est point adaptée à une place financière internationale dont les banques exportent en grande partie leurs services et travaillent donc pour la demande « finale ». Si l'on se sert donc, comme le font les organisations internationales, du PIB (version européenne) comme terme de référence pour la mesure de la charge fiscale p.ex., on fait bon marché du fait que la rentrée d'impôts repose dans une large mesure sur le bénéfice dégagé par les institutions de crédit dans leurs relations avec des non-résidents. En effet, la charge globale des prélèvements obligatoires exprimée par le rapport Prélèvement obligatoire/PIB apparaît exagérée étant donné que le numérateur tient compte des contributions fiscale et sociale du secteur bancaire, alors que le dénominateur exclut le plus clair de l'activité bancaire.

Pour pallier cet inconvénient majeur et afin d'appréhender de façon plus correcte la réalité économique, le STATEC a pris la décision d'inclure dans les exportations de services les services bancaires imputés fournis à des non-résidents ce qui, bien entendu, augmente d'autant le PIB et partant comprime l'impact des prélèvements obligatoires. Dès lors le Luxembourg ne figure plus à la première place au sein de la Communauté européenne, mais occupe une position moyenne.

Force est donc de constater que, dans le cas précis du Luxembourg, le PIB selon le SEC ne se prête pas comme indicateur du poids relatif des prélèvements obligatoires et qu'il importe d'avoir recours, dans le cadre de certaines comparaisons internationales, au PIB calculé selon la méthode luxembourgeoise, ou à la rigueur, se référer au produit national brut (PNB), ce dernier incluant, entre autres, les revenus nets de la propriété provenant du reste du monde et générateurs, en partie du moins, de recettes fiscales. Il

est vrai que le recours au PNB comme terme de référence constitue un pis-aller.

Par cette mise au point nous avons essayé de remettre les pendules à l'heure luxembourgeoise en précisant le poids réel qui pèse sur l'économie nationale.

Qu'il nous soit toutefois permis d'ajouter une dernière réflexion.

Bien que dans les comparaisons internationales le rapport entre recettes fiscales et PIB soit largement utilisé comme indicateur pour mesurer la ponction fiscale des pouvoirs publics, il faut garder à l'esprit que le prélèvement fiscal ne doit jamais être considéré isolément de la pression sociale, ni surtout – et à notre avis ceci constitue un point crucial – du niveau de l'endettement public étant entendu que quand on accepte un fort déficit budgétaire on peut éviter au moins dans un premier temps, l'impopulaire « recours au pressoir ». D'où la question de savoir s'il ne serait pas de mise de substituer au concept des « prélèvements obligatoires fiscal et social » celui de « prélèvement public total » qui tiendrait également compte de l'évolution des déficits budgétaires. C'est ainsi, par exemple, qu'en 1990 le solde net à financer par le seul pouvoir central s'élevait en Belgique et aux Pays-Bas à respectivement 6,1% et 4,3% du PIB alors que pour cette même année l'État luxembourgeois pouvait se prévaloir d'une capacité de financement de l'ordre de 0,2% par rapport au produit intérieur brut.

L'idée d'un « prélèvement public total » nous semble d'autant plus justifiée que le Traité sur l'Union Européenne (Maastricht) stipule dans son article 104C et dans le protocole afférent concernant les déficits excessifs, que les États membres doivent respecter une discipline budgétaire basée sur 2 critères à savoir :

- le rapport entre le déficit public et le PIB est limité à 3 %,
- et le rapport dette publique/PIB ne doit pas dépasser 60 %.

Prélèvements obligatoires au Luxembourg en 1990

(valeurs en %)

Terme de référence	Prélèvement global	Pression fiscale ³	Prélèvement social
PIB (version SEC)	48.8	35.3	13.5
PIB (version luxembourgeoise)	43.8	31.6	12.1
PNB (version SEC)	35.8	25.9	9.9

**Dettes de l'État et solde budgétaire
(en % du PIB selon SEC)**

Source: EUROSTAT, «L'Europe en chiffres», Luxembourg 1992

Pays de la CE	1981		1985		1990	
	Dettes	Solde budgétaire	Dettes	Solde budgétaire	Dettes	Solde budgétaire
Belgique	68.2	-13.2	103.7	-11.7	112.4	- 6.1
Danemark	46.7	- 7.4	71.7	- 3.1	60.0	- 2.0
Allemagne	28.7	- 4.2	35.3	- 2.1	38.6	- 1.7
Grèce	28.8	- 9.8	43.8	-14.3	...	-21.6
Espagne	18.4	...	42.0	- 5.9	38.1	- 2.8
France	17.5	- 2.3	22.7	- 3.4	27.5	- 1.7
Irlande	79.8	-15.8	108.5	- 7.3	102.9	- 0.6
Italie	48.7	-16.9	74.4	-14.0	94.2	- 9.5
Luxembourg	21.1	- 1.1	9.2	0.9	3.6	0.2
Pays-Bas	33.6	- 5.8	54.6	- 5.5	62.5	- 4.3
Portugal	-11.6	60.6	-15.8	69.5	-13.7
Royaume-Uni	44.5	- 4.1	44.6	- 1.7	35.1	- 1.2

COMMERCE

L'évolution des grandes surfaces de 1985 à 1990 par Victor Molling

Le nombre de grandes surfaces n'a que légèrement augmenté de 1985 à 1990 en passant de 52 à 55 unités.

En analysant les super- et hypermarchés selon qu'ils disposent d'une sur-

face de vente inférieure ou supérieure à 1 000 m², on note que le nombre des supermarchés de moins de 1 000 m² de surface de vente diminue nettement, alors que les surfaces qui disposent de plus de 1 000 m² ont eu le vent en

poupe. Elles passent de 14 à 25 unités, soit presque le double.

On assiste à un « shifting » d'une strate vers l'autre, c'est-à-dire que le nombre total de grandes surfaces reste égal,

**Nombre de magasins, chiffres d'affaires, surface de vente et emploi total
superettes et grandes surfaces**

Spécification	Année	Nombre de magasins (à la fin de l'année)	Surface de vente (en 1 000 m ²)	Chiffre d'affaires (en millions de francs)	Emploi total (unités)	Chiffre d'affaires par m ² (en 1 000 F)	Chiffre d'affaires par personne occupée
Superettes (200-399 m ²)	1985	26	7.5	1 237	...	165	...
	1986	19	5.7	907	163	159	5.6
	1987	22	6.7	960	194	143	4.9
	1989	21	6.0	1 102	169	184	6.5
	1990	20	6.2	1 087	170	175	6.4
Grandes surfaces	1985	52	56.5	17 799	...	315	...
	1986	59	65.9	19 002	2 693	288	7.1
	1987	57	65.1	19 444	2 771	239	7.0
	1989	56	69.4	21 843	3 269	315	6.7
	1990	55	74.5	24 060	3 478	323	6.9
dont: Supermarchés (400-999 m ²)	1985	38	23.9	7 947	...	333	...
	1986	41	26.1	7 232	1 072	277	6.7
	1987	38	24.8	6 995	1 081	282	6.5
	1989	32	20.1	5 850	973	291	6.0
	1990	30	19.7	6 586	973	334	6.8
Supermarchés (> 1 000 m ²) et hypermarchés	1985	14	32.6	9 851	...	302	...
	1986	18	39.8	11 770	1 621	296	7.3
	1987	19	40.3	12 449	1 690	309	7.4
	1989	24	49.3	15 993	2 296	324	7.0
	1990	25	54.8	17 474	2 505	319	7.0

mais qu'elles ont tendance à s'agrandir. L'on est en droit de penser que, hormis les causes énumérées plus loin, la loi du 28 décembre 1988 sur le droit d'établissement n'y est pas étrangère.

Parallèlement on assiste à une certaine stabilisation du nombre d'entreprises du commerce de détail, qui après une diminution rapide dans les années de 1975 à 1989, semble connaître une accalmie en 1990.

On observe par ailleurs une modification du comportement du consumma-

Il semble que les axes d'accès vers ces supermarchés, le plus souvent saturés, ont un effet dissuasif qui incite le consommateur à ne plus faire de longs trajets que pour des achats vraiment importants.

La surface de vente augmente à un rythme plus rapide que le chiffre d'affaires par m², ou le chiffre d'affaires par personne occupée.

Devant le niveau de saturation de la consommation, les grandes surfaces sont obligées d'élargir constamment leur gamme de produits offerts et de

pos que l'indice des prix à la consommation ne s'est accru pendant le même intervalle que de 9 %.

Il y a donc eu une augmentation incontestable du volume des ventes en termes réels, qui a permis l'accroissement de l'emploi qui passe de 2 700 personnes occupées en 1986 à quelque 3 500 en 1990.

La diversification de la palette de produits offerts se reflète également dans le tableau suivant. On note en effet que la part du chiffre d'affaires alimentaires

Commerce de détail de produits alimentaires, boissons et tabacs Nombre d'entreprises

NACE	Spécification	1975	1980	1985	1986	1987	1988	1989	1990
641/2	Commerce de détail de produits alimentaires, boissons et tabacs	1 662	1 359	1 181	1 108	1 053	985	923	902
641.1	Assortiment varié de produits divers, avec vente prédominante de denrées alimentaires, boissons et tabacs	870	636	482	439	397	354	339	320
641.2	Fruits et légumes	70	64	65	65	64	56	51	52
641.3	Produits laitiers, œufs, huiles et graisses	95	82	77	75	75	69	64	62
641.4	Boucherie et commerce de détail de viande, charcuterie, triperie	313	275	249	234	227	225	209	205
641.5	Poissons, crustacés et mollusques	15	12	11	10	11	11	9	8
641.6	Volaille et gibier	7	5	3	3	3	5	5	5
641.7	Pain	17	28	35	30	29	25	20	22
641.85	Pâtisserie	11	17	21	17	16	13	14	13
641.9	Confiserie	35	26	16	15	15	18	16	19
642.1	Boissons	170	153	154	150	143	131	121	120
642.2	Produits du tabac	42	43	49	46	49	50	45	44
642.3	Autres commerces de détail spécialisés dans la vente de produits alimentaires, boissons et tabacs	17	18	19	24	24	28	30	32

teur qui redécouvre les charmes du magasin de proximité pour ses menus achats et qui ne se rend plus qu'une ou deux fois par semaine dans son supermarché.

modifier leur présentation, ce qui ne va pas sans un agrandissement des locaux. Le chiffre d'affaires des grandes surfaces a augmenté de 35 % en valeur entre 1985 et 1990. Notons à ce pro-

des grandes surfaces s'effrite par rapport à celle du chiffre d'affaires non alimentaire. Par chiffre d'affaires alimentaire nous entendons le chiffre d'affaires réalisé sur les produits alimen-

	Année	Chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires alimentaire		Chiffre d'affaires non alimentaire	
			en valeur	en %	en valeur	en %
Grandes surfaces	1985	17 798	15 235	85.6	2 563	14.4
	1986	19 002	16 859	88.7	2 143	11.3
	1987	19 444	16 964	87.2	2 480	12.8
	1989	21 843	18 437	84.4	3 406	15.6
	1990	24 060	19 522	81.1	4 538	18.9
dont Supermarchés	1985	7 947	7 080	89.1	867	10.9
	1986	7 232	6 758	93.4	474	6.6
	1987	6 995	6 544	93.6	451	6.4
	1989	5 850	5 346	91.4	504	8.6
	1990	6 856	5 624	85.4	962	14.6
Supermarchés (> 1 000 m ²) et hypermarchés	1985	9 851	8 155	82.8	1 695	17.2
	1986	11 770	10 101	85.8	1 669	14.2
	1987	12 449	10 420	83.7	2 029	16.3
	1989	15 993	13 091	81.9	2 902	18.1
	1990	14 473	13 899	79.5	3 576	20.5

taires proprement dits ainsi que les articles d'entretien et de toilette, appelés communément « épicerie sèche ».

Pour l'année 1990 nous disposons, grâce à une enquête effectuée simulta-

nément dans les 12 pays de la CE d'une ventilation par groupe de produits.

Relevons à la fin que la même enquête nous a appris que sur 55 grandes surfaces, 48 disposaient d'un parking à

proximité et que 20 d'entre elles étaient situées dans un centre commercial ou une galerie marchande.

(Source : Extrait du Bulletin du STA-TEC No 7, 1992)

TRANSPORTS

Le bilan des accidents de la route en 1992

À la suite de l'hécatombe meurtrière vécue pendant l'été 1991 et de ses incidences négatives sur le bilan annuel des accidents, nous retrouvons en 1992 approximativement les chiffres de 1987 à 1990 où le nombre des accidents corporels s'approchait de nouveau pour la première fois du niveau des années '50, où le tribut des victimes de la route se situait autour de 70 tués et 1 900 blessés.

En 1960 55 000 véhicules étaient immatriculés dans notre pays, tandis que le fichier automobile en a comporté 225 000 en 1991. Le risque d'accident corporel a donc sensiblement diminué par rapport au niveau de trafic, bien qu'il convienne de relativiser ce constat en l'appliquant à l'automobiliste individuel qui parcourt aujourd'hui un multiple du nombre de véhicule-kilomètres moyen des années '50, situation qui multiplie évidemment son risque d'accident personnel par véhicule-kilomètres.

La diminution des accidents graves qui épouse d'ailleurs dans les grands traits l'évolution pluriannuelle notée dans les autres pays européens et nord-américains est principalement due aux facteurs suivants :

- Les investissements dans la sécurité active et passive des véhicules concédés ces dernières années par les constructeurs constituent un facteur de protection non négligeable, notamment en cas de choc frontal, l'occupant de voiture se trouvant par contre toujours excessivement exposé à des blessures en cas de collision latérale. Ce gain de sécurité a été malheureusement neutralisé en partie par l'augmentation de la puissance et des vitesses de pointe de la nouvelle génération de voitures et des motocycles.
- Même si les soins de premier secours ne permettent pas d'éviter l'accident, ils contribuent à en diminuer les conséquences. Le réseau d'ambulances, SAMUs et autres moyens d'intervention urgente permettent aujourd'hui de prodiguer sur place aux blessés des premiers soins sou-



Lors de la conférence de presse de M. Goebels sur le bilan des accidents de la route

vent vitaux ainsi qu'une évacuation appropriée et rapide vers les centres de secours.

- La construction depuis la fin des années '60 d'un réseau d'autoroutes créant des liaisons parallèles aux routes nationales au gabarit et à la topographie souvent dangereux ainsi que l'élimination conséquente de nombre de points noirs tristement connus (p.ex. réaménagement d'intersections dangereuses en sens giratoire) apporte également un surplus considérable de sécurité. En effet, le nombre total des tués du réseau autoroutier n'atteint pas celui des morts enregistrés à l'époque sur tel axe routier à 2 ou à 3 voies, actuellement doublé par une autoroute.

Reste l'automobiliste lui-même qui, négligent ou agressif, oublie trop souvent que l'erreur humaine est la principale cause d'accident ; - les experts étrangers parlent d'un taux de 80 % dans la genèse des sinistres.

L'action publique dans le domaine de la sécurité routière a pour objectif principal de lutter contre ce comportement inadéquat

- par l'application de nouvelles mesures réglementaires (cf. abaissement de la limitation de vitesse à 50 km/h

en agglomération, amélioration des conditions de dépistage de l'alcoolémie, contraintes réglementaires plus sévères quant au port de la ceinture de sécurité ou des dispositifs de retenue pour enfants, ...),

- par la formation des conducteurs (cf. intensification de la formation préparatoire au permis de conduire, période de l'apprentissage prolongée, projet en préparation sur un centre de formation pratique, introduction prochaine de la conduite accompagnée, ...),
- par la sensibilisation (cf. organisation de campagnes d'information et de contrôles sur les sujets les plus sensibles de la sécurité routière : vitesse, ceinture, alcool, éclairage et pneus, ...),
- par l'adaptation légale des moyens de prévention et de répression à la disposition des forces de l'ordre (cf. nouvelle législation sur l'éthylomètre, projet de loi en instance sur l'interdiction des détecteurs de radars, la mise en fourrière, la responsabilité pénale en matière de stationnement et de parage, la consignation applicable aux contrevenants non résidant et l'intensification concomitante des contrôles).

Les expériences de l'étranger confortent la conviction que les dernières initiatives et mesures légales prises dont les lignes qui précèdent donnent un aperçu sommaire, permettront au cours des mois et années à venir à endiguer encore davantage le fléau des accidents graves. Il faut pourtant se rendre à l'évidence que sans le concours effectif et permanent des principaux intéressés que sont les usagers de la route, les efforts des pouvoirs publics resteront vains, si nous ne voulons pas - vision chimérique et burlesque - placer un gendarme ou policier derrière chaque chauffeur.

* * *

Les données de 1992 sur les accidents de la route montrent une amélioration nette par rapport à 1991 et une situation comparable à 1990 avec 72 morts (soit 8 de moins qu'en 1991 et 3 de plus qu'en 1990) et 1 571 blessés (soit 5,4% et 7% de moins que respectivement en 1991 et 1990) ; le nombre des blessés graves a toutefois progressé de 23 unités (ou 4,4%) par rapport à 1991.

Quant au total des accidents recensés nous assistons en 1992 à une forte progression qui s'établit à 5,7%. Par contre, le nombre des accidents corporels et mortels diminue de respectivement 4,4% et 3,6%.

Si les mois les plus meurtriers étaient en 1991 les mois de mai à juillet (totalisant à eux seuls la quasi-moitié des accidents mortels de l'année) l'hécatombe se situe en 1992 notamment à la fin de l'année. Ainsi le nombre des tués a triplé (18 : 6) au cours des deux derniers mois de 1992 par rapport à la période de référence de 1991, les 4 derniers mois totalisent 33 tués en 1992 contre seulement 20 en 1991.

Tout comme les années précédentes ce ne sont guère les mauvaises conditions atmosphériques qui sont responsables des accidents, mais l'accident - et notamment l'accident corporel ou mortel - survient normalement sur route sèche à un moment où le conducteur ne risque guère de rencontrer du verglas ou de la neige. Par contre, les automobilistes et les motocyclistes se laissent régulièrement surprendre par les dangers d'une chaussée mouillée en cas de pluie.

Les tableaux annexés donnent un aperçu global de l'évolution des accidents au cours de 1992. Ils fournissent par ailleurs une répartition par mois des accidents, blessés et tués en 1991 et 1992 ainsi qu'une comparaison triennale des principaux éléments du bilan (1990/1991/1992). Depuis l'introduction à partir de 1968 du constat à l'amiable des accidents matériels, la statistique ne porte plus sur tous les accidents matériels.

Véhicules impliqués par catégorie :

	1992	1991	1990
- voitures et véhicules utilitaires :	8 452	8 610	8 634
- camions et camionnettes :	548	631	542
- autobus :	107	91	80
- motocycles :	174	176	133
- cycles à moteur auxiliaire :	50	55	78
- bicyclettes :	70	68	64
- véhicules agricoles :	37	39	27
- divers :	58	58	42

Quant à l'analyse spécifique des accidents mortels les enseignements suivants peuvent être tirés des données statistiques :

Jusque vers la moitié des années '80 les accidents se répartissaient à égalité entre l'intérieur et l'extérieur des agglomérations. Depuis un glissement progressif vers un rapport de 1 :2 a eu lieu, sauf pour 1991 où le rapport était de 31 :39. En 1992 nous retrouvons de nouveau la tendance récente vers un rapport de 1 :2 avec 22 (31) accidents mortels en agglomération et 42 (39) en rase campagne, dont 5 (7) sur autoroute.

À cet égard il est particulièrement intéressant de vérifier quel a pu être l'effet de l'abaissement à partir du 1^{er} juillet 1992 de 60 à 50 km/h de la vitesse admise en agglomération. Le tableau suivant montre qu'il n'est guère possible - notamment aussi sous l'effet de chiffres de référence trop insignifiants et d'une recrudescence générale des accidents au cours du 2^e semestre - de tirer à cet égard des conclusions fiables des accidents mortels, bien qu'une tendance à la baisse paraisse s'annoncer à partir du 2^e semestre 1992. Il semble nécessaire de prendre en compte des périodes de références plus longues pour pouvoir juger convenablement l'effet de la mesure.

En partant de l'hypothèse que les accidents impliquant des piétons se produisent quasi-exclusivement en agglomération, il faut constater que la comparaison semestrielle de ces données chiffrées ne donne pas non plus de résultat tangible :

piétons victimes d'un accident
au 1^{er} semestre 1991 87 dont 7 tués

accidents mortels	à l'intérieur des agglomérations	à l'extérieur des agglomérations
au 1 ^{er} semestre 1991	15 (39,5 % du total)	23
au 2 ^e semestre 1991	14 (48,3 % du total)	15
au 1 ^{er} semestre 1992	11 (36,7 % du total)	19
au 2 ^e semestre 1992	11 (32,5 % du total)	23

au 2^e semestre 1991 114 dont 8 tués
au 1^{er} semestre 1992 95 dont 5 tués
au 2^e semestre 1992 94 dont 5 tués

Il reste que 13,9% (18,75%) des morts de la route ont été des piétons.

Pour ce qui est des circonstances des accidents mortels :

- dans 31 (36) accidents il y a eu collision entre deux véhicules,
- dans 18 (12) cas le véhicule a heurté un arbre ou un poteau,
- dans 2 (4) cas une glissière a été heurtée,
- 13 (19) accidents se sont produits dans d'autres circonstances.

La répartition entre fin de semaine/milieu de la semaine ainsi qu'entre jour/nuit donne le résultat suivant : 39 (50) accidents ont eu lieu du lundi au vendredi et 25 (20) pendant les fins de semaine et jours fériés, ce qui montre la fréquence plus élevée des accidents mortels en fin de semaine. Le risque d'accident mortel est par ailleurs particulièrement élevé pendant la nuit ; sachant que la circulation diminue fortement de nuit, 16 (25) accidents mortels se sont produits entre 22.00 et 6.00 hrs contre 48 (45) de jour.

Quant à l'état de la chaussée on note que la chaussée était sèche dans 45 (51) cas, humide dans 17 (15) cas et verglacée dans 2 (4) cas.

Quant aux usagers de la route impliqués dans les accidents mortels, la ventilation des victimes se présente comme suit :

- 36 (32) conducteurs de véhicules à 4 roues ou plus,
- 21 (18) passagers de véhicules à 4 roues ou plus,

- 5 (8) motocyclistes, dont un passager,
- 0 (1) conducteur de cycle à moteur auxiliaire,
- 0 (5) cyclistes,
- 10 (15) piétons.

Le nombre exceptionnellement élevé des piétons demandera une attention particulière tant dans l'aménagement des traversées que dans la conception de la réglementation locale du trafic. Cette situation devrait pourtant aussi ramener les piétons eux-mêmes à observer convenablement les règles du Code de la Route qui sont destinées à leur propre sécurité (utilisation des passages pour piétons, observation de l'obligation d'arrêt au feu rouge, obligation d'emprunter les trottoirs ou, à défaut, le côté gauche de la chaussée, interdiction de traverser la route à des endroits à visibilité réduite . . .).

Le nombre des conducteurs avec contentieux judiciaire ou administratif est en augmentation 1991 : 5, 1992 : 11.

Le nombre des enfants tués (< 15 ans) a diminué de 3 unités par rapport à l'année passée, celui des personnes âgées (65 ans) a fortement augmenté (16 contre 10).

Pour ce qui est des causes présumées prédominantes des accidents mortels, la vitesse vient toujours largement en tête suivie par l'inobservation de la priorité qui pour la troisième année de suite et contrairement aux années précédentes, s'inscrit comme deuxième cause des accidents mortels en 1992 ; il faut en effet imputer les cas de « circulation sur le côté gauche » et « défaut de maîtrise » dans la majorité des cas à un excès de vitesse ou du moins une vitesse non adaptée aux circonstances.

* * *

Le dernier sondage disponible en matière de *port de la ceinture de sécurité* a été effectué par La Sécurité Routière en janvier 1992. Il a donné le résultat suivant :

70 % des conducteurs,
74 % des passagers avant, et seulement 40 % des passagers arrière mettent la ceinture.

Quant à l'utilisation de sièges pour enfants (avant le 1er janvier 1993 seulement obligatoire à l'avant)

60 % des enfants transportés à l'avant, et

38 % des enfants assis à l'arrière étaient convenablement retenus.

Quant aux victimes d'accidents mortels, il est difficile d'apprécier avec la précision souhaitée le risque accru auquel s'expose une personne qui n'a pas bouclé la ceinture. En effet, si

parmi les 72 morts de la route de l'année passée, la question du port de la ceinture était sans objet dans 15 cas (motocycliste, piéton, . . .), les indications ont fait défaut dans plus de la moitié des informations recueillies sur les autres accidents mortels (31 sur 57 morts). Il reste que dans les 26 cas où des données sont disponibles 16 victimes tuées n'avaient pas et 10 autres avaient porté la ceinture. En ignorant les accidents où les indications font défaut sur le port de la ceinture l'on peut affirmer que le risque d'être tué en 1992 fut de 4,5 plus élevé pour celui qui ne portait pas la ceinture. En 1991 ce rapport était de 4.

À titre de comparaison une étude américaine de la National Highway Traffic Safety Administration peut être mentionnée qui note entre 1982 et 1992 une régression du nombre des tués de 44.000 à 39.500 (-10,2 %) alors que le taux d'utilisation de la ceinture est passé de 11 % à 62 %.

Il faut espérer que les nouvelles dispositions réglementaires en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1993 sur la protection des occupants de voiture et notamment des enfants ainsi que la campagne publicitaire « Attachez-vous la vie » qui a accompagné la mise en vigueur de ces mesures, contribueront à la sensibilisation souhaitée de la population routière et à l'augmentation du port de la ceinture.

Analyse des accidents de la circulation 1992

accidents mortels au total : 64

acc. à l'int. d'une agglomération : 22

acc. à l'ext. d'une agglomération et en dehors d'une autoroute : 37

sur autoroutes : 5

48 de ces accidents ont eu lieu pendant le jour (entre 6.00 et 22.00 h) et 16 pendant la nuit (entre 22.00 et 6.00 h).

tués au total : 72

conducteurs 4 roues : 38

passagers 4 roues : 21

conducteurs motocycles : 5
passagers motocycles : 0
conducteur cma : 0
cyclistes : 0
piétons : 10

50 des tués étaient de sexe masculin
22 de sexe féminin

conducteurs stagiaires : 8
conducteurs sans pdc : 2
cond. avec contentieux : 11

piétons au total : 180
piétons tués : 10 dont 4 enfants de moins de 10 ans et 4 personnes âgées de plus de 65 ans
piétons grav. blessés : 68
légèrement blessés : 102

âge des tués :

0-5 ans : 2 19-25 ans : 13
6-9 ans : 2 26-65 ans : 35
10-15 ans : 0 65 ans et plus : 16
16-18 ans : 4

Parmi les jeunes victimes de la route, on compte 10 conducteurs 4 roues et 3 motocyclistes de moins de 25 ans, 4 passagers 4 roues de resp. 18 et 19 ans.

39 des accidents mortels se sont produits du lundi au vendredi, 25 pendant le week-end et les jours fériés.

état de la route :

dans 45 cas la route était sèche, dans 17 cas humide et dans 2 cas verglacée.

obstacle : glissières : 2
arbre : 15 autre véhicule : 31
poteau : 3 autre : 4

Dans 9 cas un véhicule a heurté un ou deux piétons.

cause :

vitesse : 31
alcool : 3
priorité : 7
circulation sur côté gauche : 9
défaut de maîtrise : 11
défaut technique : 0
chaussée glissante : 1
indéterminée : 2

port de la ceinture de sécurité :

oui : 10
non : 16
sans indications : 31
sans objet : 15

Bilan comparatif au 31.12.

	1990	1991	Δ	1992	Δ
accidents au total :	5707	5659	- 0,9 %	5982	+ 5,7 %
accidents corporels :	1242	1278	+ 2,8 %	1223	- 4,4 %
accidents mortels :	60	71	+18,3 %	64	- 8,6 %
tués :	69	80	+15,9 %	72	- 10 %
blessés au total :	1689	1660	- 1,8 %	1572	- 5,4 %
blessés graves :	548	513	- 6,4 %	536	+ 4,4 %
blessés légers :	1111	1147	+ 3,2 %	1036	- 9,7 %

(Source : Conférence de presse du 10 février 1993)

Le Service des médias et de l'audiovisuel

L'exécution de la loi du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques

Dans le domaine de l'audiovisuel, l'année a notamment été marquée par la mise en œuvre de la loi du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques. Depuis l'entrée en vigueur de la loi, 11 règlements grand-ducaux d'exécution ont été adoptés tandis que deux autres projets restent suspendus en attendant l'avis de la Commission consultative des Médias. Les effets concrets de cette loi se sont fait sentir sur de multiples plans. L'événement le plus frappant a sans doute été l'apparition des nouvelles radios à réseau d'émission et des premières radios locales, qui signifie la fin du monopole de fait de la Compagnie Luxembourgeoise de Télédiffusion dans le domaine de la radiodiffusion.

Mais il faut également citer la mise en place de l'Etablissement de Radiodiffusion Socioculturelle, chargé d'organiser les programmes de radio socioculturelle, le début des travaux du Conseil national des Programmes, l'institution de la Commission consultative des Médias, la création de la Commission chargée de surveiller l'évolution des ressources publicitaires de la presse écrite ou encore le relèvement substantiel de l'aide directe de l'État à la presse écrite.

Le Service des Médias et de l'Audiovisuel a notamment pour mission d'assister les différents organes créés par la loi du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques dans l'exécution de leur mission et d'en assurer le secrétariat.

Pour lui permettre de faire face à ses nouvelles tâches, le service a été renforcé en personnel et il a été regroupé en une seule adresse, à savoir la Maison de Cassal, 5, rue Large, à Luxembourg. Relevons également dans ce contexte le départ du Service des Médias et de l'Audiovisuel de Monsieur Paul Zimmer, qui avait dirigé le service depuis son origine, et qui a été remplacé par Monsieur Jean-Paul Zens, dans sa double fonction de directeur du service et de Commissaire du Gouvernement auprès de la Société Européenne des Satellites.

programmes de radio à réseau d'émission

Réseau no	Fréquence	Nom Radio / Société	Nom du programme
1	101,2 103,1	Société européenne de communication sociale	RADIO LATINA
2	102,9 104,2	Société de Radiodiffusion luxembourgeoise	DEN NEIE RADIO DNR
3	103,3 105,2	Alter Echos	RADIO ARA
4	105,0 107,2	Luxradio	ELDORADIO

radios locales

Radio locale no	Fréquence	Nom Radio / Association	Nom du programme
01	102,2 RLO 029/22	Radio Animation Club Differdange	RADIO CHALLENGER
02	102,2 RLO 034/22	Lieweg Kultur	SUNSHINE RADIO
07	102,2 RLO 105/22	Association pour la création et l'exploitation d'émissions radiophoniques par antenne et par câbles	LORA
08	102,2 RLO 110/22	Wilytec Lycée technique du nord	LNW
10	103,9 RLO 001/39	Syndicat d'initiative de la ville de Dudelange	RADIO DIDDELENG
11	103,9 RLO 027/39	Radio locale Réiserbann-Bétsbuerg	LRB
11	103,9 RLO 027/39	Diffusion et Programmation	
20	106,1 RLO 011/61	Radio classique Bergem	RCB

Les activités des différents organes et organismes créés par la loi du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques

La Commission indépendante de la Radiodiffusion

C'est à la Commission indépendante de la Radiodiffusion que le législateur a confié la mission d'appliquer les dispositions de la loi relative à l'autorisation et au fonctionnement des programmes de radio sonore à émetteur de faible puissance. Dès sa mise en place fin 1991, la Commission s'est consacrée à l'élaboration d'un premier appel de candidatures, qui a pu être lancé le 20 février 1992.

Au 29 mai 1992, date limite pour le dépôt des demandes et dossiers, elle a enregistré 22 candidatures pour des programmes de radio locale et 9 candidatures pour des programmes de radio à réseau d'émission.

Par ses décisions du 21 juillet 1992 et du 11 août 1992, la Commission a attribué les permissions pour les programmes suivants :

Pour certaines radios locales, deux ou plusieurs associations se partagent la fréquence.

Un des deux bénéficiaires d'une permission pour la radio locale no 11, l'association Diffusion et Programmation, a entre-temps renoncé à sa permission.

Tandis que les quatre programmes à réseau d'émission ont successivement commencé leurs émissions au cours de l'année 1992, la plupart des radios locales ont débuté seulement au début de 1993. Certaines d'entre elles ont été obligées de demander une prolongation du délai prévu de trois mois après la notification de l'autorisation d'émettre par le Ministre des Communications.

Les permissions pour programmes de radio à émetteur(s) de faible puissance sont assorties de cahiers des charges détaillés qui doivent être respectés à tout moment par les bénéficiaires.

Un exemplaire des différentes permissions et des cahiers des charges annexés est conservé au Service des

Médias et de l'Audiovisuel à Luxembourg et peut être consulté sur place par toute personne sur simple demande.

La Commission indépendante de la Radiodiffusion a chargé le Service des Médias et de l'Audiovisuel de veiller à ce que les bénéficiaires de permissions de programmes de radio sonore à émetteur(s) de faible puissance déposent dans les délais requis les rapports mensuels prévus par la loi et les copies des rapports sociaux. La Commission a élaboré un modèle selon lequel les rapports mensuels sont à présenter. Le Service est chargé de contrôler la conformité des programmes diffusés aux exigences des permissions de programmes et des cahiers des charges et de signaler toute anomalie à la Commission. Par ailleurs, il est chargé de procéder au moins une fois par année à un contrôle sur place de chaque programme et d'en faire rapport à la Commission.

A cet effet, le personnel du Service des Médias et de l'Audiovisuel est mandaté par la Commission indépendante de la Radiodiffusion pour accéder aux installations de diffusion des radios relevant de la Commission afin d'y exercer le contrôle de la conformité du programme diffusé aux permissions de programmes et aux cahiers des charges.

(Source : Extrait du rapport d'activité 1992, présenté par Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'Etat, à la Chambre des Députés, en février 1993.)

Radio locale no	Fréquence	Nom Radio / Association	Nom du programme
20	106,1 RLO 011/61	Radio Gudd Laun	RGL
20	106,1 RLO 011/61	Radio Amitiés	RADIO AMITIÉS/ RADIO AMIZADE
20	106,1 RLO 011/61	Radio vu Scheffleng	RVS
26	106,5 RLO 025/65	Reckenger Sympatisanten	RS RECKENG
26	106,5 RLO 025/65	Radio Sympa	RADIO SYMPA
31	106,5 RLO 095/65	Radioorganisatioun Medernach	R.O.M.
31	106,5 RLO 095/65	Radio Interculturelle de Gilsdorf	R.I.G.
33	107,0 RLO 010/70	Lokal Radio Bieles, Suessem, Zolver, Eilereng	RADIO BELLE VALLEE
34	107,0 RLO 036/70	AIR F.M.	WAKY RADIO

Les établissements pénitentiaires et le traitement pénologique

Données statistiques :

Les renseignements numériques ne soulèvent pas d'observations particulières par rapport aux années précédentes au niveau de la population carcérale. L'on constate que le nombre des condamnés purgeant une peine longue dépasse toujours la centaine. Il en est de même des détenus incarcérés du chef d'infraction à la loi sur le trafic des stupéfiants. Les problèmes soulevés par ces détenus ont été exposés de façon exhaustive dans les rapports antérieurs. Si le nombre des détenus était de 353 le 1^{er} septembre 1992, il est remonté à plus de 400 au début novembre 1992. La côte d'alerte est de nouveau atteinte et les deux établissements pénitentiaires affichent complets. Pour éviter dans les mois à venir un sur-boom, il faudra de nouveau avoir recours à des artifices et des tours de passe-passe au niveau de l'exécution des peines, rengeïne qui commence à devenir harassante.

La fréquence et le nombre des congés pénaux sont en augmentation constante. La raison principale en est inhérente à des sorties répétées accordées à des condamnés soucieux de parfaire leur éducation scolaire ou professionnelle. L'administration pénitentiaire a depuis des années concentré ses efforts sur le volet du traitement pénologique et a reçu sur ce plan l'appui de Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale au niveau du personnel enseignant et des programmes des cours à tenir. Tant au CPL qu'au CPA on tente de motiver les détenus de s'inscrire dans des cours de formation qui sont tenus aussi bien intra- qu'extra-muros. L'expérience a montré qu'une formation professionnelle, fût-elle acquise en milieu carcéral, constitue une des meilleures prémisses pour réussir la réinsertion sociale. D'un autre côté, si le nombre des libérations conditionnelles a baissé, il ne faut pas perdre de vue que depuis des mois une bonne trentaine de condamnés bénéficient d'un congé pénal prolongé, reconductible en cas de bon comportement. Malgré cette nette augmentation du flux des congés pénaux, le pourcentage des échecs enregistrés reste dans des dimensions justifiables (18 échecs sur 842 sorties).

Au cours de l'année 1991, 2.185 interdictions de conduire judiciaires ont été prononcées, dont 718 avec sursis, le reste étant ferme (1 467 cas). Il y a eu 1.059 exécutions directes et 418 convocations ont été lancées afin de convenir des modalités d'exécution. 182 sursis à l'exécution ont été accordés, il y a eu 3 fractionnements et 55 condamnés ont bénéficié d'une grâce. Enfin, 67 interdictions de conduire provisoires ont été décrétées par le juge d'instruction.

Le nombre des limitations accordées par jugement à l'interdiction de conduire a fortement augmenté, ce qui provoque un considérable supplément de travail tant au service de l'exécution des peines qu'aux agents de la force publique qui ne disposent pas de moyens adéquats et efficaces pour contrôler le respect de la multitude tant des interdictions infligées que des limitations détaillées dont elles sont assorties.

Observations générales :

Sur le plan législatif il importerait de revoir l'article 11 de la loi du 26 juillet 1986 relative à certains modes d'exécution des peines privatives de liberté.

En effet, les interdictions de territoire ont été abolies. D'autre part, les arrêtés d'expulsion à l'encontre de condamnés étrangers tardent à être pris en fonction des termes légaux prévus pour un élargissement anticipé.

C'est la raison pour laquelle il est proposé de modifier l'article visé de la façon suivante : « Les condamnés étrangers se trouvant sous l'emprise d'un arrêté d'expulsion, ou qui ne sont pas ressortissants d'un Etat qui a ratifié la Convention Européenne signée le 30 novembre 1984 à Strasbourg pour la surveillance des personnes condamnées ou libérées sous conditions et qui prend en charge le contrôle des personnes élargies sous conditions, peuvent bénéficier... etc... ».

Ces derniers temps, les responsables du centre pénitentiaire de Luxembourg ont été pris à d'itératives reprises dans le collimateur de soi-disant spécialistes

en matière pénitentiaire, qui n'ont cependant jamais mis le pied dans une prison, au sujet des sanctions disciplinaires prononçant pour des détenus fautifs, ayant contrevenu au règlement interne, un régime cellulaire strict pour une période déterminée.

Force est de constater que ces sanctions ne sont pas infligées à la légère par la direction du CPL et qu'elles sont approuvées par le soussigné. Elles sont précédées d'une investigation et d'une instruction internes, avec audition du détenu mis en cause et des témoins de l'incident. Les peines prononcées par la direction peuvent être révisées à tout moment en cas d'élément nouveau et sont portées immédiatement à la connaissance du délégué qui peut les inverser ou les aggraver. En cas d'insuffisance de preuves le détenu est blanchi des faits mis à sa charge.

Si maintenant quelqu'un est en mesure de suggérer une méthode plus adéquate pour faire régner l'ordre en prison, pour neutraliser des détenus agressifs et violents qui terrorisent et brutalisent les faibles ou s'en prennent au personnel pénitentiaire constamment en infériorité numérique, et qui s'avère apte à enrayer de façon plus efficace la prolifération des stupéfiants en prison, alors les responsables du système pénitentiaire seront les premiers à tenir compte de ces bons conseils.

En tout cas, que ce soit en matière de violences en prison ou de trafic de stupéfiants, il n'est nullement prévu de fermer pudiquement les yeux et de récompenser par une passivité coupable les auteurs de troubles graves.

De toute façon, la manière dont l'administration pénitentiaire réagit face à ces incidents, prête et prêtera à critiques. Si un détenu est tabassé par un autre, ou s'il meurt d'une overdose, on l'incrimine de laxisme. Si par contre l'administration sanctionne les fautifs, on l'accuse d'être trop répressive et de se livrer à des traitements inhumains.

Si, hors de prison, quelqu'un contrevient aux règles du jeu, tout le monde admet que le coupable soit envoyé en prison et retiré de la société afin de ne

plus pouvoir nuire. Si par impossible il récidive en prison, en commettant de nouvelles infractions, il faut que l'administration pénitentiaire dispose de moyens efficaces pour pouvoir réagir. L'un d'eux consiste à retirer le détenu fautif de la communauté des prisonniers afin de ne plus pouvoir semer la zizanie, la prison n'étant en fin de compte que le reflet de la société. La cellule que doit occuper un détenu sous le régime cellulaire strict est identique à toute autre cellule en prison ; le détenu est autorisé à avoir des visites, peut avoir accès à la radio, la télévision, des journaux et des livres.

En tout cas, avec l'effectif actuel du personnel pénitentiaire et la structure de sécurité telle qu'en place, il n'est pas prévu de renoncer à cette sanction prévue par le règlement grand-ducal du 24 mars 1989 concernant le régime interne des établissements pénitentiaires afin de mâter des détenus dangereux dans une prison surpeuplée. En faire abstraction équivaudra à privilégier les caïds et les trafiquants de stupéfiants.

Au sujet des stupéfiants il importe de relever que n'est incarcéré aucun détenu du chef de simple consommation de substances prohibées. Tous les condamnés sont des récidivistes, aussi bien pour le commerce de stupéfiants que pour des infractions de droit commun. Dans un rapport antérieur il a été exposé que la répression intervient trop tard, le condamné étant déjà trop longtemps impliqué dans le milieu de la drogue.

L'administration pénitentiaire n'est nullement opposée à entamer un débat sur la législation, voire la distribution de drogues dites douces, encore que les opinions sont divisées par ce qu'il faut en entendre. Néanmoins, pour qu'une telle légalisation ou distribution surveillée soit envisageable, des efforts énormes doivent être entrepris pour garantir la prise en charge et la surveillance des dépendants ayant accès aux stupéfiants. Face à un nombre de plus en plus élevé de toxicomanes, l'État se trouve particulièrement démuné. Il faudrait découpler les centres de thérapie et augmenter les possibilités de traitement ambulatoire. En effet, l'expérience à l'étranger a montré qu'une telle expérience ne peut réussir sans une guidance structurée et efficace, encore que des dérapages soient toujours possibles et que personne n'ait jusqu'à ce jour trouvé un remède miracle pour combattre la toxicomanie. Aussi faudrait-il que les pays voisins emboîtent le pas, sinon l'on risque de devenir un eldorado des stupéfiants.

Tant qu'il n'y aura pas des initiatives efficaces au niveau de la prévention et

de la thérapie, l'administration pénitentiaire ne pourra qu'essayer avec les moyens réduits mis à sa disposition de réduire les dégâts pendant la durée de la détention, faute pour elle de se rendre complice d'une contamination accrue de l'atmosphère en prison, due à la circulation de stupéfiants et de médicaments calmants paralysant le psychisme de nombreux détenus.

Sur un autre plan il est tout aussi désolant de devoir constater qu'aucun progrès n'a été fait pour ce qui est des détenus atteints de graves troubles mentaux. Un traitement efficace ne peut être prodigué en prison. De surcroît, une réglementation du cas de ceux qui sont acquittés pour irresponsabilité pénale, mais constituent néanmoins un danger réel pour la société, n'est toujours pas intervenue malgré des démarches répétées des autorités judiciaires. Faudra-t-il vraiment un incident grave pour qu'on sorte de la léthargie ?

Un autre reproche périodiquement adressé à la prison consiste dans la fixation des salaires des détenus. Dans un premier temps il faut noter que la fourchette des salaires est fixée au niveau gouvernemental sur proposition des instances pénitentiaires. D'autre part, un sondage effectué auprès des pays membres du Conseil de l'Europe a montré que le Luxembourg ne s'en sort pas trop mal au niveau du montant des salaires payés. Enfin il ne faut pas perdre de vue que les détenus ne travaillent jamais le jour pendant les huit heures réglementaires, que la motivation et que la qualification au travail font souvent défaut et que des actes de sabotage ne sont pas exclus. Tirer une parallèle entre une occupation manuelle en prison et un emploi à l'extérieur est pour le moins osé. Là encore il n'y a que deux possibilités. Ou bien on accorde à chaque détenu un salaire social minimum avec affiliation aux organismes de la sécurité sociale, ce qui atténue pour les intéressés les problèmes sociaux — système nulle part généralisé en Europe, mais proposé, il y a des années, par le soussigné —, ou bien l'on paie en fonction du rendement au travail : La valeur du travail fourni donnera toujours lieu à des appréciations divergentes.

De temps en temps il est fait état d'exactions sur les détenus par le personnel pénitentiaire. Si tel était le cas, un comportement pareil serait inexcusable. Cependant, jusqu'à ce jour le soussigné, qui assume les mêmes fonctions depuis plus de six années, n'a pas eu de preuves tangibles de convaincre soit sur le plan pénal, soit sur le plan disciplinaire, un membre du personnel d'un tel écart de conduite qui n'est jamais à exclure en prison. D'autre

part, les détenus disposent de la possibilité de porter plainte tant auprès des autorités judiciaires que politiques, sous couvert fermé et sans censure de la part de l'administration pénitentiaire. Un seul détenu a formulé une telle plainte qui a été transmise pour enquête à la police judiciaire. Du point de vue positif il y a lieu de noter avec satisfaction que l'extension du CPL a été votée par la Chambre des Députés et que la deuxième phase d'agrandissement du CPA n'a pas été remise aux calendes grecques.

Suite à une enquête menée auprès des pays du Conseil de l'Europe, le soussigné a élaboré une réglementation interne concernant les visites en prison sans surveillance. Cette proposition a été soumise à Monsieur le Ministre de la Justice alors qu'elle doit engendrer des aménagements internes au niveau des bâtiments. Il en est de même de la réglementation sur l'usage du téléphone par les détenus pour des communications à l'extérieur. Pareilles facilités, pour autant qu'on puisse éviter des dérapages, permettront aux détenus qui sont autorisés à en bénéficier, de maintenir de façon plus intense leurs liens familiaux.

En dernier lieu je citerai le régime des visites des détenus au CPA. Etant donné que de par son infrastructure l'établissement est dans l'impossibilité de gérer les visites, fixées exclusivement au dimanche, l'on y a, de concert avec le service social, mis en place et revu un système assez original des visites. En fonction de la personnalité du détenu et de la longueur de la peine, il peut passer le temps de la visite le dimanche à l'extérieur, seul ou en compagnie de proches, selon une durée et une fréquence arrêtées. Cette expérience, qui a démarré il y a deux années, n'a pas donné lieu à des incidents graves. Bien au contraire les détenus, soucieux de ne pas perdre les faveurs leur accordées, respectent bien les conditions du jeu. D'autre part, ce régime interne différencié permet un traitement pénologique plus nuancé alors qu'un manquement disciplinaire ne comporte plus inmanquablement un retransfert à Schrassig, mais peut être suffisamment réprimé, en fonction de la gaffe commise, par une rétrogradation dans le régime interne.

Le délégué du procureur général d'Etat,

Pierre Schmit, avocat général.

(Source : Extrait du rapport d'activité présenté par Monsieur Marc Fischbach, Ministre de la Justice, à la Chambre des Députés, en février 1993).

Evolution des effectifs

A. Personnel en activité de service

1) Tendances générales

Au 1er janvier 1993, le nombre des agents au service de l'État (y non compris les établissements publics de l'État) occupés à titre permanent à tâche complète ou partielle – fonctionnaires, employés et ouvriers – s'élevait à 15.401., soit une augmentation de 4.505 unités ou de 41,34 % depuis 1970 ou de 1,52 % l'an. La diminution de 2.201 agents par rapport à 1992 s'explique par le fait que depuis 1993 le personnel des P. et T. et du Commissariat aux Assurances ne fait plus partie du personnel de l'État proprement dit.

2) Répartition des effectifs par catégorie statutaire

Pendant la période de 1970 à 1993 le nombre des fonctionnaires est passé de 7.934 à 10.731, soit une augmentation de 2.797 unités ou de 35,25 % en 23 ans ou de 1,32 % l'an, celui des employés est passé de 931 à 2.582, y compris les chargés de cours repris du Ministère de l'Éducation nationale, soit une augmentation de 1.651 unités ou de 177,33 % en 23 ans ou de 4,53 % l'an et celui des ouvriers de 2.031 à 2.088, soit une augmentation de 57 unités. Les chiffres ci-devant sont largement influencés par le changement de statut des P. et T.

Pour ce qui est des ouvriers de l'État, on constate que depuis 1970 le pourcentage des ouvriers par rapport à l'effectif total baisse régulièrement pour

en arriver de 18,6 % au début à 13,5 % 23 ans plus tard.

3) Répartition des effectifs des fonctionnaires de l'État d'après les rubriques de l'annexe A de la loi du 22 juin 1963

L'évolution des effectifs des fonctionnaires de l'État par grandes rubriques, tout en ne subissant qu'un changement minime par rapport à la situation au 1er janvier 1983 en ce qui concerne l'importance des effectifs de chaque rubrique, montre toutefois les modifications qu'a subies la structure de la fonction publique au cours des 22 dernières années.

Alors qu'en 1970 l'Enseignement disposait seulement de 32 % de l'effectif total des fonctionnaires, il en dispose en 1993 de 44 %, la Magistrature, sans augmentation de l'effectif, passe à 3 %, alors que l'Administration générale passe de 48 % à 38 %, la Force Publique se stabilise à 13 % et les Cultes glissent de 5 % à 2 %. Ces chiffres sont évidemment influencés aussi par le changement de statut des P. et T.

Si la limitation des effectifs inscrite pour la première fois dans la loi budgétaire de l'exercice 1970 a entraîné un certain ralentissement des recrutements, des compressions d'emplois ainsi que des procédures formalisées de critique des missions, certaines lois ont toutefois conduit à des poussées de recrutement plus ponctuelles pour des missions déterminées. C'est notamment le cas pour la loi du 21 juin 1980

portant planification des besoins en personnel enseignant de l'enseignement postprimaire.

Comme déjà indiqué dans les précédents rapports d'activité, le trait dominant de l'évolution des effectifs des dernières années reste l'augmentation de la proportion des emplois d'enseignant et plus particulièrement des emplois dans l'enseignement postprimaire.

Par rapport à 1983, l'accroissement des effectifs dans l'enseignement postprimaire de 790 unités, soit 44,43 % ou 3,74 % d'augmentation moyenne témoigne des priorités politiques au cours des dernières années. Le plus grand effort a été consacré à l'enseignement secondaire technique avec une augmentation pendant cette même période de 581 unités, soit 58,68 % ou une augmentation moyenne annuelle de 4,73 %.

Comme déjà relevé, ces éléments quantitatifs des statistiques relatives aux effectifs illustrent la répartition des attributions au sein de la structure administrative de l'État. De même, les caractéristiques de la structure des effectifs peuvent fournir des éléments de planification à long terme de la gestion du personnel.

(Source : Extrait du rapport d'activité 1992, présenté par Monsieur Marc Fischbach, Ministre de la Fonction publique, à la Chambre des Députés, en février 1993.)

FORCE PUBLIQUE

Brigades jumelées de la Gendarmerie et Services régionaux de Police Secours

Les binômes

TROISVIERGES – CLERVAUX
HARLANGE – GROBOUS
HEIDERSCHIED – ETTTELBRUCK
DIEKIRCH – VIANDEN
MERSCH – BERELDANGE
LAROCHETTE – JUNGLINSTER
ECHTERNACH – WASSERBILLIG

GREVENMACHER – WORMEL-DANGE
ROODT/SYRE – MOUTFORT
MONDORF – REMICH
BETTEMBOURG – DUDELANGE
RUMELANGE – ESCH/ALZETTE
RODANGE – DIFFERDANGE
STEINFORT – BASCHARAGE
CAPELLEN – BERTRANGE
LUXEMBOURG

Centres Régionaux d'Intervention de la Gendarmerie (C.R.I.G.)

TROISVIERGES
CLERVAUX
HOSINGEN
WILTZ

COLMAR-BERG
 ETTTELBRUCK
 DIEKIRCH
 VIANDEN
 GROUSBOUS
 HARLANGE/BAVIGNE
 HEIDERSCHIED
 RAMBROUCH
 RÉDANGE
 ECHTERNACH
 WASSERBILLIG
 GREVENMACHER
 WORMELDANGE
 ROODT/SYRE
 CAPELLEN
 BERTRANGE
 LUXEMBOURG
 MOUTFORT
 MERSCH
 BERELDANGE
 LAROCLETTE
 JUNGLINSTER
 MONDORF
 REMICH
 BETTEMBOURG
 DUDELANGE
 RUMELANGE
 ESCH/ALZETTE
 RODANGE
 DIFFERDANGE
 STEINFORT
 BASCHARAGE
 CAPELLEN
 BERTRANGE
 LUXEMBOURG
 MOUTFORT

Police : Services Régionaux de Police Secours (S.R.P.S.)

Base légale

- I). Loi modifiée du 29 juillet 1930 concernant l'étatisation de la police (article 5)
- II). (a) - Règlement grand-ducal du 23 avril 1981 portant création d'un service régional de police secours desservant les régions de Bettembourg - Dudelange - Kayl - Rumelange
- (b) - Règlement grand-ducal du 13 juin 1986 portant création de trois services régionaux de police secours pour desservir les territoires de
- Luxembourg - Hespérange - Walferdange - (Niederanven en 1987)
 - Esch/Alzette - Mondercange - Schiffflange
 - Differdange - Belvaux/Sanem - Pétange
- (c) - Règlement grand-ducal du 10 octobre 1991 portant création d'un service régional de police secours desservant les territoires des communes de Diekirch - Ettelbruck - Mersch (À la date du 1. 11. 1992, le S.R.P.S. en question a été étendu aux communes d'Echternach et de Wiltz à titre d'expérimentation pour une durée de 6 mois)



Dans le cadre d'une conférence de presse qui s'est tenue le 5 janvier 1993, le Secrétaire d'Etat à la Force publique, M. Georges Wohlfart a présenté la nouvelle organisation du Service des unités territoriales de la Gendarmerie

POLICE : POPULATION ET TERRITOIRE DESSERVIS PAR LES S.R.P.S.

	POPULATION	SUPERFICIE
S.R.P.S. LUXEMBOURG		
CC - Luxembourg	73.308	51.46 km ²
- Hespérange	10.163	27.22
- Niederanven	4.888	41.36
- Walferdange	6.015	7.06
TOTAL S.R.P.S.	94.374	127.10 km²
S.R.P.S. ESCH/ALZETTE		
CS - Esch/Alzette	24.080	14.35
- Schiffflange	6.951	7.71
- Mondercange	5.176	21.40
TOTAL S.R.P.S.	36.207	43.46 km²
S.R.P.S. DIFFERDANGE		
CS - Differdange	16.296	22.18
- Pétange	12.063	11.93
- Sanem	11.736	24.42
TOTAL S.R.P.S.	40.095	58.53 km²
S.R.P.S. DUDELANGE		
CS - Dudelange	14.758	21.38
- Bettembourg	8.098	21.49
- Kayl	6.469	14.86
- Rumelange	3.712	6.83
TOTAL S.R.P.S.	33.037	64.56 km²
S.R.P.S. ETTTELBRUCK		
CN - Diekirch	5.617	12.42
- Ettelbruck	7.045	15.18
- Echternach	4.458	20.49
- Mersch	6.131	49.74
- Wiltz	4.008	19.37
TOTAL S.R.P.S.	27.259	117.20 km²
TOTAL	230.972 (60%)	410.85 (16%)

(Source: Conférence de presse du 5 janvier 1993)

Activité du Port de Mertert (4e Trimestre 1992)

En dépit d'un ralentissement dans le sillage d'une conjoncture sidérurgique maussade, les chargements et les déchargements portuaires trimestriels ont progressé de 43 812 t ou 10,8 % par rapport à la période correspondante en 1991, pour s'élever à 447 868 t.

A l'export, les produits sidérurgiques ont progressé de 36 565 t ou 32,7 % pour s'établir à 148 357 t. Il faut cependant noter qu'avec un total de 101 610 t (+48,2 %), le laitier de haut fourneau représente la part majeure de ce secteur d'activité. Le clinker de ciment a légèrement baissé de 3 191 ou 4 % pour se fixer à 76 543 t.

A l'import, les produits sidérurgiques ont baissé de 5 491 t pour revenir à

3 546 t. Par contre, les produits pétroliers ont progressé de 31 592 t ou 46 % pour se hisser à 100 320 t. Le charbon a augmenté de 2 743 t ou 2,9 % pour s'établir à 98 257 t. A l'inverse, les matériaux de construction ont baissé de 14 755 t ou 54,3 % pour se fixer à 12 405 t.

Le trafic à la dépendance de Bech-Kleinmacher s'est contracté de 1 545 t ou 4,1 % pour revenir à 36 285 t. Le trafic terrestre a reculé de 13 144 t ou 52,7 % pour s'établir à 11 781 t. Le trafic terrestre zone industrielle régionale port a atteint 29 944 t. Les trafics terrestres ne sont pas compris dans le trafic total.

Le trafic du complexe portuaire, y compris celui de la dépendance de

Bech-Kleinmacher, s'élève au 4e trimestre 1992 à 484 153 t et marque une hausse de 42 267 t ou 9,6 % par rapport au 4e trimestre 1991.

Grâce à la très forte poussée de trois grands produits piliers au cours de l'année sous revue, notamment du clinker de ciment à l'export, du charbon et des produits pétroliers à l'import, le trafic portuaire annuel a pu progresser en volume au 31.12.1992 de 140 381 t (+8,2 %) pour monter à 1 849 755 t.

Le trafic total du trafic du complexe portuaire a atteint 2 107 148 t, soit une progression de 195 444 t ou 10,2 % par rapport à 1991. Les transports en amont et en aval ont été assurés par 1 863 bateaux.

DONNEES STATISTIQUES DU COMPLEXE PORTUAIRE: 4e TRIMESTRE 1992

	4e trimestre			Total au 31.12.1992		
	1992	1991	diff. %	1992	1991	diff. %
TRAFIC TOTAL GENERAL	484.153 t	441.886 t	+ 9,6%	2.107.184 t	1.911.740 t	+ 10,2%
TRAFIC TOTAL PORT DE MERTERT	447.868 t	404.056 t	+ 10,8%	1.849.755 t	1.709.374 t	+ 8,2%
dont: exportations	227.104 t	195.261 t	+16,3%	780.622 t	872.209 t	- 10,5%
importations	220.764 t	208.795 t	+ 5,7%	1.069.133 t	837.165 t	+ 27,7%
EXPORTATIONS						
produits sidérurgiques	148.357 t	111.792 t	+ 32,7%	378.811 t	511.985 t	- 26,0%
<i>dont: laminés finis et demi-produits</i>	<i>45.484 t</i>	<i>40.511 t</i>	<i>+ 12,3%</i>	<i>132.588 t</i>	<i>216.868 t</i>	<i>- 38,9%</i>
<i>laitier de haut fourneau</i>	<i>101.610 t</i>	<i>68.541 t</i>	<i>+ 48,2%</i>	<i>236.754 t</i>	<i>277.276 t</i>	<i>- 14,6%</i>
<i>divers</i>	<i>1.263 t</i>	<i>2.740 t</i>	<i>- 53,9%</i>	<i>9.469 t</i>	<i>17.841 t</i>	<i>- 46,9%</i>
clinker de ciment	76.543 t	79.734 t	- 4,0%	370.378 t	325.491 t	+ 13,8%
produits agricoles	2.204 t	627 t	+ 251,5%	29.927 t	28.269 t	+ 5,9%
divers		3.108 t		1.506 t	6.464 t	- 76,7%
IMPORTATIONS						
produits sidérurgiques	3.546 t	9.037 t	- 60,8%	32.689 t	56.884 t	- 42,5%
<i>dont: matières premières</i>	<i>1.506 t</i>	<i>9.037 t</i>	<i>- 83,3%</i>	<i>22.413 t</i>	<i>53.964 t</i>	<i>- 58,5%</i>
<i>produits finis et demi-produits</i>	<i>2.040 t</i>			<i>10.276 t</i>	<i>2.920 t</i>	<i>+ 251,9%</i>
charbon	98.257 t	95.514 t	+ 2,9%	536.682 t	391.697 t	+ 37,0%
produits pétroliers	100.320 t	68.728 t	+ 46,0%	405.628 t	221.122 t	+ 83,4%
matériaux de construction	12.405 t	27.160 t	- 54,3%	60.837 t	131.659 t	- 53,8%
produits agricoles	3.730 t	4.890 t	- 23,7%	25.195 t	21.090 t	+ 19,5%
divers	2.506 t	3.466 t	- 27,7%	8.102 t	14.713 t	- 44,9%
TRAFIC DEPENDANCE						
BECH-KLEINMACHER (exportations et importations)	36.285 t	37.830 t	- 4,1%	257.429 t	202.366 t	+ 27,2%
TRAFIC TERRESTRE PORT*	11.781 t	24.925 t	- 52,7%	49.704 t	249.342 t	- 80,1%
TRAFIC TERRESTRE ZONE INDUSTRIELLE PORT* (* non compris dans le trafic total)	29.944 t			56.942 t		

Le Centre thérapeutique d'Useldange (CTU) en 1992

Population des malades :

En 1992 nous avons eu 131 admissions d'hommes et 35 admissions de femmes.

Le nombre de journées d'hospitalisation s'élevait à 12 053 jours. Ce chiffre était supérieur à ceux des années précédentes, puisqu'en 1992 nous avons réduit les congés de weekend. En effet dans le passé les patients pouvaient déjà partir chez eux le vendredi après-midi, tandis qu'en 1992 le programme thérapeutique a été étendu, et les patients ne partent que le samedi matin.

Pendant l'année 1992, 129 hommes et 31 femmes ont terminé leur traitement au Centre. La durée moyenne de séjour pour les hommes était 84,2 jours et pour les femmes 72,0 jours. Ces moyennes étaient pourtant très relatives et sont muettes au sujet des durées de séjour individuelles des patients. À part 2 patients qui ne sont restés que quelques jours (drop-outs), la durée du séjour s'échelonnait entre 6 semaines et 6 mois. En principe nous pouvons dire que la durée du séjour est adaptée individuellement aux besoins psychiques et somatiques de chaque patient.

Un séjour plus court était souvent en rapport avec des exigences professionnelles d'un patient, surtout chez des personnes ayant une profession libérale qui ne permettait pas une hospitalisation trop longue. À ce moment nous avons mis le poids sur la guidance post-hospitalière avec des visites régulières des patients au Centre. Une telle post-cure ambulatoire est plus facile à organiser chez ces patients qui exercent une profession libérale.

Nous avons trouvé également une durée moyenne de séjour plus courte dans notre population féminine. Ici s'étaient avant tout les exigences familiales qui demandaient un traitement hospitalier plus court et une post-cure ambulatoire plus intensive.

Dans le même ordre d'idées nous avons eu recours au régime « d'hôpital de nuit ». En 1992 trois femmes ont suivi ce régime, ce qui nous permettait

une meilleure guidance psychologique des patientes qui partaient le matin pour aller travailler et revenaient le soir au CTU. Dans un seul cas nous avons également pratiqué le régime de « l'hôpital de jour » ; il s'agissait d'une femme qui retournait le soir dans sa famille et suivait pendant la journée les thérapies au CTU.

Il faut relever encore un autre point spécifique à notre Centre, à savoir les congés de weekend. Ces congés sont accordés dans l'idée d'une meilleure intégration sociale et familiale de nos patients, qui ainsi gardaient le contact affectif avec leur entourage.

En ce qui concerne les autres données statistiques de notre population de malades, nous avons trouvé :

- Sur la population des 131 hommes 86,26 % étaient de nationalité luxembourgeoise, et 13,74 % de nationalité étrangère. (nationalité allemande 5, italienne 2, britannique 1, belge 5, canadienne 1, française 1, yougoslave 1, tchécoslovaque 1, portugaise 1).

Chez les 35 femmes admises, 82,85 % étaient de nationalité luxembourgeoise et 17,15 % de nationalité étrangère. (nationalité française 4, allemande 2).

En ce qui concerne le canton de domicile, 20,62 % des hommes venaient de Luxembourg-Ville, et 31,31 % du canton d'Esch. Chez les femmes, seulement 14,28 % venaient de Luxembourg-Ville, tandis que 45,72 % venaient du canton d'Esch.

Il faut relever que 2,29 % des hommes et 5,71 % des femmes n'étaient inscrits nulle part et étaient de ce fait sans domicile légal. Il s'agissait de patients qui avaient séjourné pendant un certain temps à l'étranger, et en revenant au Luxembourg avaient omis de s'inscrire dans leur commune. En plus 3,05 % des hommes et 2,86 % des femmes avaient leur domicile à l'étranger. Il s'agissait de frontaliers qui étaient affiliés à une caisse de maladie luxembourgeoise.

- 66,42 % des hommes et 51,43 % des femmes étaient affiliés à la CNAMO ; 6,87 % des hommes et 5,71 % des femmes étaient inscrits à la Caisse de Maladie des Ouvriers des ARBED. Notons que le pourcentage des ouvriers des ARBED est en diminution d'une année à l'autre, chez les hommes 9,7 % en 1991 ; 9,8 % en 1990) ; chez les femmes 8,5 % en 1991 et 12 % en 1990).

Le pourcentage des patients affiliés à l'Entraide Médicale des CFL restait stable au cours des dernières années, (pour les hommes le pourcentage en 1992 était 4,58 % ; pour les femmes 5,71 %).

Ce qu'il faut relever, c'est que 3,05 % des hommes et 2,86 % des femmes étaient sans caisse de maladie. Il s'agissait de patients qui avaient un âge inférieur à 30 ans, et par conséquent ils ne bénéficiaient pas encore de la Caisse de Maladie des Ouvriers dans laquelle se trouvent les personnes ayant le RMG.

- Comme en 1991, la catégorie d'âge la plus représentée chez les hommes était celle entre 35 et 44 ans, le patient le plus jeune avait 18 ans, et le plus âgé 67 ans.

Chez les femmes la courbe de la répartition des catégories d'âge n'avait pas l'allure aussi régulière que celle des hommes. Chez elles la catégorie d'âge la plus représentée était également celle entre 35 et 44 ans, mais nous trouvons une deuxième saillie pour la catégorie d'âge entre 50 et 54 ans. Puisque le nombre de femmes était peu élevé, nous ne voulons pas tirer de ce phénomène des conclusions hâtives.

- Dans nos statistiques sur l'état civil et la situation familiale des patients, nous avons retrouvé toute la problématique de la population du CTU. Cette problématique se résume en deux mots : la solitude et le manque de relations affectives de bien des patients.

Pour illustrer ce phénomène, prenons l'état civil de nos admissions. Seulement 32,06 % des hommes et

34,28 % des femmes étaient mariés, tandis que 33,39 % des hommes et 14,29 % des femmes étaient célibataires ; 32,82 % des hommes et 45,72 % des femmes étaient séparés ou divorcés.

Comme l'état civil est muet sur les relations affectives d'une personne, nous voulons analyser la situation familiale de nos admissions. Nous trouvons que 32,82 % des hommes et 37,14 % des femmes vivaient seuls. Beaucoup d'entre eux n'avaient pas de domicile fixe, lors de leur admission au Centre, et nous avait confrontés ainsi au problème de l'insertion sociale de ces patients après la cure.

- En ce qui concerne l'activité professionnelle, nous trouvons un deuxième point critique chez nos patients. 16,79 % de nos hommes et 14,28 % des femmes, bénéficiaient du RMG ; 12,21 % des hommes et 17,14 % des femmes n'avaient aucun revenu lors de leur admission au Centre. Pour le reste nous voyons que 30,54 % des hommes étaient des ouvriers non-qualifiés, seulement 14,51 % des hommes étaient des employés.
- En dernier lieu nous analysons la clinique de provenance de nos patients. Comme dans le passé, 42,75 % des hommes ont suivi leur désintoxication à l'HNP ; pour les femmes ce pourcentage était de 25,72 %.

Ces chiffres nous montrent la bonne collaboration que nous avons avec quelques services de l'HNP, qui depuis quelques années se sont spécialisés dans le traitement des alcooliques. Pour garantir la continuité des soins de nos malades, nous devons relever que les médecins responsables de ces services à l'HNP, sont également les psychiatres consultants du CTU.

Courte description du programme thérapeutique :

Puisqu'en 1992, le programme thérapeutique a été modifié et intensifié, nous voulons le résumer brièvement ici.

À côté des thérapies individuelles qui ont été effectuées par les psychologues, les médecins et l'assistant social, nous avons organisé 4 fois par semaine des petits groupes d'analyse comportementale dirigés par un psychologue, avec comme co-thérapeute un membre du personnel infirmier. Les sujets de

discussion étaient libres et se faisaient en fonction des problèmes spécifiques des différents patients ; ces groupes réunissaient en moyenne 10 personnes.

Un autre petit groupe faisait appel à nos patientes qui analysaient lors de cette réunion des sujets spécifiques à l'alcoolisme féminin.

Un quatrième petit groupe se faisait sans thérapeute ; en effet lors de ces réunions, les patients devaient prendre à tour de rôle le « leadership », pour mener la discussion sur un sujet que nous leur avons proposé ; dans ces groupes, les patients ont fait l'analyse de leur alcoolisme, parlaient des relations avec leur entourage, faisaient des projets d'avenir etc. Ces groupes avaient pour but de préparer les patients aux groupes d'entraide après la cure.

Les grands groupes se faisaient 3 fois par semaine ; le groupe du lundi, dirigé par un psychologue ou par l'assistant social, analysait des situations concrètes de la vie sociale, dans lesquelles l'alcool joue un rôle. Au cours des semaines une vingtaine de situations sociales ont été ainsi discutées.

Le grand groupe du mercredi, sous la direction du psychologue responsable du CTU, analysait la vie communautaire dans le Centre, les charges et les activités nouvelles y ont été assignées ; des critiques venant de la part des patients et du personnel ont été étudiées et clarifiées.

Le grand groupe du vendredi, sous la direction du psychologue responsable du CTU, réunissait les patients du Centre ainsi que leur famille et des ex-patients. Pendant ce groupe on faisait le résumé de tous les sujets discutés au cours de la semaine.

À côté de ces groupes de discussion, nous avons présenté une fois par semaine un matériel didactique, (bandes vidéo, diapositives) à nos patients. Ce matériel ayant un rapport avec des problèmes de dépendance contribuait à étoffer et à illustrer les discussions de groupe.

Finalement nous avons appliqué deux fois par semaine des méthodes de relaxation, qui ont pour but de détendre les patients en vue de dissiper leurs anxiétés. La participation aux séances de relaxation était facultative.

En plus nous avons donné depuis 1992 aux patients, la possibilité de participer une fois toutes les 3 semaines aux groupes d'entraide du vendredi soir à Luxembourg-Ville, de 20 à 22 heures. Un membre du personnel infirmier conduisait les intéressés en voiture de

service et les ramenait au Centre après cette réunion.

À côté de ce programme thérapeutique les patients devaient se livrer à des activités communautaires tels que nettoyage, jardinage, entretien des pavillons et des alentours etc.

Nous pouvons donc dire que depuis 1992 la semaine est bien remplie, et que chaque patient passait en moyenne 6 heures par jour à des activités organisées. Les loisirs faisaient appel à l'initiative personnelle de chaque patient, il pouvait les passer seul ou avec d'autres, dans les salles de séjour ou dans l'atelier de bricolage.

Résumé et conclusions générales

En résumant toutes les données statistiques des patients du CTU, nous voyons que nous nous occupons d'une population de malades alcooliques bien spécifique.

En effet il s'agit de patients qui par leur maladie ont subi en majeure partie une importante déchéance familiale et sociale, et qui de ce fait posent d'importants problèmes au niveau de leur intégration socio-professionnelle.

Si l'on part de ce phénomène, on se rend compte que notre Centre doit avoir, à côté de sa visée psychothérapeutique, une orientation sociale. Ainsi toutes nos structures de foyers de post-cure sont entièrement justifiées et demandent un développement dans le futur.

Même si l'on se base sur les découvertes récentes en alcoologie, qui parlent en faveur d'un traitement ambulatoire de beaucoup de malades alcooliques, chez lesquels l'intégration sociale est encore garantie, un traitement tel que nous le pratiquons au CTU, garde sa raison d'être, d'abord pour des malades chez lesquels une séparation de leur milieu social et familial est passagèrement indiquée, et ensuite pour des malades chez lesquels l'alcoolisme a entraîné des complications sociales et professionnelles importantes.

En partant de ces données, nous voyons que le CTU a reçu au cours des années, sa position spécifique dans le traitement de la maladie alcoolique, que nous pouvons résumer en grandes lignes de la façon suivante :

a) Les alcooliques se trouvant dans un premier stade de leur alcoolisme, chez lesquels la maladie n'a pas encore influencé ni leur état somatique ni leurs relations socio-professionnelles, profitent sûrement d'un traitement ambula-

toire, soit chez un médecin privé, soit dans un centre spécialisé (ex : Centre de Santé Mentale, Centre « Oppen Dir », Centre Psy ou policlinique de l'HNP, etc.).

b) Les alcooliques qui ont subi par leur maladie une déchéance socio-professionnelle ou des problèmes fami-

liaux, devraient être pris en charge par des Centres Hospitaliers spécialisés. (ex : CTU ou centres analogues à l'étranger).

c) Les alcooliques chez lesquels la maladie a provoqué une détérioration physique, parfois irréversible, avec détérioration intellectuelle rendant

une prise en charge psychothérapeutique impossible, trouvent leur place dans un service spécialisé de l'HNP, qui pourrait stabiliser leur chronicité.

Paul Neuberg
Chargé de direction.

DOUANES

Die Zollverwaltung im Jahre 1992

Einnahmen

Angesichts der Jahresabschlußberichte ihrer Dienststellen ist die Zolldirektion in der Lage, in Kurzform über die im vergangenen Jahr erzielten Ergebnisse zu informieren.

Die *Gesamteinnahmen* der Zollverwaltung im Jahre 1992 belaufen sich auf rund 18.984.567.000.- Franken, davon :

Zölle u. Eingangsabgaben 677.230.000.- Fr
Verbrauchssteuern 18.296.544.000.- Fr
sonstige Einnahmen 10.793.000.- Fr

Im Rahmen der Verbrauchsteuererhebung tätigte die Zollverwaltung desweiteren, im Auftrag der Steuer- sowie der Enregistementverwaltung, Einnahmen in Höhe von rund 395.924.000.- Fr für die *Alkohol Konsumsteuer* und 289.238.000.- Fr für die *Mehrwertsteuer*.

Strafverfahren

Zwecks Erhebung von Zoll- und Steuerabgaben mußte die Verwaltung in 234 Fällen zu *Bußgeld- oder Strafverfahren* schreiten.

Allein an der belgischen Grenze betrug der Wert, der nicht regelrecht angemeldet, TVA pflichtigen Waren 11.855.594.- Fr.

Drogenbekämpfung

Außer diesen Ergebnissen auf rein fiskalischem Plan, erzielte die Zollver-

waltung Erfolge bei der *Drogenbekämpfung*. So wurden im abgelaufenen Jahr 376 *Protokolle* errichtet, was zur Anklageerhebung gegen 657 *Personen* sowie zu Festnahme von 79 *Personen* führte. Dabei wurden beschlagnahmt :

Haschich	28,867 kg
Marihuana	1,391 kg
Heroin	6,302 kg
Kokain	11,081 kg
LSD	29 Dosen
Amphétamine	0,045 kg
Kokablätter	0,680 kg

Illegale Einwanderung

Bei der Wahrnehmung von grenzpolizeilichen Aufgaben zum Schutz der öffentlichen Sicherheit sowie zur Verhinderung illegaler, bzw. unerwünschter Einreisen, kam es in 17 Fällen zur Beschlagnahmung von *verbotenen Waffen* sowie zur *Rückweisung von 1.598 Ausländern* an den Grenzen.

Über das Erfassen und Weiterleiten von Wirtschafts- und Statistikdaten hinaus, trug die Zollverwaltung außerdem in ungezählten Fällen dazu bei, daß eine ganze Reihe anderer Staatsverwaltungen ihre Kompetenzen betreffend Verbote und Beschränkungen beim grenzüberschreitenden Warenverkehr ausüben konnten.

Bekämpfung der Schwarzarbeit

So wurden 63 *ausländische Firmen und Unternehmen* die im Großherzogtum handwerkliche Tätigkeiten ausübten

ohne im Besitz der diesbezüglichen Ermächtigung zu sein, und demnach gegen die Bestimmungen des Gesetzes über die Schwarzarbeit verstießen, den zuständigen Behörden zur weiteren Veranlassung gemeldet.

Verstöße gegen die Straßenverkehrsordnung

Ebenso wurden 21 *Zuwiderhandlungen* gegen die *Straßenverkehrsordnung* der Gendarmerie gemeldet.

Die Kontrolle der *Fahrtenschreiber bei LKW's und Bussen* führte in 128 Fällen zu Protokollen wegen Verstöße gegen die EG-Reglemente.

Sonstiges

Verstöße gegen das *Fischereigesetz* in den Grenzgewässern wurden im letzten Jahr 37 Fällen mit gebührenpflichtigen Verwarnungen gefahndet. In 10 Fällen mußte Protokoll erstellt werden.

In Anwendung des Gesetzes betr. die Washingtoner Konvention über den *Artenschutz* wurde in 7 Fällen Protokoll errichtet.

9 Verstöße gegen die Reglemente betr. die *Fleisch- und bestimmte Lebensmittelkontrollen* wurden der Staatsanwaltschaft mitgeteilt.

Es bleibt noch zu erwähnen, daß im Jahr 1992 der Personalbestand der Zollverwaltung 476 Einheiten aufwies.

(Source : Administration des Douanes)

Échos de presse de l'étranger

Welt 8.1.1993

Luxemburg – viel mehr als ein Geldversteck

Gemälde flämischer Meister im Nationalmuseum – Kirchen, Klöster, Kasematten – Kulinarische Vielfalt

Rund 200 Banken säumen die feinen Geschäftsstraßen von Luxemburg, fügen sich unauffällig in das Stadtbild ein. Etliche der internationalen Geldinstitute sind in Neubauten mit getönten Glasfassaden untergebracht, andere in pastellfarbenen Patrizierhäusern. Viele Filialen im Bahnhofsviertel haben seit einiger Zeit auch über Mittag geöffnet: Damit ausländische Kunden, die diskret mit dem Zug an- und abreisen, nicht vor einer Bank warten müssen, heißt es. Dabei lohnen sich – auch ohne Geldgeschäfte – längere Aufenthalte in der Hauptstadt des Großherzogtums, die sich jetzt schon darauf vorbereitet, 1995 Kulturhauptstadt Europas zu sein.

Wer mit dem Wagen anreist, sollte die Route am Flughafen vorbei über die Trierer Straße wählen. Sie führt zunächst durch eine Villengegend, senkt sich dann ins Alzette-Tal hinab – und eröffnet einen imposanten Blick auf die historische Oberstadt: Steile Felswände und wuchtige Mauern wachsen aus dem Tal, auf dem Plateau drängen sich gelb-braune Häuser mit Schieferdächern, dazwischen ragen spitze Kirchtürme auf. Die malerische Silhouette wird vormittags fotogerecht von der Sonne beleuchtet.

Gut zu erkennen ist von der Trierer Straße aus auch der älteste Teil Luxemburgs, der Bockfelsen. Auf dieser Plateauspitze, die auf drei Seiten von der Alzette umflossen wird, ließ Graf Siegfried im Jahre 963 eine Burg errichten. Ein Teil ihrer Grundmauern wurde jüngst bei Grabungen an der Schloßbrücke freigelegt, bei Stadtführungen kommen Besucher dort vorbei.

Neben der Schloßbrücke, deren Buntsandsteinbögen nun restauriert werden, entsteht ein bequemer Besuchereingang zu den Kasematten. Diese unterirdischen Gänge mit einer Gesamtlänge von mehr als 20 Kilometer sind Überbleibsel der Festung Luxemburg, des einstigen „Gibraltar des Nordens“ (die Kasematten sind von März an zu besichtigen).

Die modernen Machtzentren, die großen Verwaltungsgebäude der Europäischen Gemeinschaft, befinden sich östlich der Schloßbrücke auf dem Kirchbergplateau. Unterhalb der Hochhäuser, am Hang, steht die kleine weiße Villa von Robert Schuman, der 1950 mit dem Plan einer westeuropäischen Gemeinschaft für Kohle und Stahl hervortrat und als einer der „Väter Europas“ gilt. Ein kurzer Spaziergang von der Schloßbrücke in die entgegengesetzte Richtung führt in die Oberstadt, in deren engen Straßen und Gassen es kaum Parkmöglichkeiten gibt.

In der Fußgängerzone zwischen Rue Notre Dame, Place d'Armes und Grand Rue findet man eine Reihe hübscher Restaurants, und an fast jeder Straßenecke lädt ein Bistro zur Einker ein. Verlockende Düfte von frischem Gebäck dringen aus den Patisserien. Liebhaber von Schokoladenpralinen lenken ihre Schritte zum Beispiel zur Konditorei „Namur“ in der Kapuzinerstraße und zu „Oberweis“ oder „Küntgen“ in der Grand Rue.

Elegante Boutiquen, Parfümerien und Juweliers warten vor allem in der Grand Rue auf Kunden. Die können übrigens am Samstagmorgen ausschlafen, weil die meisten Läden in Luxemburg bis samstags abends geöffnet sind, dafür aber am Montag vormittag geschlossen bleiben.

Vorbei am Hotel Cravat, das neben dem Hotel Le Royal zu den besten Häusern der Stadt gehört, führt unser Rundgang durch die Rue Notre Dame zur Kathedrale. Sobald das frühbarocke Hauptportal wieder geschlossen ist, herrscht Stille. Fröhliche Engel lächeln von der Alabaster-Empore, Heilige zieren die bunten Glasfenster im Altarraum. An den Seitenwänden prangen Wappen von luxemburgischen Orten wie Echternach, aber auch von Bitburg und St. Vith, die heute zu Deutschland und Belgien gehören, in früheren Jahrhunderten jedoch zum luxemburgischen Territorium zählten.

Unterhalb der Wappen, auf der linken Empore, befinden sich die Plätze der Großherzoglichen Familie, die jedoch meist neben den übrigen Gläubigen im Kirchenschiff sitzt, wie Domvikar Claude Bache erzählt.

Viele Gläubige besuchen die Kathedrale speziell wegen des „Gnadenbildes der Trösterin der Betrübten“, einer etwa 70 Zentimeter hohen Marienstatue. Besonders zwischen dem dritten und fünften Sonntag nach Ostern ist sie alljährlich Ziel zahlreicher Wallfahrer.

Zwei wappentragende Bronzelöwen flankieren in der Krypta den Zugang zur Fürstengruft. Davor ist das Grabmal des luxemburgisch-böhmischen Königs Johann des Blinden (gestorben 1346) zu sehen. Übrigens hat auch der als Hauptmann von Köpenick bekannt gewordene Wilhelm Voigt in Luxemburg seine letzte Ruhestätte gefunden. Er wurde 1922 auf dem Liebfrauenfriedhof beigesetzt.

Station einer Stadtbesichtigung sollte auch das Nationalmuseum sein, das in wenigen Gehminuten von der Kathedrale aus zu erreichen ist. Neben Werken von Luxemburger Künstlern wie Joseph Kutter und Sosthène Weis lockt dort vor allem die Collection Bentinck-Thyssen mit Gemälden von Peter Paul Rubens, Rembrandt, Jacob van Ruisdael, Canaletto und Antonis van Dyck. Eine Stadtansicht von Luxemburg, die William Turner um 1839 gemalt hat, wurde jüngst erworben. Aber auch Bürgerstuben mit wuchtigen Eichenschränken sowie gußeiserne Öfen und Herdplatten aus luxemburger Produktion sind zu sehen (Eintritt frei, montags geschlossen).

Abends empfiehlt sich eine (kostenlose) Fahrt mit dem Aufzug von der Rue du St Esprit/-Ecke Chemin de la Corniche in die rund 50 Meter tieferliegende Unterstadt Grund. In vielen renovierten Häuschen wurden gemütliche Pinten und Musiklokale eröffnet. Nach 22 Uhr beginnt dort das Leben, man trifft sich, trinkt und „schwätzt“ –

auch mit ausländischen Besuchern in deren Muttersprache.

Zu neuem Leben wird auch die benachbarte Neumünster-Abtei erweckt. Bis vor etwa zehn Jahren diente sie als Justizvollzugsanstalt, die Gitterfenster sind noch zu sehen. Spätestens 1995 soll darin ein Kulturzentrum mit Hotel eingerichtet werden. Auch ein Turm der alten Stadtmauer, der Wenzelsmauer vom Bockfelsen zum Rham-

Plateau, wird dort wiederaufgebaut. Nebenan, im rötlich getünchten „Tutesall“, einer Halle, in der die Gefangenen einst Tüten kleben mußten, finden bereits heute wechselnde Kunstausstellungen statt.

Wer traditionelle luxemburgische Speisen in ländlicher Umgebung probieren möchte, sollte einen Abstecher ins 20 Minuten Autofahrt entfernte Bourglinster einplanen. Im kürzlich restau-

rierten Château de Bourglinster, zu dem ein Restaurant, Banketträume und eine Hochzeitskapelle gehören, serviert Wirt Claude Hilbert beispielsweise im Eisentopf Schweinefleisch auf dicken Bohnen („Gaardebounen“) mit Speckkartoffeln. Dazu trinken die Gäste Bier oder trockenen Elbling von der Mosel, die ja auch durch das Großherzogtum fließt.

Joachim Barmwoldt

Le Monde 10/11. 1. 93

Décalage horaire

Colmar-Berg, tour de Babel au Luxembourg

Un peu à l'écart, presque caché derrière de hauts murs avec une discrétion toute luxembourgeoise, le château familial du grand-duc est, sans nul doute, la curiosité principale de Colmar-Berg, un bourg ouvrier autrefois minuscule village campagnard, à vingt-cinq kilomètres au nord de la capitale. Colmar-Berg présente, néanmoins, une autre singularité : sa population étrangère (1). Non pas qu'elle soit spécialement nombreuse, puisqu'elle ne représente « que » 32,4 % des habitants, à peine un peu plus que la moyenne nationale qui s'établit à 29,4 % (*le Monde* du 12 décembre 1992).

La spécificité des étrangers de Colmar-Berg réside dans leur diversité d'origine : une vingtaine de nationalités, des Français aux Pakistanais. Comme si, en situant cette tour de Babel miniature à une portée d'arbalète du château grand-ducal, la géographie, malicieuse, avait voulu faire de Colmar-Berg un double symbole du Luxembourg.

Les cas sociaux sont inconnus

En fait, l'usine Goodyear est la « seule et unique raison » de cette démographie éclatée, indique Jean-Marc Clesen, le secrétaire communal. L'entreprise, l'un des plus gros employeurs du Luxembourg, est installée sur le territoire de la commune et fait venir cadres et ingénieurs du monde entier. Quant aux Portugais, qui, à eux seuls, représentent 17,62 % des habitants, ils travaillent souvent en dehors, mais sont venus s'installer à Colmar-Berg, au centre du pays, parce que le logement y est plus facile à trouver et moins cher qu'en ville. « Chaque fois qu'un Luxembourgeois part, précise M. Clesen, un étranger vient à sa place. »

Il n'y a guère de cas sociaux parmi tous ces étrangers, pas plus d'ailleurs que

parmi les Luxembourgeois. C'est l'école qui pose problème. Colmar-Berg, trop petit pour bénéficier des structures mises en place pour aider les enfants qui ne sont pas nés ici à surmonter leur problème linguistique, ne sait comment faire : « Pour les petites communes, c'est presque impossible », déplore le secrétaire communal.

Pour le reste, conformément à la réglementation en vigueur, Colmar-Berg, ainsi que toutes les communes qui comptent plus de 20 % d'étrangers, a mis en place une commission consultative censée créer des liens entre Luxembourgeois et étrangers. En fait, la commission ne s'est réunie que deux ou trois fois, au moment de sa création, il y a deux ans.

Comme beaucoup de localités luxembourgeoises, Colmar-Berg a une vie associative intense : sociétés de musique, club de football. Mais à l'inverse d'autres communes, le village ne compte pas d'associations purement étrangères. Les étrangers participent, ou non, selon leur bon vouloir. Là encore, M. Clesen se refuse à établir une distinction entre étrangers et Luxembourgeois : « Il y a aussi des Luxembourgeois qui ne sortent pas de chez eux ! »

Colmar-Berg s'est doté d'une antenne collective de télévision qui, sans taxe de raccordement et pour seulement 2 000 francs belgo-luxembourgeois par an (environ 330 francs français) permet à chaque habitant de recevoir une trentaine de programmes, dont un programme portugais quotidien et un programme turc.

Pour les municipalités luxembourgeoises, dans les villages tels que Colmar-Berg aussi bien qu'à Luxembourg même, la présence massive d'étrangers pourrait mettre en jeu les équilibres politiques locaux. Les Luxem-

bourgeois, dont l'ouverture aux étrangers n'empêche pas un fort sentiment national, n'ont guère apprécié la disposition du traité de Maastricht qui accorde le droit de vote pour les élections municipales aux étrangers membres de la Communauté. Le débat s'est focalisé sur ce seul point du traité, mais l'agitation est vite retombée : les premières élections municipales auxquelles pourraient participer les étrangers sont prévues, au mieux, pour le début du XXI^e siècle.

À ce propos, les résultats, publiés récemment, du recensement de mars 1991 ont permis de détruire une légende. Larochette, gros village de l'est, était devenu le symbole du poids des étrangers au Luxembourg et, à ce titre, le lieu de passage obligé des envoyés spéciaux de la presse internationale. Avec une population majoritairement immigrée, en particulier portugaise, Larochette était susceptible d'élire un jour un maire lusitanien. Or les chiffres sont formels : il n'y a plus que 49,5 % d'étrangers à Larochette !

Malgré tout, ces derniers participeront bientôt, indirectement, à la vie politique. Ils voteront aux prochaines élections des « chambres salariales », qui, obligatoirement associées à l'élaboration de chaque projet de loi, ont un rôle non négligeable.

Dans ce pays tranquille, il s'agit, commente Jean Zahlen, conseiller du gouvernement au ministère du travail, d'« une petite révolution ».

de notre envoyé spécial
à Colmar-Berg
Jean Louis Andréani

(1) Le grand-duché de Luxembourg compte 400 000 habitants, et sa capitale 76 500.

Revue de presse internationale en rapport avec le Grand-Duché de Luxembourg

Abréviations

FT:	Financial Times
HB:	Handelsblatt
F:	Figaro
LB:	Libre Belgique
FAZ:	Frankfurter Allgemeine Zeitung
M:	Monde
HT:	Herald Tribune
SZ:	Süddeutsche Zeitung
S:	Soir
NZZ:	Neue Zürcher Zeitung
T:	Times
Z:	Zeit
L:	Libération
W:	Die Welt
SAZ:	Saarbrücker Zeitung
TV:	Trierischer Volksfreund
AV:	Avenir de Luxembourg

1.-4.1.93 (vendredi, samedi, dimanche, lundi)

F: Le Grand Marché unique entre en vigueur aujourd'hui : Europe : le paradoxe danois (Après son «non» à Maastricht, le Danemark va assumer, pour six mois, la présidence du Conseil des ministres des Douze.)

HB: Skandinavien / Oslo, Stockholm und Helsinki stellen an die EG Sonderwünsche : Dänemarks Regierungschef Poul Schlüter will in Brüssel für den Norden fechten

M: Du concret malgré tout (grand marché)

SZ: Die Regierung zerfällt (BRD)

HB: Minister Jürgen W. Möllemann tritt zurück : Ein kläglicher Fall

F: Cohabitation : L'inévitable affrontement

F: MM. Mitterrand et Bush : la recherche d'un accord (Brève escale en France du président américain, hier. Avec François Mitterrand, il a surtout parlé du conflit yougoslave.)

5.1.93 (mardi)

FT: Bundesbank and Bank of France intervene as currency moves towards ERM floor : French franc under pressure

F: La France est-elle la seule à défendre le SME ? (Les marchés considèrent à tort ou à raison que le fonctionnement du SME ne correspond plus aux besoins des économies de la CEE. Paris veut démontrer le contraire.)

HB: Major will in der Geldpolitik unabhängig bleiben : Das Pfund bleibt abseits

F: Europe, année zéro

HB: Sonderregelungen führen zu einem Europa der zwei Geschwindigkeiten : Der Änderungsvertrag von Edinburgh

M: Pas de «précipitation»... (Recours à la force)

6.1.93 (mercredi)

F: Monnaie : Franc : l'axe Paris-Bonn en première ligne (La déclaration commune entre la Banque de France et la Bundesbank a permis hier au franc français de se raffermir. Mais au prix d'une hausse des taux d'intérêt en France.)

LB: L'axe franco-allemand au secours du franc (Ses interventions étant insuffisantes, la Banque de France a dû relever ses taux. La Bundesbank se dit solidaire)

FAZ: Markige Worte zum Franc

FT: Emu holds key to freedom for central banks

HB: Idee unabhängiger Notenbanken gewinnt Freunde : Autonomie-Fortschritte

HB: Die Europäische Gemeinschaft steht vor einer Konsolidierungsphase : Kopenhagen eröffnet neues Kapitel

7.1.93 (jeudi)

LB: Commentaire : L'équipe Delors en sursis

F: La nouvelle commission Delors au travail : Les prochains défis de l'Europe (Crise yougoslave, GATT, élargissement de la CEE... La présidence danoise précisera son programme d'action la semaine prochaine à Copenhague.)

F: Conjoncture : Le ralentissement allemand se confirme (La baisse de la production industrielle en novembre laisse espérer que la Bundesbank diminue ses taux. Une décision attendue, mais qui ne devrait toujours pas intervenir à l'occasion de la réunion de la Banque centrale ce matin.)

SZ: Der Franc und seine Grenzen

8.1.93 (vendredi)

FT: Bundesbank raises hop of early cut in discount rate

SZ: Bundesbank läßt Leitzinsen unverändert. Finanzmärkte setzen auf baldige Senkung (Zentralbankrat enttäuschte nur wenige /Fester Rentenmarkt / Schweiz prescht vor)

HB: Europa / Interimlösung für Kohäsionsfonds möglich : Waigel für raschen Start des EG-Investitionsfonds

Z: Die Verträge von Maastricht verschärfen die Konflikte zwischen Arm und Reich in der Welt : Eine Festung Europa schadet dem Frieden

LB: Schengen : un report (Le Sénat n'a pas voté jeudi)

LB: TVi à la RTBF : faisons donc chaîne commune (Crédo belgo-belge de la chaîne privée, fort inquiète des visées internationales de Robert Stéphane pour Télé 21)

9.-11.1.93 (samedi, dimanche, lundi)

LB: Le crédit des Nations Unies fortement ébranlé en Bosnie (Le meurtre du vice-Premier ministre bosniaque sape le prestige de la Forpronu et met en lumière la faiblesse des moyens qui sont aujourd'hui à sa disposition)

F: Assumer

FAZ: Bérégovoy schließt Abwertung des Franc aus (Zur Verteidigung verpflichtet / Balladur für Politik einer harten Währung auch nach Regierungswechsel)

HB: Die Koalition vor der Kabinetts-umbildung : Krisenbewältigung

LB: RTL 21 : ministre dubitatif, Audiopresse courroucée (Questions, silences et mauvaise humeur après la proposition – ou contre-proposition ? – de TVi à la RTBF)

12.1.93. (mardi)

HB: EWS / Italienische Lira soll wieder eingegliedert werden : Irisches Punt rutschte unter den Interventionspunkt

LB: Évacuation des casques bleus belges ? Les plans sont prêts (Elle deviendrait inévitable en cas d'intervention armée en Bosnie à cause des menaces de vengeance serbe)

F: GATT : le coup de poker de Leon Brittan (Le nouveau commissaire européen chargé des négociations internationales se fait fort de dégager au plus vite un règlement honorable au GATT.)

F: Incohérence (Irak)

M: Les muses de la CLT (Passée à la caméra sans lâcher le micro, la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion organise son destin de multinationale du petit écran)

13.1.93 (mercredi)

LB: Des textes concrets pour une relance européenne (La Commission a mis sur les rails les propositions adoptées au sommet d'Edimbourg)

FT: Gatt deal waits on the big guys (EC and US squabble over barrier reduction while the majority watch for movement)

HB: Einmütige Kritik an der CO2-Abgabe : Bringschuld für Bonn

SZ : Kanzler der Ohnmacht – oder der Tat

LB : L'armée néerlandaise va être amputée de moitié (Le gouvernement Lubbers compte réduire les effectifs militaires de 44 pc tandis que le service sera aboli d'ici cinq ans. En cause : la détente)

FAZ : Ein grausames Spiel (Bosnien)

F : Un sursis de sept jours

14.1.93. (jeudi)

F : Yougoslavie, marché unique, élargissement communautaire : Europe : semestre de vérité pour Copenhague (Président de la CEE pour six mois, le Danemark – entre affaires intérieures et deuxième référendum – joue une partie difficile.)

FT : Delors in Danish plea for EC unity

HB : Irlands neue Regierung und die Punt-Spekulation : Eine bequeme Mehrheit

LB : Les patrons européens craignent l'euroscélérose et le chaos (Ils plaident pour un retour au calme monétaire et pour plus de cohésion avant d'investir en toute confiance)

F : Monnaies : Le Conseil du G7 ne souhaite pas voir le franc flotter (Les responsables financiers et monétaires des pays industrialisés réunis rejettent la suggestion d'un économiste américain de procéder à un réalignement au sein du SME et de laisser flotter le franc.)

SZ : Verwirrung um das Wachstum

FT : EC ministers due to have emergency talks over Bosnia

FAZ : Trotz Genf geht der Krieg weiter

FT : Gulf war revisited

F : Stratège ou fou ? (Saddam Hussein)

15.1.93 (vendredi)

LB : Le Premier ministre danois a présenté sa démission (Poul Schlueter avait directement été mis en cause dans un scandale politique lié au regroupement familial de réfugiés)

FT : Central banks believe ERM dangers receding

HB : Krisenplan aus Brüssel

LB : Macédoine : Athènes s'énerve à nouveau (Le chef de la diplomatie danoise se fait à son tour taper sur les doigts)

W : Das Ende der Nato

LB : Le sprint prend des allures de sur-place au Gatt (Plus personne ne croit maintenant au miracle qui permettrait un déblocage annonceur d'un accord)

M : Commerce international : Faute de propositions américaines sur le volet non agricole : Les négociations de l'Uruguay Round semblent durablement bloquées

16.-18.1.93 (samedi, dimanche, lundi)

FT : Belgian support for mini-Emu

W : EG-Programm mit Hindernissen (Nur geringer Spielraum für Wachstumsinitiative – Verzögerung befürchtet)

HB : Kopenhagen wartet nach der Demission Poul Schlüters auf ein neues Kabinett : Späteinsteiger will auf den Chefsessel

F : Bosnie : la France prête à agir mais pas toute seule (Les scénarios d'une intervention militaire reposent sur une action combinée des alliés.)

M : Pour faire respecter la zone d'exclusion aérienne en Bosnie : Les Occidentaux se sont mis d'accord sur un projet autorisant le recours à la force

LB : Commentaire : Saddam : la guerre d'usure

F : Bill Clinton face à trois défis (Dans une Amérique inquiète et appauvrie, le nouveau président ne peut échapper à ces priorités : relance de l'économie, redéfinition du rôle de l'État, lutte contre les inégalités.)

19.1.93 (mardi)

HB : EG/Finanzminister über Konjunktur besorgt : Kein Patentrezept gegen die Wachstumsschwäche

F : Europe : La CEE révisé encore ses prévisions à la baisse... (La croissance chez les Douze ne devrait pas excéder 0,8 % en 1993, selon la Commission de Bruxelles.)

LB : Sombres prévisions pour l'économie européenne (La Commission a revu à la baisse ses prévisions pour 1993. Les Douze veulent combattre la sinistrose)

LB : Relancer Maastricht : Une union monétaire à cinq ? (Tant que le traité de Maastricht relèvera de l'incertitude, la spéculation sera toujours prête à resurgir.)

F : Bosnie : le plan de paix entre les mains des Serbes (Slobodan Milosevic met son poids dans la balance pour

faire accepter par les députés de la « République serbe de Bosnie » le projet élaboré à Genève.)

LB : Saddam : Clinton devra aussi frapper (Le dossier irakien est un cadeau empoisonné pour le nouveau président)

FT : The carrot and the stick

20.1.93 (mercredi)

M : État de grâce (Clinton)

F : Le poids des réalités

L : L'Amérique attend la relève (Sur le plan intérieur, les États-Unis attendent beaucoup de leur nouveau président, qui doit en grande partie son élection aux espoirs qu'il a fait naître. Mais il pourrait bien être plus prisonnier qu'il ne le croyait des affaires internationales.)

HB : Kabinettsrevirement ohne Revitalisierung : In der Defensive

SZ : Ein neuer Aufbruch ist das nicht (Kohls klägliche Kabinettsumbildung zeigt überraschende Schwächen seiner Personalpolitik)

F : Allemagne : Bonn publie son « pacte de solidarité » (Croissance zéro en 1993, coupes dans les prestations sociales. L'austérité s'installe, tandis que doit être approuvé le plan de solidarité...)

HB : Das Konsolidierungsprogramm, auf das sich die Koalitionsspitzen einigten : Höhere Einkommen in der Zange

F : Défense européenne : Les habits neufs de l'UEO (Depuis vingt ans, cette organisation sommeillait. Son transfert à Bruxelles lui donne l'occasion d'un nouveau départ.)

SZ : Begräbnis auf Raten

SZ : Fernsehsender RTL-2 wagt den dritten Anlauf (Das „jugendorientierte Vollprogramm“ will am 6. Februar über Kabel und Satellit starten)

LB : L'époque est dure aussi pour Arbed (La maison mère a terminé l'exercice 92 avec un lourd déficit)

21.1.93 (jeudi)

LB : Le Danemark polémique avec le gouvernement grec (Copenhague inaugure la présidence de la CEE en fanfare. Athènes vertement attaquée sur le dossier macédonien)

HB : Schwierige Position der Dänen

FT : Europe's agenda

HB: EG/Die Parlamentarier in Straßburg legen Bedingungen für die Erweiterung fest: Das EG-Parlament lehnt einen Rabatt für die beitragswilligen Länder ab

M: Le piège du GATT

HB: Bosniens Serben nehmen Genfer Friedensplan an: Bruchige Basis

FT: Mr Clinton's opportunity

F: Accrochez vos ceintures (Clinton)

W: Die Zerreißprobe (BRD)

LB: Le budget suivra-t-il l'exemple allemand? (Cibles: les allocations familiales et les abus du chômage. M. Dehaene pourrait modifier le rythme d'assainissement)

LB: Les plans de Sidmar inquiètent Cockerill (Dudelange, qui consomme 25 pc de ce que produit Carlam, cédé à Gand)

22.1.93 (vendredi)

LB: La méthode douce sera utilisée pour le grand marché (La Commission européenne va adopter un nouveau style: la persuasion plutôt que la menace)

FT: Soft line promised over infringements: Brussels offers truce on breaking of market rules

LB: Mitterrand fidèle au franc fort (Il exclut toute dévaluation mais espère aussi une baisse des taux d'intérêt)

HB: Was wird aus dem Elysée-Vertrag?: Motor der Integration

FAZ: Bonn und Paris wollen den Weg in die Zukunft weisen (Mitterrand bei Weizsäcker und Kohl / Gedenkveranstaltung des Parlaments/Dreißig Jahre Elysée-Vertrag)

LB: Helmut Kohl se débat dans le flou et l'improvisation (Il n'a maîtrisé ni son projet de pacte de solidarité ni le remaniement de son gouvernement)

LB: Commentaire: Macédoine: ça suffit maintenant

M: Macédoine: la Grèce isolée

F: Commerce international: Gatt: le répit américain (La mise en place de la nouvelle Administration américaine donne quelques jours de pause avant la « grande explication » de février.)

FAZ: 66 Milliarden DM fließen in Luxemburger Fonds (Auswirkung der Zinsabschlagsteuer / Absatzeinbußen für deutsche Publikumsfonds)

23.-25.1.93 (samedi, dimanche, lundi)

HB: Kohl und Mitterrand für frühere Währungsunion: Illusionärer Fahrplan

LB: Vers une année noire pour les Douze? (La semaine dernière a été riche en mauvaises nouvelles et le pessimisme est de rigueur pour l'Europe)

F: Europe: Grand marché: la méthode douce (Bruxelles respectera une « période d'observation » avant d'engager d'éventuelles actions en justice)

LB: Courage, fuyons! (Des résolutions strasbourgeoises qui ne changent rien aux choses)

LB: Le Danemark tourne la page (Après dix ans de régime « bourgeois », la sociale-démocratie met fin à sa traversée du désert)

FAZ: Zerfällt Belgien in zwei Teile? (Ein Zeitungsgespräch schürt den Bruderzwist und bringt König Baudouin in Bedrängnis)

F: L'éternel retour (conférence de Genève)

26.1.93 (mardi)

F: Bourse: Les difficultés de l'Allemagne inquiètent les marchés (Les Bourses de Paris et Francfort ont lourdement chuté hier. Les propositions du « pacte de solidarité » du chancelier Kohl ne suscitent pas le consensus nécessaire à la baisse des taux.)

F: Transport maritime: CEE: conseil de guerre anti-marée noire (Les ministres de l'Environnement et des Transports des Douze veulent lutter contre les risques d'accidents de pétroliers. En France, Ségolène Royal désigne plusieurs zones d'intérêt écologique majeur.)

LB: L'Europe est prête à mieux défendre ses mers et côtes (Conseil extraordinaire des Douze, lundi, à Bruxelles; des mesures concrètes antipollution dans l'air)

FT: Danish foreign minister makes Yes to Maastricht a priority

HB: Im Gatt müssen Entscheidungen gefällt werden: Spatz und Taube

NZZ: In Zürich getroffen: Jacques Santer, Premierminister von Luxemburg

NZZ: Kleinststaaten als Bannerträger Europas (Luxemburgs Premierminister Jacques Santer an der ETH)

27.1.93 (mercredi)

F: Grande-Bretagne: La Banque d'Angleterre ramène son taux de base à 6% (Le gouvernement espère ainsi donner un coup de pouce à la reprise. Une heureuse surprise pour le Stock Exchange.)

FT: Too little, too late

FAZ: „Rasch die Politische Union schaffen“ (Kohl im Haag / Lubbers: Nicht viele Probleme mit Deutschland)

F: Le péché originel (économie française)

LB: Commentaire: Bosnie, cimetière européen?

LB: La conférence de Genève piétine dangereusement (MM. Vance et Owen se sont donné jusqu'à la fin de la semaine pour sortir de l'impasse créée par l'attaque croate qui a renforcé la solidarité serbe)

28.1.93 (jeudi)

HT: Steel Exporters Hit With Heavy American Duty

F: Commerce international: Acier: Clinton sonne la charge contre les importations (Le département américain du Commerce a annoncé hier soir l'imposition de droits antidumping sur les importations de produits plats.)

LB: Les USA protègent leur acier (Ils ont annoncé l'imposition de droits de douanes supplémentaires)

LB: Bruxelles: la Macédoine ameuté les députés grecs (La visite du président macédonien était fort attendue au Parlement européen)

F: Europe: Scrivener souhaite une « charte des services financiers » (Le commissaire européen chargé de la fiscalité, de la douane et de la consommation voudrait voir les litiges transfrontaliers entre les Douze se régler à l'amiable plutôt que devant les tribunaux.)

SZ: Kippt die Europäische Gemeinschaft das hochauflösende Fernsehen? (Engländer blockieren Subventionen für die neue HDTV-Norm / Konzerne begünstigt)

29.-31.1.93 (vendredi, samedi, dimanche)

L: Éditorial: Chacun pour soi

FAZ: Empörung über Strafzölle auf Stahl (Trotz scharfer Töne will EG-Kommission Eskalation vermeiden)

FT: Mr Clinton's trade agenda

F: Monnaies : La chute de la livre secoue le SME (Le répit dont bénéficiait le franc depuis la mi-janvier est terminé.)

F: CEE : Prêts de la BEI : 17 milliards d'écus en 1992 (Mais la Banque euro-

péenne ne veut pas financer n'importe quel projet, avec cinq nouveaux milliards débloqués au sommet d'Edimbourg pour stimuler la croissance.)

LB: L'Otan reste mécontente de l'attitude des Belges (Ce vendredi, le Conseil des ministres doit arrêter le

plan de restructuration militaire)

LB: La Belgique lave blanc (La loi sur le blanchiment entre en vigueur. Bientôt une nouvelle police)

SZ: Start von RTL-2 erneut geplatzt (Neuer TV-Kanal : Bauer-Verlag zögert und CLT plant Sendeverbund)

FÉVRIER 1993

1.2.93 (lundi)

LB: Le punt irlandais dévalué de 10 pc (Un 4e réalignement du SME qui laisse présager une refonte du système)

FT: After the punt devaluation

HB: Irland wertet seine Währung um zehn Prozent ab : Punt im Pfund-Sog

LB: Aujourd'hui, les Douze vous regardent dans les yeux (Un Conseil retransmis en direct à la télévision. Transparence oblige. Mais l'essentiel, notamment la Yougoslavie, se discute plus discrètement)

FAZ: Ein anderes Europa

LB: Bucarest et la CEE se rapprochent (le Premier ministre roumain signe à Bruxelles un accord d'association)

HB: Luxemburg / Auch nach Wegfall der Grenzkontrollen blieben die Sorgen der Schwarzgeldsparer – Minister Juncker : Unmut über Präsenz deutscher Regionalbanken – Steuerharmomisierung nur auf OECD-Ebene : Anlageberater orten in Bonn neue Impulse für die Kapitalanlage im Großherzogtum

LB: Commentaire : Un retour à la case du départ (conférence de Genève)

F: Le choix des autres (Genève)

2.2.93 (mardi)

FT: Brussels president denounces job-poaching and calls for G7/meeting : Delors calls for social policy to help jobless

F: CEE : un élargissement sous conditions (L'Autriche, la Suède et la Finlande pourront intégrer la Communauté dès 1995. À condition d'accepter Maastricht en bloc.)

F: Premier débat public du Conseil européen : CEE : la transparence au banc d'essai... (Sous le feu des camé-

ras, les ministres des Douze ont plus monologué que dialogué. Mais l'expérience sera poursuivie.)

LB: L'UEM est-elle remise en question ?

LB: L'Autriche, la Suède et la Finlande frappent à la porte de la CEE (Trois candidats en or, mais la négociation sera longue)

F: Les dévaluations compétitives déchirent l'Europe (Les Douze paraissent incapables de trouver un remède aux deux maux qui les menacent : d'un côté les taux d'intérêt prohibitifs, de l'autre les dévaluations compétitives.)

F: Marchés financiers : SME : le franc tient le choc du réalignement monétaire (soutenue par des taux courts élevés, la devise française n'a été que brièvement attaquée dans la matinée. La Bourse de Paris en a profité (+0,77 %).

HB: Punt-Abwertung löst EWS-Spannungen nicht : Die Lage bleibt prekär

LB: Bill Clinton inquiète de plus en plus les industriels européens (À Davos et à Bruxelles, les déclarations se font de plus en plus menaçantes. Un nouvel ultimatum américain provoque la colère de Sir Leon Brittan)

LB: La CEE soutient le plan de paix pour la Bosnie (Mais elle s'est abstenue d'évoquer un renforcement des sanctions. Un message au Conseil de sécurité)

HB: Der Weltsicherheitsrat berät über Bosnien : Endstation Uno

3.2.93 (mercredi)

F: Échanges : Protectionnisme américain : les hésitations de l'Europe (En dépit des décisions commerciales agressives de Washington, Bruxelles accorde encore le bénéfice du doute à la nouvelle administration Clinton.)

HB: Protektionistische Drohungen aus den USA : Kein Ersatz für Europa

M: Négociation d'abord (USA-CEE)

LB: Viols en Bosnie : la CEE veut intervenir

W: Maastricht im Hinterkopf

LB: Projet adopté (Strasbourg pense aux minorités)

FAZ: Luxemburger Fonds gelten als Renner („Erfreuliche Entwicklung“ bei den Sparkassen im vergangenen Jahr)

SZ: Milliarden wandern nach Luxemburg (Auch bei den Sparkassen hält Geldabfluß an)

4.2.93 (jeudi)

LB: Vraie crise de croissance pour la Communauté (Le rapport de la Commission est peu réjouissant, surtout sur le chômage. Situation médiocre en Belgique)

FAZ: Gedämpfte Erwartungen für Wiederbelebung (EG-Jahreswirtschaftsbericht 1993 / Zeitplan für Währungsunion in Gefahr)

FT: Low EC growth a threat to plans for Emu

F: CEE : Europe verte : crise budgétaire en perspective (Le ralentissement de la croissance en 1993 et les dévaluations récentes de certaines monnaies européennes dessinent les contours d'une nouvelle crise de financement du budget agricole communautaire.)

F: Monnaies : Dollar en hausse, sterling en baisse (La crise sur les monnaies européennes conduira-t-elle la Bundesbank à baisser ses taux dès aujourd'hui ?)

FT: Free speech for Europe

5.2.93 (vendredi)

FT: Short-term relief

F: Encore un effort... (SME)

FAZ: Frankfurter Zinswende

F: Taux d'intérêt : La Bundesbank fait un geste (Le principal taux directeur allemand est ramené de 9,5 % à 9 %. Une décision qui « va dans le bon sens » se félicite-t-on à Bercy. Répit sur le franc.)

F: Réaction modérée sur les marchés (Le coup de chapeau sur les marchés boursiers et financiers n'a été que momentané. Le mouvement demande encore à être confirmé.)

SZ: Geldpolitik ist jetzt eingeschwenkt

HB: Der Zentralbankrat setzt seinen im Herbst begonnenen Entspannungskurs fort: Mindestreserve-Senkung überrascht

SZ: Italiens Notenbank senkt Leitzinsen (Diskontsatz bei 11,5 Prozent / Weitere Zinsminderung gefordert)

HB: Der Ruf nach einer Reform des Europäischen Währungssystems wird lauter: Europas Politiker haben nichts gelernt

HB: Stahlkrise wird für einige Werke lebensgefährlich: Hilfe mit Selbsthilfe

6.-8.2.93 (samedi, dimanche, lundi)

LB: À savoir: Un État fédéral (Belgique)

FT: European steelmakers willing to discuss cuts (Brussels offers to spend £700m on shutdown plan)

SZ: USA zweifeln an GATT-Abschluß (Handelspolitik unter Clinton baut vor allem auf die NAFTA)

HB: Börse eilt wieder einmal weit voraus: Der Dax ist los

W: Wo bleibt das Konzept?

9.2.93 (mardi)

LB: Marché unique: premier contrôle (Les Douze font l'état des lieux à Bruxelles du grand marché européen)

HB: EG/Brüssel wirft Washington Protektionismus vor: Brittan vertritt harte Haltung

M: Un entretien avec M. René Steichen (« Le compromis du GATT est compatible avec la réforme de la politique agricole », nous déclare le nouveau commissaire européen à l'agriculture)

HB: EG/Belgische Initiative zum Schengener Abkommen: Beitrittskandidaten beseitigen

LB: Point de vue: Pour un art de vivre européen à Bruxelles

S: Spleen (Belgique)

10.2.93 (mercredi)

LB: Prix agricoles et GATT: conseil agricole nerveux (Il paraît totalement exclu que des décisions interviennent avant les prochaines élections françaises)

LB: Europe sociale: pas content-content (Les gouvernements sont responsables eux aussi, de l'échec de cette politique)

LB: Libre-circulation: la fronde gagne du terrain à l'europarlament (Promesse non tenue. Les députés s'en prennent aux ministres et aux fonctionnaires)

LB: Commentaire: Maastricht, le boulet

FT: Holding the line on farm reform (David Gardner on tough challenges facing the new EC commissioner)

HB: Autobahnvignette ist politisch zweifelhaft: Frust beim Wahlvolk

SZ: Die Stahlindustrie in der EG soll 20 Prozent ihrer Kapazitäten stilllegen (Brüssel verweigert ein Krisenmanagement, ist aber zur sozialen Flankierung bereit)

F: Commerce international: CEE-USA: Washington choisit la manière forte (Le négociateur européen, Leon Brittan, affronte aujourd'hui des interlocuteurs américains décidés à progresser sur les marchés mondiaux. Même s'il faut ajourner de plusieurs mois la conclusion de l'Uruguay Round.)

HB: In Ex-Jugoslawien will sich Paris an den Spruch des Uno-Sicherheitsrates halten: Mitterrand gibt nicht vorzeitig auf.

11.2.93 (jeudi)

LB: Jacques Delors veut restaurer la confiance en l'Europe (Le Parlement lui accorde la sienne. Sans enthousiasme. Delors en a assez d'être le « bouc émissaire »)

FT: From conflict to co-operation

HB: Europaparlament / Kritik am Programm Brüssels: Die Abgeordneten wollen besser informiert werden

FT: Belgium pledges to defend jittery franc

FT: Steel output guidelines may be set by Brussels (Commission will refrain from dictating price levels)

LB: Américains et Européens face à face à Washington (Leon Brittan va tenter de dissiper le malaise né des sanctions commerciales contre la Communauté)

HB: Handelsgespräche zwischen der EG und den USA: Ein erster Test

F: Politique économique: La baisse des taux, priorité de l'opposition (L'opposition a présenté hier son projet de gouvernement. Il mise sur la stabilité du franc dans le SME pour pouvoir baisser les taux d'intérêt. Et prévoit des mesures d'urgence, notamment en faveur du logement.)

SZ: Regierung Clinton kündigt Vier-Punkte-Konzept für Jugoslawien an: USA planen Einsatz von Bodentruppen in Bosnien (Aber nur unter dem Dach von UNO oder NATO / Vance und Owen fordern Luftangriffe bei Verstößen gegen Waffenstillstand)

W: Der Kommentar: Clinton handelt

12.2.93 (vendredi)

FT: Dealers scare the D-Mark's Belgian shadow

HB: Europa, Währungsverfall und Konjunkturschwäche machen Major zu schaffen: Keine Atempause für die Regierung

LB: M. John Major va à nouveau jouer à quitte ou double (Toujours à propos du traité de Maastricht. Mais au risque de plonger la CEE dans le chaos)

W: Felsen vor Maastricht

LB: Commentaire: Réussir le fédéralisme (Belgique)

LB: Le plan de M. Clinton est fort bien accueilli (Les principales capitales expriment leur satisfaction sans restriction)

HB: BV International / Bilanz und Ertrag stark gewachsen: Luxemburger Kreditzinsen locken deutsche Firmen

SZ: Neue Hochburg der Investmentfonds (In Luxemburg dreimal so hohes Vermögen wie in Deutschland)

SZ: Thema des Tages: Lust und Frust in der Oase (Luxemburg)

13.-15.2.93 (samedi, dimanche, lundi)

SZ: Bonns Kampf um die preiswerten Dollar-Bananen ist endgültig verloren (Klage wäre ohne Chance / Brüssel beschließt protektionistische Agrarmarktordnung)

LB: Bananes plus chères en Europe? (Accord des Douze pour en limiter les importations dans la Communauté)

HT: Foreigners in Europe

FT: Unnecessary EC recession

FT: EC maps a path for the steel industry's contraction (Andrew Hill

discusses a special report into the role Brussels might play in easing the pain for steelmen)

16.2.93 (mardi)

FAZ: Keine Hilfe aus Brüssel

F: Le traité de Maastricht d'écueil en écueil: Grande-Bretagne: L'Europe sur le fil du rasoir (Les conservateurs anti-européens sont prêts à faire front avec les socialistes et les libéraux pour empêcher la ratification)

FT: EC ministers allow for Emu delay (Members may defer economic convergence' past 1995)

M: Après une longue période de cafouillage: Les Douze semblent prêts à relancer l'Europe de la télévision du futur

F: Etats-Unis: Bill Clinton: entre austerité et relance (Le président a cherché, la nuit dernière, à « vendre » son programme à ses compatriotes. Les mesures d'économies de l'Etat fédéral iront de pair avec les nouveaux impôts.)

SZ: Budapest Konferenz über unkontrollierte Migration: Seiters: Illegale Zuwanderung gefährdet Stabilität in Europa (Der Bundesinnenminister fordert Bekämpfung der Ursachen und verstärkte Sicherheitsmaßnahmen)

17.2.93 (mercredi)

LB: M. Iliescu visite Bruxelles et fait sa cour à l'Otan (Il ne cache pas son désir d'intégrer la Roumanie dans les structures de l'Alliance bien qu'il sache celle-ci peu désireuse de s'élargir)

LB: Une peau de banane pour les démocraties? (Le filtrage des « bananes-dollars » pourrait compromettre la stabilité politique en Amérique du Sud)

FT: Europe keeps on tortuous path towards Emu

FT: A cause without Delors (Europe must launch a 'crusade for democracy')

HB: Brüssel will am Währungsplan festhalten: Schatten auf Maastricht

FT: Help on migrants

18.2.93. (jeudi)

LB: Vote des étrangers européens: Charleroi entend aller plus vite que Maastricht (Le bourgmestre Jean-Claude Van Cauwenberghe espère que tous les ressortissants des Douze pourrout voter, et être élus, dès 1994)

SaZ: ARBED ist nur noch eine Obergesellschaft (Konzernchef Joseph Kinsch: Europäisch wie kein anderes Stahlunternehmen)

SZ: Stahlkocher sollen Kapazitätsab-

bau zusagen (EG-Kommission vertraut auf guten Willen der Branche, „denn sie hat keine andere Wahl“)

F: CEE: Acier: Bruxelles veut davantage de fermetures (Pour la Commission, il faut réduire de 30 millions de tonnes la production d'acier brut et de 20 millions celle de laminés.)

FAZ: Vorstoß aus Straßburg für eine Europäische Verfassung („Diskussion über Maastricht ins Positive wenden“ / Oreja-Entwurf sieht knappen Grundrechtskatalog vor)

FT: EC warns of more steel plant closures

19.2.93 (vendredi)

HB: EG-Binnenmarkt / Umsatzsteuerproblematik der Reihengeschäfte weiterhin ungelöst: Die neue „EG-Vereinfachungs-Richtlinie“ legalisiert nur die französische Lösung

HB: Das Wirtschaftsprogramm des Präsidenten ist ehrgeizig und ohne Schönfärberei: Clinton braucht ein neues Denken

SZ: Ein Schlag gegen Kupon-Touristen (DB Luxemburg: Kein Bargeld mehr für DWS-Ertragsscheine)

F: Les Nations unies en échec (L'embargo est une passoire et l'aide humanitaire n'arrive plus: deux résolutions clés du Conseil de sécurité sont aujourd'hui ouvertement bafouées.)

FT: Brussels says EC to follow US on HDTV standard

M: L'Europe malade de l'acier

HT: Delors Suggests 7 Nations Start Money Union

20.-23.2.93 (samedi, dimanche, lundi, mardi)

LB: Commentaire: Europe: continuer à dix?

LB: Ex-Yougoslavie: un tribunal international (Une première depuis les procès de Nuremberg et de Tokyo. Quinze juges devraient y siéger. Précisions du secrétaire général, Boutros-Ghali dans 60 jours)

FAZ: Hindernisse bei der Einlösung von Zinskupons (Zahlstellen in Luxemburg mit unterschiedlicher Geschäftspolitik)

FT: When Brussels lacks steel

F: BEI: coup d'envoi à l'Initiative européenne de croissance

24.2.93 (mercredi)

SZ: Washington informiert Bündnispartner über Hilfe für Ostbosnien: USA wollen „bald mit Abwurf von Hilfsgütern“ beginnen. Geplante Aktion löst Kompetenzstreit mit der UNO aus

FT: TV company plans 180-channel system for Europe

SZ: Europas Wirtschaft erholt sich erst 1994 (EG-Kommission prognostiziert Rekordzahl bei den Arbeitslosen)

F: Autriche: l'autodissolution de la neutralité... (Depuis le 1er février se déroulent les négociations pour l'adhésion à la CEE.)

25.2.93 (jeudi)

FAZ: Die Kreditwürdigkeit eines Landes

HB: Das EWS besser anwenden

HB: Zinsabschlag / Bundesfinanzministerium zeigt Verständnis für Anlagen in Luxemburg: Deutlicher Anstieg der Koffergeschäfte mit steuergünstigen Nachbarländern

SZ: Die EG beschränkt ihre Hilfe für die Stahlindustrie auf ein Minimum (Brüsseler Ministerrat sperrt sich gegen Strukturkrisenkartell / Sozialhilfen und Außenschutz)

F: Russie: un plan en huit points (Andrei Kozyrev, le chef de la diplomatie russe, retrouve Warren Christopher aujourd'hui à Genève. Principal dossier: le conflit yougoslave.)

LB: Timide soutien occidental aux parachutages en Bosnie (L'idée américaine ne fait guère l'unanimité, notamment à cause d'objections d'ordre technique)

F: Devises: La peseta maillon faible du SME (La lire et la livre sont au plus bas contre le deutschemark. La peseta espagnole, membre du SME, s'en rapproche.)

HT: Europeans Welcome U.S. Air-drop Plan

26.-28.2.93 (vendredi, samedi, dimanche)

F: CEE: Feu vert de Bruxelles aux restructurations sidérurgiques (Les ministres des Douze ont également accepté de limiter les importations d'acier à bas prix des pays de l'Est, pour ne pas compromettre les efforts des sidérurgistes européens.)

F: Coopération internationale: Un G7 pour renouer avec la croissance (Les ministres des Finances du groupe des Sept se réunissent demain à Londres. Une seule priorité à l'ordre du jour: la relance de leurs économies.)

HT: Bonn Warns France On 'Fortress Europe'

Sommaire

Visite officielle à Luxembourg de Monsieur Thomas Klestil, Président Fédéral de la République d'Autriche	3	Sir Leon Brittan chez M. J.F. Poos	41
Reconnaissance des Républiques tchèque et slovaque	7	Lutte contre le SIDA	41
Vœux de Nouvel An à la presse	7	Saint-Valentin	41
M. Poos en Egypte	7	Le Ministre de la Défense de Lettonie en visite à Luxembourg	41
«Conveniat» de S.A.R. le Grand-Duc	8	Luxembourg Fund to combat drug trafficking	41
Audiences à l'occasion du Nouvel An	8	Gaz naturel, raccordement Bertrange	42
Nomination	8	M. Fischbach à Budapest	42
Convention concernant le programme européen Strategies	8	1 ^{ère} réunion du Comité pour les Affaires Européennes	42
Réunion sur l'ex-Yougoslavie	9	Campagne «Coca, cocaïne et développement»	43
M. Poos rencontre une délégation arabe	9	Réunion des services nationaux de Jeunesse du Benelux	43
Convention avec l'Indonésie	9	Visite en Croatie	43
Décès de Monsieur Vic Abens, ancien député	9	La préparation de l'Union européenne (Discours M. Santer)	44
M. E. Braun (DFB) à Luxembourg	10	Laboratoire franco-luxembourgeois de recherche biomédicale	47
Télégrammes de remerciements et de félicitations	10	Le Ministre des Affaires Etrangères de Norvège à Luxembourg	48
Inondations: Aides financières de l'Etat	10	Inauguration du bâtiment Thomas More	48
Jacques Santer in Bern und Zürich	11	Renforcement de nos liens avec l'Amérique Centrale	49
Zur Rolle und Aufgabe der kleinen Länder in der EG (Discours M. Santer)	11	Réunion du Conseil de l'Atlantique Nord à Bruxelles	49
«Grande Vitesse et Equilibre du Territoire Européen» (Discours M. Goebbels)	20	Mission économique	50
M. Pierre J. Mehu directeur Centre Information Nations Unies à Bruxelles	21	NOTES DOCUMENTAIRES	51
Vakanz '93	21	Economie	52
M. Kooijmans à Luxembourg	21	Aménagement du territoire	53
Année européenne des personnes âgées et de la solidarité entre les générations	22	Comptes nationaux	55
Jacques Santer in Darmstadt	24	Commerce	57
Combattre la prolifération des missiles balistiques	24	Transports	59
Déclaration sur la politique étrangère par M. Jacques F. Poos à la Chambre des Députés	24	Médias	62
Ecologie et Economie (Discours M. Goebbels)	31	Justice	64
Treaty Luxembourg-USA on social security programs	37	Fonction publique	66
Prix pour l'emploi des femmes	37	Force publique	66
Intervention de M. Poos au Débat Public du Conseil Affaires Générales à Bruxelles	38	Port de Mertert	68
Jacques Santer in Bremen	39	Santé	69
"The International System after the Collapse of the East-West Order"	40	Douanes	71
Haute distinction pour M. Mestat	40	Echos de presse de l'étranger	72
		Revue de presse internationale (Janvier-Février 1993)	74

Photo couverture: Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et Son Excellence Monsieur Thomas Klestil, Président Fédéral de la République d'Autriche

** Le contenu reproduit les informations valables à la date de la clôture de rédaction. Il n'est pas tenu compte de possibles modifications ultérieures.*